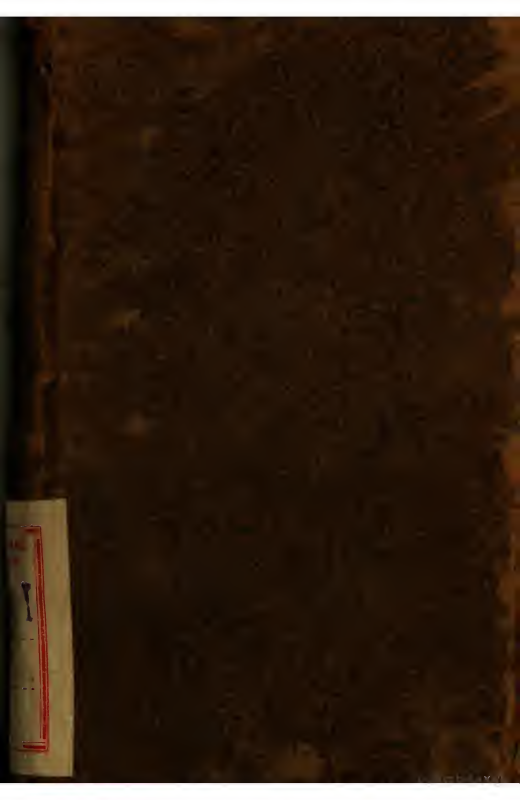


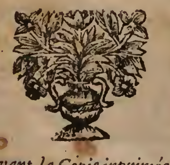




HISTOIRE DES REVOLUTIONS ARRIVE'ES DANS L'EUROPE en matiere de RELIGION.

Par Monsieur VARILLAS.

TOME SECOND.





Suivant la Copie inprimée.

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond Petron de la ſainte Chapelle.

M. DC. LXXXVI.
AVEC PRIVILEGE ET APROBATION.







ARGUMENT
DU
LIVRE SIXIE'ME.

CArlostat ne demeure pas long-temps aprés ses nôces uni avec Luther. Il veut ajoûter l'erreur des Sacramentaires à la nouvelle doctrine : mais il manque de bonheur ou de credit. Luther luy fait perdre son Archidiaconé, & le reduit à une telle misere, qu'il est contraint de labourer la terre pour gaigner du pain. Les Saxons n'ont pas neanmoins tant de compassion pour luy que pour sa femme, qui pour être d'une des meilleures Maisons du Païs, ne laisse pas de mandier. Muncer second Disciple de Luther se revolte contre son Maître à l'exemple de Carlostat, & ne se laisse pas si facilement dompter. Il ajoûte des pretenduës Revelations à la nouvelle Doctrine : Il promet aux Païsans d'Alemagne de les exempter de la sujetion de la Noblesse & des Princes. Il attire sous ses Enseignes jusqu'à trois cens mille hommes : mais il n'est pas assez habile pour les assembler tous en un seul Corps d'armée, & pour les exercer à la discipline mi-

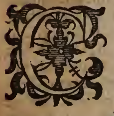
litaire. Truchsez General de la Ligue de Suabe en surprend une partie, sur le point qu'elle pretendoit se rendre à ceux qui travailloient aux Mines du Comté de Mansfeld, & la taille en pieces. Il offre au reste des conditions avantageuses pour le renvoyer à son labourage; mais Muncer fait égorger le Gentil-homme porteur de ces conditions. Ainsi toute esperance d'accommodement est ostée; & les Païsans persuadez que l'Artillerie n'aura point d'effet contr'eux combattent avec une obstination qui ne cesse pas même lors qu'ils reconnoissent par experience le contraire. Ils sont pourtant défaits; Muncer se sauve & n'est arresté que par hazard. Il meurt sans repentir, & les trois autres Corps de Païsans qui s'approchent du Rhin, y trouvent un Adversaire qu'ils n'attendoient pas. Le Duc de Guise sollicité par le Duc de Lorraine son frere de qui les Etats couroient risque de changer de Maître, mene à son secours les troupes Françoises destinées pour la garde de la Champagne & de la Bourgogne, & défait les Païsans en trois batailles rangées. Le Lutheranisme multiplié dans la Province d'Vtrec donne occasion à Charles-Quint de s'en saisir sous couleur de justice; & l'Evêque de Strasbourg ne peut obtenir qu'on luy rende les Ecclesiastiques de cette Ville qui s'étoient mariez publiquement. Treves & Cologne ne conservent l'entiere Religion que par l'assistance qu'elles reçoivent de la Gouvernante des Païs-bas, & les Villes Imperiales se font un point de liberté de l'embrasser.

HISTOI-

HISTOIRE
Des Revolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion.

LIVRE SIXIE'ME

Où l'on voit ce qui s'est passé de plus remarquable en l'Alemagne dans les Heresies des Anabaptistes, de Luther, & de Zuingle durant les années 1523, 1524, 1525. *& partie de* 1526.



Omme Luther n'avoit point eu de dessein formé en établissant sa doctrine, & qu'il l'avoit enseignée à mesure qu'il étudioit, ou qu'il étoit poussé par ses Adversaires, elle étoit sujette à l'inconvenient de toutes les choses qui doivent leur origine au hazard; c'est-à-dire qu'il y avoit peu de rapport dans les parties dont elle étoit composée. Ceux qui l'examinoient sans passion, remarquoient qu'elle étoit defectueuse jusques dans son principe, & le prouvoient d'une maniere tout-à-fait invincible. Ils ne s'amusoient point à contester, si l'Eglise avoit besoin de Reformation pour la doctrine & pour la discipline; ils soûtenoient seulement, que si Luther en étoit persuadé, il avoit dû chercher un autre moyen de la reformer que celuy qu'il se vantoit d'avoir trouvé. Ce moyen consistoit à donner à un chacun le droit d'expliquer à sa mode l'Ecriture Sainte. Cependant bien loin de reformer par là l'Eglise on la jettoit dans de plus grands abus que

1523.

1523. ceux où l'on pretendoit qu'elle fust engagée en luy ostant l'unité, puisque les hommes étoient si differens dans leurs conceptions qu'il étoit impossible qu'ils convinssent tous dans le sens qu'il faloit donner aux paroles du vieux & du nouveau Testament, quand même il n'y auroit point eu de paroles obscures. Ce qui pourtant étoit absolument necessaire pour retenir les Fideles dans le sein de l'Eglise, & pour les empêcher de se diviser à l'exemple dans les deux cent Societez, non seulement differentes, mais encore contraires les unes aux autres qui sortirent incontinent de celle de Luther.

Ceux qui n'avoient pas l'esprit si penetrant se contenterent d'observer diverses choses dans ses Livres qui choquoient à leur avis le sens commun & l'honnesteté, comme d'avoir eu une longue conversation avec le Diable, de s'être laissé convaincre par les raisons de cet Imposteur, que les Messes basses étoient un abus, & que c'étoit-là le motif qui l'avoit porté à les abolir. D'avoir engagé Melancton & Bulinger à traduire l'Alcoran, & d'avoir mis à la tête de ce Livre une Preface honteuse pour le Christianisme. D'avoir essayé de rendre ridicule l'Epître de saint Jacques : d'avoir preferé sa traduction de la Bible à celle des Septante que l'Eglise avoit canonisée : d'avoir avoüé d'être également sujet aux femmes & au vin, & de ne se pouvoir non plus passer des unes que de l'autre : d'avoir pretendu abolir les deux vertus les plus celebres de l'ancienne Eglise, la Penitence & la Virginité : d'avoir sappé les fondemens des Vertus en niant le libre arbitre : d'avoir exclus les méchans de la definition de son Eglise : d'avoir reconnu les Souverains temporels pour Chefs de la même Eglise chacun dans son Etat : d'avoir découragé les Chrétiens de pratiquer les bonnes œuvres, en les dégradant de la part qu'elles avoient à l'œconomie du salut : de s'être ingeré d'ajoûter à l'Ecriture dans sa traduction Alemande des passa-

passages decisifs ; & d'avoir assuré que la Contrition ne servoit de rien. Mais le Dogme de Luther le plus dangereux & le plus prejudiciable au repos de l'Empire, fut celuy qu'un ressentiment particulier arracha pour ainsi dire de sa plume, dans une occasion qu'il s'étoit luy même attirée. Il croyoit que sa traduction de la Bible fust un chef-d'œuvre ; & quand il n'en auroit pas été persuadé, les éloges qui luy furent donnez par ceux qui se vantoient d'y avoir trouvé toutes les delicatesses de la langue Alemande, suffisoient pour inspirer de la presomption à un homme qui n'étoit pas trop en garde contre la flaterie. Il s'imagina qu'il n'y avoit qu'a remplir les Cercles voisins de celuy de Saxe où il étoit, d'une infinité d'exemplaires de ce Livre bien imprimez pour rendre Lutheriens tous les peuples qui les habitoient ; mais il s'abusa, & le Duc George de Saxe fit saisir tous les Exemplaires, que les Marchands de Vittemberg avoient envoyez en Misnie.

Les Docteurs Catholiques de l'Université de Leipsic commis pour examiner si la Traduction étoit fidele, rapporterent qu'ils y avoient trouvé plus de huit cent fautes considerables, & le Livre sur leur deposition fut condamné à être brûlé par la main du Bourreau. L'Electeur de Brandebourg usa de la même precaution dans ses Etats, & le Duc de Baviere dans les siens.

Luther apprehendant les consequences de cet affront, se déchaîna contre les trois Princes que l'on vient de nommer, d'une maniere qui fut la premiere & la principale cause de la guerre civile d'Alemagne. Il écrivit un Livre de la puissance Seculiere, & il fut assez hardy pour le dédier à l'Electeur de Saxe, quoyque ce Prince n'y fust pas moins offensé que les autres. L'Ouvrage tout entier n'étoit fondé que sur deux passages mal entendus, l'un du vieux & l'autre du nouveau Testament. Dans le premier Dieu témoignoit d'avoir rendu les Princes méprisa-

 bles,

1523\. bles, & de les avoir fait marcher sur une route sujette à de continuels égaremens; & dans le second la sagesse du monde étoit declarée ennemie de Dieu, & le monde étoit accusé de n'avoir pas connu Jesus-Christ; d'où Luther concluoit que les Souverains qui rejettoient la pureté de l'Evangile qu'il disoit être contenuë dans sa doctrine, & dans sa Traduction, étoient des extravagans & des tyrans: & les menaçoit d'être bien-tôt reduits à la condition privée.

* Dans le Livre de Luther de la puissance Seculiere.

l'Ouvrage ne fut pas bien reçû à la Cour de Saxe, * non seulement à cause que son Auteur y donnoit des marques de la plus noire ingratitude, en déchirant la reputation de l'Electeur de Brandebourg, & du Duc George de Saxe qui avoient principalement empêché qu'on ne le livrât entre les mains du Pape; mais encore parce que les Peuples y étoient indirectement sollicitez à la revolte. On y traittoit le Duc George d'une maniere toute nouvelle, & dont il n'y avoit point eu d'exemple depuis le transport de l'Empire des François aux Alemans. La Misnie qui luy étoit échuë en partage, devenoit vacante par un forfait de leze-Majesté Divine, qui donnoit à l'Empereur le droit d'en disposer à sa fantaisie au prejudice des mâles de la Maison de Saxe, tous heritiers nez l'un aprés l'autre de cette fertile Province, & s'il prenoit envie à l'Electeur de Saxe, & à son frere d'abandonner le Lutheranisme, sa deposition luy étoit signifiée par avance dans le Livre de Luther. Mais cet Heresiarque ne s'en mit pas beaucoup en peine, il étoit déja plus fort dans la Saxe que celuy qui luy avoit donné retraitte, & l'Electeur avoit plus sujet de le craindre qu'il n'en avoit de craindre l'Electeur. Ceux qui ne le pouvoient croire, en furent incontinent persuadez par une action dont Luther fut l'instigateur & le complice. Il y avoit à deux lieuës de Vittemberg une petite Ville appellée Vimigue, celebre par un grand Mona-

1523.

Monastere de Religieuses destiné pour les filles des Gentils-hommes du Païs, & tres-ancien & fort riche, où il n'y avoit que les filles de bonne maison qui fussent reçuës. La discipline Religieuse y étoit observée avec assez de negligence; & ce fut par là que les Lutheriens y eurent accez. La curiosité de sçavoir ce qu'ils enseignoient de noûveau, forma leur habitude avec neuf Religieuses, & l'envie de retourner dans le monde acheva de persuader ces filles, que ce qu'ils disoient de la nullité de leurs vœux étoit veritable. Elles consentirent de se faire enlever, & Leonard Coppe Prevost des Ecoliers de Vittemberg, le plus hardy & le plus insolent qui fust alors dans l'Université, offrit de prester mainforte pour rompre la clôture. Le jour du Vendredy Saint 1523. fut choisi pour l'execution de l'entreprise, soit que les Lutheriens voulussent témoigner en cela plus de mépris de la devotion des Catholiques durant la Semaine Sainte, & que la conjoncture fût jugée plus favorable, ou parce que les Superieures étoient tellement occupées qu'elles ne pouvoient observer avec leur exactitude ordinaire ce qui se passoit dans leur Monastere. Les neuf Religieuses du complot se trouverent à point nommé dans le jardin, donnerent le signal & apperçûrent incontinent aprés Coppe sur la muraille, ils l'aiderent à descendre, & il les aida reciproquement à monter l'une aprés l'autre par l'assistance qu'il leur donna. Il y avoit de l'autre côté des Lutheriens pour les aider à desçendre, & pour les escorter. On les mit dans deux chariots, & on les conduisit à Vittemberg en forme de triomphe. Elles y furent reçuës avec d'autant plus de ceremonie, que la mieux faite d'entre elles nommée Catherine de Bore, étoit destinée pour femme de Luther. Le crime demeura impuny, quoyque les plus anciennes loix d'Alemagne l'eussent jugé digne de la roüe. Luther fit un Panegyrique à Coppe pour l'avoir commis; & sa

1524. sa hardiesse passa jusqu'à faire imprimer cette declamation, quoy qu'elle ne fust pas des plus eloquentes. Son impudence alla si loin, qu'il compara la descente de Coppe dans le jardin du Monastere à celle de Jesus-Christ aux Limbes, & de pretendre qu'il en avoit aussi bien que le Sauveur tiré de la puissance des enfers, des ames predestinées.

La ruse dont il se servit pour disposer les Saxons à ne se pas scandaliser de ses nôces avec la Religieuse que l'on vient de nommer, fut d'écrire un Livre du mariage, sous pretexte de repartir à Jean Faber Grand Vicaire de l'Evêque de Constance, qui luy avoit repliqué pour le Roy d'Angleterre; & il luy échappa de dire dans un Sermon prêché sur une matiere si delicate, * que la servante pouvoit tenir la place de la Maîtresse, lorsque celle-cy faisoit la dédaigneuse. La crainte que Carlostad en s'unissant aux Zuingliens ne ruïnât le Lutheranisme, luy fit traiter sans misericorde cet Archidiacre & Docteur, qu'il avoit autrefois appellé son meilleur amy. Il le degrada en un même jour de sa Dignité & de son Benefice, & le reduisit premierement à porter les crochets, & depuis à labourer la terre pour gaigner sa vie. Ceux qui regardoient Carlostad en cette pitoyable posture, ne le plaignoient pas tant que la femme de qualité qu'il avoit épousée, qui n'osoit demander du pain, quoy qu'elle en manquât souvent. Ses amis intimidez par son malheur se reünirent aux Lutheriens; & Luther enflé de sa victoire, écrivit un Livre sur la principale difficulté que luy faisoient les Catholiques. Elle consistoit en ce qu'ils pretendoient qu'il eut banni de l'Eglise le Juge des Controverses, & il traitta de pure calomnie le reproche qu'ils luy faisoient en ce point. Il soûtint que Jesus-Christ avoit ôté aux Docteurs, aux Evêques & aux Conciles même, le droit de juger de la doctrine, & l'avoit attribué à chaque Chrétien en particulier par

* Si nolit uxor, veniat Ancilla.

ces

ces paroles de saint Jean. *Mes brebis entendent ma voix, elles la connoissent, & la sçavent distinguer de celle des autres Pasteurs qu'elles ne suivent point, & qu'elles fuyent, les prenant pour des étrangers & pour des voleurs.* Il conclud de-là que les Docteurs, les Evêques & le Pape avoient bien le droit d'enseigner, mais que tous les fideles en general, & chacun d'eux en particulier avoit le droit de juger si leur doctrine étoit celle de Jesus-Christ ou non. Tous les maux dont l'Alemagne fut depuis inondée vinrent de ce Livre, parce qu'il anima les Imposteurs à debiter leurs réveries sous pretexte d'interpreter l'Ecriture Sainte, & les Peuples qui les écoutoient avec d'autant plus d'avidité, qu'ils étoient ravis d'être pris pour Juges en des matieres où l'on avoit autrefois pretendu qu'ils n'entendoient rien, prononcerent aveuglement sur les Articles les plus incomprehensibles en la maniere qui leur étoit suggerée. Chaque nouveau Predicateur fit agréer sa doctrine aux lieux où il étoit écouté, & comme elle étoit presque par tout differente, & même contraire en plusieurs points, les Lutheriens se trouverent bien-tôt si divisez, que leur Chef fut obligé de mettre la main à la plume pour s'en plaindre publiquement. Il écrivit encore trois Livres en la même année 1524. Le premier des Ceremonies du Baptême pour le purger, disoit-il, de celles que la superstition Romaine avoit inventées. Le second de l'Institution du culte Divin, où il ne pût éviter le reproche, que luy firent depuis les Catholiques, de s'être attribué à luy seul la Jurisdiction qu'il avoit si hautement contestée aux Evêques & au saint Siege. Le dernier ne peut bien être exprimé qu'en representant l'occasion qui le fit naître.

La Bourgeoisie de Leipzic presque toute Lutherienne, s'étoit emparée des biens Ecclesiastiques sous pretexte qu'il y en avoit plus qu'il n'en falloit pour entretenir des Ministres utiles à l'Eglise; & pour

1524. montrer qu'elle n'avoit pas pretendu s'en enrichir, elle avoit par un Reglement particulier destiné le surplus à la subsistance des pauvres & à l'instruction de la Jeunesse. Le Reglement avoit été dressé par un habile homme, mais inconnu ; & Luther s'étant donné la peine de l'examiner, le trouva si beau qu'il en fit son ouvrage en le rajustant ; & mettant au commencement une Preface de sa façon. Il donna de grands éloges aux Magistrats de Leipzic, pour avoir retably l'Eglise, autant que la corruption des derniers siecles se pouvoit permettre, dans la pureté où elle étoit sous le gouvernement des Apôtres, lors qu'on assistoit tout le monde selon son indigence, & que la charité y étoit d'autant plus admirée qu'elle se faisoit en commun. Il ajoûta comme s'il eust eu dessein de parler en Prophete, que l'exemple de Leipzic seroit bien-tôt suivy par tous ceux qui se piquoient d'un zele sincere de reformation, & que les revenus de tant de Benefices, plus riches sans comparaison en Alemagne que dans tout le reste de la Chrétienté, ôtez à des faineans & à des vitieux, & employez à d'utiles & de chastes usages, feroit qu'on ne verroit plus personne succomber à la misere dans les dix Cercles de l'Empire.

Jean Coclée Theologien Catholique répondit à ce Livre, & trouva plus de cinq cent erreurs, de compte fait, en trente-six Sermons de Luther. Mais la guerre passa bien-tôt de la plume à l'épée, & Sequingue fit une querelle d'Alemand à Richard Archevêque de Treves, sur ce qu'il ne vouloit souffrir dans son Dioceze aucun Lutherien. Cet Electeur forty de l'illustre Maison de Grifenclau, avoit des qualitez plus convenables à sa profession que la plûpart des autres Evêques d'Alemagne. Il étoit plus que mediocrement sçavant : il avoit de la gentillesse d'esprit & de l'honnesteté, il n'aimoit point à se servir du ministere d'autruy dans les fonctions

Episco-

Epiſcopales : il étoit zelé, aſſidu, ferme & laborieux ; il ne tranchoit du Souverain, que dans les occaſions où il n'étoit pas poſſible de s'en diſpenſer, & il n'y avoit rien à luy reprocher en matiere d'incontinence. Sequingue étoit perſuadé de l'impoſſibilité d'inſinuer ſa nouvelle Secte dans l'Archevêché de Treves ſous un ſi vigilant Paſteur, & forma ſur cette preſuppoſition le deſſein de l'en chaſſer. Il avoit mis ſur pied, de l'argent que le Conneſtable de Bourbon luy avoit apporté, des troupes en Alemagne pour les mener en Italie, au ſecours des Imperiaux qui pretendoient faire lever le ſiege de Pavie : Et de peur qu'elles ne fuſſent pas ſuffiſantes pour opprimer tout d'un coup l'Electeur de Treves, & qu'elles n'y trouvaſſent de l'exercice pour plus long temps que ne permettoit le beſoin que l'on avoit d'elles dans le Duché de Milan ; il engagea dans ſon deſſein la Nobleſſe de Franconie, & preſſa l'Electeur de Mayence d'y entrer, par l'eſperance qu'il luy donna de l'aider à recouvrer ce qu'il pretendoit avoir autrefois été uſurpé ſur ſon Electorat par celuy de Treves. Mais comme on a remarqué dans l'hiſtoire de François Premier, l'Archevêque de Mayence étoit extraordinairement fin pour un Alemand, & d'ailleurs il avoit à menager les interefts de la Maiſon de Brandebourg dont il étoit, qui n'alloient pas à s'engager dans une guerre à l'une des extrémitez de l'Empire, pendant que le Dannemarc changeoit de Maître vers l'autre extrémité, où elle avoit à perdre la vieille & la nouvelle Marche de Brandebourg. Ainſi Sequingue ne fut aſſiſté qu'indirectement, & d'une maniere ſi ſecrette, que le ſoupçon que les Catholiques en conçurent ne pût être prouvé : l'Electeur de Mayence ne luy fournit à la verité ny argent ny troupes ; mais il conſentit que ſes meilleurs amis le favoriſaſſent ſous main & luy menaſſent des ſoldats. De ce nombre furent Frobin Hutte grand Maître de ſa maiſon, & Gaſ-

1524. pard Leche vieux Meſtre de camp, que la Maiſon de Brandebourg entretenoit pour s'en ſervir en cas de beſoin. Ces deux hommes tout-à-fait accreditez dans les Cercles de Suabe & de Turinge, aſſemblerent tant de troupes ſous les Enſeignes de Sequingue, que l'Electeur de Treves, hors d'état de tenir la campagne, fut reduit à s'enfermer dans ſa Ville capitale. Il n'y demeura pas neanmoins ſans action, & ſes premiers ſoins furent de repreſenter aux Princes qui avoient ſigné avec luy l'Acte de reformation propoſée par le Cardinal Campege, que c'étoit là l'unique cauſe de l'irruption de Sequingue dans ſes Etats, & que ce Lutherien les traiteroit tous de même l'un aprés l'autre, s'il les voyoit d'humeur à ſouffrir, ſans ſe remüer, qu'il dépoüillât le premier qu'il attaquoit.

La conſequence parut dangereuſe à ſes petits Souverains, & l'Electeur Palatin, le Duc de Baviere, & le Langrave de Heſſe qui n'avoient point encore changé de Religion, armerent pour ſecourir l'Electeur de Treves. Leur premier effort fut contre l'Etat du Comte de Croneberg Lieutenant General de l'armée de Sequingue, dont ils s'emparerent, & la facilité de ce ſuccez joint à des lettres interceptées, qui témoignoient que l'Electeur de Mayence favoriſoit ſous-main Sequingue les auroit portez à traiter ce Prelat d'ennemy, s'il ne ſe fuſt mis en peine de conjurer la tempête en retirant du party de Sequingue ceux à qui il avoit permi d'y entre.

* Dans le troiſiéme Tome de Frehcrus.

* Sequingue devenu plus foible par cette deſertion, ſe mit à ſon tour ſur la défenſive; mais il fut accablé avant que l'Electeur de Saxe eût le temps de le dégager. On le pouſſa ſi vertement qu'il s'enferma dans ſon Château de Lanſtal, où il fut tué d'un coup de canon. Comme il étoit l'auteur de la querelle, elle ceſſa ſi promptement par ſa mort, que les Catholiques retournerent dans leurs quartiers, & ne ſe mirent pas en peine d'exiger des heritiers du défunt les frais de leur armement.

Lu-

1524.

Luther compara la pitoyable fin de Sequingue à celles des plus illustres Martyrs, & pour attirer de nouveaux Adversaires aux Princes Catholiques qui s'en réjoüissoient, il écrivit un Livre du negoce & de l'usure. Il y fit le dénombrement des maux qui venoient de celle-cy dans la Republique Chrétienne, & ajoûta que les Rois & les Princes la favorisoient par une negligence honteuse, au lieu d'apporter leurs plus grands soins à purger leurs Etats de cette peste; qu'il y en avoit même plusieurs dans l'Empire qui avoient degeneré de la vertu de leurs Predecesseurs, jusqu'à établir l'usure aux lieux où elle n'avoit point encore été, à condition d'en tirer un plus grand profit, & que c'étoit là l'accomplissement de la Prophetie d'Isaïe, qui predisoit aux Princes qu'ils déviendroient compagnons des voleurs: que ces miserables ne faisoient aucun scrupule de faire pendre un homme pour avoir dérobé un florin & demy, c'est-à-dire, environ trente-trois sols de la monnoye de France, & que cependant ils voloient eux-mêmes des millions entiers; que c'étoit d'eux à proprement parler, que le plus sage de l'ancienne Rome, Caton, avoit eu raison de dire, que les prisons n'étoient remplies que de petits voleurs, & que les grands logeoient dans les plus magnifiques Palais; mais qu'enfin le temps étoit venu, où l'on verroit l'accomplissement de la Prophetie d'Ezechiel, qui condamnoit les uns & les autres à être liez ensemble, & jettez en cette posture dans le feu. Cet Ouvrage fut la cause, ou du moins l'occasion de l'Heresie des Anapabtistes, & Luther l'avoüa depuis assez clairement, en appellant son Absalon celui qui en fut l'Auteur.

C'étoit Thomas Muncer un de ses plus fameux disciples, qui avoit été Prêtre aussi bien que luy, & qui n'avoit guere moins de qualitez propres pour insinuer une nouvelle doctrine. Il possedoit tout l'exterieur severe, qui dans le sentiment des Espagnols

1524. fait la meilleure partie de la gravité : Jamais homme n'eut la mine plus venerable : son visage étoit pâle : ses yeux enfoncez : sa barbe longue : & sa contenance mesurée. On l'appelloit le Vicaire de Luther, & ce n'étoit pas à faux titre ; puisqu'il avoit enseigné ses erreurs dans la meilleure partie de l'Electorat de Saxe. Il reüssissoit mieux à prescher à la Campagne que dans les Villes : parce que les Païsans se laissoient plutost & plus facilement gagner que les Bourgeois, par cet air mortifié dont étoient accompagnées ses paroles & ses actions. Aussi-tost qu'il avoit presché, il se retiroit dans une chambre qu'il avoit auparavant ajustée à son badinage : & s'y mettoit dans la contenance la plus ordinaire à ceux qui veulent persuader qu'ils sont ravis en extase, & qu'ils ont des entretiens secrets avec Dieu. Il y demeuroit long-temps sans remuer, afin d'inspirer la curiosité, & de donner le loisir aux Alemans qui venoient pour le voir, de regarder par les fentes de la porte ce qu'il faisoit. Et aprés qu'ils avoient tous l'un aprés l'autre admiré un spectacle si nouveau, l'extase cessoit insensiblement & Muncer alloit ouvrir sa porte. Il ne devenoit neanmoins ny plus humain ny plus civil : il rentroit dans la posture d'un homme si charmé de l'entretien qu'il venoit d'avoir avec Dieu, qu'il ne regardoit que superficielement les choses de la terre : il ne parloit que par enthousiasme, & la Trinité luy avoit à ce qu'il disoit immediatement revelé tout ce qui sortoit ensuitte de sa bouche.

Cet artifice continué long-temps avec toutes les precautions necessaires pour empêcher qu'on ne le découvrist, attira bien-tost une telle troupe de peuple aprés Muncer, qu'il s'imagina que l'honneur ne luy permettoit plus de se dire disciple de Luther. Il conçut une opinion assez avantageuse de luy-même pour presupposer qu'il auroit desormais le credit de devenir Chef de party. Il avoit remarqué que Lu-

ther

1524.

ther s'étoit quelquefois servy dés revelations particulieres, lors qu'il en avoit eû besoin pour établir des maximes qui n'avoient aucun fondement dans l'Ecriture Sainte. Il croyoit que si Luther n'y avoit pas eu plus souvent recours, c'étoit parce que la vie de goinfre qu'il aimoit à mener, lors qu'il le pouvoit sans donner trop de scandale, ne s'accordoit pas avec la vie mortifiée, qu'il faloit au moins affecter pour persuader les simples que l'on conversoit facilement avec Dieu.

Il s'efforça sur cette conjecture d'encherir sur son Maître, & de former une Religion de Fanatique, dont le principe seroit uniquement fondé sur de fausses revelations. Il ne se fut pas plutost declaré sur sa nouvelle methode, que Luther l'entreprit, & le fit chasser de l'Electorat de Saxe. Mais il ne put l'empêcher d'être reçu dans la ville d'Astat en Turinge : car encore qu'elle reconnust pour Souverain l'Electeur de Saxe, elle n'étoit pas neanmoins précisement du domaine attaché à l'Electorat, & sa soumission n'étoit à proprement parler qu'une espece de redevance. Muncer n'y demeura pas longtemps sans en pervertir les Bourgeois, en leur preschant qu'ils avoient également à se precautionner contre les Catholiques & contre les Lutheriens; parce que les uns & les autres étoient passez dans les deux extremitez contraires, de l'erreur que les Fideles devoient éviter, en se souvenant que la Foy aussi bien que les autres vertus consistoit dans le milieu. Qu'il étoit vray que les Catholiques assujettissoient la nature humaine à de trop dures Loix; mais qu'il étoit encore vray que Luther ne l'avoit affranchie qu'en tombant luy-même, & faisant aussi trébucher les autres dans le relaschement, * & que ce défaut de conduite venoit de n'avoir pas reconnu avec assez d'exactitude les veritables bornes de la liberté, que Jesus-Christ nous avoit acquise aux dépens de tout son sang : Que cette precieuse

* Dans la premiére Confession de Foy des Anabaptistes.

1524. cieuse liberté consistoit d'une part à s'exempter de toutes les superstitions que l'Eglise de Rome avoit inventées, & mises à la place de la maniere legitime de servir Dieu : & de l'autre part à fuïr les crimes évidens, comme le blasphéme, le meurtre & l'adultere, & à châtier son corps par le jeûne, à se vêtir simplement, à porter sur son visage les marques d'une longue mortification, à parler peu & à laisser croître sa barbe.

Lors qu'il eust attiré assez de gens pour en former une espece de Communauté, il se découvrit davantage, & leur dit que pour travailler plus surement à leur salut, ils se devoient separer du grand monde afin de penser plus souvent à Dieu. Les sujets impies qu'il leur donna pour mediter dans la solitude furent, si le Dieu dont on parloit tant étoit en effet, ou si la politique l'avoit inventé pour contenir les hommes dans la crainte au défaut des Loix civiles qui ne défendoient pas assez toutes sortes de crimes. Si le soin de ce Dieu s'étendoit bien loin au delà du Ciel son sejour ordinaire, ou s'il laissoit aller à l'avanture les affaires du monde. S'il avoit souffert la mort pour nous, ou s'il avoit substitué en sa place un corps fantastique. Si la Religion Chrétienne étoit bonne, ou si celle des Turcs meritoit de luy être preferée. Il ajousta qu'aprés qu'ils auroient vaqué quelque temps à la meditation, ils demandassent à Dieu un signe sensible qui leur fist connoistre s'ils étoient dans la veritable Foy, & que si Dieu pour les éprouver ne leur accordoit pas si-tost leur requeste, il faloit recommencer leurs pieuses occupations, & redemander ensuite le signe dont il s'agissoit avec des instances qui dégenerassent en importunitez : que l'indignation & la colere étoient permises en ce cas contre la MajestéDivine, & que bien loin de l'irriter elles servoient plus que toute autre chose à nous avancer dans son amour, en luy montrant les transports & les impatiences

tiences que l'on avoit de s'unir plus étroitement 1524.
avec elle: qu'étant pressée de la sorte, il ne faloit point douter qu'elle ne se communiquast d'une maniere sensible, qu'elle ne noyast ainsi dans l'Ocean de son essence la soif de l'ame alterée, qu'elle n'accomplist ses promesses de ne rien refuser de tout ce qui luy seroit demandé au nom de Jesus-Christ, & qu'elle ne traittast enfin les enfans de la Loy de grace comme elle avoit traité les Patriarches de la Loy de nature, & les Prophetes de la Loy écrite, qui pour être plus imparfaits n'avoient pas laissé de recevoir souvent de tres-importantes revelations. Il prouvoit par un grand nombre de passages tirez du vieux Testament, que Dieu avoit presque toûjours fait connoistre sa volonté par la voye des songes: il concluoit qu'il en arriveroit de même à ses Disciples; & c'étoit en cet unique point que consistoit le secret de sa Secte; parce que les abstinences qu'il ordonnoit à des gens accoutumez aux excez de la bouche, comme les Alemands, leur épuisoient incontinent le cerveau, & produisoient ainsi des réveries. Elles étoient le lendemain rapportées à Muncer qui montoit aussi-tost en chaire & faisoit deux choses également artificieuses; l'une d'expliquer toûjours la réverie en un bon sens, & l'autre de combler de loüanges ceux à qui elles étoient arrivées. La premiere ruse servoit à confirmer sa doctrine, & la seconde à multiplier les revelations: Il courut bien-tost à luy une infinité de Païsans de tous les Cercles de l'Empire; & lors qu'il se sentit assez fort pour découvrir impunement le fond de ses intentions, il leva le masque, & declara à ses Auditeurs que Dieu étoit las de souffrir les oppressions des Souverains, & les injustices des Magistrats: Que les uns & les autres étoient la principale cause des pechez que commettoient leurs Inferieurs: Que le temps de les exterminer étoit venu, & que le même Dieu qui luy

avoit

1524.

avoit ordonné de commencer l'execution par ceux d'Alemagne luy avoit commandé de mettre en leur place des gens de probité connuë qui jugeassent gratuitement, & ne missent aucune charge sur les peuples.

Il n'en falut pas davantage pour exciter une sedition qui cousta la vie à plus de personnes que la Chrétienté n'en avoit perduës dans ses trois derniers guerres contre les Turcs.

* Il y a des Auteurs qui les font monter jusqu'à trois cent mille.

* Les Sujets du Comte de Lupfen en Suabe se revolterent les premiers, & le Conseil Imperial se mit inutilement en devoir de les reconcilier avec leur Seigneur. Ceux des Provinces Ecclesiastiques dont les Etats approchoient du Danube suivirent leur exemple, & sur la necessité qu'il y avoit d'exposer leurs griefs avant que de mettre la main aux armes, ils les enfermerent dans les douze Articles suivants, qu'ils distribuerent par toute l'Alemagne en forme de Manifeste.

* Dans le manifeste des Anabaptistes.

* Le premier qu'il leur appartenoit de pleine puissance de choisir les Ministres de leurs Eglises, qui enseignassent la parole de Dieu purement & sans mêlange d'aucune tradition humaine, & de les destituer s'ils le meritoient. Le second qu'ils n'entendoient plus de payer d'autres Decimes que celles du bled, qu'ils nommeroient tous les ans dans chaque Paroisse des personnes pour les lever exactement, & qu'aprés la collecte elles seroient divisées en trois parties égales. La premiere pour les Prestres, la seconde pour les pauvres, & la derniere pour les reparations publiques. Le trois qu'il étoit honteux dans le Christianisme, que la Noblesse traittast d'esclaves ceux qui avoient été rachetez aussi bien qu'elle, & mis dans une entiere liberté par le Sang de Jesus-Christ; parce qu'ils cultivoient la terre & fournissoient aux riches les moyens de vivre dans l'abondance. Le quatre que puisque Dieu immediatement aprés avoir créé le premier

mier Homme & sa femme leur avoit permis d'user à discretion des animaux, des oyseaux & des poissons sans distinction & sans reserve: Ils demandoient que quiconque avoit usurpé les droits de chasse ou de pesche les restituast, si ce n'étoit peut-être à l'égard de quelque bord de riviere que ses Predecesseurs eussent acheté des Habitans des lieux, & qu'il en justifiast la vente par des Titres authentiques. Le cinq qu'il faloit bien que les Seigneurs tant Ecclesiastiques que Seculiers, se fussent emparez des Forests qui naturellement n'appartenoient à personne; puis que le monde ne s'étoit pas peuplé tout d'un coup, & que le long-temps qu'étoient demeurées desertes les Regions éloignées de la Mesopotamie où vivoit Adam les avoit indubitablement couvertes d'arbres, que ceux qui les étoient venus les premiers habiter avoient été contrains d'abbatre pour cultiver la terre: que ce qu'ils en avoient reservé pour leur usage qu'on appelle maintenant Forests, étoit destiné pour bâtir & pour se chauffer, & que par consequent tous les Habitans des lieux avoient droit de les employer à l'un & à l'autre de ces usages sans en demander ny obtenir la permission. Le six que les corvées fussent entierement abolies comme contraires à l'Ecriture Sainte qui ordonnoit de payer exactement le salaire des Ouvriers. Le sept que les redevances fussent rétablies en la maniere qu'elles étoient dans leur premiere Institution, & qu'il fust défendu de les accroistre desormais sous pretexte qu'elles passeroient en de nouvelles mains. Le huit que toutes les Terres tenuës en rente des Seigneurs par les Païsans fussent visitées par des hommes intelligens & desinteressez, & que s'il se trouvoit que ces Terres eussent été données à autant qu'elles rapportoient par an & même à plus, ils les reduiroient en sorte que ceux qui cultivoient les Terres eussent aprés avoir payé leurs Seigneurs dequoy vivre de leur

1524. leur travail. Le neuf que les Souverains ne punissoient que par caprice, & que les gibets n'étoient plus pour les coupables, mais seulement pour les malheureux, d'où il arrivoit que les méchans n'étoient plus retenus de commettre les plus grands crimes par la crainte des peines: Que l'unique remede à ce mal seroit de convenir, que quiconque feroit grace mal à propos perdist sa haute, basse, ou moyenne Justice. Le dix qu'il n'y avoit point autrefois eû de village en Alemagne qui ne se fust reservé des pasturages en commun, afin que ceux qui n'auroient point de pré y peussent mener paître leur troupeau, que ces pâturages avoient été presque tous usurpez par deux avantures; l'une étoit l'abondance causée par la paix profonde dont l'Alemagne avoit joüy avant que le voisinage des Turcs l'eust incommodée. D'ou il étoit arrivé que toutes les familles de chaque village étant assez riches pour avoir des Prez en particulier, les publics étoient devenus inutiles, & la Noblesse s'étant appauvrie par son luxe en ce qui regardoit la table & les habits, ou par sa negligence, elle avoit été contrainte de vendre une partie de ses biens pour acquiter ses dettes les plus pressées, & ce qui luy restoit ne suffisant pas pour entretenir le grand nombre de chevaux dont elle faisoit montre dans les Assemblées publiques, elle s'étoit appropriée les Prez communs sous pretexte qu'ils étoient autant d'effets de la liberalité de ses Ancestres qui n'en avoient accordé l'usage aux Païsans que pour un temps, & durant les années steriles en foin. Ainsi l'on avoit droit de les reprendre en quelques mains qu'ils eussent passé: & la prescription n'empêchoit en aucune maniere d'y rentrer, puisqu'elle étoit purgée par l'exception de la mauvaise foy. Le unze qu'il faloit abolir le plus injuste & le plus inhumain des droits qui s'appelloit le cas de mort. Il consistoit en ce qu'un Villageois

geois pere de famille avoit à peine les yeux fermez que les Officiers impitoyables du Seigneur du lieu, entroient dans sa maison, & sans se laisser toucher par l'affliction de la veuve ny par les larmes des enfans, exigeoient à l'heure même une année entiere du revenu du défunt, & mettoient tous ses biens en sequestre, si on ne leur comptoit de l'argent à l'heure même, ou si on ne leur fournissoit des gages. La vexation alloit si loin que les trois quarts des familles Païsannes étoient inconsolables, & demeuroient éperduës & sans action à la moindre maladie de leur Chef; parce qu'elles prevoyoient leur entiere ruïne attachée á sa perte, le sequestre attirant toûjours aprés lui de si grands frais que les dépens absorboient le principal. Le douze que les Articles precedens contenoient toutes les choses dont ils avoient presentement à se plaindre, mais que s'il s'en presentoit d'autres qu'ils eussent oubliez, ou qui pour quelque autre cause que ce fut n'eussent point été inserées dans leurs memoires, on se reservoit la faculté de les proposer quand on le jugeroit à propos & d'en solliciter une entiere satisfaction.

l'Artifice de ce Manifeste qui fut à bon droit nommé le Chef-d'œuvre de Muncer consistoit principalement en deux choses. La premiere que comme on n'y parloit de Religion en aucune maniere, les Païsans Catholiques n'étoient pas retenus par cette consideration de se joindre aux Anabaptistes. La seconde qu'aprés leur jonction ils étoient si fortement rétenus dans le party heretique par la communauté d'interest qu'il n'étoit plus possible de les en détacher. Et defait il se souleva presque en même temps dans les dix Cercles de l'Empire une si prodigieuse multitude de Païsans, que les Ecrivains Catholiques les font monter à trois cent mille.

L'Alemagne n'avoit point encore couru un si grand

1524. si grand danger depuis l'établissement Aristocratique où nous la voyons, & l'on peut assurer sans se piquer d'être Prophete, qu'elle auroit degeneré en Anarchie, si les seditieux eussent élû un Chef universel, ou s'ils eussent accepté celuy que la fortune ne manqua pas de leur offrir à point nommé par cette rencontre.

Uleric Duc de Virtemberg étoit un Prince tout-à-fait semblable au Roy de Dannemarc Chrétien Second, & pour ainsi dire son portrait en petit. Il aimoit à faire le mal pour le seul plaisir, que son imagination blessée luy figuroit qu'il y auroit à le commettre, & son humeur étoit si fâcheuse qu'il y avoit du malheur à l'aborder, & à en être connu. Comme il portoit dans un corps de Prince la phisionomie & les inclinations d'un Comite de Galére, il passoit toûjours de la severité à la cruauté. Il haïssoit la qualité de Souverain en toutes choses, excepté le pouvoir qu'elle luy donnoit de mal faire impunement. Il étoit le plus incivil des hommes, & il n'aimoit à traiter qu'avec les plus basses ames de la lie du peuple. Comme il étoit le Chef d'une des plus anciennes Maisons d'Alemagne, que ceux qui avoient eu soin de son éducation, & aprés avoir entierement desesperé d'en faire un honneste homme, avoient pris toutes les precautions necessaires pour empêcher qu'on ne le reconnut pour Duc, il avoit vêçu long-temps en homme privé. Mais enfin il s'étoit instalé dans le Virtemberg, & le Duc de Baviere luy avoit accordé en mariage Sabine sa Sœur. Cette Princesse meritoit un meilleur mary; mais Dieu l'avoit attachée à celuy-là pour mettre sa vertu à l'épreuve la plus difficile qui fust jamais. Elle étoit fille d'une sœur de l'Empereur Maximilien, & par consequent tante à la mode de Bretagne de l'Empereur Charles-Quint: elle étoit parente ou alliée de tous les Princes de l'Empire. Elle avoit de l'esprit, de la prudence & de l'agrément, & l'éclat de

de ces vertus étoit rehaussé par un veritable zele pour la Religion Catholique, & par une incomparable modestie. Elle supportoit les épines du mariage avec une patience qui au lieu d'adoucir le Duc son mary ne servoit qu'à l'effaroucher. Les mauvais traittemens qu'elle souffroit augmentoient de jour en jour, & ils arriverent enfin à leur derniere periode, lors qu'il luy prit envie de se faire Lutherien. Il souhaitoit que toute sa famille suivist son exemple, mais il trouva de la resistance du costé de sa femme, & ce fut là le seul point où elle se dispensa toute sa vie de luy obeïr. Il s'en vangea d'une maniere d'autant plus cruelle qu'elle dura plusieurs années & signala son entrée dans la nouvelle Secte en devenant le boureau de sa compagne. Il ne se contênta pas de l'offenser en secret, & il voulut avoir autant de témoins de sa barbarie qu'il avoit de sujets. Il outragea en public la Duchesse par des voyes qui ne pouvoient être conçuës sans horreur ny exprimées sans causer du scandale, mais cétte Histoire seroit défectueuse si elles y manquoient. On le vit plus d'une fois prendre la malheureuse Sabine par les cheveux, luy donner les étrivieres, luy disloquer les membres en la faisant tomber inopinement sur des carreaux de marbre, & l'en faire relever à coups d'éperon. Le premier bruit qui s'en répandit dans l'Empire auroit armé tous les Princes d'Alemagne contre le Duc, si la Duchesse eust voulu leur fournir le pretexte dont ils avoient besoin en faisant sa plainte. Mais elle demeura dans un silence qui auroit éternellement suspendu leur action, si Dieu qui mesuroit les peines qu'elle avoit à souffrir, & qui ne permettoit pas qu'elles s'étendissent plus loin, ne l'en eust délivrée par la mauvaise politique de son Persecuteur.

Deux Sujets du Duc de Virtemberg prirent querelle avec deux Bourgeois de la ville de Reutlinguem,

1524. guem, & furent si mal-traitez que le Duc crût être obligé d'en demander reparation. Il s'adressa au Senat de la Ville qui étoit Imperialle ; mais il trouva des gens presque tous parens ou alliez des coupables, qui chicanerent si long-temps sous pretexte de juger le procez dans toutes les formes de la Justice, que le Duc impatient d'en attendre la conclusion, leva des troupes, assiegea la Ville, la prit & la pilla pour se dedommager des frais de la guerre. *

* Dans la Relation de la Prise de Reutlinguem.

La Ligue de Suabe subsistoit alors en Alemagne dans tout son éclat, & c'étoit elle qui avoit élevé les Princes de la Maison d'Austriche au point de grandeur où ils étoient montez, elle avoit sur pied une puissante armée, & il y auroit eu de la honte pour elle à souffrir que le Duc de Virtemberg eust impunement maltraité une Ville de sa Confederation. Ainsi l'armée de la Ligue marcha droit à luy sans dénoncer autrement la guerre que par un écrit dont la substance étoit, que ce Prince avant que de se faire justice avoit dû s'adresser au Chef, ou au Conseil de la Ligue, & l'informer des motifs qu'il avoit de la traiter d'ennemie. Il étoit facile au Duc de répondre, qu'ayant l'honneur d'être Souverain, il ne reconnoissoit que l'Empereur à qui il fust obligé de rendre compte de ses actions, mais on ne luy en donna pas le loisir. L'armée de la Ligue plus considerable que la sienne en toutes manieres le dépoüilla de ses Etats, & sa femme, qu'il abandonna pour fuïr avec moins d'embaras, se retira chez son frere le Duc de Baviere avec un fils unique qu'elle avoit, nommé Christophle âgé seulement de quatre ans. Comme il n'étoit permis à la Ligue de s'approprier aucune des Terres qu'elle conquerroit dans l'Empire, ny de les donner à aucun de ses membres, & que neanmoins elle vouloit être remboursée des frais de la guerre, elle vendit le Du-

ché

1524.

ché de Virtemberg, ou pour mieux dire l'usufruit de ce Duché à l'Empereur Charles-Quint; puisqu'elle le lui donna pour cent mille écus par un contract qui ne lui permettoit d'en joüir que jusqu'à ce que le Prince de Virtemberg eût dix-huit ans accomplis: on lui reservoit tous ses droits sur le Duché, & l'on entendoit qu'il joüit des Seigneuries de Cobingue & de Neiffen en attendant que la mort de son pere ou l'âge competant l'appellât à la Souveraineté.

Mais la trop grande précaution dans les contracts est d'ordinaire une pepiniere de procez. L'Empereur prétendit avoir acquis le Duché de Virtemberg par une vente pure & simple, & se fonda sur ce que les Vendeurs avoient reservé au Prince de Virtemberg les terres de Cobingue & de Neiffen. Il soûtint qu'ils avoient eu dessein d'aliener tout le reste sans clause de retour, puisque la pitié dont ils avoient été saisis pour un enfant de quatre ans, leur avoit inspiré le soin de lui créer une pension alimentaire, ce qui ne se pratiquoit en Alemagne qu'à l'égard des biens confisquez ou du moins litigieux. La chicane étoit assez évidente; mais le Duché de Virtemberg étoit trop à la bienséance de la Maison d'Autriche, pour être restitué par une autre voye que celle de la force: & d'ailleurs l'Empereur en avoit besoin pour une transaction qui ne lui pouvoit être plus importante. Il avoit marié l'Archiduc d'Austriche son frere unique, sans lui rien donner de la succession de leur commun pere & de leur commune mere. Cependant le Pere avoit laissé les riches Provinces des Païs-bas & la Franche-Comte, & la mere tous les Etats dans les deux mondes, dont étoient alors composez les Monarchies de Castille & d'Arragon. L'Archiduc demandoit son partage, & prétendoit qu'il deût être d'autant plus grand, que le Roi Catho-

1524. tholique son Ayeul maternel qui lui avoit donné son nom, avoit eu dessein de le traiter en aîné quoy qu'il ne fust que cadet, & de luy laisser toute l'Espagne. L'Empereur pretendoit au contraire que l'Archiduc se contentast de la succession de Maximilien Premier leur commun Ayeul paternel, qui consistoit dans les dix Provinces hereditaires de la Maison d'Austriche. L'Archiduc protestoit qu'il étoit lezé d'une maniere trop énorme, & les amis communs intervenus pour rétablir la paix entre les deux freres, condamnerent l'Empereur à donner le Duché de Virtemberg à Ferdinand pour supplement de partage.*

* Dans l'Acte de donnation.

Ferdinand qui tenoit ainsi ce Duché à titre onereux ne se mit en devoir de payer ny la pension alimentaire du Prince de Virtemberg, ny la dot de la Duchesse dont il étoit chargé: & le Duc las de vivre aux dépens de ses amis, crut que la revolte des Païsans d'Alemagne luy offroit une occasion favorable pour recouvrer son Etat. Il obtint des Cantons Suisses trois ou quatre mille hommes, & se mettant à leur tête penetra dans le Virtemberg par la complaisance des Princes, & des Republiques dont il faloit traverser les domaines. Il n'est point d'indignitez personnelles qui effacent absolument & pour toûjours le caractere de la Souveraineté imprimé sur le visage de ceux qui sont nez pour commander aux autres. Les Peuples du Duché de Virtemberg sçavoient que leur Duc étoit le plus méchant des hommes, & que ce seroit aimer la tyrannie que de le recevoir pour Maître. Ils connoissoient l'humeur de Ferdinand, douce, agreable, moderée & pacifique; & ils prevoyoient qu'en secoüant le joug de ce Prince, ils s'engageoient imprudemment dans une guerre éternelle; puisque la Maison d'Austriche étoit si puissante, que plus on luy déferoit d'armées, plus elle en remettroit sur pied, & recouvreroit ainsi

tost

1525.

toſt ou tard ce qu'elle auroit perdu. Cependant les quatre conſiderations que l'on vient de repreſenter, quoyque puiſſantes d'elles-mêmes toucherent ſi peu ceux de Virtemberg, qu'ils reçurent par tout leur Duc avec joye. Il n'y eut que Stutgard Ville capitale du Duché retenuë par une forte garniſon qui reſta dans l'obeiſſance de Ferdinand : encore ſes Fauxbourgs ſe declarerent-ils contre elle. Mais la Providence divine avoit trop d'intereſt de ne plus ſouffrir que le Duc de Virtemberg fuſt long-temps heureux. Il reçut un ſecond coup de foudre ſemblable au premier qui l'avoit déja terraſſé. L'armée de la Ligue de Suabe retourna dans le Virtemberg avant qu'il euſt eu le loiſir de s'y fortifier, & le dépoüilla une ſeconde fois avec plus de facilité que la premiere. Les Païſans au lieu de le reconnoiſtre pour leur General, ou de l'aller au moins ſecourir le laiſſerent ruïner à leur veuë, & demeurerent les bras croiſez dans les trois camps qu'ils avoient dreſſez l'un à Biberac, l'autre en Algou, & le dernier ſur le Lac de Conſtance. Georges Truchez Comte de Valpourg commandoit alors l'armée de la Ligue de Suabe en qualité de Lieutenant General de l'Electeur de Saxe Chef de la même Ligue déja malade de la fiévre lante dont il mourut depuis. Truchez étoit un vieux Officier qui avoit beaucoup d'experience & de courage, & qui excelloit en la partie la plus neceſſaire aux Generaux, qui eſt de ſçavoir admirablement prendre ſa reſolution ſur le champ. Il amuſa les Païſans par de feintes negotiations à deux fins, l'une de les empêcher de s'unir, & l'autre d'en tirer une partie vers le Danube, & lors qu'il les euſt conduits par cet artifice, comme autant de brebis au lieu où il étoit aſſuré de les égorger ſans mettre au hazard l'armée des Confederez, il prit ſon temps pour les attaquer au moment, qu'ils penſoient loger dans

1525. Lippen petite ville, une lieuë & demie au dessous de celle d'Ulmes, & les y tailla en piéce sans perdre que cinquante soldats. Il prétendoit ensuite marcher contre l'autre camp des Païsans qui étoient rentrez dans la Franconie, & le dissiper en poursuivant sa victoire ; mais il fut retardé par un accident assez ordinaire à ceux qui commandent des gens de guerre tous ou du moins la plûpart mercenaires. Son armée lui demanda le Donatif, c'est-à-dire le present dont on avoit accoûtumé de regaler ceux qui remportoient de pleines victoires. Comme il n'avoit point d'argent il fut obligé de chicaner sur la proposition qu'on lui faisoit, & de soûtenir à ses soldats que le Donatif ne leur seroit dû qu'aprés qu'ils auroient entierement défaits tous les Païsans qui s'étoient revoltez en Alemagne : mais cette raison n'étoit bonne que pour des Sujets qui portent les armes pour leurs Souverains. L'armée de la Ligue qui ne servoit que pour de l'argent ne s'en contenta pas, & demeura sur le bord du Danube jusqu'à ce que son General eût dequoi l'appaiser. Les Païsans informez de cette suspension attaquerent la ville de Vinsperg azile de presque toute la Noblesse de Franconie. La place qui n'étoit fortifiée qu'à l'ancienne mode fut emportée au troisiéme assaut, & ceux qui se sauverent de la premiere furie des Vainqueurs n'en furent pas plus heureux. On les punit du suplice des anciens Alemans qui consistoit à être traversé de deux coups de pique en forme de croix, & la femme du Comte de Helfestein Chef de la garnison tâcha en vain de lui sauver la vie. Elle étoit fille naturelle de l'Empereur Maximilien, que les Alemans avoient tendrement aimé, & sur l'opinion que le Conseil de guerre auroit égard à sa qualité elle entra dans le lieu où il étoit assemblé les larmes aux

1525.

aux jeux & un fils de six mois entre ses bras. Elle se mit dans toutes les postures qui servoient à inspirer de la pitié. Elle les conjura de rendre le mari à la femme & le pere à l'enfant, mais tout ce qu'elle pût obtenir fut d'ensevelir celui dont elle sollicitoit la vie.

Cét accident rapporté à l'armée de la Ligue la tira de la letargie où elle étoit, & la fit courir à la vangeance du crime dont elle avoit été du moins l'occasion si elle n'en avoit été la cause. Les Païsans eurent la hardiesse de l'attendre, & ce fut en cela seulement qu'ils signalerent leur défaite, puisqu'ils lâcherent le pied presque aussi-tôt qu'ils furent chargez. Le carnage en fut horrible, l'on eut soin de chercher exactement entre les prisonniers ceux qui avoient fait le procez au malheureux Comte de Helfestein. On trouva celui qui lui avoit prononcé sa Sentence, & l'on crut qu'il ne serviroit de rien d'en faire un exemple si l'on ne donnoit de la terreur par l'enormité du supplice.

* Le Criminel fut condamné au feu & les Officiers generaux de l'armée voulurent eux-mêmes porter le bois qui serviroit à le brûler. Ils le rangerent à l'entour d'un poteau, où il y avoit une chaîne de la longueur qu'il faloit afin que celui qui y seroit attaché pût aller à l'entour. Le Criminel y fut lié par la moitié du corps, & lorsque la flâme eût gaigné toute la circonference, il fit inutilement toutes les contorsions que la nature enseigne pour éviter les horribles dangers. Il se debattit prés d'une demie heure, & l'on observa que la voix & le mouvement lui manquerent en même instant.

* Dans la Relation de ce supplice.

Une autre troupe de Païsans aprés avoir brûlé deux cent maisons de Franconie s'étoient emparez de la ville de Virsbourg, & en tenoient assiegé le Château. Truschez obligé de secourir

 l'Evêque

1525. l'Evêque du lieu qui y étoit enfermé, parce qu'il contribuoit pour la subsistance de l'armée de la Ligue, marcha à grandes journées, & les Païsans eurent la hardiesse d'aller au devant de luy jusqu'à Engelstat: le combat y fut long-temps obstiné & la victoire douteuse; mais un accident imprevû la fit pancher du costé des Catholiques. L'Electeur Palatin étoit engagé par deux considerations à dégager l'Evêque de Virsbourg, l'une que ce Prelat étoit son proche parent, l'autre qu'il prevoyoit qu'aprés le saccagement de la Franconie, les Païsans entreroient infailliblement dans le Palatinat. Cet Electeur sur une si juste apprehension avoit assemblé toutes ses forces, & les conduisoit à Virsbourg. Il arriva à Engelstat au plus fort de la mélée, & prenant l'armée des Anabaptistes à dos au moment qu'elle étoit assez occupée à resister par devant à celle de la Ligue, il la tailla en pieces.

Le recouvrement de Virsbourg fut le prix de la victoire, & les Païsans se voyant malheureux dans l'Alemagne voulurent éprouver si les armes ne leur seroient pas plus favorables au dehors. Ils s'attroupperent au nombre de vingt six mille des plus resolus, & tournerent tête du costé de l'Alsace à dessein de piller la Lorraine. On ne sçait qui leur avoit inspiré ce dessein; mais il est constant que c'estoit le plus utile qu'ils eussent pû former. La Lorraine étoit alors la plus florissante contrée de l'Europe, mais elle étoit aussi la plus aisée à troubler dans le calme profond dont elle joüissoit depuis plus de cinquante ans. Il n'y avoit aucune Place forte, & les Villes n'y étoient fermées que comme des Bourgs, c'est-à-dire, par de simples murailles. Antoine Duc de Lorraine averti de l'orage qui venoit fondre sur ses Etats, en fut d'autant plus surpris qu'il luy étoit également impossible de le dissiper & détourner. Il n'y avoit point d'armée dans

1525.

dans les Païs-bas pour accourir à son secours, & celle de la Ligue de Suabe aprés avoir reconvré Virsbourg étoit allée du costé de Munster où les Anabaptistes avoient étably le principal theatre de la guerre. Les meilleures troupes de la France venoient d'être defaites devant Pavie où le Roy Tres-Chrétien avoit été pris prisonnier, & celles qui y restoient suffisoient à peine pour défendre les frontieres de ce Royaume si les Vainqueurs se fussent mis en devoir d'y entrer.

Il est vray que Claude Comte de Guise frere du Duc de Lorraine étoit avec cinq mille vaillans hommes sur les frontieres de Champagne & de Bourgogne pour veiller à la sureté de ces deux Provinces, dont le Roy partant pour l'Italie lui avoit laissé le Gouvernement. Mais l'honneur obligeoit ce Prince à ne pas laisser desoler le Païs où il étoit né, & de sauver les deux seules Souverainetez qui restoient dans sa Maison de tant de Royaumes qui y étoient autrefois entrez. L'interest personnel ne l'engageoit pas moins à conserver un Etat qui devoit luy revenir ou à ses descendans si François unique fils de son frere aîné, venoit à mourir sans enfans. Les Ancestres de ce Prince luy avoient d'ailleurs communiqué un zele tres-ardent pour la Religion Catholique de ses peres; & Philippe de Gueldre sa mere qui s'étoit faite Religieuse dans le Convent des filles de sainte Claire du Pont-à-Mousson ne cessoit d'animer encore ce zele par de vives & continuelles instances qu'elle luy faisoit de s'opposer à toutes les nouveautez qui commençoient à troubler l'Eglise. De plus le Duc de Lorraine le pressoit de se joindre à luy, en ajoûtant à ses prieres la consideration du danger que courroient la Champagne & la Bourgogne, où le Comte de Guise commandoit pour le Roy, si ces Anabaptistes se saisissoient de la Lorraine, qui leur serviroit de passage, & d'amorce pour en-

1525. entrer dans les deux autres Provinces qui en sont voisines, & qui n'en étoient ni separées par de grandes rivieres, ni défenduës par aucune Place forte. Tous ces motifs joints à l'inclination naturelle que ce Prince avoit pour tout ce qui lui paroissoit grand, quoi qu'il fût difficile, n'étoient que trop capables de le déterminer à faire ce qu'on desiroit de lui : mais deux grandes raisons firent qu'il balança quelques momens à prendre son parti. L'une étoit la conjoncture des affaires qui lui donnoit sujet de craindre que le Connêtable de Bourbon voyant les Frontieres de Champagne & de Bourgogne dégarnies de troupes, ne reprît le dessein que le même Comte de Guise avoit fait avorter. Ce dessein étoit de penetrer dans le centre du Royaume où étoient situez les cinq Provinces hereditaires de la Maison de Bourbon, dans l'esperance infaillible de les exciter à la revolte, à cause de la crainte où la bataille de Pavie & la prison du Roi les avoit jettées. Outre que Marguerite d'Austriche Gouvernante des Païs-bas pourroit bien se servir de la consternation où étoit lors la France, pour y faire entrer des troupes par les Païs-bas & par le Comté de Bourgogne, & s'emparer de quelque Place, ou du moins y causer quelque soûlevement. L'autre consideration étoit, qu'il avoit raison d'agir dans cette occasion avec des égards particuliers, soit pour ne point donner de prise aux envieux, pour ne pas dire ennemis, qu'il avoit à la Cour, qu'à cause que le Duc de Lorraine son frere avoit épousé la sœur du Connêtable, à qui la Reine Mere ne pouvoit pardonner, parce qu'elle l'avoit offensée.

On peut ajoûter pour troisiéme motif du Comte de Guise, qu'encore qu'il fût General des troupes qu'il commandoit, il n'en avoit pas la disposition si absoluë, qu'il osât sans ordre les employer

1525.

ployer à tout ce qui lui paroissoit avantageux au service du Roi, ni même à sa propre gloire. Il faloit qu'il demandât à la Regente la permission de mener les troupes de ses Gouvernemens au secours de son frere. La Regente étoit à Lyon, & quand elle eût été d'humeur à l'accorder, ç'auroit été avec des longueurs, qui eussent donné aux Anabaptistes plus de loisir qu'il n'en faloit pour piller la Lorraine & les Provinces voisines.

Il s'agissoit donc de prendre une prompte resolution; & comme la necessité ne force que trop souvent d'executer des choses qui seroient blâmables, si on les avoit faites en d'autres conjonctures, & que les heureux succez ont souvent justifié des entreprises, qu'on auroit punies si elles n'avoient reüssi aux Entrepreneurs. Ceux qui ont approuvé celle du Duc de Guise, soûtiennent que sa penetration d'esprit lui fournit alors des lumieres suffisantes pour conclure par un de ces resultats de prudence, qui rend toûjours certains les jugemens des grands Capitaines, quoi qu'ils ne soyent évidens qu'à eux; que puisque les Espagnols n'avoient pas profité de leur victoire, en entrant par les Païs-bas, & par la Franche-Comté dans la Champagne & dans la Bourgogne, au moment qu'ils avoient sçû la prise du Roi Tres-Chrétien devant Pavie, ils ne se mettroient point en devoir de reparer leur faute deux mois aprés, parce qu'ils supposeroient, que ces Provinces auroient été si bien munies, qu'elles ne seroient plus en état de recevoir d'insulte. On ajoûte que la marche du Comte de Guise contre les Païsans étoit propre à confirmer les Espagnols dans cette opinion, bien loin de les inviter à attaquer ces Gouvernemens durant son absence, parce qu'ils s'imagineroient plûtôt qu'il faloit bien que la Bourgogne & la Champagne eussent plus de troupes

1525. qu'il ne leur en étoit neceſſaire pour ſe tenir ſur la defenſive, puiſque le Gouverneur en tiroit le ſurplus pour le mener au ſecours de ſon frere. Ils concluent enfin leur Apologie en faveur du Comte de Guiſe en diſant que ce Prince avoit pris avec ſes Officiers Generaux de ſi juſtes meſures pour défaire les Païſans en peu de jours, qu'encore que les Eſpagnols euſſent été préciſement informez de l'état où il laiſſoit la Champagne & la Bourgogne en menant leurs Garniſons dans l'Alſace, il étoit aſſuré d'executer ſon entrepriſe, & d'être de retour avant que Marguerite d'Auſtriche euſt aſſemblé les troupes neceſſaires à profiter de ſon éloignement. Ce Prince partit donc au commencement de May 1525. avec cinq mille hommes qu'il commandoit, & les Hiſtoriens même qui luy ſont contraires avouent qu'il uſa d'une diligence incroyable. Il joignit ſur la Frontiere de Lorraine le Duc ſon frere qui avoit aſſemblé un Corps de cavalerie, & marcha du coſté de Saverne où ſes Eſpions avoient raporté qu'étoit le rendez-vous general des Païſans revoltez dans les deux Cercles du Rhin. Il les trouva diviſez en trois Corps afin de ſubſiſter plus commodement, & de faire le degaſt plus au large par les maiſons champeſtres des Gentils-hommes & des Bourgeois des Villes. Le premier étoit campé auprés du village de Supfeſtein, & ce fut là que ſe fit la premiere attaque. Le Comte de Guiſe preſuppoſa qu'il ne ſe ſeroit pas donné la peine de ſe retrancher avantageuſement; & le ſuccez juſtifia que ce grand Capitaine s'étoit pas trompé dans ſa conjecture; puiſque le camp des Anabaptiſtes n'étoit fermé que par un Foſſé mediocrement large & profond. Ce Foſſé fut bien-toſt comblé, & l'Infanterie Catholique ayant applany un chemin à la Cavalerie tous les Païſans qui s'y trouverent enfermez paſſerent au fil de l'épée. Le Comte de

Guiſe

Guise sans donner de relâche considerable à ses troupes les mena contre le second Corps des Païsans qui témoigna plus de courage. Il s'avança en bataille rangée à la veuë des murailles de Saverne où le Comte de Guise avoit laissé garnison, & choqua la petite armée de ce Comte avec une fermeté qui faisoit juger que ces Païsans étoient resolus de vaincre ou de se faire tuer jusqu'au dernier. Mais leur ardeur se ralentit entiérement aprés le premier effort. Ils demanderent quartier, & le Comte de Guise promit de leur sauver la vie à condition qu'ils poseroient les armes, & qu'ils passeroient au travers des Vainqueurs rangez en haye, la discipline militaire apprend qu'il est dangereux de se soûmettre à de semblables conditions avant que la chaleur du combat soit tout à fait éteinte & les Païsans ne l'éprouverent que trop à leur dommage.

Un d'entr'eux portoit un baston ferré : & le Soldat Catholique qui l'apperçut le prémier pretendit que c'étoit une arme offensive, & se mit en devoir de l'arracher. Le païsan ne le lâcha que par forces, & il n'en falut pas davantage pour exciter un tumulte qui fit recommencer le combat, quelque soin que prît le Comte de Guise pour l'en empêcher. Les païsans desarmez & enfermez entre leurs Adversaires furent tous égorgez, & les Officiers Catholiques n'en purent dérober un seul à la furie de leurs soldats. Le troisiéme Corps apprehendant d'être traitté comme les autres crut prevenir l'entiére ruïne dont il étoit menacé en coupant chemin au Comte de Guise, & en se saisissant de la Forest Guillaume par où les Catholiques avoient à passer pour retourner en Lorraine. Le projet ne pouvoit être plus juste, & le Comte de Guise auroit été contraint de s'arrester en Alsace nonobstant la haste qu'il avoit de re-

1525. tourner dans ses Gouvernemens, si les Païsans se fussent prévalu de l'avantage du lieu qu'ils avoient heureusement occupé. Mais une escharmouche, où les Catholiques lâcherent le pied, feignant d'avoir du pire, suffit pour tirer insensiblement les Anabaptistes de leur fort. Ils ne fûrent pas plûtôt hors de la forest, que le Comte de Guise tourna tête, & les chargea avec une impetuosité qui les renversa. La commodité qu'ils avoient de se cacher à la faveur des arbres leur ôta le moyen de se ralier, & ils furent poursuivis avec tant d'obstination, & cherchez avec tant d'exactitude, que ceux qui éviterent la rencontre des Vainqueurs, servirent presque tous de pasture aux bêtes sauvages.

Ce sont là les particularitez les plus certaines des trois combats du Comte de Guise, que les Historiens racontent en tant de differentes manieres. * Ceux qui sont pour la maison de Lorraine jonchent d'une infinité de morts les campagnes où ils furent donnez, & les autres comme Sleidan dans sa premiere édition, les reduisent à seize mille.

* Valsemtour & Rosieres.

Le Comte de Guise rentra dans la Champagne le dix-neuviéme jour aprés qu'il en étoit sorti; mais ni sa prodigieuse diligence ni trois Victoires remportées en si peu de temps ne le garantirent pas de l'envie des ennemis de sa Maison, qui avoient tellement aigri l'esprit de la Regente, qui d'ailleurs n'étoit pas déja trop bien disposé à son égard, qu'elle se seroit peut-être portée à lui faire un crime du service qu'il venoit de rendre à la Religion & à l'Etat, si la même fortune qui l'avoit accompagné dans son voyage n'eût fait naître à son retour un accident imprevû qui le garantit de tout ce qu'il avoit à craindre.

On rapporta à la Regente dans le temps qu'elle paroissoit plus irritée, que le Comte de Vandôme, devenu premier Prince du Sang par la mort du Duc d'Alen-

d'Alençon, & par la rebellion du Connêtable de Bourbon, étoit à Paris, & qu'on le pressoit d'accepter la Regence & la Lieutenance generale du Royaume durant la prison du Roi. Ce Prince avoit été laissé dans la Picardie en qualité de Gouverneur, avec ordre, d'y commander la petite armée, destinée pour la défense de cette Province, la plus importante du Royaume. Le Comte de Guise étoit son beau frere. Ils vivoient ensemble dans la plus étroite liaison: * ils étoient Maîtres de ce qui restoit de troupes en France, excepté celles que commandoit Lautrec en Guyenne, dont la Regente étoit d'autant moins assûrée qu'elle avoit offensé leur General en deux signalées rencontres, l'une en détournant les trois cent mille écus, qui lui avoit fait perdre l'honneur avec le Duché de Milan; l'autre en persecutant la Comtesse de Château-Bryant sa sœur. Il étoit donc au pouvoir des Comtes de Vandôme & de Guise d'ôter à la Regente le Gouvernement de l'Etat. La crainte qu'elle en eut la contraignit de dissimuler avec le Comte de Guise, & l'on ne parla plus de l'action de ce Prince que pour en relever l'éclat.

*Le Comte de Guise avoit épousé la sœur du Comte de Vandôme.

L'Electeur Palatin fut touché d'émulation au premier avis des victoires dont on vient de parler. Il joignit ses forces à celles de l'Electeur de Treves. Il attaqua une autre troupe d'Anabaptistes campée à Petershein, & la défit si entierement, que les Païsans d'Alemagne, affoiblis par la perte de trois cent mille hommes, suivant la supputation des Auteurs Catholiques, poserent par tout les armes, excepté dans la Turinge, où Muncer avoit établi le principal siege de la rebellion. Il étoit entré par adresse dans la ville de Mulhausen, où le premier fruit de ses predications avoit été, de faire déposer le Magistrat qui lui étoit contraire, & d'en créer un autre à

1525. sa devotion. Ensuite il avoit chassé les Moines de leurs Monasteres & s'étoit emparé de leurs biens. Il pretendoit que toutes les affaires civiles devoient être decidées par la seule lecture de la Bible interpretée à sa mode, & ce pretexte tout ridicule qu'il étoit lui suffit pour s'emparer de l'autorité Souveraine, partout où ses disciples étoient les plus forts. * Il regloit toutes les choses divines & humaines sans exception & sans reserve. Il prononçoit aussi souvent par caprice que de propos deliberé, & neanmoins tout ce qui sortoit de sa bouche passoit pour oracle. Il vouloit que l'union devenuë plus étroite entre les hommes aprés l'Incarnation qu'elle ne l'avoit été auparavant s'étendît jusqu'à la communauté des biens, & que pour rendre l'Eglise d'ici-bas plus conforme à celle du Ciel, il faloit que tous les membres dont elle étoit composée fussent égaux dans les trois circonstances que l'orgueil avoit inventées pour les distinguer; la naissance, les dignitez & la fortune. Cette proposition étoit sans doute la plus plausible de toutes celles qui pouvoient être faites au peuple, parce qu'elle flattoit les deux inclinations ou pour mieux dire les deux vices où il a le plus de panchant, la faineantise & le larcin. Elle dispensoit pour toûjours les gueux de leur travail ordinaire, où ils avoient beaucoup de peine pour peu de gain; & leur ouvroit une voye prompte & facile pour soulager leur pauvreté, en leur permettant de prendre ce qui leur manquoit chez les riches, sans s'amuser à le demander & sans s'enquerir s'ils le trouvoient mauvais. L'attrait fut si charmant pour eux que jamais Heresiarque n'avoit eu de Sectateurs si soûmis que le furent ceux de Muncer. Les Relations du temps en ont marqué l'excez par deux particularitez qui ne peuvent être omises en ce lieu, quoi qu'elles soyent d'ailleurs extraordinairement delicates.

* Dans les Memoires de Pomarin.

1525.

Il devint amoureux de la plus belle & de la plus illustre fille de la ville de Cygne où il préchoit, & il n'eut pour en joüir qu'à témoigner aux parens que Dieu souhaitoit son mariage avec elle. Le même artifice lui servit à corrompre une jeune veuve qui étoit allé le consulter sur un cas de conscience : & comme il étoit à craindre que des exemples d'impureté trop frequens ne scandalisassent les moins preoccupez, il tâcha de les excuser en soûtenant que la simple fornication n'étoit pas un crime entre les Fideles, pourvû qu'ils se proposassent d'augmenter le nombre des predestinez. Il ne leva neanmoins tout-à-fait le masque qu'aprés avoir assemblé jusqu'à quarante mille hommes ; parce qu'il crut seulement alors être assez fort pour commencer à reduire l'Alemagne en Anarchie. Il fit un état tout particulier des vieux Soldats qui se jettoient dans son parti. Il leur donna des Charges dans sa milice. Il voulut qu'ils travaillassent tous les jours à dresser leurs compagnies aux exercices militaires. Il les amorça par le pillage des Châteaux de la Turinge, & lors qu'il les eut suffisamment instruits ; il changea en artillerie les cloches des lieux où il avoit été reçu ; & se mit en posture d'attendre l'armée de la Ligue de Suabe, qui marchoit contre lui à grandes journées sous la conduite du Duc Georges de Saxe.

Les premiers exploits des Anabaptistes furent heureux, & il sembla d'abord que Muncer eût communiqué sa bonne fortune à celui qu'il avoit choisi pour son Lieutenant Général ; c'étoit un Avanturier qui ne lui étoit pas beaucoup inferieur en audace, & pour toutes les autres qualitez d'un excellent Fanatique, son esprit étoit fertile en visions au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer. Il pensoit le jour à loisir ce qu'il devoit publier lui avoir été revelé durant la nuit,

ses

1525. ses réveries étoient toûjours conçuës dans un admirable raport avec les desseins de son Prophete. Il avoit la facilité de se persuader les mensonges qu'il s'étoit dit trois fois, & l'art de les débiter ensuite pout autant de veritez divines. Mais il n'est rien de si difficile à des extravagans que de se tenir longtemps dans les termes de simples disciples : ils veulent être Maitres à leur tour. Et ils veulent l'être trop-tôt. Muncer étoit d'avis de se tenir d'abord sur la défensive, & les raisons qui l'y portoient, ne pouvoient être plus pressantes. L'armée de la Ligue n'avoit pas dequoi subsister un mois en Turinge, & quand elle l'eût eu, il n'étoit pas possible d'empêcher qu'elle ne se dissipât, parce que le Manifeste des Anabaptistes ne seroit pas plûtôt porté dans les Etats des Princes dont elle étoit composée, qu'il exciteroit un embrasement qui obligeroit les soldats Catholiques à retourner promptement chacun chez soi pour l'éteindre. * Ce Manifeste étoit une tres-dangereuse piéce qui sappoit également les principes de la Religion & de la Politique. Il supposoit que le Regne de mille ans alloit commencer, & que le monde dans ce Regne ne devoit être peuplé que de Predestinez, qu'ils y seroient honorez de la presence de Jesus-Christ, & qu'ils y goûteroient toutes les delices du corps & de l'ame à proportion que ces deux parties en étoient capables ici-bas. Il concluoit de ce fondement qui avoit autrefois été celui de l'Heresie de quelques Millenaires, qu'il n'y avoit point de meilleure œuvre à faire pour seconder les intentions de Dieu en preparant les voyes au second avenement du Sauveur, que d'exterminer les coupables qui portoient en ce monde le caractere de leur reprobation par la vie scandaleuse qu'ils y menoient ; que le sacrifice n'en pourroit être que tres-agreable à Dieu, s'il commençoit par ceux qui étoient sans comparaison les plus criminels des hommes.

* Dans le Manifeste des Anabaptistes.

Ou-

Outre ce Manifeste qui n'eut pas tout le succez que son Auteur avoit esperé, Muncer avoit une resource qui étoit inconnuë, dont il auroit tiré de grands avantages, si on lui en eût donné le loisir. Il avoit intelligence avec les Ouvriers qui travailloient aux Mines du Comté de Mansfeld, & ils lui avoient tous promis de se joindre à lui, pourvû qu'il s'approchât d'eux avec des forces capables de tenir la campagne contre l'armée de la Ligue. C'étoit les hommes les plus brutaux, mais en recompense les plus determinez d'Alemagne, qui se promettoient de faire pancher la balance du côté qu'ils suivroient. S'il y avoit de la presomption dans cette sorte de confiance, ce n'est pas ici le lieu de le décider; mais il est au moins certain, qu'ils auroient notablement augmenté la reputation des armes de Muncer, & que les Catholiques n'eussent pas osé l'attaquer d'abord, comme ils firent, s'ils l'eussent trouvé avec un tel renfort. Cependant ils étoient encore si loin, que Muncer, sans rien hazarder, pouvoit aller sur la Frontiere du côté de Mansfeld, & revenir à Mulhausen, avant qu'ils y arrivassent; Mais les revoltez manquent le plus souvent de réüssir, faute de soûmission entre les Chefs. Phifer mena la meilleure partie de l'armée Anabaptiste faire le degât dans le Territoire d'Isfeld, dont il ruïna les Châteaux, pilla les Eglises, tua la jeune Noblesse, chargea de chaînes la vieille, & la mena en triomphe à Mulhausen. Muncer n'avoit osé sans lui faire la marche necessaire pour donner la main aux Ouvriers des Mines, & s'étoit tenu cependant enfermé dans la ville de Cranchausen, ce qui déconcerta son projet. Car d'un côté Albert Comte de Mansfeld découvrit l'intelligence des Anabaptistes avec ses Ouvriers, & fit observer ceux-ci de si prés, qu'ils ne discontinuerent point leur travail. De l'autre côté l'ar-

1525. l'armée de la Ligue de Suabe fit tant de diligence qu'elle parut à la veuë des Anabaptistes presque aussi-tôt que Phifer fut retourné du Territoire d'Isfeld. Le Duc Georges de Saxe son Général y étoit en personne, & le jeune Landgrave de Hesse Philippe son Gendre dont il sera tant parlé dans les Livres suivans, y faisoit son apprentissage en l'art militaire. Henry le Duc de Brunsvic commandoit l'Infanterie, & la Cavalerie obéïssoit à Jean Duc de Saxe qui venoit de succeder à l'Electorat à Frederic son frere aîné décedé sans enfans.

Ces quatre Princes trouverent les Anabaptistes assez bien retranchez, & ne perdirent pas neanmoins l'esperance de les forcer, parce que leurs lignes n'étoient pas suffisamment garnies d'artillerie pour empêcher qu'on ne les comblât en plusieurs endroits, ensuite dequoi il n'y avoit presque point à douter de la victoire, à ceux qui connoissoient l'avantage des troupes reglées sur des gens assemblez sans aucun choix, le seul embaras consistoit dans la crainte de rendre le Païs desert & sterile en le privant de tant de personnes accoûtumées à cultiver la terre, & cette raison d'interest qui se trouvoit jointe à celle de l'humanité, porta les quatre Princes à faire une demarche pour épargner s'il étoit possible tant de sang Alemand. Ils envoyerent un Trompette aux Anabaptistes pour leur remontrer que la partie n'étoit pas égale, & pour les exciter à la compassion d'eux-mêmes.

Le parti des Anabaptistes étoit comme tous les autres formé à la hâte & par hazard, c'est-à-dire que toutes les personnes qui y étoient entrées, ne se trouvoient également ni prevenuës ni persuadées de la justice de leur cause. Il y en avoit plusieurs qui ne le suivoient que pour se vanger de quelque injure particuliere reçuë de la Nobles-

se,

1525.

ſe, & il y en avoit d'attirez par le ſeul motif du pillage. Le pur libertinage y en entretenoit encore un plus grand nombre, & quoique ces trois ſortes de gens comptez enſemble n'égalaſſent pas la multitude de ceux que l'eſprit d'erreur retenoit dans le même parti, il ſuffiſoit neanmoins pour balancer les reſolutions qui y ſeroient priſes. Et de fait ils cabalerent ſi finement entre les Anabaptiſtes de bonne foi, & firent enſuite tant de bruit dans le Conſeil de guerre ſous pretexte qu'avant que de rebuter les propoſitions des Princes, il faloit au moins ſçavoir en quoi elles conſiſtoient, que le Trompette fut renvoyé pour demander à ſes Maîtres un plus grand éclairciſſement, afin qu'il rapportât aprés une réponſe plus categorique.

Les Princes prirent cette civilité ſi peu familiere à leurs ennemis pour une marque qu'ils commençoient à rentrer en eux-mêmes. Ils envoyerent avec le Trompette un jeune Gentilhomme ſpirituel & de bonne mine, dont l'Hiſtoire a peut-être caché le nom pour épargner à ſa famille la honte du mauvais traitement qu'il reçut. Celui-ci porta aux Anabaptiſtes une lettre ſignée de la main des quatre Princes, dont le ſens étoit, * qu'encore que les cruautez exercées par les troupes de Phifer dans le Territoire d'Isfeld meritaſſent un châtiment exemplaire, on étoit neanmoins prêt d'accorder aux ſoulevez un pardon ou plûtôt une Amniſtie generale à trois conditions, l'une de poſer incontinent les armes, l'autre de livrer les principaux de ceux qui les avoient excitez à la revolte, & la derniere de retourner inceſſamment à leur labourage.

* Dans la lettre des 4 Princes aux Anabaptiſtes.

La lettre étoit tournée d'une maniere qui mit la diſcorde entre les Anabaptiſtes. Les trois premieres ſortes de gens dont on vient de parler, qui avoient beaucoup de credit entr'eux, ſoûtenoient que les Princes ne demandoient rien qui ne dût

1525. deût leur être accordé dans la conjonĉture d'alors, & ſe fondoient ſur l'extrême danger où les troupes Anabaptiſtes étoient reduites. Ils pouvoient attirer à leur ſentiment ceux de l'autre faction dont les ames ſeroient plus timides, & Muncer qui le connoiſſoit mieux que nul autre, ſe tenoit déja pour perdu, lorſque le même hazard qui ſembloit l'avoir mis en poſture d'être livré à ſes ennemis lui fit naître une occaſion d'échaper dont il ſçut admirablement ſe prévaloir.

Il avoit choiſi pour-deviſe l'Arc-en-Ciel, ſoit qu'il affectât de s'attribuer l'ancienne marque de la reconciliation de Dieu avec les hommes; ou qu'il prétendît purger auſſi entierement la Terre de coupables qu'elle l'avoit été par le Deluge. Au moment qu'il attendoit qu'on lui mît la main ſur le colet, il apperçut le même Arc-en-Ciel pleinement formé ſur la nuée qui couvroit le camp des Anabaptiſtes, & ſans donner le loiſir aux plus éclairez d'attribuer ce Phenomene à ſa veritable cauſe, il parla d'une voix ſi tonante, & d'une maniere ſi pathetique, que ceux qui étoient exclus du Conſeil de guerre, ne laiſſerent pas d'accourir pour l'entendre. Il leur dit qu'ils contemplaſſent l'accompliſſement des promeſſes qu'il leur avoit faites de la part de Dieu en regardant le ſigne qui les invitoit à exterminer les Tyrans; que ſa divine Majeſté étoit accoutumée à expliquer ſes volontez par cét admirable ſigne, & que comme il n'avoit paru à Noé à la ſortie de l'Arche qu'aprés que les eaux avoient lavé toute la ſurface de la Terre des abominations qui y avoient été commiſes, il ne paroiſſoit maintenant que pour animer les veritables enfans de Dieu, qui étoient les Peuples d'Alemagne repreſentez dans l'Ecriture par les eaux à ne faire ni paix ni tréves avec de miſerables Magiſtrats, qui les tenoient en ſervitude.

1525.

tude. Il ajoûta que leur Artillerie n'étoit point à craindre, & par un trait d'imprudence plus grand en toute maniere que l'on ne le ſçauroit décrire, il s'engagea par ſerment à recevoir dans les replis de ſa robe tous les boulets de canon que tireroient les ennemis. Il n'étoit pas poſſible de porter plus loin l'effronterie & la preſomption: cependant la plûpart des Anabaptiſtes fut aſſez credule pour ajoûter foi à cette prétenduë revelation. L'Auditoire retentit des cris de ceux qui proteſtoient de mourir plûtôt que de livrer leur Prophete; & Muncer perſuadé que cette ardeur ſe ralentiroit bientôt ſi elle n'étoit entretenuë par quelque ſtratagême, en inventa un ſi ingenieux & ſi malin, que la poſterité aura de la peine à le croire.

Il ſuppoſa que les hommes ne combattoient jamais avec toute l'induſtrie & toute l'obſtination neceſſaire pour obtenir la victoire dans les guerres civiles, qu'aprés que l'on avoit trouvé le ſecret de les rendre irreconciliables avec leurs ennemis, & ſur cét abominable principe il appliqua tout ſon eſprit à penſer par quelle voye les Princes & les Anabaptiſtes pouvoient être broüillez deſorte, que rien ne les empêchât de vuider leur querelle à vive force. Il ne chercha pas longtemps l'expedient ſans le trouver, & il lui tomba dans l'imagination que ſi les Anabaptiſtes mettoient en piéces le Gentil-homme qui leur avoit apporté de la part des Princes des propoſitions de Paix, les Princes ne l'auroient pas plûtôt appris qu'ils courroient à la vangeance de l'injure & commenceroient le combat.

L'inhumanité qui paroiſſoit dans une action d'ailleurs ſi contraire au droit des gens, ne retarda pas un moment celui qui l'avoit conçuë de l'executer; tant il y a de facilité à ſe porter aux plus grands crimes, lorſqu'on ſe laiſſe perſuader

1525. suader qu'on ne sçauroit éviter par d'autres moyens les plus effroyables dangers. Muncer fit signe qu'il vouloit encore une fois parler, & le prompt silence qu'il obtint l'ayant assuré par avance d'être favorablement écouté, il dit que Dieu venoit de lui reveler qu'il faloit commencer le sacrifice qu'il demandoit qu'on lui fît des Tyrans par celui de leur Deputé, & que c'étoit là la seule disposition où les Fideles se devoient mettre pour meriter sur leurs Adversaires la victoire la plus signalée qui fût jamais. *

* Dans la Relation de cét assassinat.

Ce discours anima les Anabaptistes à un attentat qui dans toute autre occasion leur auroit inspiré de l'horreur. Les plus proches du lieu où le Gentilhomme attendoit sa dépêche, se jetterent sur lui & le traînerent au milieu de l'Assemblée. Il y reçut des outrages que la bien-seance ne permet pas d'exprimer icy d'une autre maniere qu'en disant qu'ils allerent jusqu'à la derniere extrémité où l'insolence se peut porter, lors qu'elle est appuyée sur un faux pretexte de Religion. Le malheureux Gentilhomme expira sous les coups qu'on luy donna, & son corps fut mis en autant de piéces qu'il y avoit de Boureaux, parce que chacun voulut en avoir la sienne.

Le Trompette qui l'avoit conduit sans y penser à la boucherie, se sauva, soit qu'il n'y eût point d'ordre de l'arrêter, ou que les Anabaptistes eussent negligé de le garder dans l'extrême application où ils étoient à tourmenter le Gentil-homme. Le dépit qu'il excita dans l'armée de la Ligue aussitôt qu'il y fut arrivé, & le ressentiment dont il la remplit produisirent en partie l'effet qu'attendoit Muncer; puisque les Soldats & les Officiers coururent aux armes, & se rangerent chacun sous son Enseigne sans embarras & sans tumulte. Les Princes n'eurent de peine qu'à retenir l'impetuosité de ceux qui demandoient qu'on les ménât contre le

Camp

1525.

Camp des Anabaptiſtes, avant que les Pionniers en euſſent comblé le Foſſé. On les obligea neanmoins à force de remontrances de faire halte durant un quart d'heure, & le jeune Landgrave de Heſſe qui leur étoit le plus agreable des quatre Princes, prit ce moment pour les inviter à faire plus de reflexions ſur le combat qu'ils alloient livrer. Il avoüa que les Anabaptiſtes n'avoient pas tort en toutes manieres, & qu'il n'y avoit en effet que trop de Souverains en Alemagne qui commettoient une partie des excez que le Manifeſte des Rebelles leur reprochoit. Mais que l'Ecriture Sainte bien loin de diſpenſer par là les Sujets de l'obeïſſance avoit voulu prevenir toutes les ſeditions qui arriveroient dans la ſuite des ſiecles en avertiſſant les veritables Chrétiens qu'ils n'avoient qu'à s'armer de patience lorſque la Providence leur donneroit des Maîtres inſuportables; que les Princes de la Ligue bien loin d'étre de ce nombre ſe comportoient à l'égard de leurs Sujets avec tant de moderation, que leur joug paſſoit à bon droit pour le plus leger qu'il y eût dans la Chrétienté. Que leurs inferieurs pour une petite ſomme qu'ils payoient tous les ans plus par reconnoiſſance que par tribut, vivoient en toute ſureté dans leurs maiſons, cultivoient leurs champs, nourriſſoient leurs troupeaux, exerçoient la marchandiſe, & tiroient de la vie civile cent autres avantages dont le moindre valoit beaucoup plus ſans comparaiſon que ce qu'ils contribuoient: Que le motif de Religion n'étoit pas même ſuffiſant pour excuſer une revolte, * & que Jeſus-Chriſt en faiſant une ſevere correction à ſaint Pierre qui avoit tiré l'épée, apprenoit que les Perſecuteurs de la veritable doctrine ne devoient pas être plus maltraitez que ceux qui en vouloient à la reputation, aux biens, à la liberté & à la vie. Et que le recours aux armes n'étoit pas permis, lors même qu'il s'agiſſoit d'éviter

* Dans la Harangue du Langrave.

les

1525. les supplices les plus horribles, & par consequent les plus capables de vaincre la constance d'un homme de bien.

Ce discours n'étoit pas necessaire pour animer des gens à qui le desir de vangeance avoit redoublé le courage. Les Fossez furent bien-tôt comblez, les retranchemens abbatus en plusieurs endroits, & les plus déterminez Anabaptistes qui les défendoient passez au fil de l'épée. Leur propre artillerie tournée contr'eux les foudroya impitoyablement, & l'on vit alors une triste preuve de ce que peut produire l'excez de credulité dans les esprits malfaits.

Les Anabaptistes étoient si fortement persuadez que Muncer leur tiendroit parole en suspendant l'action de l'artillerie, qu'ils ne se mettoient en devoir lorsqu'ils y voyoient mettre le feu, ni d'ouvrir leurs rangs ny de se jetter à terre, & le boulet trouvant les files extraordinairement serrez y faisoit ces terribles effets que la parole & la plume ne peuvent exprimer. Les membres emportez alloient tuer à côté ceux que le boulet n'eût pû rencontrer directement, & les piéces des armes fracassées devenoient toutes meurtrieres sur un champ où il n'y avoit point de vuide. L'immobilité y faisoit perir pour le moins autant de personnes que la confusion en auroit perduë dans une deroute, & ceux dont les compagnons étoient emportez ne sortoient pas pour cela de la dangereuse prévention que leur faux prophete leur avoit inspirée. Ils s'imaginoient que Dieu les avoit punis pour n'avoit pas ajoûté assez de foi à sa doctrine; mais que pour ceux qui la croyoient fermement ils ne manqueroient pas d'être invulnerables. Ils demeuroient ainsi fierement en butte aux boulets qui les tuoient à leur tour, & comme ils n'avoient pas profité de la mort de leurs voisins, la leur ne faisoit aucune impression sur ceux qui restoient,

reſtoient, ainſi tous les Anabaptiſtes de bonne foi moururent ſans fuïr, ſans ſe défendre, ſans murmurer, & ſans dire autre choſe que l'hymne dont l'Egliſe Catholique ſe ſert pour invoquer le Saint Eſprit. Mais ceux qui étoient entrez dans leur parti par les motifs raportez ci-deſſus, ne ſe piquerent ni d'inſenſibilité ni d'obſtination à attendre la mort de pied ferme. Ils fuïrent de l'autre côté du camp où il y avoit une montagne. Ils s'en ſaiſirent & y euſſent diſputé long-temps & vendu cherement leur vie, s'ils euſſent eu le loiſir de ſe ranger en bataille. Mais le jeune Landgrave préſentit leur deſſein, & ſe mit ſi promptement à leurs trouſſes avec un Corps de Cavalerie qu'il les atteignit, & monta confuſement avec eux. Il en vouloit principalement aux deux Chefs des Anabaptiſtes Muncer & Phifer qui aprés avoir exhorté leurs diſciples à ſe laiſſer tuer n'avoient pas ſuivi le conſeil qu'ils donnoient aux autres. Ils avoient tourné le dos les premiers, & s'ils euſſent échapé la guerre n'auroit pas fini. Il les faloit avoir vifs ou morts, & le Landgrave en partant pour les attaquer ſur la montagne avoit eu la précaution d'avertir le Duc Georges de Saxe d'envoyer des troupes au delà pour couper le chemin à ceux qui tâcheroient de ſe ſauver à Franchauſem. Mais il n'eſt rien de ſi difficile à la guerre que de tirer des troupes quelques diſciplinées qu'elles ſoyent, du camp ennemi qu'elles ont forcé & qu'elles pretendent piller pour les employer à une nouvelle fonction militaire où vraiſemblablement il n'y a rien à profiter.

Le Duc Georges ne fut point obeï, mais le Landgrave chargea avec tant de vigueur les Anabaptiſtes qui commençoient à ſe ralier ſur la croupe de la montagne, qu'il les renverſa dans la vallée prochaine, où ils ne penſerent qu'à fuïr. *

* Dans les Relation de la bataille de Franchauſem.

1525. Il y en eut quatre cent qui se retirerent avec Phifer dans Mulhausem, par la seule consideration que cette Ville étoit la plus proche : les uns & les autres furent également infortunez dans leur choix, parce que l'armée de la Ligue persuadée qu'il dépendoit uniquement de sa diligence de terminer la guerre en peu de jours aprés une telle victoire, se divisa en deux brigades, & investit en même temps les deux Places où s'étoient sauvez les restes des vaincus. Les troupes de l'Electeur de Saxe & du Duc de Brunsvic, arriverent assez-tôt à Mulhausem pour y surprendre Phifer & ses complices, avant qu'ils eussent eu le loisir de se refugier plus loin. Elles en firent une punition exemplaire, & le Duc Georges & le Landgrave se presenterent si promptement aux portes de Franchausem qu'ils entrerent pêle mêle avec les fuyards ; ils les firent tous prisonniers à discretion, mais la victoire n'étoit pas accomplie, puisque Muncer ne se trouvoit pas entr'eux. Il demeura caché plusieurs jours, & ne fut découvert que par une assez bizarre avanture.

Il avoit fui des premiers & cette circonstance qui lui nuisoit en ce qu'il y avoit autant de témoins de son entrée à Franchausem, qu'il y avoit eu de gens à le suivre ; lui étoit d'ailleurs favorable en ce que peu de personnes sçavoient le lieu où il s'étoit caché : le hazard voulut qu'aucun n'y prît garde, soit que les fuyards fussent uniquement attentifs à se sauver, ou que les Bourgeois ne pensassent dans une conjoncture si surprenante, qu'à se garantir du pillage. Il entra dans la premiere maison qu'il trouva ouverte, & cette maison qui n'étoit éloignée de la porte de la Ville que de la distance necessaire entre les murailles & les ruës, se trouva toute habitée par de secrets Anabaptistes, qui reconnurent leur faux Prophete, & le cacherent avec toutes les précautions que le zele

zele leur ſuggera dans une occaſion où ils s'atten- 1525.
doient eux-mêmes de perir. Ils lui enfoncerent la tête dans un bonnet le plus avant qu'ils purent, & le coucherent au grenier dans un lit deſtiné pour les valets. Ils l'avertirent de contrefaire le malade, & la ruſe, quoique groſſiere réüſſit d'abord.

Mais l'égarement de Muncer étoit ſi grand qu'il faloit lui ôter à la fois toutes les réſources humaines, pour l'obliger à rentrer en lui-même, & pour le ramener au bon chemin. On logea dans la maiſon où il étoit, un Gentil-homme de l'armée de la Ligue, dont le valet ne ſe trouvant pas bien dans l'écurie, qu'on lui avoit donné pour gîte, monta dans le grenier pour voir s'il y pourroit repoſer avec moins d'incommodité. Il y trouva un homme couché, & comme c'étoit juſtement à l'heure de midy, il ſuppoſa que c'étoit une perſonne malade. Comme il n'eſt point de gens moins ſenſibles à la pitié que les goujats, l'objet qui ſe preſentoit à celui-ci auroit ſuffi pour le chaſſer à l'inſtant de ce grenier, s'il n'eût en même temps apperçu quelque choſe qui l'y retint.

C'étoit alors la mode en Alemagne de porter la bourſe à la ceinture, plus par ornement que par neceſſité, & de la mettre ſous le chevet lorſque l'on ſe couchoit, celle du malade étoit en vûë, ſoit que ce fût à cauſe qu'il n'y avoit pas de tour de lit, ou qu'il ne l'eût pas cachée aſſez avant, ou qu'enfin il l'eût fait ſortir du lieu où elle étoit à force de ſe remuer. Si le goujat eût pû s'en ſaiſir ſans que le malade l'eût ſçu, il ſe ſeroit contenté de la dérober, & de ſortir incontinent du grenier pour n'y jamais remettre le pied; mais elle étoit diſpoſée enſorte, qu'il n'y avoit que les cordons qui pendoient en bas, & le reſte étoit juſtement ſous la tête du malade, qui ayant

1525. le viſage tourné du côté des cordons, encore qu'il ne les vît pas, il n'auroit pas laiſſé d'appercevoir la main que le goujat y eût miſe. Il n'y avoit donc point d'autre expedient pour le goujat que de faire au malade une querelle d'Alemand pour s'emparer enſuite de ſa bourſſe, & il la commença en criant, que c'étoit-là un Anabaptiſte bleſſé qui s'étoit ſauvé de la bataille : en prononçant ces paroles il tira la bourſe d'une main & jetta de l'autre la couverture en bas. Le prétendu malade ſauta ſi alegrement du lit, & fit de ſi puiſſans efforts pour ravoir ſa bourſe, que le Goujat reconnut aſſez qu'il n'étoit pas bleſſé. Ils ſe colleterent long-temps, & le bruit qu'ils firent obligea le Gentil-homme logé au deſſous de monter au grenier : il arracha la bourſe à ſon domeſtique & l'ouvrant il y trouva une lettre dont il connoiſſoit l'Ecriture. * Elle étoit de la propre main d'Albert Comte de Mansfeld, elle s'adreſſoit à Muncer. Elle lui donnoit de tres-ſalutaires avis, & ſur la fin elle le menaçoit de peines les plus rigoureuſes ordonnées dans l'Ecriture contre les Chefs de parti qui animoient les peuples à la ſedition.

* Dans la Relation de la priſe de Muncer.

Il ne faloit qu'une legere teinture des affaires du monde pour ſoupçonner que le depoſitaire de la lettre étoit celui à qui elle s'adreſſoit, & le Gentilhomme en eût l'imagination ſi prevenuë qu'il tira ſon poignard & jura de l'enfoncer dans le ſein du prétendu malade s'il n'avoüoit la lettre. Le prétendu malade n'avoit qu'à nier fortement la choſe, & qu'à couvrir ſon menſonge de la premiere fable qui lui ſeroit venuë dans l'eſprit. Mais l'effronterie & la fierté qu'il ſembloit avoir portées au ſouverain degré, l'abandonnerent tout d'un coup. Il perdit le jugement d'une maniere ſi deplorable qu'il confeſſa à la premiere inſtance qu'il étoit Muncer ; & le Gentil-homme aprés

l'avoir

l'avoir donné en garde à plusieurs de ses compagnons qu'il appella, l'alla declarer au Duc Georges, & recevoir la recompense promise à quiconque le découvriroit. 1525.

Le Duc ravi que le hazard l'eût mis vivant entre ses mains ordonna qu'on l'amenât, & lui demanda d'un ton de Vainqueur par quel principe il avoit trompé & conduit à la boucherie tant de miserables Païsans. Muncer qui avoit repris sa premiere fierté, répondit insolemment qu'il n'avoit trompé personne, & qu'il s'étoit contenté d'enseigner avec quelle severité devoient être traitez ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Le Landgrave present à cette entreveuë qui étoit extraordinairement sçavant pour un homme de son âge & de sa qualité, & qui lisoit assiduëment la traduction de la Bible par Luther, voulut entrer en quelque sorte de conference avec Muncer, & lui prouva par une multitude de passages qu'il avoit en main tirez du vieux & du nouveau Testament, que l'on devoit du respect aux Magistrats, & de l'obeïssance aux Souverains: Qu'il n'étoit permis en aucun cas à des particuliers Chrétiens de trouver à redire à la forme du gouvernement établie dans les lieux où ils avoient à vivre: & que la vangeance des injures leur étoit si étroitement défenduë que Jesus Christ avoit declaré que s'étoit-là la marque à laquelle on examineroit s'ils étoient les veritables enfans de son Pere.

Muncer ne daigna répondre, & le Landgrave persuadé que son silence procedoit d'un secret mépris le fit appliquer à la question. Il la souffrit mais avec des douleurs si aiguës & des cris si épouvantables que le Duc Georges touché de sa peine se mit en quelque devoir de le consoler. Il lui remontra que les tourmens qu'il enduroit étoient grands à la verité; mais qu'ils

1525. étoient peu de chose eu égard au nombre de tant de personnes qu'il avoit menées à la boucherie en une seule année, si grand que le Turc n'en avoit point tant fait mourir depuis qu'il faisoit la guerre aux Chrétiens. Il répartit à peu prés comme César dans la bataille de Pharsale, que ces gens-là l'avoient bien voulu, & se teut pour laisser refléchir ces Princes sur ce qu'il venoit de dire. Ils n'y trouverent point d'autre sens, sinon que Muncer avoit voulu reprocher aux morts de ne s'être pas défendus avec assez de valeur, & cette sorte de moquerie ajoûtée à l'injure les irritant davantage contre l'Auteur de la Secte des Anabaptistes, ils differerent son supplice afin qu'il endurât plus long-temps. Les Juges nommez pour travailler à son procez s'assemblerent à Helderang, ville capitale du Comté de Mansfeld, le condamnerent dans les formes à perdre la tête sur un échaffaut dans la même ville de Mulhausem, qu'il avoit corrompuë par sa pernicieuse doctrine. Les Ecrivains du temps racontent si differemment le reste de la tragedie, que tout ce que l'on sçauroit faire de mieux est de rapporter ici les diverses Relations. Il y en a qui assurent que Muncer voyant que c'étoit tout de bon qu'il faloit mourir, renonça sincerement aux erreurs qu'il n'avoit soûtenuës que par des interests, qui cessoient alors : Qu'il rentra dans la Communion de l'Eglise ; qu'il se confessa à son Curé ; qu'il reçut le saint Sacrement en forme de Viatique, & qu'il donna jusqu'à la fin des marques d'un veritable repentir. D'autres disent au contraire, qu'il fit la profession de foi Lutherienne, telle qu'il plût au Duc de Brunsvic de lui suggerer : mais Sleidam le plus sincere des Ecrivains Protestans ajoûte une circonstance qui gâte tout le mystere. Il soûtient que Muncer fut alors dans un si grand trouble, & dans un abattement d'esprit si general, que

non

1525.

non ſeulement il perdit l'uſage de la memoire ; mais encore il n'eut ni la liberté de penſer, ni l'application neceſſaire à reflêchir ſur ce qu'il diſoit. D'où il eſt aiſé de conclure que le même Sleidam préſuppoſoit qu'il eut échapé à Muncer de dire des choſes, qui ne s'accordoient pas tout-à-fait avec le Lutheraniſme. Mais il arrive quelquefois à ceux qui doivent bientôt être punis du dernier ſupplice, le même ſimptôme qu'aux malades de la fiévre chaude ; c'eſt-à-dire que les uns & les autres ont preſque toûjours avant que d'expirer des intervalles lucides, qui ſont à proprement parler les momens heureux, où l'ame fait de ſi puiſſans efforts contre la douleur, qu'elle recouvre tout-à-fait ou du moins en partie l'uſage de la raiſon pour quelques momens.

Muncer monté ſur l'échaffaut au lieu de s'étonner du nombre extraordinaire de gens de guerre dont il étoit environné, & de la prodigieuſe multitude de Spectateurs accourus de toutes parts pour lui voir perdre la tête ; ſe trouva dans le plus grand calme où il eût été de ſa vie. Il avoüa d'avoir mal fait en ſoûlevant le peuple contre ſes Souverains : mais il exhorta les mêmes Souverains à la pitié & à la condeſcendance pour des malheureux, qui ne leur étoient aſſujettis que par la peine du peché d'origine, & par l'inſtitution du droit des gens. Il les conjura de lire ſouvent les Livre de l'Ecriture Sainte, où il étoit parlé du devoir des Grands : il leur promit en ce cas une obeïſſance univerſelle de la part des Sujets, & aprés avoir fait ſes prieres il tendit le cou au bourreau vers la fin de l'année 1525.

Luther n'avoit pas conſideré la guerre des Anabaptiſtes avec toute l'indifference d'eſprit & toute la conſtance, que ceux de ſon parti lui attribuent : & ſi d'abord il n'avoit pas eu deſſein de la fomenter, il avoit écrit des choſes qui

1525. sembloient tendre uniquement à cette fin. Il avoit à la verité fait imprimer une exhortation au Peuple en forme d'avis pour éviter les seditions & pour prevenir les revoltes : Cependant il y soûtenoit en termes exprés que les Loix humaines étoient d'inutiles inventions de l'esprit humain, & que l'on n'y devoit avoir aucun égard : Qu'elles ne devoient pas empêcher que l'on ne chassât les Ecclesiastiques de leurs Benefices, & que l'on ne tournât en des usages temporels les revenus qu'on leur ôteroit. Il donnoit la licence aux Religieux de l'un & de l'autre sexe de sortir de leurs Monasteres, & s'ils ne la prenoient d'eux-mêmes, il vouloit qu'on les en arrachât par force. Il défendoit de donner de l'argent pour les Bulles, pour le luminaire des Eglises, pour les ornemens, & pour la subsistance du Clergé : & il promettoit que pourvû que les Seculiers retranchassent leurs liberalitez à cét égard, il n'y auroit plus dans deux ans ni Prêtre, ni Moine, ni Religieux, ni Messe, ni Confrairie, ni Vigile, ni Regle, ni aucune autre marque de la Papauté. Il expliqua plus clairement sa pensée dans le Livre où il examinoit les douze articles contenus dans le Manifeste des Anabaptistes : car il avertit les Princes de l'Empire Ecclesiastique & Seculier, que les signes extraordinaires qui paroissoient alors dans le Ciel les menaçoient tous d'une ruïne également inévitable & prochaine, & que les Païsans étoient animez à la revolte par l'esprit de Dieu las de souffrir la tyrannie dans l'Alemagne. Qu'il s'agissoit de reformer en même temps la Religion & le Gouvernement, & que si l'on ne le faisoit volontairement on y seroit contraint par la force : que l'on auroit beau défaire des armées, puisque Dieu en sçauroit bien former d'autres, & qu'il couvriroit plûtôt l'Empire de Guespes, comme il avoit fait autrefois l'Egypte, que de ne pas

pas exterminer les Potentats qui s'oppoſoient aux progrez du Lutheraniſme. 1525.

Mais les Anabaptiſtes taillez en piéces dans les neuf Cercles de l'Empire & entierement ruïnez par la perte de la bataille de Franchauſem inſpirerent à Luther de plus moderez ſentimens à l'égard des Princes, & de déraiſonnables penſées à l'égard des Païſans, qu'il n'en avoit eu auparavant. Il eut peur que les Vainqueurs ne ſe vangeaſſent ſur lui du danger où il les avoit expoſez, & qu'au moins deux d'entr'eux, le Duc de Brunſvic & le Landgrave de Heſſe qui faiſoient gloire d'être ſes Diſciples, ne renonçaſſent à ſa doctrine. Le meilleur expedient pour ſe degager de ce mauvais pas étoit de jetter la derniere pierre aux Vaincus, ou pour mieux dire de les attaquer aprés leur mort, & Luther aima mieux ſe porter volontairement à les accuſer ainſi, que de voir diminuer avec ſa reputation le nombre de ſes Sectateurs.

On a déja remarqué qu'il écrivoit admirablement bien en ſa langue, & l'ordre des matieres veut que l'on ajoûte ici qu'il écrivoit tres-mal en Latin, & que ſi les Ouvrages qui nous reſtent de lui ne ſont pas tout-à-fait barbares, c'eſt que Melancton ſon diſciple les corrigea en prenant le ſoin de la premiere edition. Il écrivit donc un Livre en Alemand, & le fit debiter ſous ce titre magnifique, Jugement terrible de Dieu contre Thomas Muncer pour juſtifier que l'eſprit du menſonge parloit par ſa bouche. Il prouvoit ſa propoſition en ſuppoſant que l'eſprit de Dieu étoit un eſprit de reconciliation, de paix, de clemence & de charité; & que Muncer en prêchant le carnage avoit dû perſuader les plus incredules qu'il étoit poſſedé d'un eſprit d'éloignement, de guerre, de vangeance & de haine. Aprésqu'il ſe fut ainſi déchaîné contre l'Auteur

 de

1525. de la Secte des Anabaptistes, il répandit le reste de sa bile dans un ouvrage à part contre les Païsans revoltez. Il encouragea la Noblesse & les bons Bourgeois des Villes à les exterminer en toutes manieres, sous pretexte qu'ils étoient autant de chiens enragez dont il faloit purger la Terre. Il ajoûta que leur malice encherissoit sur celle des demons, & que tous les esprits de tenebres étoient sortis de l'enfer pour les posseder. Que leur folie alloit au delà de l'imagination; & que pour la representer dans l'excez où elle étoit montée, il suffisoit de dire qu'elle avoit passé par tous les degrez qui servoient à la rendre plus atroce par la perfidie, par la sedition, par le parjure, par la revolte & par le brigandage.

Les dernieres étincelles du feu qui venoit d'embraser l'Alemagne parurent dans les Païs-bas, & c'est principalement à l'occasion que l'on va décrire que l'on reprocha depuis à Charles-Quint, qu'il ne s'étoit point d'abord opposé avec assez de vigueur aux progrez de l'Heresie, afin de profiter des pretextes qu'elle lui donneroit infailliblement d'augmenter sa puissance. On a déja vû qu'il s'étoit emparé par cette voye du Duché de Virtemberg, & l'on doit ajoûter ici, qu'il se saisit par le même moyen de la Seigneurie d'Utrec. Ce beau païs qui est maintenant des sept Provinces unies, appartenoit à son Evêque en qualité de Seigneur temporel, aux mêmes conditions que le Liege appartient au sien, c'est-à-dire que ces deux Evêchez relevoient de l'Empire, quoique ce ne fût pas tout-à-fait ni de la même maniere, ni avec les mêmes obligations d'assister aux Diettes, & de payer leur part des contributions que les autres Prelats du Corps Germanique. Ils étoient élus par leur Chapitre; & comme les Canonicats étoient ordinairement possedez par les enfans de l'ancienne Noblesse; on jettoit toû-

jours

1525.

jours les yeux sur un homme de qualité pour le faire Evêque. Celui d'Utrec étoit de la derniere Maison de Bourgogne, quoiqu'il n'en vint pas par la voye legitime. * Il étoit fils d'un des bâtards que Philippe le Bon penultiéme Duc de Bourgogne avoit laissez. Il portoit le nom & le surnom de son ayeul : il lui ressembloit en beauté ; mais au reste c'étoit l'homme le moins digne de son caractere qui fût jamais. Il étoit donc fort éloigné d'empêcher l'Heresie de s'insinuer dans son Diocese, & les Anabaptistes, qui se multiplioient dans la Vestphalie à l'occasion que l'on rapportera dans les Livres suivans, penetrerent dans le païs de Swol, & dans la ville de Campen. L'Evêque fut inutilement sollicité par son Chapitre d'en faire la recherche, & ne se laissa persuader que lorsque le mal étoit devenu sans remede. La ville de Campen changea toute de Religion en moins de trois mois ; & refusa de payer les droits Seigneuriaux de l'Evêque, aprés avoir détruit les marques exterieures, qui servoient à montrer qu'elle avoit été Catholique. L'Evêque, aprés avoir convaincu les Bourgeois dans les formes du double crime de leze Majesté divine & humaine, leva des troupes pour les punir, & la Gouvernante des Païs-bas lui préta de l'Artillerie. Les Rebelles, n'étant pas capables de resister, se mirent sous la protection du Duc de Gueldre, ancien ennemi de la Maison de Bourgogne, qui les assista si puissamment, qu'il fut impossible à l'Evêque de les dompter. On soupçonna que les troupes auxiliaires qu'il avoit reçuës de la Gouvernante, n'avoient point agi avec toute la vigueur dont elles étoient capables, & cette defiance n'eut point d'autre fondement, que l'interest qu'avoit l'Empereur d'entretenir la guerre autant qu'il lui seroit possible ; afin qu'aprés que les deux partis se se-

* Gerard de Nimegue en a écrit la vie.

1525. roient mutuellement épuisez d'argent & de forces ; il prît envie à celui qui se sentiroit le plus foible, de se jetter entre ses bras, & qu'alors l'armée des Païs-bas, qui n'étoit plus occupée à garder les Provinces Valones depuis la victoire de Pavie, tomberoit toute entiere sur l'autre parti, & l'accableroit sans résource. On prétendit que l'évenement avoit depuis servi de preuve à ce prejugé ; mais si l'Empereur eut en effet l'intention qu'on lui attribuë, il est au moins certain qu'elle ne parut pas si-tôt. Au contraire les Anabaptistes pousserent si loin leur avantage, qu'ils porterent à se revolter la ville d'Utrec, capitale du Diocese, & residence de l'Evêque. Ce Prelat en fut chassé ; & quoique les personnes voluptueuses ayent beaucoup moins de disposition que les autres à supporter la mauvaise fortune, il ne laissa pas de montrer que la molesse ne lui avoit pas tout-à-fait abbatu le courage. Il amassa des troupes, il se mit à leur tête, & les mena souvent contre l'ennemi. Il hazarda plusieurs fois sa vie en simple soldat, cependant il eut le malheur d'être toûjours battu ; & ne sçachant plus que faire, il eut recours à l'expedient que prennent tous ceux qui s'aiment plus qu'ils n'aiment le Public. * Il sacrifia l'interest de son Diocese à sa vangeance particuliere, & ne se mit point en peine de reduire ses Successeurs à la vie privée, pourvû que ses Sujets, qui lui ravissoient sa Souveraineté, n'en profitassent pas. Il fit lui-même, comme disent les Historiens favorables à la Maison d'Austriche, ou il écouta, comme veulent les Ecrivains qui lui sont contraires, la proposition de ceder sa Souveraineté à l'Empereur. Il fut aussi-tôt pris au mot ; les plus habiles Jurisconsultes furent employez à dresser le Traité, on n'y oublia aucunes des clauses accoûtumées en pareil cas : & l'on en auroit neanmoins trouvé

* Dans l'Histoire des Evêques de Liege.

plus

plus qu'il n'en faloit pour le rendre nul; si ceux qui succederent à l'Evêque eussent eu la hardiesse de se faire relever d'une convention qui étoit injuste en toute maniere. Mais l'Empereur fut aussi fidelement servi dans les suites qu'il avoit été dans le commencement de l'affaire. Son armée des Païs-bas assurée que les François n'entreprendroient rien contre les Provinces Valones dans la consternation où ils étoient à cause de la prison de leur Roi, feignit de tourner tête vers le Duché de Gueldre, & cette seule demonstration suffit pour obliger le Duc à sortir de la Seigneurie d'Utrec & pour courir à la défense de son Etat. Le païs de Swol & la ville de Campen abandonnez par leur Protecteur se soûmirent aux Imperiaux, qui sans donner le loisir à la Bourgeoisie d'Utrec de se preparer à un long siege, l'investirent & menacerent tous les habitans du plus infame des supplices s'ils attendoient la premiere volée de canon. Il ne falut que cela pour leur ôter le jugement, & pour leur faire ouvrir leurs portes, sans autre capitulation que de la vie & des biens. Ils presterent serment à l'Empereur, & ce Prince par une felicité que ses Panegiristes ne se sont point encore avisez de conter entre les autres de sa vie, quoi qu'elle soit incontestablement des plus singulieres & des plus surprenantes, conquit ainsi sans rien hazarder une riche Province, qui lui étoit d'une extrême importance pour arondir les Païs-bas, & pour en former une Monarchie. Son bonheur alla même plus loin, puisque deux ou trois mois aprés la reduction d'Utrec; l'Evêque, qui pouvoit se repentir de la convention qu'il avoit signée, mourut, & déchargea sa Majesté Imperiale de la grosse pension viagere qui lui devoit être payée. Il étoit entré, quelque temps auparavant, dans l'esprit de penitence, qui lui étoit si necessaire; & il expira d'une maniere toute differente de

1525. celle dont il avoit vécu. Il fit une confession generale en public, & lorsqu'on le pressa de laisser ses biens à ses bâtards qu'il avoit tendrement aimez, il répondit que puisqu'ils étoient les enfans de son peché, ils devoient se contenter de partager sa succession avec les autres pauvres.

L'Heresie de Luther augmentoit à proportion que celle des Anabaptistes diminuoit, & il n'y avoit rien de surprenant dans ce bizarre effet pour ceux qui penetroient assez avant dans la conjoncture des affaires d'alors. L'Alemagne n'étoit déja plus dans l'état que la representent ses Historiens, lorsqu'elle devint le Siege de l'Empire aprés que la Maison de Charlemagne fut tout-à-fait éteinte ; & le plus sensible changement que le temps y avoit introduit consistoit en ce qu'une multitude de petits Souverains, dont on ne connoissoit assez ni l'origine ni l'établissement ; l'avoient partagée & la possedoient toute entiere. Les Villes n'étoient non plus exemptes de cette soûmission que les Bourgs & les Villages : car outre qu'elles étoient alors en petit nombre, elles n'étoient ni grandes ni peuplées, & ce défaut venoit peut-être de ce qu'elles n'étoient habitées que par des Artisans, & que la Noblesse aussibien que les Païsans demeuroit à la campagne. Mais aprés que la commodité de la mer & des grandes rivieres eut inspiré aux Alemans l'amour du commerce, dont ils avoient témoigné tant d'aversion dans les siecles précedens, leurs Villes s'agrandirent insensiblement, sur tout celles qui se trouverent maritimes ou situées sur les bords du Danube & de l'Elbe ; parce que les Marchands qui s'y logerent, porterent avec eux l'argent & les autres commoditez de vivre agréablement dans la vie civile. Et les Auteurs de meilleure foi ne vont pas chercher plus loin l'agrandissement des Villes Hanseatiques. Les Villes Imperiales se

1525.

se mirent aussi d'elles-mêmes dans le lustre où elles sont presentement: Et les marchands y devinrent si riches en peu d'années, qu'il prit envie aux autres Habitans de s'engager à leur exemple dans le trafic; & l'abondance croissant à mesure que plus de gens contribuoient à la faire venir; les plus intelligens & les plus heureux dans le commerce amasserent plus de biens que n'en avoient les Princes proprietaires des lieux où ils exerçoient le trafic. On n'est jamais moins sur ses gardes contre l'orgueil que lorsqu'on vit dans le luxe. Ceux qui rampoient, pour ainsi dire, à la vûë de leurs Souverains, s'accoûtumerent à les regarder fixement, puis à se comparer avec eux, & enfin à les mépriser au moment qu'ils se virent en état de faire autant & plus de dépense qu'eux; & chercherent presque aussi-tôt les occasions de secoüer le joug. Ils ne les trouverent pas neanmoins aussi favorables qu'ils les demandoient sous les Empereurs de la Maison de Suabe, parce que ces Princes extraordinairement puissans & qui avoient pour subsister des résources indépendantes de l'Empire, mirent le capital de leur politique à maintenir les petits Souverains dans leurs droits, sur la juste crainte qu'ils eurent que s'ils negligeoient d'empêcher la revolte des Sujets d'autrui les leurs se revolteroient à leur tour: de là vint que tous les Privileges produits par les Villes Libres d'Alemagne, que l'on pretend avoir été donnez par les Empereurs de la Maison de Suabe ont été déja convaincus ou sont à present suspects de fausseté, & les plus habiles en cette sorte de critique qui est des plus difficiles & des plus curieuses étendent leur defiance jusqu'à l'Empereur Frederic surnommé Barbe-rousse, & même jusqu'a l'Empereur Rodolfe de Hasbourg ou la Maison d'Austriche commenca d'être Souveraine. Mais il est incontestable que celui-ct

1525. celui-ci n'ayant pour tout bien que le Château dans la Suiſſe dont il portoit le nom, ſe voyant mépriſé par les Princes d'Alemagne, & principalement par le Roi de Boheme, qui avoit refuſé en qualité de Seigneur de la haute & baſſe Auſtriche de le reconnoître, parce qu'il avoit été ſon domeſtique, préta l'oreille aux ſollicitations des meilleures Villes de l'Empire, qui le preſſoient de les affranchir de leurs petits Souverains, & de les recevoir à dépendre immediatement de ſa Majeſté Imperiale. On ne ſçait s'il ſuccomba à la tentation de l'argent qu'on lui offrit en grande quantité, & dont il avoit alors beſoin pour lever des troupes capables de faire ſubſiſter ſon autorité, ou s'il jugea qu'il y alloit de ſon intereſt de mettre la diviſion dans l'Alemagne en accordant la grace qu'on lui demandoit; mais il eſt certain que ſous pretexte d'encourager au commerce les Villes, où il n'étoit pas encore en uſage, il donna à cinq ou ſix de celles où il floriſſoit des Privileges qui les exemptoient de la domination, & même de la Juriſdiction de leurs Souverains particuliers. L'avantage qu'il remporta ſur le Roi de Boheme, * qu'il défit & tua en bataille rangée, & la licence qu'il ſe donna d'inveſtir ſon fils des Etats du Vaincu, qui relevoient de l'Empire, empêcherent de ſe plaindre ceux qui étoient lezez dans l'affranchiſſement des Villes; Et celles-ci prirent le nom d'Imperiales, avec d'autant moins d'oppoſition, que les Princes intereſſez ne ſe trouverent pas en état de les reduire à leur ancienne ſujettion. Ils manquoient preſque également d'argent & de credit, il n'y avoit point aſſez d'intelligence entr'eux pour armer à communs frais, & comme ils dépenſoient plus qu'ils n'avoient de revenu, ils étoient plus propres à emprunter qu'à faire des avances.

* Ottocarus.

Les Villes nouvellement émancipées ſentant leurs

leurs anciens Maîtres dans cette diſpoſition, leur firent remontrer par des Emiſſaires apoſtez, qu'ils ne pouvoient deſormais s'oppoſer aux volontez des Empereurs, ſinon d'une maniere qui les rendroit plus mépriſables, en achevant de convaincre tout le monde de leur foibleſſe, s'ils formoient le deſſein de reduire les Villes, & qu'ils ne l'executaſſent pas; puiſque les Peuples de la Campagne ſe revolteroient à leur tour, & reduiroient ainſi leurs Maîtres à la vie privée. Au lieu que ſi on laiſſoit les choſes dans l'état où elles ſe trouvoient, chaque Ville feroit à ſon Prince un preſent capable d'acquitter ſes dettes, l'aideroit à tenir en ſujettion ſes Vaſſaux, & lui fourniroit des troupes pour les dompter, en cas qu'ils ſe ſoulevaſſent. Les Souverains ne ſe voyant pas en état de mieux faire, prirent ce qu'on leur offroit; & s'ils ne renoncerent pas à leurs droits expreſſement, & dans toutes les formalitez de Juſtice, ils demeurerent au moins dans un ſilence qui ſembloit égaler un conſentement tacite. On pretend que la Ville de Strasbourg s'étoit de cette ſorte erigée en Republique: Que ſon Evêque qui en avoit été durant pluſieurs ſiecles Seigneur Spirituel & Temporel, s'étoit demis de ſa Juriſdiction temporelle, moitié par force & moitié par un honteux commerce: & que ceux qui lui avoient depuis ſuccedé, n'avoient manqué ni de volonté ni de courage pour ſe rétablir dans leur Ville capitale, où l'on ne permettoit jamais qu'ils entraſſent les plus forts. Mais qu'il y avoit eu des obſtacles qui étoient devenus invincibles par le manquement d'autrui. La ville de Strasbourg s'étoit merveilleuſement accruë, & ſes Habitans avoient eux-mêmes travaillé à des fortifications, qui l'avoient renduë la meilleure Place d'Alemagne. Ils avoient conſtruit un Arſenal ſpatieux & magnifique, où des armées en-

1525. entieres euſſent trouvé toutes les choſes neceſſaires pour elles. Les treſors & les magaſins publics étoient pleins, & les Ligues offenſives & défenſives ſi bien établies avec diverſes autres Republiques, que la Bourgeoiſie étoit aſſurée d'un prompt ſecours, ſi elle étoit aſſiegée.

Outre les difficultez que l'on vient de marquer, il y en avoit une plus cachée à la verité, mais qui n'étoit pas moindre en toute maniere. Les Empereurs de la Maiſon de Luxembourg, & ceux de la Maiſon d'Auſtriche qui leur avoient ſuccedé, au lieu de diminuer les Privileges des Villes Imperiales & principalement de celle de Strasbourg, les avoient augmentez; parce qu'ils s'étoient perſuadez de ne pouvoir regner paiſiblement dans la Monarchie Ariſtocratique d'Alemagne, dont ils étoient Chefs, qu'en balançant avec tant d'exactitude la puiſſance des Souverains, & celle des Villes Imperiales, que l'une n'anticipât en rien ſur l'autre. Et par conſequent comme le principal de leurs ſoins conſiſtoit à empêcher que les Princes n'uſurpaſſent pas un pied de terre ſur le Territoire de ces Villes, ſi les mêmes Villes s'ingeroient d'étendre tant ſoit peu leurs banlieuës au delà des bornes ordinaires, elles recevoient auſſi-tôt un commandement de ſe réſerrer, ſous peine d'être miſes au ban de l'Empire.

La Maiſon d'Auſtriche ſe fit de cette maxime une regle pour ſa conduite, tant que ſa puiſſance demeura enfermée dans les limites de l'Alemagne, & ne s'étendit au delà ni par mer ni par terre. Mais aprés que Charles Quint fut arrivé à l'Empire, paiſible poſſeſſeur de l'Eſpagne, des Païs-bas, des Royaumes de Naples & de Sicile & du nouveau Monde, il crut que la metode ſi étroitement obſervée par ſes Prédeceſſeurs ne le regardoit en aucune maniere; & que comme leur puiſ-

1525.

puissance n'avoit jamais approché de la sienne, il avoit lieu de se dispenser de les imiter. Il les trouva trop moderez: il imputa leur retenuë à un défaut de hardiesse, & forma le dessein de s'agrandir à droit & à gauche, c'est-à-dire, de dépoüiller également les Princes & les Villes. Son ambition ne l'aveugla pas neanmoins jusqu'au point de lui persuader, qu'il étoit assez fort pour attaquer les uns & les autres en même temps. Il eut une opinion plus raisonnable de lui-même & de ceux qu'il vouloit attaquer, & supposant judicieusement qu'il lui seroit impossible de ne pas succomber, en s'attirant mal à propos un si grand nombre d'ennemis, il les divisa en trois parties, pour les défaire ensuite avec plus de facilité. Et parce que les Souverains étoient plus considerables sans comparaison que les Villes Imperiales, il les mit en deux rangs, le premier fut des Princes qu'il appelloit purement Temporels, & qui n'avoient point d'autre autorité que la Seculiere; & le second fut des Princes Ecclesiastiques, qui joignoient à l'autorité Seculiere celle de Ministres de l'Eglise sur les Fideles de leurs Dioceses; les Villes libres occuperent le dernier rang dans le projet de Charles-Quint, par la seule consideration, qu'il attendoit d'elles une plus longue & plus obstinée resistance. Ainsi le Duc de Virtemberg fut le premier dépoüillé, & l'Evêché d'Utrec perdit ensuite sa Souveraineté. Mais il n'étoit pas possible d'executer un dessein si vaste sans faire de l'éclat, & les Villes Imperiales n'étoient pas exemptes de la maladie ordinaire aux petits Etats, qui est la jalousie. Elles en conçurent une si forte des progrez de Charles, qu'elles ne se fussent pas mis sur leurs gardes avec plus de précaution s'il leur eut declaré la guerre. Celle de Strasbourg fut saisie d'une crainte d'autant mieux fondée, que

1525. se trouvant presque environnée des Etats de la Maison d'Austriche, il y avoit apparence qu'elle seroit la premiere attaquée. Le danger qui la menaçoit étoit prochain, & il n'y avoit point de temps à perdre pour travailler utilement à s'en garantir: le meilleur expedient étoit de se joindre aux ennemis de l'Empereur, & ce Prince n'en avoit point d'autres en Alemagne, que ceux que le Lutheranisme lui avoit suscitez. On sçavoit qu'il s'étoit declaré contre ceux qui le professoient, & qu'il n'avoit fondé que sur cela son refus de donner sa sœur en mariage à l'Electeur de Saxe. Qu'il avoit maltraité le Duc de Brunsvic en beaucoup d'occasions, & qu'il chicanoit le Landgrave de Hesse sur l'investiture que celui-ci lui demandoit de la Principauté de Marspourg; & ces trois Princes furent les premiers dont la ville de Strasbourg rechercha l'union. Ce n'étoit pas une disposition favorable pour l'obtenir que de maltraiter les Bourgeois qui se trouveroient dans des sentimens Lutheriens, & le Senat fit cesser les poursuites qu'on avoit commencées contr'eux. Mais on n'éprouva jamais mieux dans aucune autre rencontre que celle-là, combien il est dangereux de negliger les remedes capables d'empêcher l'accroissement des nouvelles Sectes. Ceux qui se méloient de prêcher le Lutheranisme, apprenant qu'ils pouvoient le faire impunement dans Strasbourg, y accoururent de toutes parts, & seduisirent en peu de temps le menu peuple, sous pretexte de le tirer de l'erreur où il étoit depuis tant de siecles, & de le rendre Juge des articles qu'il devoit croire pour être sauvé. Les bons Bourgeois qui aspiroient à la Magistrature craignirent de s'en éloigner en perseverant dans l'ancienne Religion: & comme ils prévoyoient que la maxime d'Etat obligeroit à jetter desormais les yeux sur des personnes agreables aux trois Princes dont

dont on vient de parler pour les introduire dans le Senat, ils se firent de leur Religion, pour conserver leur amitié. *

De plus la corruption étoit si grande parmi les Ecclesiastiques de cette Ville, qu'il y en eut plusieurs qui se marierent dés la premiere fois qu'ils oüirent la nouvelle doctrine. Ils firent publiquement la recherche des Bourgeoises qu'ils vouloient épouser, & le Magistrat ferma les yeux à cette nouveauté. Il persista dans sa dissimulation, lorsque les mêmes Ecclesiastiques celebrerent leurs nôces dans la forme impudente que Carlostat avoit inventée, & il ne s'émut en aucune maniere par le bruit que fit l'Evêque de Strasbourg d'un attentat si contraire aux loix de l'Eglise. Ce Prelat étoit reduit à ne faire par lui-même aucun acte de Jurisdiction dans sa Ville Episcopale: le Vicaire qu'il y entretenoit n'avoit pouvoir que pour les cas ordinaires, & celui dont il s'agissoit étoit tout-à-fait extraordinaire. Il crut donc être bien fondé de faire citer les Ecclesiastiques nouvellement mariez devant son Tribunal, établi dans le lieu de sa residence. Mais les Ecclesiastiques, qui n'y eussent pas trouvé leur conte, presenterent une Requeste au Magistrat à deux fins. La premiere, de n'être pas contraints d'aller plaider hors de Strasbourg; la seconde, d'être mis sous la protection du Senat. Pour entendre celle-ci, il faut présupposer que les Evêques de Strasbourg en perdant leur Souveraineté sur les personnes mariées de la Ville, se l'étoient reservée toute entiere sur les personnes qui ne l'étoient pas, & par consequent sur le Clergé. A quoi le Senat s'étoit d'autant moins opposé, que cette sorte de gens ne faisant point de famille ne donneroit point d'ombrage par son augmentation. Mais cette raison venant à cesser par leur mariage, le Magistrat prétendit, que puisque

* Dans la Relation de ce changement.

les

1525. les Ecclesiastiques changeoient de condition, ils ne devoient plus être distinguez des autres Bourgeois & accorda leur Requeste tant à l'égard de ne pouvoir être traduits devant un Tribunal hors de la Ville, que pour être desormais compris au nombre des Citoyens. L'Evêque ainsi frustré des Sujets qui lui restoient dans Strasbourg s'en plaignit au Conseil Imperial, dont ne recevant pas toute la satisfaction qu'il eût desirée; il s'adressa au Cardinal Campege Legat du saint Siege en Alemagne, comme à sa derniere résource. Le Legat ne differa pas un moment à se charger de l'affaire de l'Evêque, parce que la Cour de Rome n'y avoit pas moins d'interest que lui. Il étoit aisé de prévoir que le Clergé des autres Villes Imperiales se regleroit sur celui de Strasbourg: Que le Celibat des Prêtres d'Alemagne en general dépendroit de ce qui seroit décidé sur cette conjoncture particuliere, & que les raisons d'Etat & de Religion portoient également à prévenir un si dangereux exemple. L'Evêque de Strasbourg avoit choisi pour solliciter son affaire auprés du Legat Thomas Murner Cordelier, fameux pour avoir ajoûté aux sciences qu'il avoit appri ses dans son Ordre celle de l'intrigue qui jusques-là y étoit peu connuë. Il en usa si utilement pour celui qui l'avoit envoyé auprés du Legat, que le Senat de Strasbourg apprehendant que le Ministre du Pape n'inspirât aux Princes Catholiques de lui faire la guerre en l'absence de l'Empereur, envoya des Deputez au Legat avec ordre de lui remontrer que leurs Superieurs bien loin d'avoir entrepris sur la Jurisdiction Episcopale, avoient declaré à leur Prelat, que non seulement ils lui abandonneroient les Ecclesiastiques qui s'étoient mariez, s'il pouvoit justifier par la parole de Dieu qu'il eût droit de les mettre en cause pour ce regard;

gard ; mais encore qu'ils préteroient main-forte pour les punir exemplairement. Que dans le dernier Concordat entre l'Evêque & la ville de Strasbourg, * il étoit dit expressement, que lors qu'il y auroit une plainte formée contre le Clergé de la Ville, le Vicaire general de l'Evêque laissé pour resider dans la même Ville en connoîtroit en premiere instance. Qu'il y avoit eu de la part de l'Evêque une contravention formelle à cet Article, & que les accusez avoient été citez hors de Strasbourg, sous pretexte que le crime dont on les accusoit étoit compris dans les cas privilegiez, quoi que le Concordat ne fît aucune mention de cette sorte de cas : Que sur le refus de comparoître on avoit procedé à leur condamnation. Que le Senat informé des nullitez des trois Sentences consecutives de l'Evêque n'avoit pas crû devoir livrer des gens que l'on vouloit perdre contre les formes, & qui étoient si étroitement alliez des plus considerables Bourgeois, qu'on n'auroit pû se saisir de leurs personnes sans exciter une sedition generale, que les plus sages Magistrats avoient toûjours consideré comme le plus grand des maux. Qu'en recevant les Ecclesiastiques au nombre des Citoyens, ils n'avoient fait que suivre la coûtume pratiquée de tout temps inviolablement à Strasbourg, qui assujettissoit toutes sortes de personnes aux Charges publiques immediatement aprés le mariage ; & qu'il étoit tout-à-fait juste que ceux qui portoient le fardeau de l'Etat, participassent à ses privileges.

* Dans les Actes publics de la Ville de Strasbourg

Le Legat pouvoit répondre à chacune de ces raisons en particulier ou à toutes en general, en presuppofant pour principe que les Ecclesiastiques devenoient tellement dépendans de leur Evêque en vertu de leur caractere, que la soûmission d'un côté, & la Jurisdiction de l'autre

1525. ne pouvoient cesser en aucun cas; mais comme il prévit que cette repartie attireroit un trop grand nombre de repliques; il se contenta de dire que l'Evêque de Strasbourg lui avoit envoyé toute la procedure dont il s'agissoit; qu'il l'avoit examinée, & n'y avoit rien trouvé que de tres-conforme à la discipline Ecclesiastique. Que la puissance d'un Evêque n'étoit pas plus limitée dans sa Ville capitale, que dans le reste de son Diocese: & qu'il y pouvoit par tout agir d'une égale force: Qu'il ne s'étoit pas dépoüillé de l'autorité qu'il avoit deleguée à son Vicaire general, comme le Senat ne renonçoit point à la sienne, en envoyant des Deputez pour negocier de certaines affaires.

Les Deputez qui ne vouloient pas entrer dans l'examen de cette comparaison, ne jugerent point à-propos d'y repliquer directement. Ils aimerent mieux expliquer les raisons, que le Senat avoit euës de consentir au mariage des Prêtres, & pour les rendre plus fortes, ils les reduisirent toutes à la vie corrompuë de plusieurs Ecclesiastiques du Clergé de Strasbourg, avant qu'on lui eût permis de violer le Celibat. Ils representerent chacun d'eux vivant dans sa maison en concubinaire public, sans se mettre en peine du scandale, ni du pernicieux exemple qu'il donnoit. Ils ajoûterent que le Vicaire general en avoit reçu une infinité de plaintes: qu'il ne pouvoit ignorer un desordre qui tiroit les larmes des yeux des plus mauvais Chrétiens; & que cependant il avoit negligé d'y remedier. Que l'on avoit ensuite eu recours à l'Evêque, & que ce Prelat s'étoit contenté de donner une favorable Audience, & de promettre beaucoup sans rien accomplir. Qu'ainsi le crime étoit demeuré impuni: & comme l'Evêque par sa condescendance avoit alors lié les mains du Senat, il ne devoit pas s'étonner si le Se-

Senat les avoit presentement liées dans la satisfaction qu'il lui demandoit; puisque la Bourgeoisie de Strasbourg se souleveroit infailliblement, si elle voyoit punir pour des fautes commises contre la seule discipline Ecclesiastique, ceux que l'on souffroit violer impunement la Loi de Dieu.

Le Legat étoit trop experimenté pour prendre facilement le change qu'on lui vouloit donner. Il s'en excusa, faisant souvenir les Députez que ce n'étoit pas son fait d'entrer dans la discussion des Traitez intervenus entre l'Evêque & le Senat de Strasbourg pour ce qui regardoit le Temporel, * & qu'il suffisoit que le crime des Ecclesiastiques de cette Ville fut si évident qu'ils n'osassent pas le desavoüer. Qu'ils avoient encouru les Censures Ecclesiastiques en le commettant, sans attendre la Sentence du Juge. Et que par consequent il y avoit eu d'abord lieu de les traiter en gens retranchez de la Communion de l'Eglise, & l'Evêque avoit été bien fondé de demander au Senat mainforte pour les punir. Que le Concubinage des Ecclesiastiques n'étoit pas un crime de même nature que celui des Laïques: Que les Prêtres n'étoient pas moins obligez en Alemagne que dans les autres contrées de l'Europe, à mener une vie plus pure que celle des Seculiers, & que lorsqu'ils y manquoient, on ne devoit pas trouver étrange, que l'on agit contr'eux selon les Loix Canoniques; qu'enfin il n'étoit pas permis en aucun cas aux Prêtres de se marier de leur autorité privée, & que la chose étoit si constante dans l'Eglise, que la Greque s'accommodoit en ce point avec la Romaine.

* Dans la Negotiation du Cardinal Compege.

Les Députez, dont le pouvoir étoit extraordinairement limité, ne passerent pas plus outre, & le Legat les renvoya avec ordre de representer de sa part à leurs Superieurs, que pourvû

1525. qu'ils commençassent à reprimer l'attentat des Ecclesiastiques, en ce qui regardoit le mariage, il feroit ôter par l'Evêque, ou il ôteroit lui-même leur concubinage. Mais les Deputez trouverent à leur retour le mal plus incurable sans comparaison qu'il ne l'étoit à leur départ. La plûpart des femmes que les Ecclesiastiques avoient prises, étoient d'honnorable famille, & leurs parens avoient resolu de ne rien épargner pour éviter la confusion qui leur arriveroit, si les mariages, qu'elles avoient contractez, étoient declarez nuls. Elles se trouvoient aussi presque toutes grosses, & si les enfans qu'elles mettroient au monde étoient reconnus pour bâtards, il faloit que le Senat se chargeât de leur nourriture & de leur éducation. Enfin le nouveau Senat n'étoit pas de la Religion Catholique en tous ses membres, & les Lutheriens avoient eu le credit d'y mettre 15. ou 20. personnes de leur créance capables de traverser toutes les resolutions qui eussent pû être prises à leur desavantage. Et defait on n'eut aucun égard à la proposition du Legat, & les Prêtres furent traittez comme ils le demandoient, aucune difference ne fût mise entre leur mariage & celui des Seculiers, & de-là vint l'entier changement de Religion arrivé trois ans aprés à Strasbourg.

La Ville Imperiale de Francfort sur la riviere du Mein fut la seconde, dont le Senat osa se mêler des affaires de la Religion. Elle encherit même sur l'exemple que celle de Strasbourg venoit de lui donner; puisqu'elle commença par l'entiere degradation de ses anciens Senateurs. Elle en créa vingt-quatre presque tous Lutheriens, & par une nouveauté d'autant plus dangereuse, que les Alemands n'avoient jamais rien entrepris de semblable, elle donna plein pouvoir à ce petit nombre de Bourgeois, de regler à leur fantaisie les

Loix

1525.

Loix divines & humaines sans revision & sans appel. La temerité de ces Legislateurs répondit à l'intention de ceux qui les avoient élus, & l'on vit en moins de temps qu'il n'en auroit falu pour decider une question mediocrement difficile, regler par ces Bourgeois les principales matieres de la Foi & de la Politique.

Ils ordonnerent que le Senat de Francfort disposeroit à l'avenir des Benefices à charge d'ames, situez dans son resort tant pour y nommer des Sujets capables que pour y pourvoir, & qu'il prendroit le soin de les obliger à enseigner l'Evangile dans toute sa pureté, & sans mêlange d'aucunes inventions humaines. Ils entendoient par ces derniers mots que l'on prêchât l'Evangile à la Lutherienne, & que l'on abolît entierement la tradition des Apôtres, des Conciles, des Peres & de l'Eglise universelle. Que les Ecclesiastiques ne fussent plus exempts de payer le droit d'entrée, de porter les armes, d'aller à la garde des portes, & de fournir leur part des autres charges, puis qu'ils faisoient partie de la Republique, & qu'ils étoient ordinairement les plus accommodez des Citoyens. * Que les Moines fussent reduits à leur ancienne Profession, qui consistoit dans l'unique exercice de la penitence, & qu'on ne les laissât desormais ni prêcher, ni confesser, ni mandier: que le premier Institut de ces personnes étant de vivre à la campagne & dans la solitude, on défendît aux Monasteres enfermez dans la Ville & dans les Fauxbourgs de Francfort de recevoir aucun Novice, & que la porte fût ouverte à quiconque en voudroit sortir: Que les rentes des mêmes Monasteres fussent abolies, lorsqu'ils ne pourroient justifier par des titres authentiques qu'elles leur appartinssent, & que la possession immemoriale & non contestée ne suffit plus à leur égard: que les Benefices du Païs ne fussent

* Dans le Reglement de Francfort an 1529.

1526. plus conferez à des Courtisans ou à des étrangers, & que les seuls fils des Bourgeois fussent capables de les tenir. Qu'on ne leur laissât que le necessaire pour un entretien honnête, & que le superflus fût si utilement employé à la nourriture des pauvres, qu'il n'y eût plus de Mandians à Francfort. Que tous les legs pieux, & generalement toutes les aumônes entrassent dans le fond public, destiné pour la subsistance des pauvres, & que les Fondations, les Confrairies, les Anniversaires & les Ceremonies des Obseques dans les Eglises fussent abolies. Les Villes Electorales de Mayence & de Cologne, se mirent en devoir de faire de semblables Reglemens; mais leurs Archevêques se trouverent assez puissans pour les en empêcher. On a vû dans le troisiéme Livre, que celui de Cologne étoit cadet de la Maison de Brandebourg, & que l'Archevêché de Magdebourg qu'il possedoit aussi lui donnoit l'occasion de se tenir armé pour empêcher les Lutheriens de Saxe d'entreprendre sur son Diocese. Les troupes qu'il en tira arriverent si promptement à Mayence, que les Lutheriens y furent desarmez au commencement de la sedition qu'ils voulurent exciter. Ceux de même Religion qui se trouverent dans Cologne ne réüssirent pas mieux dans un semblable dessein; parce que leur Prelat Hermand, qui avoit toûjours vécu dans une liaison tres-étroite avec la Maison d'Austriche, depuis qu'il avoit donné son suffrage à l'Empereur, reçut si à-propos le secours qu'il avoit demandé à la Gouvernante des Païs-bas, que le seul exercice de la Religion Catholique fut maintenu dans son Electorat.

L'Archiduc d'Austriche Ferdinand ne se tint pas moins sur ses gardes, & comme il étoit convenu avec l'Empereur son frere de n'abandonner jamais la cause de la Religion Catholique, quelque hazard

zard qu'il courût de perdre les Provinces hereditaires, qui lui avoient été laiſſées en partage, il uſa d'un artifice, dont ſa Poſterité tire encore preſentement le fruit. Il ne s'amuſa point à pourſuivre les Heretiques avec des troupes reglées, ni à les combattre à l'exemple des autres Princes, en expoſant leurs Etats à changer de Maître, ſi l'Hereſie y eût remporté la victoire. Il reduiſit tous ſes ſoins à l'empêcher de s'inſinuer dans ſon Domaine, ou ſi elle y étoit déja, à l'empêcher de croître, & pour y parvenir il fit tomber les principaux Benefices à des perſonnes engagées par d'autres conſiderations à combattre les Lutheriens. De ce nombre fut le fameux Jean le Fevre, qui avoit aſſiſté aux Conferences de Zurich en qualité de Grand Vicaire de Conſtance. Et l'Archiduc lui procura l'Archevêché de Vienne Ville capitale d'Auſtriche: le Fevre étoit le plus zelé & le plus vigilant des hommes à prendre garde qu'il n'arrivât aucun changement dans la Province dont il étoit Prelat: & les ſoins qu'il y prit répondirent parfaitement à l'opinion que l'on en avoit conçuë, & l'Hereſie n'oſa paroître dans l'Archiduché d'Auſtriche tant que vécut l'Archevêque qui lui étoit ſi contraire.

La Religion Catholique auroit d'ailleurs reparé les pertes, qu'elle avoit faites dans l'Alemagne, ſi les Princes & les Republiques demeurées dans la Communion du ſaint Siege, euſſent profité de l'occaſion qu'il leur preſenta. Deux des plus puiſſans Monarques de l'Aſie, & de l'Afrique s'adreſſerent au Pape, & offrirent de joindre leurs armes à celles des Chrétiens contre les Turcs. On a vû dans le troiſiéme Livre qu'Iſmaël Sophi, Roi de Perſe, avoit été aſſez malheureux pour perdre la moitié de ſes Etats, & pour être contraint de deſoler lui-même une bonne partie de ce qui lui en reſtoit. Le Sultan

1526.

Selim avoit conquis sur lui la Mesopotamie, l'Assirie, la Chaldée & les deux Armenies, & rien que le manquement des vivres ne l'avoit empêché de se rendre Maître du reste. Ismael n'avoit pû survivre à sa disgrace & étoit mort à l'âge de trente ans. Mahomet Codabende * son fils aîné qui lui succeda craignit avec raison d'être dépoüillé, & certes comme il n'avoit pas les belles qualitez de son pere, ses Sujets ne témoignoient pas tant d'attachement pour lui. D'ailleurs il se trouvoit entre deux Empereurs dont le moindre étoit sans comparaison plus puissant que lui, l'un étoit le Sultan Solyman & l'autre Acebar qui tenoit le Mogol. Solyman n'étoit pas moins redoutable que l'avoit été Selim. Car outre que les Provinces de la Perse qui avoient été dépeuplées se rétablissoient insensiblement malgré les défenses de Codabende, les Turcs avoient amassé tant de vivres dans l'Armenie, & tant de bêtes de somme pour les transporter qu'ils pouvoient desormais traverser sans incommodité les Païs que les Perses avoient desertez.

* Codabende est un Sobriquet qui signifie aveugle en langue Persanne.

Codabende se fonda sur ces deux considerations pour envoyer deux Ambassades, l'une au Pape & l'autre à l'Empereur Charles-Quint. Le dessein de l'une & de l'autre étoit le même, les Perses demandoient que les Chrétiens attaquassent les Turcs du côté de l'Europe, pendant que le Sophi feroit contr'eux un puissant effort dans l'Asie; & parce qu'ils apprehendoient que le saint Siege ne se fût laissé prevenir par les lettres de Selim qui avoit accusé Ismael Sophi de ne pas croire d'autre Dieu que l'ame du monde, Codabende faisoit une profession de foi contraire aux erreurs qu'on imputoit à son pere. Il reconnoissoit un Etre suprême, Seul Tout-puissant, Infini, Eternel, & Incomprehensible. Il lui attribuoit toutes les autres perfections qui sont marquées dans

l'Al-

l'Alcoran, & ne mettoit en ce point aucune différence entre sa Religion & celle des Turcs. Il proposoit ensuite aux Chrétiens une Ligue dont les principaux avantages devoient être de leur côté. Il offroit de mettre en campagne une armée de quatre-vingt mille chevaux, & de la conduire lui-même si avant dans leurs nouvelles conquêtes en Asie, qu'ils seroient contraints d'y faire passer les principales forces qu'ils tenoient dans l'Europe. Ils faisoient observer qu'en ce cas les Frontieres de Solyman du côté des Chrétiens demeureroient dégarnies au moins pour deux ans. Car outre qu'il leur faudroit une année pour passer des lieux où elles étoient dans la Perse, & pour s'y mettre dans l'état d'une vigoureuse resistance; si elles étoient battuës il seroit impossible à Solyman de les rétablir, & si elles ne l'étoient pas, il leur faudroit encore un an pour retourner sur les mêmes Frontieres d'où elles seroient parties. Le Sophi ajoûtoit, que les Princes Chrétiens l'honorassent au moins d'une réponse, & menaçoit de s'accommoder avec Solyman s'il ne recevoit d'eux ni secours ni consolation. * L'acceüil de Clement Sept aux Ambassadeurs de Perse fut des plus favorables. Sa Sainteté envoya à tous les Princes Chrétiens des copies de la lettre de Codabende: mais ils étoient tellement attentifs à ce qui arriveroit de la guerre entre la France & l'Espagne, qu'ils se contenterent de souhaiter aux Perses une longue prosperité, & Clement fut reduit à renvoyer sans aucune réponse solide l'Ambassadeur de ces Infideles.

1526.

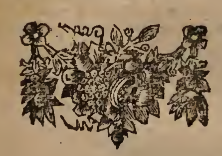
* Dans le second tome Lettere Delli principi.

Zaga David Empereur d'Ethiopie rechercha dans le même temps le saint Siege pour une affaire presque semblable. Solyman vouloit étendre les conquêtes de son pere aux dépens des Abissins, & ces Peuples apprehendoient avec raison de succomber dans la querelle s'ils y restoient seuls; ils

1526. essayerent d'y faire entrer les Chrétiens, & s'adresserent dans cette veuë au Pape. Le projet que leur Ambassadeur lui presenta ne pouvoit être plus judicieux, ni mieux entendu. Il commençoit par un dénombrement des Royaumes qui formoient l'Empire d'Ethiopie, & par une montre magnifique des forces qui s'en pouvoient tirer. Ces forces montoient à son conte à deux cent mille hommes dont les deux tiers seroient de cavalerie. Il proposoit de mener ce prodigieux nombre de soldats dans l'Egypte, & de passer de-là dans la Syrie. Il supposoit que les Turcs avoient tant de besoin de l'Egypte pour suppléer à la disette des bleds qui manquoient souvent à Constantinople, qu'ils hazarderoient tous leurs autres Etats pour conserver un Royaume si fertile ; & qu'alors il ne tiendroit qu'aux Chrétiens de recouvrer tous les Etats que ces Infideles leur avoient enlevez depuis deux cent ans. La lettre finissoit par des assurances que les Abissins étoient veritablement Chrétiens. Qu'ils avoient reçu la Religion Judaïque aprés que leur Reine étoit revenuë de la visite qu'elle avoit faite à Salomon : Que le Christianisme leur avoit été annoncé par l'Enuque de la Reine Candace : Qu'ils avoient tous embrassé & conservé depuis sans aucune alteration ; & que par consequent ils n'étoient pas indignes que les Chrétiens de l'Europe vécussent avec eux dans une parfaite intelligence. La lettre que l'on vient d'abreger étoit accompagnée d'une Profession de leur Foi, si defectueuse qu'il étoit aisé de juger, qu'ils avoient eu plus de soin de retenir le nom de Chrétiens que la doctrine de Jesus-Christ. Ils ne reconnoissoient pour Sacremens ni la Confirmation, ni l'Extrême-onction, & ils joignoient la Circoncision au Baptême : ils ne vouloient pas que le même Baptême fût absolument necessaire au salut, & ils pretendoient que tous les enfans d'une

mere qui avoit une fois reçu la Divine Euchariſtie ne fuſſent pas exclus du Paradis s'il leur arrivoit de mourir, les mâles avant le quarantiéme jour, & les femelles avant le quatre-vingt, qui étoient les termes deſtinez au Baptême dans l'Ethiopie ; mais leur Ambaſſade échoüa contre le même écueïl que celui des Perſes. L'Empereur Charles-Quint étoit le ſeul qui pût avoir quelque ſorte de communication avec les Abiſſins par les Places qu'il tenoit dans l'Afrique, & par les ſecretes liaiſons qu'il avoit avec les Maures. Mais il étoit tellement embaraſſé du bonheur ineſperé qui venoit de lui arriver, & il pouvoit ſi peu ſe réſoudre ſur ce qu'il feroit de François Premier, que l'armée Eſpagnole venoit de prendre priſonnier devant Pavie, que la réponſe qu'il fit à l'Empereur d'Ethiopie ne contenant rien de ſolide, les ſeuls Chrétiens qui reſtoient dans l'Afrique furent expoſez à l'invaſion des Infideles, & Solyman conquit une grande partie des Païs de Zaga David.

Fin du Sixiéme Livre.



ARGUMENT
DU SEPTIE'ME LIVRE.

Zvingle acheve de se separer de l'Eglise Catholique : Il se marie, & Luther, qui n'attendoit que son exemple, le suit. La plûpart des Chevaliers Teutoniques en fait autant, & leur Chef rend Lutherienne la Prusse Ducale en épousant à soixante neuf ans la Princesse de Holstein. Les Lutheriens laissent perdre la Hongrie, pour n'avoir pas obtenu liberté de conscience à la Diette de Spire, & envoyent vingt mille hommes en Italie, qui saccagent Rome sous les Enseignes de l'Empereur. Les quatre plus puissans Cantons des Suisses se declarent Zuingliens : Le Cardinal Chancelier Duprat assemble à Paris un Concile contre les nouvelles erreurs. La Province d'Vtrec devenuë Lutherienne, refuse à son Evêque la subjection spirituelle & la temporelle qu'elle lui devoit. Luther & Zuingle conferent inutilement à Marspourg pour unir leurs Sectes. Le Pape negotie avec l'Empereur la convocation de la Diette d'Augsbourg, où l'on fait naître sans y penser aux Sectes de Luther & de Zuingle la conjoncture qu'elles attendoient pour rendre publiques leurs Confessions de Foi.



HISTOIRE

Des Revolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit l'Heresie de Munster, la Guerre des Anabaptistes, & ce qui est arrivé de plus remarquable durant le reste de l'année 1526. *& pendant les années* 1527, 1528, 1529, *& partie de* 1530.

1526.



Ncontinent aprés que l'Heresie se fut insinuée dans le Septentrion, ceux qui en étoient demeurez Chefs dans l'Alemagne leverent le masque, & crurent n'avoir plus de mesures à garder, ni dans leurs passions ni dans leurs veritables sentimens. Zuingle vendit son Canonicat de Zurich pour se mettre en ménage avec une femme qu'il épousa. Il avoüa que ce fut par pure foiblesse, & pour resister aux mouvemens furieux de la chair; c'est ainsi qu'il s'en explique lui-même dans un Ecrit qu'il n'eut pas honte de rendre public. Mais au lieu de s'en humilier, sa hardiesse & son inconstance n'eûrent desormais plus de bornes. Sa doctrine s'étoit jusques-là parfaitement accordée avec celle de Luther, qui lui en avoit écrit une lettre en forme

 de

1526. de congratulation, où il l'appelloit le fort Athlete de Jefus-Chrift. Mais il n'eft rien de moins durable, qu'une amitié fondée fur l'erreur ; les complimens de part & d'autre dégenererent bien-tôt en plaintes, & de plaintes en reproches. Zuingle commença à prêcher, que Luther n'avoit combattu qu'à demi l'Eglife Romaine, & qu'il s'étoit arrêté, lorfqu'il ne reftoit plus qu'un coup à donner, pour achever de vaincre, en ruinant la Papauté. Qu'il avoit feulement ofé dire, que le pain & le vin demeuroient avec le Corps & le Sang de Jefus-Chrift, dans la confecration de la divine Euchariftie ; mais qu'il étoit temps d'annoncer la verité dans toute fon étenduë, & d'avertir le peuple, qu'en participant au Sacrement, il ne recevoit que du pain & du vin, & que le Corps & le Sang de Jefus-Chrift n'y étoient qu'en figure : mais il changea cinq ou fix fois en la maniere d'expliquer cette pretenduë figure. Il affura d'abord, que le Corps de Jefus-Chrift n'y étoit, qu'entant que l'Euchariftie nous faifoit fouvenir de fa Mort & de fa Paffion ; puis il ajoûta, qu'il y étoit en tant que figne de la nature humaine, que la feconde perfonne de la fainte Trinité avoit prife dans l'Incarnation : enfuite il interpreta de l'efprit du Sauveur, c'eft-à-dire, de fa Divinité, tous les paffages de l'Evangile, où il étoit parlé de fa chair. Il prit depuis cette même chair, non plus pour la memoire de fa Paffion, mais pour fa Paffion même. De là il paffa dans l'excez, de foûtenir, que l'Euchariftie n'étoit qu'une fimple reprefentation, & fe trouvant preffé de l'abfurdité, qui fuivoit de fon opinion, en ce que les Catholiques & les Lutheriens lui reprochoient également, que l'on ne pouvoit manger la memoire de quelque chofe, il foûtint que la manducation dans l'Euchariftie ne fe faifoit que

que par la Foi: Que le Corps de Jesus-Christ ne s'y prenoit point par la bouche, mais seulement par l'esprit, & qu'il n'étoit pas pour cela necessaire qu'il descendît en Terre du Ciel, où il étoit monté.

Enfin toutes ses diverses défaites ne lui semblant pas suffisantes, pour éluder la force des paroles Evangeliques, qui disoient, Ceci est mon Corps, & non pas, ceci est la figure de mon Corps; il eut recours à deux voyes, pour établir sa doctrine, si étranges & si ridicules, qu'aucun Heresiarque avant lui n'avoit osé s'en servir. La premiere fut, de faire imprimer à Zurich, par le celebre Christophle Froscoüer, une Traduction du Nouveau Testament en langue Suisse, où dans toutes les textes, qui disoient, Ceci est mon Corps, il avoit ôté le mot, *est*, & mis en la place le mot, *signifie*. La seconde fut, de feindre ou d'avouër un songe, dans lequel disputant contre un Catholique, & ne sçachant plus en quelle maniere éluder les passages de l'Ecritute Sainte, qui établissoient dans l'Eucharistie le veritable Corps de Jesus-Christ, un fantôme blanc ou noir lui apparut, & lui dit, que ne te défais-tu des passages du Nouveau Testament, qui te pressent trop en les expliquant, par ce passage du Vieux au Chapitre douze de l'Exode, où la ceremonie de manger l'Agneau Pascal ayant été décrite, l'Auteur Canonique ajoûte, elle est le passage du Seigneur, cependant l'Eglise Catholique a toûjours entendu là, par le mot d'*est* celui de *signifie*.

Luther n'avoit, ni moins d'inclination que Zuingle pour le mariage, ni moins de hardiesse pour le contracter: mais il avoit été jusques-là retenu par un obstacle plus invincible à son égard, que toutes les considerations humaines & divines. On a vû dans les Livres précedens

1526. jusqu'à quel point il s'étoit emparé de l'esprit de l'Electeur de Saxe : cependant l'autorité qu'il s'étoit acquise sur ce Prince n'étoit pas universelle. Elle se trouvoit défectueuse en une seule circonstance, & c'étoit par malheur celle où Luther souhaitoit le plus d'être absolu.

L'Electeur regardoit comme un monstre dans la Politique aussi-bien que dans la Religion le mariage d'un Moine, & s'étoit opiniâtré à n'en souffrir aucun dans ses Etats, quoi qu'il eût une déference aveugle pour tous les autres sentimens de Luther. D'où l'on concluoit prudemment, que l'Electeur ne se relâcheroit jamais, jusqu'à souffrir que Luther fit à de sacrileges nôces, & qu'il suffiroit de lui en parler, pour le jetter dans une colere, qui passeroit peut-être jusqu'à la fureur. C'étoit pourtant là précisement le cas dont il s'agissoit, puisque Luther étoit devenu amoureux de Catherine de Bore Abbesse de Misnie. Catherine étoit sortie d'une illustre Maison; mais si pauvre, que son pere, n'ayant pas le moyen de la marier, l'avoit mise dans le Cloître de Misnie, & elle y avoit consenti plus par desespoir que par élection. Elle s'étoit neanmoins accoutumée dans la suite du temps au Cloître, par la consolation qu'elle avoit des autres Religieuses, qui étoient toutes de sa qualité, la fondation du Monastere n'étant pas faite pour d'autres personnes; & par le soin qu'avoient pris ses parens de la satisfaire, au moins du côté de l'ambition, en lui procurant l'Abbaye de son Monastere. Mais on cache plûtôt que l'on n'étoufe dans le cœur humain une passion dominante. L'Abbesse n'eût pas sitôt sçu que Luther avoit écrit un Livre de la nullité des vœux, qu'elle eût le desir de le lire, & sa lecture lui inspira la curiosité d'en voir l'Auteur. Il paroît par les premieres lettres de Luther qui ont été données au public,

blic, qu'il avoit pensé à se marier dés le temps qu'il s'étoit separé de la Communion de l'Eglise, & il prévoyoit assez que n'ayant aucun bien, & ne subsistant que de la pension qu'il tiroit de l'Electeur, il ne lui seroit pas possible de trouver une femme riche. Il s'étoit ainsi reduit à desirer qu'elle fût bien-faite, & qu'elle eût des parens assez puissans dans la Cour de Saxe pour l'appuyer, supposé que l'Electeur vint à mourir, & que son frere, qui lui succederoit, n'eût pas les mêmes attachemens que lui pour la nouvelle doctrine. Il rendit dans cette veuë de frequentes visites à Catherine, qui s'apperçut trop tard que la peine qu'il prenoit de l'instruire n'étoit pas tout-à-fait desinteressée. Et de fait Luther pour épargner le temps qu'il employoit pour aller de Vittemberg à Misnie, trouva plus à-propos de faire venir sa Maîtresse de Misnie à Vittemberg. Il ne passa pas plus outre durant la vie de l'Electeur; mais les premieres mesures qu'il prit avec Jean Frederic frere & successeur de ce Prince, furent qu'il lui permettroit d'épouser l'Abbesse.

1526.

Les nôces en furent si magnifiques, qu'elles ne differoient en rien de celles des personnes les plus qualifiées de l'Empire. Luther se mit en devoir d'inspirer le même aux deux plus puissans Ecclesiastiques de l'Empire. Ils étoient tous deux de la Maison de Brandebourg, & se nommoient Albert. L'un étoit Electeur de Mayence, & l'autre Grand Maître de l'Ordre Teutonique. La lettre qu'il écrivit à l'Electeur de Mayence contenoit des raisons que la pudeur défend de rapporter: & celle qu'il adressa au Grand Maître de l'Ordre Teutonique ne subsiste plus, cependant la premiere fut traitée de ridicule, & demeura sans réponse, au lieu que la seconde eut tout l'effet que Luther s'en étoit promis. Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique aprés avoir été chassez

1526. ſez de la Paleſtine, s'étoient emparez de la Pruſſe, & avoient dans cette ſpacieuſe Province un établiſſement ſi conſiderable, que des Princes du Sang Royal, & des Souverains ſe tenoient tres-honorez de leur commander. Leur Chef s'appelloit Grand Maître, & l'on n'arrivoit à cette Dignité ſuprême que par élection. Les honneurs qu'on rendoit au Grand Maître étoient peu differens de ceux, que l'on rend aux Rois, & les Peuples, que les Chevaliers avoient domptez, ſupportoient leur domination avec patience, parce qu'elle étoit plus douce que celles des autres Souverains. Mais aprés que l'Ordre Teutonique n'eut plus d'ennemis à vaincre, & que la Religion Catholique ſe fut introduite dans toutes les contrées dont la Pruſſe étoit environnée, les Chevaliers perdirent peu à peu le reſpect qu'ils avoient pour leurs Statuts, & l'émulation loüable, qui les avoit porté à l'exacte obſervation de leur diſcipline. Ils tomberent, comme par degrez, de l'oiſiveté dans le relâchement, du relâchement dans la corruption, & de la corruption dans l'extrême licence. Ils ſe mirent en devoir de conquerir la Samogitie & la Lithuanie, ſans chercher d'autre pretexte, que celui de la bienſéance. Ils firent une guerre de cent cinquante ans contre les Polonois, qui les avoient appellez en Pruſſe, & s'étant enfin ſeparez de l'Egliſe, ils perdirent leur Souveraineté. Ils ſuivirent la doctrine de Luther par la ſeule raiſon qu'elle permettoit aux particuliers de l'Ordre de s'approprier les Commanderies, & de les rendre hereditaires dans leurs Familles. Ils quitterent les marques de leur Profeſſion, & devinrent ennemis de la Religion, qu'ils étoient obligez par vœu de défendre. Ils arracherent de leur cou les Croix qu'ils y portoient. Ils les attacherent à des murailles, & s'en ſervant comme de blanc, ils

les

les briserent à coups de fléche. Albert de Brandebourg leur Grand Maître ſçachant que l'Empereur étoit en Eſpagne extraordinairement occupé dans les guerres de France & d'Italie, feignit d'être ſi preſſé par les Polonois, qu'il alloit ſuccomber ſans un prompt ſecours. Il le demanda à l'Empereur avec une impatience, qui ne s'accordoit pas avec l'humeur lente des Alemans; & n'en recevant point aſſez tôt, il ruïna tous les privileges de la Societé, qui l'avoit fait Grand Maître. Il tourna à ſon uſage la meilleure partie du Treſor de l'Ordre: il partagea la Pruſſe avec les Polonois: il ſe mit ſous leur protection, & devint leur tributaire, pour la moitié qui lui reſta de cette Province, à condition, qu'il la poſſederoit deſormais à titre de Duché, & qu'elle paſſeroit à ſes heritiers en qualité de Fief. Mais il ne put diſſimuler plus d'un mois le veritable motif de ſon changement. Il avoit déja ſoixante-neuf ans accomplis, & ce grand âge ne le détourna pas de penſer au mariage. Il étoit amoureux de Dorothée Princeſſe de Holſtein, quoi qu'il n'en eût vû que le Portrait, & il la rechercha dans les formes. Elle lui fut accordée: parce que le Duc de Holſtein croyoit avoir beſoin de ſon ſecours pour monter ſur le Trône de Dannemark, & la Princeſſe y conſentit avec d'autant moins de repugnance, qu'elle s'imaginoit d'être bientôt veuve, & par conſequent en état de porter à un ſecond & jeune mari l'argent contant & le riche doüaire qu'elle auroit à cauſe de l'extrême diſproportion de ſon âge avec celui d'Albert. Mais elle ſe trompa: Elle devint groſſe & accoucha d'un fils dont la naiſſance ruïna la meilleure partie des avantages qui lui étoient faits dans ſon contract, & pour comble d'infortune le vieux mari vécut encore prés de trente ans, & la Princeſſe

1526.

1526. cesse fut obligée de passer toute sa jeunesse avec lui. Luther ravi d'une si promte revolution l'imputa à son exemple, & à la lettre qu'il avoit écrite au Grand Maître pour l'exciter à rompre le Celibat. Il crut qu'elle rendoit son parti assez considerable dans l'Empire pour obtenir liberté de conscience. Il persuada les siens de prendre pour la demander l'occasion de la Diette de Spire où ils étoient apellez, & la conjoncture parut dautant plus favorable à son dessein que l'on avoit alors un extrême besoin de leur assistance.

Solyman Empereur des Turcs s'étoit preparé durant quatre ans à la conquête de la Hongrie, & avoit assemblé une armée de deux cent mille soldats, outre une prodigieuse multitude de bouches inutiles qu'il ne menoit que pour intimider les Chrétiens. Loüis Roi de Hongrie Prince de vingt ans à qui rien ne manquoit que la bonne éducation & l'experience, n'avoit pas laissé de prévoir l'orage, ni de presser les Royaumes & les Republiques Chrétiennes de lui aider, en leur remontrant qu'il étoit trop foible pour resister seul, & que cependant son Etat étoit le rempart du Christianisme. Mais ses Ambassadeurs avoient été par tout refusez. La France s'étoit excusée sur la prison de son Roi : l'Espagne sur la Ligue, que Jerôme Moron Chevalier de Milan venoit de former contre elle en Italie : l'Angleterre sur la crainte que les Espagnols Vainqueurs des François ne tournassent leurs armes contr'elle : la Suede & le Dannemark sur les revolutions que ces deux Etats venoient de souffrir : Et la Pologne sur la Trêve avec les Turcs qu'elle avoit juré d'observer. Il ne restoit que l'Alemagne la plus interessée des Monarchies Chrétiennes à prevenir le malheur des Hongrois ; puisqu'en ne l'empêchant pas elle devenoit Frontiere de l'Empire Ottoman.

Pierre

Pierre Victorius Nonce du Pape en Espagne avoit pressé l'Empereur de convoquer une Diette sur un sujet si legitime, & sa Majesté n'avoit pû s'en dispenser, à moins que de contrevenir aux Traitez de plusieurs siecles conclus entre l'Empire & la Hongrie, qui obligeoient l'un de ces deux Etats de secourir l'autre, supposé que les Infideles l'attaquassent. Mais au lieu de passer en personne dans l'Alemagne, d'animer la Diette par sa presence, de presser les secours qui y seroient accordez, & de les conduire s'il en étoit besoin, l'Empereur demeura à Madrid, où il étoit occupé à conclure son mariage avec l'Infante de Portugal, & se contenta de convoquer une Diette à Spire, d'envoyer pouvoir à l'Archiduc son frere d'y presider en son nom, de lui donner pour Conseillers en apparence, & pour Directeurs en effet sept personnes affidées, & d'inviter par des lettres particulieres les Princes de l'Empire les plus puissans à s'y trouver. La plûpart des Catholiques n'y assista pourtant que par Députez, mais tous les Lutheriens sollicitez par leurs nouveaux Docteurs se piquerent d'y paroître avec pompe afin d'augmenter la reputation de leur parti, ou pour intimider leurs adversaires par l'ostentation de leurs forces. Les Principaux d'entr'eux étoient l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse: l'Electeur avoit succedé à Frederic son frere dans le dessein de proteger Luther, aussi-bien qu'au droit d'aînesse dans la Maison de Saxe. Il avoit même passé plus outre en ce que Frederic n'avoit aucun attachement à la personne de Luther, & ne l'estimoit qu'à cause de sa doctrine, où pour mieux dire n'estimoit que sa doctrine en lui. Il en avoit donné une preuve assez évidente, en ne lui voulant jamais permettre de quitter l'habit d'Augustin, ni de se marier. Jean Frederic au con-

traire

1526.

traire s'étoit fait pour ainsi dire une Idole de la personne de Luther, & n'étoit persuadé des maximes du Lutheranisme que par l'inclination qu'il avoit pour elle. La preuve qu'il en avoit donnée n'étoit ni moins extraordinaire ni moins convainquante que la demonstration qu'il en faisoit. Il avoit épousé Sybile sœur du Duc de Cleves, & ceux qui s'étoient mêlez de dresser le contrat de ce mariage y avoient inseré cét article, que si la Maison de Cleves tomboit en quenoüille, celle de Saxe lui succederoit dans tous ses Etats, & que reciproquement la Maison de Cleves heriteroit de celle de Saxe, supposé qu'elle vint à manquer de mâles. La proportion n'étoit pas égale quoi qu'elle semblât l'être; puis qu'il n'y avoit que deux Princes en Alemagne qui portassent le nom & les armes de Cleves, au lieu qu'il y en avoit plus de vingt du nom & des armes de Saxe. L'Electeur avoit donc interest d'obliger Charles-Quint à ratifier son contrat; parce que sans cela la substitution n'auroit point été valable. Charles offroit de satisfaire l'Electeur; mais sa Majesté Imperiale vouloit qu'il renonçât auparavant, & qu'il donnât sa parole de renoncer à l'Heresie de Luther, & de ne l'appuyer jamais. Mais l'Electeur avoit protesté que l'agrandissement de sa Maison ne lui feroit rien faire qui fût tant soit peu préjudiciable à son salut, & son contrat de mariage n'avoit point été ratifié.

* Remond dans son troisiéme Livre.

* L'Electeur & le Landgrave disposez en la maniere que l'on vient de representer parurent à la Diette de Spire en qualité de Chef du Lutheranisme, & demanderent d'abord une Eglise pour y faire à leur mode le service Divin. La Diette la renvoya à l'Evêque du lieu Prince de la Maison Palatine qui les refusa. Le dépit qu'ils en eurent les porta à faire prêcher leur doctrine à la porte de leur Palais, & l'incommodité

des

des lieux n'empêcha pas la Bourgeoisie d'y venir en foule. Les Lutheriens y accouroient par principe de Religion, & les Catholiques par curiosité. Le Magistrat ne s'opposa point à ces nouveautez dans l'esperance où il étoit d'adoucir les Lutheriens par sa condescendance, & de les rendre plus traitables dans le besoin que l'on avoit d'eux. Mais il se méprit, & l'on ne leur eût pas plûtôt proposée de contribuer pour la guerre de Hongrie qu'ils presenterent à leur tour une Requête à dessein d'obtenir par tout l'Empire une entiere liberté de conscience. L'Archiduc Ferdinand aprés l'avoir examinée y opposa deux choses qui étoient sans replique, l'une qu'on n'y pouvoit avoir égard sans l'avoir communiqué à l'Empereur, & que sa Majesté étoit trop éloignée pour être consultée, & pour répondre sur une matiere de telle importance avant la conclusion de la Diette. L'autre que les Electeurs, les Princes, les Etats & les Villes libres d'Alemagne, n'étoient assemblez que sur les moyens d'empêcher la Hongrie de tomber sous la domination des Turcs: Que c'étoit-là premierement ce qu'il y avoit à deliberer & à resoudre, & que s'il y avoit d'autres affaires, la discussion en devoit être remise à la prochaine Diette.

1526.

Les Lutheriens n'étoient pas si prevenus de zele pour leur parti qu'ils ne reconnussent, que l'excuse de l'Archiduc étoit pertinente, & que s'ils ne témoignoient du moins au dehors d'en être satisfaits, ils souleveroient contr'eux tous les autres membres de la Diette. Ils n'insisterent donc plus sur l'enterinement de leur Requête; mais lors qu'ils opinerent sur les expediens les plus propres à secourir la Hongrie, ils soûtinrent que le Christianisme étoit une Religion qui devoit tout souffrir, & qui défendoit de repousser une injure par une autre injure. Que ceux qui

1526. qui l'avoient professée dans les premiers siecles s'étoient laissé opprimer, quoi quil leur fût facile de se défendre, & que la plûpart des Legions Romaines fussent composées de soldats Chrétiens; & que Tertulien & leurs autres Apologistes, bien loin de trouver à redire dans cette conduite ne s'étoient point lassez de la loüer. Que ce seroit aller directement contre les ordres de la Providence, que de s'opposer desormais aux progrez des Turcs: Que si cette Providence ne leur avoit point abandonné la Hongrie, elle trouveroit bien le moyen de la garantir de leurs efforts sans l'assistance du bras humain, & si au contraire elle leur en avoit accordé la proprieté, tout le Christianisme tâcheroit en vain de leur resister.

Ce discours choqua tous les Princes & tous les Députez de l'Assemblée qui n'avoient pas changé de Religion. Et de fait il étoit tiré de la Philosophie Payenne, & il établissoit la pretenduë toute puissance du destin. Mais il étoit presque mot à mot dans les Ecrits de Luther, & cette seule circonstance suffisoit pour le rendre Chrétien au jugement des Lutheriens, qui le prononçoient. Ainsi les Lutheriens ne voulant rien contribuer pour la guerre de Hongrie, & les Catholiques n'osant dégarnir leurs Etats, de crainte que les Lutheriens n'entreprissent d'y introduire par force leur doctrine, l'infortuné Loüis Roi de Hongrie, qui n'avoit encore assemblé que vingt six mille hommes, fut accablé par des Turcx avant que d'avoir reçu les quinze mille Bohemes qui étoient déjà sur la Frontiere de Moravie, & les quarante mille Transylvains que le Vaivode Sepusius menoit à son secours. *

* Dans la Relation de la bataille de Mogac.

L'Empereur ne se plaignit ni que les Lutheriens eussent laissé perir son beau frere, ni qu'ils

qu'ils eussent méprisé publiquement les ordres qui leur avoient été envoyez d'Espagne. Au contraire il les caressa plus qu'à l'ordinaire & rechercha leur amitié. La cause qui l'obligeoit à supprimer, ou pour mieux dire à dissimuler son ressentiment, n'étoit pas bien difficile à deviner a ceux qui connoissoient l'état veritable de ses affaires. Il y avoit une Ligue formée pour le chasser d'Italie, & le Pape y étoit entré. L'Empereur avoit interest de l'en détacher, outre qu'il sçavoit d'ailleurs que sa Sainteté étoit extraordinairement timide. Il pretendoit l'attirer dans son parti en lui faisant peur des Lutheriens. Et de fait il les fit sonder s'ils seroient d'humeur à lui fournir des gens de guerre contre Rome, & les mêmes Deputez qui les avoient obstinement refusez contre les Infideles, les accorderent à la premiere sollicitation, pour desoler la principale Ville du Christianisme.

1526.

Georges Fronsperg avoit succedé à Sequingue pour le credit entre les Lutheriens, & pour la facilité d'assembler des troupes. C'étoit un Gentil-homme de Suabe, de taille de Geant & de hauteur à peu prés conforme à celle que l'on attribuë aux Heros de l'Antiquité avant qu'ils eussent été civilisez, sa brutalité obscurcissoit ce qu'il y avoit en lui de veritable valeur: Il n'agissoit que par les mouvemens de la passion qui le dominoit : la fougue lui tenoit lieu de courage, & il préferoit les applaudissemens de la multitude à ceux des honnêtes gens : Il s'étoit signalé dans la bataille de Pavie, en défaisant le formidable Corps des Bandes noires Françoises, d'ou s'étoit ensuivie la victoire la plus entiere des derniers siecles, & quoi qu'il n'eût pas été recompensé d'un si grand service, la lecture des Livres de Luther lui avoit in-

spir é

1526. ſpiré tant d'averſion pour le Pape, que les Emiſſaires de l'Empereur n'eurent qu'à lui dire en ſecret, que l'intention de ſa Majeſté étoit de porter la guerre dans l'Etat Eccleſiaſtique pour l'obliger à demander comme une grace la commiſſion de lever les troupes neceſſaires à l'execution de ce projet. Il toucha ſi peu d'argent pour mettre ſur pied vingt mille hommes, qu'à peine y en avoit-il aſſez pour un Regiment entiére; cependant cette armée fut prête en moins de trois ſemaines, & l'expedient qui fut mis en uſage pour attirer plus de ſoldats à s'enroller ſous les Enſeignes de Fronſperg, eſt aſſez rare pour être ici remarqué.

Ce Gentil-homme ſe fit faire un cordeau de ſoye verte, enrichi d'or, & le porta de même que les Chevaliers portent le collier de leur Ordre. Les premiers qui le virent ainſi paré ne manquerent pas de lui demander le ſujet d'une ſi bizarre decoration, & il leur répondit qu'ayant leu dans le plus celebre ouvrage de Luther qui étoit le Livre de la captivité de Babylonne, qu'il n'y avoit point de mal qui ne fût permis de faire au Pape & à la Cour de Rome, il pretendoit traiter ſa Sainteté & les Cardinaux de la même maniere que ceux des Empereurs des Turcs qui montoient ſur le Trône avoient accoutumé d'en uſer à l'égard de leurs freres. Il y eut de l'émulation entr'eux à qui ſeroit d'une ſi infame partie, & l'on voyoit de vieux ſoldats accoûtumez à mettre leur vie en commerce, courir pour s'enroller ſous les Enſeignes de Fronſperg ſans demander combien on leur donneroit, & ſans rien exiger au delà de la Richedale qu'on leur offroit. La hâte qu'ils avoient d'executer leur deſſein leur fit prendre le chemin le plus court pour aller en Italie. Et ils arriverent ſur la Frontiere de la Suiſſe, où

où ils ne s'arrêterent qu'un moment pour demander aux Cantons la permission de passer sur leurs Terres, encore la prirent-ils sans qu'elle leur fût accordée. 1526.

Les Suisses n'avoient point été si surpris depuis l'établissement de leur République qu'ils le furent alors: * car d'un côté ils s'étoient engagez au Pape par un Traité en bonne forme, & par un serment solemnel à ne laisser passer sur leurs Terres aucun de ses ennemis, & de l'autre Fronsperg les prenoit au dépourvû. Il faloit néanmoins se résoudre sur le champ, & la lenteur qui leur est naturelle, ne permettoit pas de le faire, outre que quand ils eussent été les plus prompts des hommes à se déterminer, on ne leur donnoit pas même le loisir de s'assembler. Mais ce n'étoit pas encore là leur plus grand inconvenient, & la marche de Fronsperg avoit eu des veuës plus subtiles & plus éloignées de la portée du Vulgaire que celle-là. Il sçavoit que le desir du gain avoit obligé les Suisses à se défaire de la plûpart de leurs gens de guerre en consentant que le Pape, le Roy Trés-Chrêtien, & la République de Venise fissent dans leurs Cantons des levées en même temps, ce qui en restoit ne suffisoit pas pour attendre de pied ferme les Lutheriens, & quand il y en eut eu assez, il n'étoit pas possible de les assembler avec la diligence qui auroit été nécessaire.

* Dans la Relation de cette marche.

Et de fait les Magistrats des Cantons ne se sentant point assez forts pour refuser ce qu'on leur demandoit, le laisserent prendre, & s'excuserent depuis sur la surprise & sur l'impossibilité de l'empêcher où ils avoient été réduits. Ainsi les Lutheriens entrerent sans obstacle dans l'Italie, & les Ministres de l'Empereur profiterent de leur arrivée pour détacher de la Con-

1526. federation le Pape Clement Sept. Ils menacerent sa Sainteté de les envoyer dans l'Etat Ecclesiastique, si elle ne renonçoit à l'Alliance des François & des Venitiens, & luy susciterent par là la plus dangereuse tentation qu'elle pouvoit avoir de manquer de parole. Le genie de Clement étoit tout à fait contraire à celui de la Maison de Medicis dont il étoit sorty. Ses Ancêtres sans en excepter aucun avoient aimé la magnificence au delà de ce qui sembloit être permis à des particuliers, & n'avoient pas apprehendé d'inspirer par leur luxe de la jalousie aux Florentins. Mais pour luy son penchant étoit du côté de l'épargne. Il avoit une aversion insurmontable pour la dépense, & rien ne luy déplaisoit tant que d'avoir été fait Pape dans une conjoncture où il faloit emprunter pour suvenir aux frais extraordinaires, au lieu qu'il s'étoit proposé d'épargner la meilleure partie de son revenu. Il avoit à penser à l'entretien de deux armées toutes composées d'étrangers & de mercenaires, qu'il faloit payer chaque mois à point nommé; autrement les soldats eussent deserté, & passé dans l'armée Imperiale à cause de la répugnance qu'ils avoient à servir des Ecclesiastiques nonobstant qu'ils les payassent mieux que les Chefs Seculiers. Les Impositions extraordinaires ne se levoient pas sans peine dans le Domaine de l'Eglise, & la crainte d'obliger les Peuples à la révolte empêchoit que l'on ne vint à son égard dans la derniére extrêmité. Cependant il ne restoit point d'autre voye que celle-là pour continuer la guerre; & les Ministres d'Espagne proposoient en même temps un prétexte specieux de la terminer. Ils offroient à sa Sainteté une suspension d'armes, où les Confederez pourroient entrer s'ils l'approuvoient. Ils laissoient à son choix

choix de la prolonger ou de l'abreger, & ils la flattoient de l'esperance de rétablir la Chrêtienté dans une paix profonde, en réconciliant Charles-Quint avec François Premier, pourvû qu'elle allât successivement en France & en Espagne négocier avec ces Princes. Le Pape avoit donné dans le piége avec d'autant plus de facilité, qu'il étoit d'un temperamment assez robuste pour supporter les fatigues d'un si long voyage, & que d'ailleurs il se promettoit une gloire immortelle en terminant une affaire qui avoit coûté tant de sang à la Chrêtienté. Il avoit accepté la Tréve & licentié l'armée qu'il entretenoit sur la Frontiére du Royaume de Naples, lors que les Alemans Lutheriens prétendirent qu'ils n'étoient point obligez à l'observer, & qu'on les avoit trompez en les tirant de leur Païs sous l'esperance du butin de Rome. Ils marcherent contre cette Ville avec une extrême diligence. Bourbon qui commandoit l'armée Imperiale, les seconda par des raisons que l'on a representées dans l'Histoire de François Premier, & Rome fut surprise avec d'autant plus de facilité, qu'il ne s'y trouva pas un homme de guerre pour défendre le quartier le plus foible, que quarante mille vieux soldats attaquoient en même temps.

Un Solitaire assez connu par la sainteté de sa vie, & par la rigueur de sa penitence étoit peu de temps auparavant allé dans les ruës de Rome couvert d'un cilice, & criant à haute voix ces paroles de Jonas: *dans quarante jours Ninive sera par terre.* Il ne disoit autre chose à ceux qui l'abordoient, sinon qu'ils tâchassent d'appaiser la colere du Ciel, & il leur en montroit l'exemple en se donnant la discipline devant eux.

Mathieu Gilbert Dataire étoit principal Mi-

1526. niſtre & Confident du Pape : & il paroit dans ſes lettres que ſa Sainteté n'avoit rien de ſecret à ſon égard. *Il ſe trouva par hazard ou par curioſité ſur le chemin du Solitaire, & en reçût une correction qui luy ſembla trop ſevere. Il le prit pour un fanatique ; & ſur le rapport qu'il en fit on le mit dans une priſon ; d'où il ne ſortit qu'aprés que l'évenement eut juſtifié que ſa Prédiction n'avoit été que trop veritable. Rome fut emportée au troiſiéme aſſaut le cinq de May mil cinq cens vingt-ſept, & plus maltraitée par les Lutheriens qu'elle ne l'avoit autrefois été par les Gots, par les Vandales & par les Lombards. Ils ne pardonnoient ni à l'âge ni au Sexe, & leur extrême cruauté s'étendit juſques aux choſes inanimées. Ils pillerent les Egliſes, & convertirent les vaiſſeaux ſacrez en des uſages profanes. Ils inventerent de nouvelles tortures pour tourmenter les Prêtres, & ils les firent ſervir d'objets à leur raillerie avant que d'exercer ſur eux leur fureur. Ils profanerent la divine Euchariſtie en une infinité de maniéres dont la ſeule idée inſpire de l'horreur, & ils firent nager dans le ſang les Sepulcres de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Les Dames Romaines réfugiées dans les Egliſes n'y trouverent pas plus d'azile, que celles qui étoient demeurées dans leurs maiſons & elles furent par tout violées. La mere d'un des principaux Officiers de l'armée Imperiale demeuroit dans un Palais aſſez proche du Vatican, où elle avoit des meubles qui paſſoient alors pour les plus ſuperbes de l'Italie. Son fils qui vouloit ſe les approprier, & ne l'oſoit de crainte de paſſer pour dénaturé, convint avec quelques Lutheriens de ce qu'il leur donneroit pour ce butin, & il les envoya piller le Palais de ſa mere. Les hommes aprés avoir per-

* Dans la Lettre de Gilbert.

perdu tous leurs biens furent encore condamnez à payer rançon, & l'on mit en usage pour les obliger à se racheter, tous les supplices que l'impiété Payenne avoit inventez durant trois cens ans contre les Chrêtiens. La plus grande partie mourut dans les tourmens, & le reste ne se sauva que pour achever de vivre dans une extrême langueur. Les habits du Pape & des Cardinaux aux jours de ceremonies devinrent la proye des Valets, qui s'en étant revêtus s'assemblerent dans le Conclave. Ils y procederent à une élection ridicule aprés avoir dégradé le Pape qu'ils ne tenoient pas encore, & les suffrages de tous conspirerent à élever leur Heresiarque sur le saint Siége. Luther fut de cette sorte publié Souverain Pontife, & ce qu'il y eut de plus bizarre dans l'action, fut que les Lutheriens crurent ne pouvoir l'honorer autant qu'il méritoit de l'être, qu'en luy donnant par jeu une dignité qu'il avoit renduë le principal objet de ses satyres.

1526.

Clement Sept s'étoit sauvé avec trente Cardinaux dans le Château saint Ange, d'où il auroit pû donner aux François le loisir de le dégager, si la peste dont les Alemans étoient incommodez, n'eût enfin penetré jusques dans cette Forteresse. Le premier Valet de Chambre du Pape en mourut, & la frayeur qu'en eut sa Sainteté la réduisit à conclure une capitulation honteuse avec le Chef des Lutheriens. Elle portoit que le Pape livreroit à l'Empereur ses principales Places, qu'il payeroit quatre cens mille écus à l'armée qui l'avoit pris: qu'il luy donneroit des Ostages pour cette somme, & qu'il demeureroit en prison jusqu'à ce qu'elle fût acquitée. Les Ostages furent choisis au nombre de huit, outre les personnes les

E 3 plus

1527. plus riches du facré College, & de la Cour du Pape, & les Lutheriens crurent les obliger à fe racheter plutôt par la crainte du plus infame des fupplices. Ils les conduifirent au champ de Flore, où il y avoit des potences dreffées, & feignirent de les y attacher. Mais ces Oftages n'avoient point d'argent, & la conjoncture d'alors étoit mal propre à leur en faire prêter. Les Lutheriens aprés les avoir contraints de monter fur l'échelle les en firent defcendre, & le lendemain la foldatefque deftinée à leur garde s'étant enyvrée; ils trouverent moyen de brifer leurs chaînes & de fe fauver par la cheminée.

Leur évafion donna courage à des Officiers Efpagnols de mettre le Pape en liberté à l'infçû des Lutheriens. On le traveftit en Marchand, & on le tira hors de Rome: ce qui ne fervit qu'à rendre les Lutheriens plus furieux contre ce qui leur reftoit de Romains prifonniers. Ils les firent prefque tous périr à force de les tourmenter, & le peu de foin qu'ils prirent de les enterrer fut la caufe ou du moins l'occafion de la pefte dont ils furent incontinent frapez. Elle en emporta jufqu'à deux cens par jour, & de quarante mille Maîtres qui étoient reftez dans Rome pour la faccager, il en fortit à peine dix mille. Fronfperg n'avoit point eu la fatisfaction de s'y trouver; parce qu'il étoit demeuré malade en chemin. Il s'étoit fait porter à Ferrare où il avoit demeuré longtemps. Mais lors que croyant être tout à fait guery, il fe mit en chemin pour fuivre fes troupes, il tomba mort de deffus fon cheval. Lanoy, Moncade, Millant & les autres Chefs de l'armée Imperiale ne virent pas le bout de l'an, & le petit nombre de foldats que la pefte avoit épargné, fut chaffé de Rome par l'armée Fran-

çoife,

çoise, & contraint de chercher un azile entre 1527. les murailles de Naples, où il fut si long-temps & si étroitement assiegé, qu'il fit une penitence de ses crimes plus rude sans comparaison que n'auroient été celles qu'il eût pû souffrir de la main des hommes. La joye que reçûrent les Lutheriens, & les Zuingliens de la desolation de Rome, & de la prison du Pape fut beaucoup diminuée par la nouvelle division qui se mit entr'eux. Georges Bleurod qui de Prêtre habitué dans Zurich s'étoit fait disciple de Zuingle, & étoit devenu le plus considerable aprés luy de la Secte des Sacramentaires tomba par terre dans l'Eglise un jour qu'elle étoit extraordinairement remplie, & fit un assez long-temps toutes les grimaces d'un Possedé. En suite il se releva, il monta dans la Chaire, il obtint sans peine un trés-profond silence, & sema parmy les Suisses la doctrine des Anabaptistes, en disant à ses Auditeurs étonnez; que Dieu venoit de luy reveler, que le Docteur Zuingle ne s'acquittoit pas de son ministére avec assez de zele, & qu'il y avoit du defaut dans le premier article de sa Reformation. Que non seulement le Baptême reçû dans l'Eglise Catholique ne servoit de rien; mais qu'il nuisoit même beaucoup à ceux qui aspiroient à une entiére regeneration: qu'il faloit avant toutes choses l'effacer par un nouveau Baptême, & que celuy-cy auroit deux fois plus de vertu que le precedent; puis qu'il exempteroit à l'avenir de toutes sortes de pechez quiconque le recevroit: au lieu que le premier Baptême n'effaçoit que les pechez passez. Il n'eut pas plûtôt achevé ces mots, qu'il descendit de Chaire, & s'adressant à Conrad Gebbe le plus considerable des assistans il le pria de le rebaptiser.

On ne sçait s'il y avoit de la collusion en-

1527. tr'eux, ou si Gebbe prévenu par Bleurod n'eut pas le loisir de déliberer sur ce qu'il avoit à faire. Mais il est constant qu'il le rebaptisa, & que le reste de l'Assemblée suivit son exemple. Elle se separa de la Communion de Zuingle dés le même jour, & Zuingle ne pouvant souffrir que ses Disciples le traitassent à son tour comme il avoit traité les Catholiques, employa l'autorité du Senat de Zurich pour les ramener. Le Senat qui craignoit une sedition, n'oublia rien de ce qui servoit à les réconcilier avec les Sacramentaires; mais il réüssit si peu qu'il fut contraint de bannir les Anabaptistes. Ils se réfugierent dans les Cantons de Glaris & d'Appenzel, & dans le Territoire de saint Gal, où leur nombre s'augmenta par les apparences de réforme; dont ils ébloüissoient le Vulgaire. Ils ne vivoient que de pain & d'eau, & ils n'y ajoûtoient des racines que rarement. Ils feignoient d'entrer dans de fréquentes extases, & prédisoient ensuite des choses dont ils avoient d'ailleurs des lumieres afin d'être plus favorablement écoutez, lors qu'immédiatement aprés ils parleroient de leur nouvelle doctrine. Ils se vantoient de joüir ici bas d'une souveraine tranquilité, & de voir Dieu dés cette vie de la même maniére, qu'il s'étoit autrefois entretenu avec Moyse. Ils ajoûtoient que Jesus Christ leur rendoit un témoignage interieur; qu'ils menoient une vie exempte de tout peché, & que la persecution qu'ils avoient soufferte à Zurich n'étoit que pour les éprouver, afin que comme ils étoient seuls instruits de la veritable doctrine des Apôtres, ils leur fussent conformes en tout. Qu'ils sentoient à tous momens des desirs inconcevables de retourner à Dieu, & que si leurs ames ne se separoient alors de leurs corps, c'étoit par un miracle continuel de la Providence divine

qui

qui les jugeoit encore nécessaires au monde pour desabuser leurs freres ; & pour leur faire part de leur bonheur. Ils confirmoient ces faux discours par des miracles de pareille nature, & le plus habile d'entr'eux ayant sçû qu'il y avoit dans le Canton où il étoit, un Etang où il n'y avoit jamais eu de poisson, & que les environs étoient éloignez de toutes les commoditez de la vie, s'imagina que ces endroits étoient tout à fait propres à contrefaire un des principaux miracles du Sauveur du Monde, qui étoit celui des cinq pains & des deux petits poissons. Il se mit un jour à prêcher sur les paroles de l'Evangile qui promettoient aux parfaits Chrêtiens de faire d'aussi grands miracles, & même de plus grands que ceux de Jesus Christ, & pour convaincre ses Auditeurs, que les Anabaptistes étoient de ce nombre, il commanda à quelqu'un d'entr'eux d'aller pêcher dans l'Etang, & les assura de la part de Dieu qu'ils y trouveroient du poisson. Les bonnes gens y allerent sur sa parole, employerent toute leur industrie à pêcher, y passerent la nuit, & rapporterent le lendemain qu'ils n'avoient rien pris. L'Anabaptiste au lieu de les consoler leur reprocha publiquement leur peu de foy & en commit d'autres pour retourner à la même fonction la nuit suivante. Ceux-cy ne furent pas plus heureux que les premiers, & l'Anabaptiste ayant usé du même reproche à leur égard, leur fit faire aussi bien qu'au reste de ses Auditeurs un long circuit pendant que l'on alloit mettre par son ordre dans un endroit certain de l'Etang un rets plein de poissons tous achetez fort chers, & dans le creux d'un rocher bien reconnu autant & même plus de nourriture, qu'il n'en faloit à ses Auditeurs pour faire un bon repas. Lors qu'on l'eût averty que tout étoit prêt,

1526.

1527. il alla droit à l'Etang, & fit pêcher en sa presence : les rets furent trouvez si pesans que ceux qui les voulurent tirer furent contraints d'appeller du secours. Les poissons furent portez vers le rocher, & l'Anabaptiste qui marchoit avec les autres, n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il luy dit d'un ton imperieux de fournir une réfection suffisante à ceux de sa suite. Il fit foüiller dans le creux, on découvrit ce qu'il y avoit de caché. La faim & la soif des assistans fatiguez y furent pleinement rassasiées, & les Suisses aussi contens que trompez coururent à leurs maisons publier le prétendu Miracle. Ils enfermerent ce qui étoit resté du festin comme autant de Reliques. Ils tirerent de leurs coffres ce qu'il y avoit de plus précieux & le porterent aux pieds de l'Imposteur. Mais les suites de sa predication devinrent aussi fâcheuses que le commencement en avoit été agreable. Un pere & deux de ses fils âgez l'un de dix-neuf ans & l'autre de vingt y avoient entendu, que les veritables enfans de Dieu ne pouvoient mal faire, lors qu'ils suivoient le mouvement que le Saint Esprit leur inspiroit dans la priére. L'aîné qui se vouloit défaire du cadet, pour n'avoir plus personne qui partageât un jour avec luy la succession de son pere, se prévalut de ce dangereux principe pour commettre un fratricide. Il se leva, il déclara que le Saint Esprit venoit de luy reveler qu'il luy fit un sacrifice de son frere, & sans donner le temps de l'en empêcher à son pere & aux autres dont il étoit environné, il se jetta si promptement sur son frere qu'il le perça d'une baïonnette qu'il tira de sa poche avant qu'on eût eu le loisir de retenir son bras. Une action si barbare réveilla les Républiques Suisses de l'assoupissement où il sembloit qu'elles fussent à l'égard

1527.

l'égard de l'Heresie. Il y eut une Diette generale convoquée à Bâle, où Zuingle & les autres Chefs des nouvelles doctrines dans le Païs furent mandez pour conferer avec les Catholiques. Les quatre Evêques dont les treize Cantons dépendoient pour le Spirituel y envoyerent les trois plus celebres Theologiens d'Alemagne, Faber, Ekius, & Murnerus. Le premier étoit encore Grand Vicaire de Constance, quoyque l'Evêché de Vienne lui eût été promis. Le second étoit Confesseur du Duc de Baviére, & le troisiéme Provincial des Cordeliers. *

* Dans les Actes de cette Conference.

Les Anabaptistes refuserent absolument de s'y trouver par la maxime de leur Secte, qui leur défendoit de se soüiller dans la conversation des impies, & mettoit en ce nombre les Catholiques. Zuingle s'en excusa, mais ce ne fut pas par la même raison. Il étoit informé de la haine que les petits Cantons avoient conçûë contre lui, & la Sauvegarde qu'on lui avoit donnée ne l'exemptoit pas de la crainte de recevoir quelque outrage en chemin ; mais il envoya en sa place le plus sçavant de ses Disciples Jean Ecolampade. Celui-ci avoit été Religieux de l'ordre de sainte Brigide, & s'étoit mis à l'étude par inclination, ou pour suppléer au defaut qui lui étoit naturel de ne pouvoir chanter. Il y avoit si bien réüssi qu'en peu d'années il étoit devenu trés-sçavant dans la Langue Grecque & dans la Langue Hebraïque. Il s'étoit même servi de ces deux talens pour lire l'Ecriture Sainte, quelques Peres & quelques Conciles d'Orient. Mais il s'ennuya dans l'Ordre où il avoit fait son Noviciat & sa Profession, & nonobstant son Vœu de Continence, il sortit du Cloître pour épouser une Bourgeoise de Bâle, dont il eût un

1527. fils & deux filles. Comme il étoit presque également fort pour la predication & pour la dispute, il avoit en peu de temps acquis autant de crédit dans la Ville où il s'étoit marié, que Zuingle en avoit à Zurich, & d'ailleurs il n'avoit pas le même prétexte pour éviter d'assister à la Conference, puis qu'elle se devoit tenir chez lui, & dans une Ville où il étoit tout puissant. Les deux seconds qu'il choisit furent Bertol Haller Prêtre & Chanoine de Berne, & Henri Studer Licentié en Droit; mais l'un & l'autre ne servirent qu'à partager avec lui la honte de sa défaite. Les sept articles qui formoient alors tout le sujet de la contestation, furent décidez en faveur des Catholiques, & Ekius remporta la gloire d'avoir défendu la Foy Orthodoxe d'une maniére invincible. Le Réglement general des Cantons fut dressé conformé aux propositions qu'il avoit faites & l'on y demeura d'accord en premier lieu, que le Corps & le sang de Jesus Christ étoient réellement presens, & se recevoient de même au Sacrement de l'Eucharistie. En second lieu, que ce Corps & ce Sang étoient offerts à la Messe pour les Vivans & pour les Morts; en troisiéme lieu, qu'on invoquoit la Vierge Mere de Dieu & les autres Saints avec fruit & utilité conformément à la Tradition de l'Eglise; en quatriéme lieu qu'il y avoit sept Sacremens; en cinquiéme lieu qu'il y avoit un Purgatoire aprés cette vie; en sixiéme lieu, que les enfans des Fidéles naissoient dans le peché; & enfin pour septiéme lieu, que le Baptême effaçoit le peché d'origine. Ce Decret qui condamnoit également la doctrine de Luther & celle de Zuingle fut accompagné d'une rigoureuse défense de rien innover en matiére de Religion. La peine de mort fut ordonnée pour les contraventions nota-

bles

bles qu'on y feroit, les Tribunaux furent déterminez pour cela aussi bien que les Juges, & chaque Canton s'obligea par serment à ne donner aucune assistance ni retraite aux personnes qui seroient condamnez dans l'autre. Il ne faloit pour rétablir dans toute la Suisse le seul exercice de la Religion Catholique, que presser le Senat de Zurich de se conformer en ce point aux autres Cantons, & le menacer en cas de refus de l'y contraindre par la voye des armes. Comme il étoit seul dans la querelle il ne l'auroit osé soûtenir, & s'il l'eût fait, il auroit été bien-tôt accablé. Zuingle même n'eût pas voulu être la cause de la guerre: il se seroit retiré d'abord pour en éviter le reproche, & s'il eût resté, il auroit été continuellement exposé aux insultes de ce qui étoit resté de Catholiques dans Zurich.

Mais les mêmes personnes qui avoient si utilement travaillé au Decret se contenterent de le faire publier & ne se mirent non plus en peine de travailler à son execution, que s'il eût été au rang des choses purement imaginaires. Le Senat de Zurich ne fut pas sommé de rétablir l'ancienne Religion, & Zuingle profita de la négligence de ses Adversaires. Il se rassura & encouragea ses Disciples étonnez. Il harangua contre le Decret, & fournit au Senat des excuses pour ne pas acquiescer au Résultat des autres Cantons. Il pervertit même deux ans aprés le Canton de Berne, & l'attira à une Ligue particuliére avec celui de Zurich. Il rétablit ses Disciples dans Bâle, quoy qu'ils en eussent été chassez par un Edit public. Il insinua sa doctrine dans les Cantons d'Appencel & de Schaffouse, & trouvant les Alliez des Suisses mieux disposez à la recevoir que les Suisses mêmes, il la répandit presque en un moment à Mulhausem dans le Païs de saint Gal & chez les Grisons.

Ces

1527. Ces progrés luy donnerent lieu de penser à réparer le dommage qu'il avoit souffert à la Conference de Bâle. Il étoit assez éclairé pour voir que cela ne se pouvoit que par une autre Conference, & il imputoit à deux causes l'affront qu'il avoit reçû à Bâle. La premiére d'avoir consenti que la Conference se fit en Latin, & la seconde d'avoir donné le loisir aux quatre Evêques invitez, d'appeller auprés d'eux les trois plus celebres Theologiens d'Alemagne, & de les lui opposer dans la dispute. Il s'agissoit donc principalement d'éviter ces inconveniens, & le remédeau premier n'étoit pas difficile à trouver, puisqu'il n'y avoit qu'à prétendre, que les Suisses du Canton de Bâle s'étoient formalisez, que l'on eût décidé en une Langue étrangere les matiéres de la Religion, & qu'ils eussent été presens à l'affaire, * où ils avoient le plus d'intéreſt, qui étoit celle de leur salut, sans pouvoir rien entendre de ce qui s'y traitoit. Mais plus Zuingle pensoit au second inconvenient, plus il lui paroissoit insurmontable. Il n'étoit pas possible d'établir une Conference à Bâle sans y inviter les Evêques intéressez qui étoient ceux de Lausane, de Sion, de Constance, & de Bâle, & si Zuingle l'eût entrepris, il se seroit rendu ridicule. Il n'y avoit pas plus d'apparence de leur prescrire un terme si court qu'ils n'eussent le temps ni de choisir leurs Députez, ni de les envoyer à point nommé, & quand même ces Prelats eussent été réduits à donner commission aux premiers venus d'y assister en leur nom. L'avantage étoit si grand pour les Catholiques qu'ils n'avoient pour vaincre qu'à s'y tenir en demeurant fermement attachez aux décisions de l'Assemblée de Bâle, & qu'à soûtenir que tout ce que les Sacramentaires prétendoient remettre en question, y avoit été plei-

* Dans les Actes de la Conference de Berne.

pleinement décidé. Il faloit donc dans le même temps que l'on inviteroit les Evêques, trouver un expedient qui les empêchât d'assister à la Conference, & d'y envoyer aucun de leur part, & l'on n'en sçauroit guere inventer de plus subtile ni de plus propre que celui qui vint en pensée à Zuingle. *

1527.

* Dans la Semonce pour la Conference.

Il fit dresser la Semonce en des termes d'un côté si injurieux à l'autorité Episcopale, & de l'autre si préjudiciable à la cause des Catholiques, qu'il n'y eut ni Prelat assez insensible aux injures faites à son caractere pour oser s'y trouver, ni de Docteur assez imprudent pour se hazarder d'entrer dans une lice où il étoit assuré de succomber. Elle imposoit aux quatre Evêques la nécessité de se trouver dans Berne au commencement de l'année mil cinq cens vingt-huit, & leur déclaroit que s'ils y manquoient, ils seroient sans autre formalité privez de tous les biens qu'ils possedoient dans les Cantons. En suite elle prétendoit que la République des Suisses n'avoit pas tiré le fruit qu'elle s'étoit proposée de la Conference de Bâle, parce que la plûpart du temps s'étoit consumé en digressions inutiles, d'où elle concluoit que pour éviter qu'il ne se dit rien de superflu dans celle de Berne, on n'y recevroit point d'autres preuves, que celles qui seroient tirées des Livres du vieux & nouveau Testament. La Semonce fut accompagnée des articles qui devoient être examinez dans la Conference. Zuingle les avoit dressez au nombre de dix, & ils contenoient en substance, que la veritable Eglise n'avoit point d'autre Chef que Jesus Christ, & que comme elle avoit été formée par la pure parole de ce divin Sauveur, elle ne subsistoit aussi que sur cette même parole, & ne devoit

point

1528. point entendre d'autre voix que celle de son Pasteur. Que cette Eglise ne pouvoit obliger à d'autres Loix, qu'à celles qui étoient contenuës dans les Livres sacrez, & que les Traditions de quelque nature qu'elles fussent, ne valoient qu'autant qu'elles lui étoient conformes. Que le seul Jesus Christ avoit satisfait pour les peines de tout le Monde, & que c'étoit lui faire injure que d'introduire d'autres personnes en participation de ce Ministére, comme si de pures créatures pouvoient contribuer au salut ou à l'expiation des offenses commises contre la Majesté Divine: Qu'il n'étoit point assez nettement exprimé dans l'Ecriture Sainte, que l'on prît veritablement & corporellement dans l'Eucharistie le Corps & le Sang de Jesus Christ: Que la ceremonie de la Messe où l'on offroit le même Jesus Christ au Pere Eternel pour les Vivans & pour les Morts étoit contraire à l'Ecriture, & ruïnoit absolument le sacrifice de la Croix: Que Jesus Christ seul devoit être invoqué pour Intercesseur, & pour Avocat de tous les hommes à l'égard de son Pere: Qu'il ne se trouvoit pas dans les Livres sacrez, qu'il y eût aprés cette vie un lieu destiné à purger les ames, & que par consequent tout ce qui se faisoit pour les morts, leur étoit inutile: Que c'étoit contribuer à l'idolatrie, ou du moins à la superstition que de proposer des statuës & des images pour objet du culte des Fidéles, & qu'il les faloit ôter des Temples au cas qu'elles y eussent été mises ou qu'elles contribuassent à cette fin: Que le mariage n'étoit incompatible ni de droit ni de fait avec aucunes des conditions humaines, & qu'au contraire il étoit permis & même ordonné indifferemment à tous, lors qu'il s'agissoit d'éviter la fornication: Et qu'il n'y avoit rien de si contraire à la sainteté de

l'Etat Ecclesiastique, que la Loy du Celibat, quand elle n'étoit pas observée. Ces articles furent accompagnez d'une Lettre circulaire de Lavoier & des autres Magistrats de Berne, qui exhortoit les autres Cantons d'envoyer à la Conference les plus Sçavans d'entr'eux, & d'accorder le passage aux Etrangers qui voudroient y venir; mais elle ne fut bien reçûë que dans les Cantons de Zurich, de Bâle, & de Schaffouse. Ceux de Suis, d'Uri, de Lucerne, de Zug, d'Undervald, de Glaris, de Fribourg, & de Solure, n'oublierent rien de ce qui servoit à détourner les Bernois de leur dessein, & leur écrivirent une Lettre qui ne pouvoit être ni plus considerable ni plus pressante. Ils les conjurerent de se souvenir de la maniére dont la République des Suisses s'étoit formée, & d'observer que ceux qui l'établirent lui avoient donné pour Loy fondamentale de ne se desunir jamais en matiére de Religion, * parce que la moindre division pour la créance, ou pour le culte qui surviendroit entr'eux, passeroit immédiatement aprés jusqu'à la Police & déconcerteroit la société. Ils lui remirent devant les yeux la Conference de Bâle dont ils avoient été les Auteurs: ils ajoûterent que personne ne s'y étoit opposé; parce qu'on y avoit procedé par les voyes ordinaires; en consultant la Tradition aussi bien que l'Ecriture, & que chaque Auteur y avoit été examiné dans sa Langue. Que les dix Articles dont les Bernois prétendoient qu'il s'agit maintenant, y avoient été décidez en termes exprés, & qu'il y auroit de la temerité ou de l'inconstance à les retoucher, aprés que tous les Cantons en général, excepté celui de Zurich, & le Canton de Berne en particulier, les avoient si solemnellement approuvez: Que quelque libre que

1528.

* Dans la lettre des 8. Cantons à celui de Berne.

1528. que fût un Peuple, il ne lui étoit néanmoins pas permis de rien innover en fait de Religion, & qu'en attendant la tenuë d'une Assemblée générale de l'Eglise, il devoit perseverer dans la créance qu'il avoit reçûë de ces Ancêtres.

La réponse des quatre Evêques au Canton de Berne tendoit à la même fin, quoy que le stile en fût different. Elle lui remontroit charitablement que l'Ecriture seule ne pouvoit à proprement parler ni juger ni décider par elle-même, & qu'il n'y avoit pas lieu d'attendre d'elle, qu'elle applaudît à ceux qui l'expliqueroient dans son veritable sens, ou qui lui feroient dire ce qu'elle n'avoit jamais prétendu. Que l'insolence du Conseil de Berne n'étoit pas supportable en ce qu'il croyoit être assez éclairé pour décider lesquels des Catholiques ou des Heretiques entendoient mieux l'Ecriture Sainte, & qu'il ne le faisoit apparemment que pour donner gain de cause à Zuingle; puis que s'étoit lui-même ou Oecolampade son Disciple, qui en avoit dressé la Semonce & les Articles: Que la Loy Divine établissoit une autre voye pour s'éclaircir sur les doutes de Religion en ordonnant au Chapitre sept du Deuteronome, à ceux qui en auroient, de les proposer au Souverain Pontife qui seroit alors, & d'acquiescer à sa décision sur peine du dernier supplice. Que la lettre de l'Ecriture Sainte, en quelques endroits étoit tellement obscure, que sans le secours de la Tradition expliquée par l'Eglise, on courroit risque en ces occasions de tomber dans l'erreur, comme y étoient tombez Arius, Helvidius & Viclef qui s'étoient servis de quelques passages mal entendus pour autoriser leurs Heresies. Que les Ariens en prenant trop à la lettre ces

paroles

paroles de Jesus Christ, *Mon pere est plus grand* 1528.
que moy, avoient prétendu qu'il n'étoit pas de même nature que son Pere Eternel, que Viclef s'étoit figuré que le même Jesus Christ avoit quelquefois été contraint d'obéïr au demon sur ce texte, *& c'est ici maintenant vôtre heure & la puissance des Tenebres*, mal expliqué.

Mais la Canton de Berne n'eût égard ni à la remontrance de ses Confederez, ni à l'instruction des quatre Prelats, parce que les Cantons de Bâle, de Zurich, de Schaffouse & d'Appenzel s'unirent avec lui, ceux de saint Gal, de Mulhausen, les trois ligues Grises, les Villes Imperiales de Strasbourg, d'Ulme, d'Augsbourg, d'Isenac, de Lindau, & de Constance ayant peu de temps aprés fortifié ce parti, le rendirent plus puissant de la moitié, que celui des Cantons Catholiques; & lors que les Zuingliens se virent en plus grand nombre qu'eux, rien ne fut plus capable de les retenir. La Conference commença le sept de Janvier mil cinq cens vingt-huit, & dura dix-neuf jours. Zuingle parut dans une contenance qui faisoit assez voir qu'il étoit assuré de triompher sans combattre. Il étoit accompagné de trois Moines défroquez, Oecolampade, Bucer & Blauvrel. Il debita sa doctrine avec d'autant moins d'interruption, que le champ lui étoit demeuré libre. Car il ne s'étoit presenté aucun Catholique pour disputer, excepté Conrad Triger Provincial des Augustins qui s'y trouva par une pure demangeaison de faire montre de sa doctrine, ou dans la créance qu'étant né Bernois, il ne seroit point assujetti aux Loix avec autant d'exactitude que les autres. Mais lors qu'il voulut user de ce prétendu privilege, & porter la conversation hors des termes de l'Ecriture, on l'arrêta si court qu'il sortit transporté de

dépit,

1528. dépit, & ne rentra plus dans le lieu où se tenoit l'Assemblée. Zuingle ainsi delivré de la seule opposition qui lui restoit, fit aisément résoudre les dix Articles de sa doctrine ; & défendre que dans le Canton de Berne on ne s'adressât plus desormais aux quatre Evêques, pour ce qui regardoit la Jurisdiction spirituelle, dont ils furent déclarez entiérement déchus, comme pour les mariages, pour les dispenses, pour les excommunications, pour les absolutions, pour le crême, pour les oblations, & pour les dixmes. Ils dégagerent du serment fait à ces Evêques, les Doyens, les Pasteurs, les Predicateurs & les autres Ecclesiastiques. On abolit par tout le Territoire des nouveaux Confederez, la Messe, les Fondations, les Priéres pour les morts, les Confrairies & l'Etat Religieux, & comme s'ils eussent voulu donner lieu de leur reprocher, qu'ils ne sçavoient pas trop ce qu'ils faisoient, * ils ajoûterent pour correctif à leur réformation, qu'ils se réservoient le droit de la changer au moment qu'on les convaincroit de s'être trompez.

* Dans la Réforme de Berne.

Erasme s'étoit expliqué d'une telle maniére que les Lutheriens l'avoient compté entre les Hommes Illustres de leur créance. Thomas Morus Chancelier d'Angleterre, & les autres sçavans Catholiques en étoient scandalisez, & son sejour devenu ordinaire à Bâle augmentoit leur défiance ; mais ils ignoroient que la veritable cause qui le retenoit dans cette Ville, étoit l'amitié qu'il avoit contractée avec le celebre Imprimeur Froben, qui travailloit alors à une excellente édition de ses Oeuvres. Erasme les revoyoit à mesure qu'on les mettoit sous la presse, & en corrigeoit lui-même les épreuves. Cependant un attachement si delicat pour lui ne dura qu'autant qu'il lui fut permis de demeurer

rer avec bien-séance à Bâle. Il en ſortit incontinent aprés qu'elle eût changé de Religion, & quoy qu'il ne fut ſenſible qu'à l'amitié, & à la demangeaiſon de laiſſer à la Poſterité des Ouvrages où elle ne trouva point d'autre fautes que les ſiennes. Il ſurmonta ces deux paſſions dominantes, & changea le ſejour de Bâle en celui de Fribourg en Briſgau; Ville de l'ancien Patrimoine de la Maiſon d'Autriche, & par conſequent toute Catholique. Il écrivit un Livre contre les Lutheriens & contre les Zuingliens, ſous ce titre, *Contre ceux qui prennent mal à propos la qualité d'Evangeliques*; & il les convainquit de l'uſurper injuſtement par cette étrange obſervation, que la marque la plus certaine de la veritable Religion étoit de rendre meilleurs ceux qui la profeſſoient, & que cependant de tous ceux de ſa connoiſſance qu'il avoit vûs ſortir de l'Egliſe Catholique, il n'y en avoit aucun qui ne fut devenu pire qu'il n'étoit auparavant.

1527.

Le voiſinage de Berne fit incontinent paſſer l'Hereſie Zuinglienne de ce Canton dans la Ville de Geneve.

Guillaume Farel qui s'étoit ſauvé de Paris dans la Province de Dauphiné où il étoit né, ne s'y croyant pas en ſeureté ſortit du Royaume. Il ſe retira dans Geneve, où il gagna d'abord ſa vie à tenir les petites Ecoles. Les connoiſſances qu'il fit par cette voye lui donnerent lieu d'enſeigner l'Hereſie de Zuingle, & lors qu'il ſe fut inſinué dans l'amitié de trois cens Bourgeois, il ne differa pas davantage d'exciter des ſeditions. Il y avoit une ancienne conteſtation entre les Ducs de Savoye & les Evêques de Geneve pour la Souveraineté de cette Ville & de ſon Territoire: Farel profita de ce démêlé, & remontrant à ceux de ſa faction

&

1528. & à quelques autres, qu'il voyoit transportez du desir de se mettre en liberté, que l'heure en étoit venuë, puis que d'un côté l'Evêque étoit absent, & de l'autre le Duc de Savoye s'étoit rendu suspect à la France en épousant la sœur de la femme de Charles-Quint. Ce motif secondé de l'Eloquence naturelle de Farel, augmenta son parti de sorte que s'il n'étoit aussi fort que le Catholique, il s'en faloit peu. Les nouveaux Zuingliens se servirent de l'Impression de Geneve pour debiter leurs erreurs en Langue Françoise.

Belvin Gentilhomme d'Artois suivit aussi les erreurs des Sacramentaires, mais on le découvrit bien-tôt, & comme la Province où il étoit né, se trouvoit encore soûmise à la Jurisdiction de Paris, son procés y fut fait, on le condamna à être brûlé, & l'Arrest fut executé à la Place Maubert.

Les progrés de l'Heresie réveillerent Antoine de Prat Chancelier de France & Cardinal du titre de sainte Praxede. Ce Ministre qui avoit plus de crédit qu'aucun autre dans le Conseil de François Premier, & l'on doit ici lui rendre ce témoignage qu'aucun Ecclesiastique du Royaume n'étoit plus convaincu que lui, qu'il faloit employer toute l'étenduë de l'autorité Souveraine pour étouffer les nouvelles erreurs dans leur berceau. Sa Majesté Trés-Chrétienne l'avoit nommé à l'Archevêché de Sens, & comme l'Evêque de Paris n'étoit alors qu'un de ses Suffragans, il assembla dans le Convent des grands Augustins de cette Ville un Concile Provincial le dix de Mars de l'année mil cinq cens vingt-huit, & le termina le neuf d'Octobre de la même année. On y excommunia tous ceux qui s'étoient déja separez ou se separeroient à l'avenir de l'Eglise Romaine. On ordonna qu'ils seroient

seroient punis dans toute la rigueur des Loix nonobstant la naissance, le sexe, la qualité & les privileges. L'on avertit les Evêques de visiter exactement les lieux de leurs Diocesés, où l'on soupçonneroit que l'Heresie se fut introduite: d'obliger par serment les Catholiques des lieux à découvrir les personnes qui en seroient infectées, & de recourir au bras seculier en cas qu'ils trouvassent de la résistance. Les Decrets que l'on y fit étoient de l'Unité de l'Eglise, de sa Visibilité, de son Infaillibilité, de l'Autorité des Conciles, du Juge des Controverses, de l'importance des Traditions, de l'Observation du Carême, du Celibat des Clercs, de l'obligation des vœux, de l'honneur dû aux Images: de l'obscurité de l'Ecriture Sainte en plusieurs endroits: de la nécessité des Sacremens en general, & du Baptême en particulier pour effacer les pechez: de l'Ordre pour donner des Ministres à l'Eglise, de la presence réelle & de la transsubstanciation dans l'Eucharistie: de la Confirmation: de la Penitence dans ses trois parties: la Contrition, la Confession & la Satisfaction. Le Concile s'étendoit principalement sur la Confession en la maniére Catholique. Et la justifioit contre les calomnies des anciens & des nouveaux Heretiques. Il traitoit encore de l'Extrême-Onction pour ce qui seroit resté d'imperfection dans l'ame, & pour la santé du corps, si elle étoit avantageuse au Salut, & enfin du Mariage pour éviter les tentations de la chair, ou pour y remédier, & pour augmenter le nombre des Prédestinez: De l'effet du Sacrifice de la Messe pour les Vivans & pour les morts, de la verité du lieu & des peines du Purgatoire pour achever de satisfaire à la Justice Divine en l'autre monde: pour les dettes contractées en celuy-cy: de la liberté & de la justification par la

1528.

Foy

1528. Foy ſans exclure les bonnes œuvres.

Aprés que le Concile eut étably ſa doctrine, il travailla à la diſcipline, en ordonnant des priéres pour la réconciliation des Princes Chrêtiens, & pour la paix de l'Egliſe. Il défendit de prendre de l'argent pour l'adminiſtration des Sacremens. Il preſcrivit la forme des atteſtations de vie, de mœurs, d'âge & de doctrine, * que ceux qui ſe preſenteroient deſormais aux Ordres Eccleſiaſtiques fourniroient à leur Evêque, & il aſſujettit les Collateurs à ne donner les Benefices qu'à des perſonnes qui en ſeroient dignes.

* Dans les Actes du Concile de Sens.

Le Roy François Premier eut tout le zele, & toute l'application néceſſaire pour faire executer les Decrets de ce Concile, en quoy les Gens de bien le loüerent d'autant plus qu'ils voyoient l'Empereur Charles-Quint agir en même temps par des maximes tout à fait oppoſées; & ſembler favoriſer par ſa conduite le progrés de l'Hereſie à cauſe qu'il en tiroit les occaſions d'agrandir ſon Domaine.

On a vû, qu'il y avoit déja huit cens ans que les Evêques d'Utrec étoient Seigneurs ſpirituels & temporels de la Province qui porte ce nom, lors que l'Hereſie Lutherienne y penetra, & comme il n'y avoit point de Païs mieux diſpoſé à la recevoir que celuy-là, il s'en falut peu que le nombre de ceux qui la ſuivirent d'abord n'égalât celuy des Catholiques.

L'Evêque d'Utrec n'oublia rien d'abord pour étouffer l'Hereſie dans ſon commencement, mais ce fut avec ſa lenteur ordinaire, & le mal étoit déja venu incurable lors qu'il ſe mit en devoir de le guerir. Les Lutheriens poſſedez du faux zele qui s'inſinuë toûjours dans les opinions nouvelles, ſe révolterent à la premiére recherche que l'on fit de ceux qui les enſeignoient, & n'ayant aucun preparatif pour ſoûte-

nir

la guerre contre leur Evêque & leur Chapitre, appellerent à leur secours Charles d'Egmont Duc de Gueldre. Ce Prince étoit à la verité leur plus proche voisin ; mais il y avoit long temps qu'il aspiroit à la Souveraineté d'Utrec, & qu'il étoit d'autant plus tenté de l'usurper, qu'elle étoit plus à sa bienseance. Il regarda la proposition qui luy étoit faite d'assister les Lutheriens comme s'ils l'eussent invité à prendre possession de leur Païs, & il y courut avec des troupes qui furent introduites dans la Ville d'Utrec sans trouver de resistance. Elles s'emparerent ensuite des villes de Revenet & de Hardervic, & le reste de la Province s'étoit rendu à elles excepté la forteresse de Tyles qu'elles assiegeoient, lorsque l'Evêque & le Chapitre pris au dépourvû eurent recours à l'Empereur en qualité d'Archiduc des Païs bas comme à leur derniere resource. Ils luy representerent que les Ducs de Gueldre avoient toûjours été les ennemis irreconciliables de sa Maison, & que s'il enduroit que celuycy s'agrandist de la Seigneurie d'Utrec, Sa Majesté Imperiale seroit obligée pour luy resister d'entretenir dans la Province de Hollande de nombreuses troupes toutes les fois qu'elle seroit en guerre avec la France ; parce qu'il y avoit eu de tout temps une telle liaison contre la Maison d'Austriche, entre les Rois Tres-Chrétiens & les Ducs de Gueldres, que les François n'avoient jamais attaqué les Païs-bas, que ceux de Gueldres n'y fussent entrez. La raison étoit forte : & l'Empereur qui l'avoit tant de fois éprouvée à ses dépens en étoit tout-à-fait persuadé. Mais il n'avoit pas moins d'ambition que le Duc de Gueldres, quoy qu'il eust plus de sujet d'être content de sa fortune que ce petit Prince.

La Province d'Utrec n'étoit pas moins à sa bienseance : car outre qu'elle couvroit celle de

1528. Hollande, qui par consequent ne seroit plus Frontiere, elle étoit encore une barriere qui empêchoit les Archiducs des Païs-bas de s'aggrandir du costé de l'Empire, en leur opposant un Etat Ecclesiastique auquel la Religion leur défendoit de toucher. Elle rendoit accessible le Duché de Gueldres par la plus foible de ses Frontieres: elle l'obligeoit à retenir chez soy tout ce qu'il avoit de forces pour les employer à sa propre défense: elle empêchoit qu'il ne pust desormais assister la France par voye de diversion, & l'exposoit au danger prochain d'une usurpation d'autant plus inevitable; qu'il se trouveroit par là presque entierement enfermé dans les Etats de son ancien ennemy. Ces considerations vinrent dans l'esprit de l'Empereur au moment que l'Evêque & le Chapitre d'Utrec luy demandoient du secours, & ce Prince les voyant reduits dans une telle extrémité, qu'ils ne pouvoient sans luy conserver leur Souveraineté, il leur répondit, qu'il devoit plus à ses Sujets qu'à ceux qui n'étoient que ses Alliez, comme la Seigneurie d'Utrec: Qu'il étoit sur le point de conclure une Paix avantantageuse avec la France, & qu'il ne pouvoit y mettre un obstacle insurmontable, comme seroit celuy de traverser les desseins du Duc de Gueldre, à moins que de voir une utilité aussi grande pour les Peuples des Païs bas, que seroit la jonction de la Souveraineté d'Utrec à leur Domaine.

Hortensius dans l'Histoire de Gueldre.

Ces paroles signifioient assez nettement, que l'Empereur pretendoit avoir la Souveraineté d'Utrec pour recompense de ce qu'il auroit empeché le Duc de Gueldre de s'en emparer. La condition étoit si dure qu'il valoit mieux se hazarder de perdre ce qui restoit de la même Souveraineté que de l'accepter. Car à prendre les choses au pis, on

on ne perdroit pas l'esperance de tirer un jour par force la Seigneurie d'Utrec des mains du Duc de Gueldre qui n'étoit qu'un foible Prince, & qui n'avoit point de puissans Voisins liez d'interest avec luy pour le maintenir dans son usurpation ; au lieu que si la Maison d'Austriche s'en emparoit une fois sous un pretexte si specieux que seroit celuy d'empêcher le Duc de Gueldre de s'en saisir : il n'y auroit ny raison dans la Morale ny Puissance dans l'Europe capables de l'obliger à lâcher prise. Mais il n'est guere d'aveuglement plus déplorable dans l'esprit humain, que celuy qui luy fait trouver une consolation imaginaire à perdre pour se vanger ce qui luy restoit de solide. L'Evêque & le Chapitre d'Utrec ne firent pas tant de reflection sur la necessité où ils étoient de laisser leurs biens à celuy qui l'avoit volé, ou de le ceder à celuy qui s'offroit de le recouvrer, qu'ils ne se laissassent transporter par la joye qu'ils recevroient en perdant leur liberté de faire tout le mal qu'ils pourroient au Duc de Gueldre, puisqu'ils luy opposeroient un Aversaire qui non seulement reprendroit sur luy tout ce qu'il tenoit de la Seigneurie d'Utrec ; mais aussi l'exposeroit au danger d'être un jour dépoüillé. Ils consentirent de cette sorte à devenir Sujets de l'Empereur ; mais il y avoit encore une difficulté à surmonter pour la conclusion de l'affaire.

1528.

La Seigneurie d'Utrec étoit toute Ecclesiastique, & l'Evêque & le Chapitre n'en avoient que l'usufruit : ils n'en pouvoient donc aliener la proprieté, & quelques seuretez que l'on eust prises en traitant avec eux, leurs Successeurs auroient droit de s'en faire relever, si l'autorité du saint Siege n'y est intervenu. Il faloit donc engager la Cour de Rome à autoriser le Traité, ce

1528. qui neanmoins paroissoit impossible ; puis qu'elle avoit interest de maintenir les autres Eglises dans les Souverainetez qu'elles possedoient, de peur que si elle se relâchoit dans l'affaire dont il s'agissoit, le contrecoup ne rejallist sur elle. Les Princes Protestans qui s'étoient déja accommodez d'une partie dés biens Ecclesiastiques qui étoient à leur bien-seance, n'eussent pas manqué d'usurper l'autre partie s'ils eussent eu l'exemple de l'Empereur, qui tout Catholique qu'il étoit ne s'abstenoit pas de mettre de son autorité privée la main sur un bien qu'il tenoit sacrée. Mais la felicité de l'Empereur fut telle que la Cour de Rome se trouva dans la conjoncture de ne luy rien refuser. Le Pape Clement Sept continuoit les mêmes desseins que Leon Dix son cousin germain avoit formez, & n'avoit pas moins de passion que luy d'élever à la Souveraineté de Florence la Maison de Medicis, quoyque cette Maison ne fust plus dans le même état qu'elle s'étoit trouvée sous la Papauté de Leon Dix. * Clement souhaitoit neanmoins avec tant d'ardeur établir sa famille Souveraine dans Florence, que l'Empereur s'assuroit d'obtenir tout ce qu'il luy demanderoit, pourvû qu'il luy aidast à remettre les Florentins sous le joug qu'ils avoient secoüé. Et de fait l'armée Imperiale n'eut pas plutost passé du Royaume de Naples dans la Toscane avec ordre d'executer ce que le Pape luy commanderoit ; que sa Sainteté autorisa le transport de l'Evêque & du Chapitre d'Utrec, & supplea de pleine puissance Apostolique à tous les défauts qui pourroient être intervenus dans le Traité.

* *Dans le Registre de Clement Sept.*

Le Duc de Gueldre aprés avoir vû que son ambition n'avoit servy qu'à luy donner un redoutable Voisin au lieu de l'Evêque & du Cha-

pitre

1528.

pitre d'Utrec qui ne demandoient qu'à vivre en repos, fut trop heureux d'acheter son amitié par la restitution de ce qu'il tenoit dans le Païs d'Utrec, & les Lutheriens qui l'avoient appellé furent contraints de changer de Patrie & d'aller habiter en Alemagne dans les Villes de leur party.

L'ombrage que ces Villes prirent de voir la Maison d'Austriche s'emparer ainsi des Etats d'autruy sous pretexte de Religion fut si violent qu'elles formerent entr'elles le grand projet si souvent entrepris, & si mal executé d'unir toutes les Religions separées de la Catholique, afin qu'elles travaillassent ensuite de concert à leur propre défense. Mais elles n'apperçurent point que les desseins qu'elles formoient n'étoient pas de la nature de ceux qui reüssissent en politique; puisque tout ce qu'il y avoit de beau & de magnifique paroissoit dans la speculation; & que les difficultez les plus insurmontables y étoient cachées de maniere qu'elles ne se découvriroient que dans la pratique. Et de fait il n'y avoit rien de si specieux que de former une espece de Republique de tant de Peuples qui avoient renoncé à la Communion du Pape: de les faire conspirer au même dessein: de les fortifier de l'alliance de la Suede & du Dannemark: & de les obliger à mettre sur pied une armée considerable: & à contribuer un fond solide & durable pour sa subsistance. Mais on ne sçavoit point encore que pour commencer une liaison si desirée, il faloit avant toutes choses joindre les Lutheriens avec les Disciples de Zuingle, ce qui dans toutes les apparences n'arriveroit jamais. Car encore qu'ils n'eussent alors de contestation que sur un seul article, qui étoit celuy de la presence réelle du Corps & du Sang de Jesus-Christ au

1528. Sacrement de l'Eucharistie, que la Secte de Luther avoit retenu, & celle de Zuingle retranchoit. Ils ne laissoient pas neanmoins d'être tellement animez les uns contre les autres, que ceux qui penetroient le plus avant dans leur disposition interieure, jugeoient qu'il seroit plus aisé sans comparaison de reconcilier les Lutheriens & les Zuingliens en particulier avec l'Eglise Catholique que de les reconcilier entr'eux : Cependant les Villes Imperiales presserent le Langrave de Hesse de travailler à un Ouvrage si salutaire. Mais le Langrave n'avoit pas autrement besoin d'être sollicité pour une affaire où il avoit plus d'interest qu'aucun autre Prince de son party.

Pour éclaircir ce mystere il faut presupposer, que l'Heresie de Luther s'étoit beaucoup plus multipliée que celle de Zuingle, & par consequent il y avoit apparence, que si elles venoient un jour à s'unir, le Chef choisi pour commander les forces de l'une & de l'autre seroit tiré de la Lutherienne. Or dans celle-cy il n'y avoit à proprement parler que deux Pretendans au Generalat, l'Electeur de Saxe & le Langrave de Hesse.

L'Electeur de Saxe n'étoit presque plus capable de supporter les fatigues de la guerre à cause de ses frequentes maladies, & de sa prodigieuse grosseur, & si l'on faisoit l'honneur à sa dignité de luy déferer le commandement suprême des forces Protestantes d'Almagne, il étoit aisé de prévoir qu'il n'en retiendroit que le nom, & qu'il en transporteroit tout l'effet au Langrave de Hesse. Celuy-cy avoit donc attiré sur sa personne les yeux de tout son party qui le regardoit comme son General à venir, & certes il possedoit presque toutes les qualitez necessaires pour une commission si penible. *

* *Dans les Preliminaire de l'Assemblée de Marpourg.*

1528.

Il n'y avoit jamais eu en Alemagne de temperament si robuste que le sien, ny d'homme plus infatigable en toutes sortes d'excercices penibles : ceux de la guerre ne luy servoient que de divertissement, & la vie dereglée qu'il y menoit luy nuisoit d'autant moins, qu'il ne vivoit pas avec plus de regularité dans la paix en ce qui regardoit le manger, le boire, le dormir, & les longues traites. Son esprit ne secondoit pas mal la force de son corps. Il étoit fin, delicat, aisé, penetrant ; mais il n'étoit point exempt du défaut ordinaire à ceux qui remuënt des machines extraordinairement difficiles à mouvoir ; c'est à-dire qu'il n'étoit point assez flexible : & qu'il agissoit plus souvent, & plus volontiers par emportement qu'aprés une meure deliberation sur ce qu'il y avoit à faire. Il sçavoit que si les deux Religions nouvelles se reünissoient en Alemagne, elles seroient à peu prés égales en force à la Catholique, au lieu que demeurant divisées & dans une antipatie plus grande entre elles, qu'elles n'en avoient avec la Catholique, il seroit facile à l'Empereur de les exterminer l'une aprés l'autre incontinent aprés que la querelle qu'il avoit avec les François pour le Duché de Milan seroit terminée. Ainsi l'ambition, l'interest, le zele & la crainte se trouvant unis dans l'ame de ce Prince : il remontra si efficacement à Luther & à Zuingle, que leur Sectes ne dureroient pas plus long temps que les occupations de l'Empereur hors de l'Alemagne, si elles ne s'affermissoient auparavant par une Confederation plus étroite, qu'il les fit resoudre à surmonter ou pour mieux dire à supprimer pour quelques mois leur aversion mutuelle. Ils consentirent de s'assembler, & le Langrave leur offrit pour cela la Ville de Marpourg.

1528. Luther, Melanchon & Jonas s'y trouverent pour les Lutheriens. Et les plus fameux des Zuingliens Oecolampade Ministre de Basle, Bucer Ministre de Strasbourg, & Osiander Ministre de Nuremberg y suivirent leur Chef. Les actes de cette Conference ne sont ny plus certains ny moins differens, que ceux des Conferences tenuës auparavant, entre les Lutheriens & les Zuingliens. On ne sçait pas même bien qui furent ceux qui disputerent; puisque Sleidan supposa que Luther & Zuingle seuls y parlerent *: & les Auteurs Catholiques qui n'y étoient à la verité non plus que Sleidan, mais qui en étoient plus proche, soûtiennent que Oecolampade y proposa contre la presence du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie plusieurs Argumens. Et certes si la conjecture doit avoir lieu dans une matiere si embarassée, il y a plus d'apparence que les Zuingliens confierent plutost la défense de leur Dogme à Oecolampade, qui étoit sans contredit le plus docte d'entr'eux, qu'à Bucer qui n'avoit pas lû comme luy quelques Ouvrages des Peres de l'Eglise, ny tronqué leurs passages pour favoriser la Secte où il étoit entré. * Il n'est pas plus constant si la Conference ne fut que pour l'Eucharistie, parce que Luther pretend que l'on y traita du Baptême & de la parole de Dieu, & les Sacramentaires n'en font aucune mention. Ce quil y a de plus vray semblable est que Zuingle se vanta d'abord d'avoir inventé plusieurs Argumens contre la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & que le Langrave le pressa de les reduire. Il ne le fit qu'aprés de longues importunitez, & il renferma dans trois articles tout ce qu'il avoit à dire,

Le Resultat de la Conference fut, que les Lu-

* *Coclée & Ekius.*

* *Dans la lettre du Prevost de Berne.*

1528.

Lutheriens ne revoquerent rien, & n'offrirent pas même de se retracter: au lieu que les Sacramentaires offrirent de se rendre conformes aux Lutheriens en tout, excepté l'Eucharistie, pourvû qu'ils daignassent les recevoir dans leur Communion, & les traiter de freres. Zuingle en fit luy-même la proposition, ou pour mieux dire la priere les yeux baignez de larmes, & dans une posture humiliée: mais il trouva des gens inflexibles qui s'obstinerent à le traiter d'Heretique, & à n'avoir aucune liaison avec luy, que celle de la charité que l'Evangile ordonne pour les ennemis les plus declarez. Le Langrave ne se rebuta pas par le succez de sa premiere tentative si peu conforme à ses esperances: Il crut que c'étoit sa faute d'avoir entrepris plus qu'il ne faloit, & il avoüa qu'il n'appartenoit pas à un Prince de reconcilier à l'amiable deux Sectes opposées sur le fait de la Religion. Mais il s'imagina de mieux réüssir en ne se mêlant que de la Politique: & il supposa que les interests reciproques des Lutheriens & des Sacramentaires étoient assez grands pour les contraindre de vivre en parfaite intelligence quoy qu'ils fussent divisez de sentimens, pourvû qu'on ne parlast d'en changer ny aux uns ny aux autres. * Il les assembla pour la seconde fois à Sulzbac, & la troisiéme à Smalchalde: mais la plus difficile à surmonter des antipaties humaines est celle qui s'est formée sur des préjugés faux ou veritables en matiere de conscience.

* *Dans les Actes de ces deux Conferences.*

Le Langrave trouva que les Lutheriens aimoient mieux se laisser opprimer par les Catholiques que de recevoir les Sacramentaires à leur Communion, & que les Sacramentaires d'Alemagne, fortifiez par la Ligne offensive qu'ils venoient de contracter avec ceux des Cantons

1528. Suiſſes, ne vouloient plus ſe relâcher ſur les articles qu'ils avoient abandonnez à Marpourg, bien loin d'avoüer la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Ainſi le projet du Langrave ſe ſeroit dés lors évanouy, s'il ne luy fut venu en penſée, que peut-être n'avoit-il pas pas bien pris ſes meſures, & que ſi avant la Conference de Marpourg, il ſe fuſt amuſé à convaincre les Electeurs, les Princes; les Etats & les Villes libres entrez dans les deux Sectes de la neceſſité où ils ſe trouvoient d'oppoſer à l'Empereur des forces égales aux ſiennes, où de ſe laiſſer accabler, il auroit obtenu d'eux des ordres exprés à leurs Députez, de s'accommoder en quelque maniere que ce fuſt. Le Langrave s'ingera là deſſus de ſuppléer à ce manquement, & fit repreſenter à toutes les Communautez d'Alemagne, Lutheriennes & Sacrementaires par des Emiſſaires appoſtez, que Charles-Quint ne devoit pas être conſideré comme les Empereurs qui l'avoient précedé depuis Charlemagne; puiſque ces Princes ſans en excepter aucun avoient ſuccombé ſous l'un de ces trois inconveniens: c'eſt-à-dire qu'ils n'avoient point eu d'aûtres Etats que celuy de l'Empire: Que s'ils en avoient eu, ces Etats étoient ſi petits que leur puiſſance n'en étoit pas beaucoup augmentée, & qu'enfin ſi leurs Etats étoient de grande étenduë, la guerre civile dans laquelle ils avoient été preſque toûjours occupez, les avoit empêchez d'en tirer les troupes neceſſaires pour faire reſpecter leur autorité dans l'Alemagne: que Charles-Quint eſtoit exempt de tout cela, puis qu'outre les Couronnes d'Eſpagne, il tenoit l'Empire comme environné par les dix ſept Provinces des Païs-bas, par les dix hereditaires de la Maiſon d'Auſtriche, par la Hongrie, par la Boheme; par la Sileſie, par

la

la Moravie, & par la Lusace: Qu'il n'y avoit aucune sedition ny guerre civile dans une si grande étenduë de Pais, & que sa Majesté Imperiale n'avoit point d'autre ennemy sur les bras que le Roy de France: Qu'elle pouvoit aisément se reconcilier avec luy en luy restituant le Duché de Milan, & qu'elle s'y laisseroit aisément porter, lors qu'elle formeroit le dessein de reduire l'Alemagne en une Monarchie absoluë; parce qu'elle n'abandonneroit alors qu'un Duché pour conquerir la principale & la plus guerriere contrée de la Chrétienté: Que les Alemans ne luy resisteroient que foiblement tant qu'ils seroient desunis en matiere de Religion, & que comme ils auroient alors affaire au Prince le plus artificieux de l'Europe, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il n'employast toute son adresse pour gaigner l'une de ces deux Sectes, afin de la faire contribuer à l'oppression de l'autre: Qu'on luy en osteroit le moyen en reüniſſant tous les Protestans dans une même doctrine; & que si les plus Sçavans des deux Sectes vouloient genereusement sacrifier à l'interest commun la haine qu'ils avoient les uns pour les autres, ils ne manqueroient pas d'expediens pour venir à bout d'une entreprise si salutaire.

Les Emissaires du Langrave le servirent avec autant d'industrie que d'affection; mais il leur fut impossible de surmonter un obstacle, que le Langrave n'avoit pas prevû. L'aversion des Lutheriens pour les Sacramentaires, & des Sacramentaires pour les Lutheriens étoit passée dans un tel excez, que les uns & les autres aimoient mieux retourner a la Communion Catholique, que de se relâcher reciproquement sur aucun de leurs articles, ce n'est pas qu'ils eussent de la peine à les abandonner, mais c'est qu'ils ne pouvoient en-

1528. durer, que leurs Adversaires en profitassent, & qu'ils apprehendoient qu'ils ne se vantassent d'avoir remporté quelque avantage sur eux. Ainsi non seulement les Sacramentaires ne voulurent plus renoncer aux articles qui les separoient des Lutheriens, excepté celuy de la réalité du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie, quoy qu'ils l'eussent offert à la Conference de Marpourg; mais encore les Lutheriens s'obstinerent à demander que les Sacramentaires observassent dans toutes leurs Eglises l'usage que Luther avoit étably pour l'administration des Sacremens, pour la Messe & pour les autres ceremonies.

La Diette generale de l'Empire ensuite de ces Conferences fut convoquée à Spire: où l'on resolut que le Pape seroit prié d'assembler au plutôst un Concile universel, & que cependant on ne changeroit rien dans les lieux où l'on faisoit profession publique de la Religion Romaine, principalement en ce qui regardoit la Messe. Que l'on ne souffriroit en Alemagne aucun exercice de la Religion Sacramentaire, & que les Anabaptistes y seroient punis de mort. Mais les Heretiques qui se trouvoient les plus foibles à la Diette, dresserent au contraire une Protestation qui leur acquit le nom de Protestans: elle avoit été signée par l'Electeur de Saxe, par le Marquis Georges de Brandebourg, par les Ducs Ernest & François de Lunebourg, par le Langrave de Hesse, par le Prince d'Anhalt, & par les Villes Imperiales de Nuremberg, d'Ulme, de Constance, de Strasbourg, de Reutlingue, de Vinshein, de Lindau, de Memingue, de Hallbrun, de Campen, d'Ine, de Vaissebourg, de Nortlingue & de saint Gal. L'Empereur n'étoit point à la Diette, & comme elle n'avoit été convoquée

que

1528.

que pour obtenir des troupes capables d'empêcher les Turcs de conquerir le reste de la Hongrie, l'Archiduc Ferdinand sçavoit que s'il ne donnoit satisfaction aux Protestans, ils ne contribuëroient aucune chose contre les Infideles, & que les Catholiques ne demanderoient pas mieux que l'exemple des Protestans pour se dispenser à leur tour de fournir des hommes & de l'argent pour cette guerre. C'étoit pour luy que les armes Catholiques devoient agir, & l'interest d'une Couronne luy paroissant aussi considerable que celuy du Duché de Milan l'avoit paru à l'Empereur son frere, il crut que puisque l'Empereur, pour enlever le Milanois au Roy de France, avoit laissé croistre l'Heresie en Alemagne, il pouvoit bien user pour quelque temps de la même condescendance; puis qu'elle luy sembloit necessaire pour sauver la Hongrie. Ainsi l'on permit aux Lutheriens & aux Sacramentaires de vivre comme il leur plairoit, & sans être obligez de rendre compte de leurs actions qu'à Dieu, en attendant qu'on y eust autrement pourvû, & toute la colere de la Diette se déchargea sur les Anabaptistes; parce qu'ils avoient de nouveau publié sept articles. Le Premier qu'il n'étoit pas permis à un Chrétien de porter les armes, & de reconnoistre les Magistrats, par ces paroles de Jesus-Christ en saint Luc, *les Rois des Gentils les dominent, mais il n'en sera pas de même à vostre égard:* le second qu'il n'étoit jamais permis de jurer, non pas même lors que les Magistrats obligeoient à lever la main: le troisiéme que Dieu n'appelloit les veritables Chrétiens ny à rendre justice ny à veiller à la tranquilité publique: le quatriéme que quiconque n'auroit pas été Anabaptiste, seroit mis au costé gauche, & au rang des boucs au jour du Jugement: le cin-

1528. cinquiéme que la Chaire de Moyse n'étoit que dans la Secte des Anabaptistes, & qu'il n'y avoit qu'eux de Predestinez: le sixiéme qu'il n'y avoit qu'eux d'envoyez pour prescher l'Evangile: & le dernier qu'il faloit tenir pour autant de Reprouvez ceux qui s'opposoient aux progrez de leur doctrine.

Le Theologien Catholique Coclée toûjours prest de répondre à de semblables Ecrits, refuta celuy-cy d'une maniere qui fut également approuvée par ceux de sa Religion, de la Lutherienne & des Sacramentaires. Il montra sur le premier article que l'intention de Jesus-Christ n'avoit pas été que les Fideles qui suiveroient sa doctrine, changeassent la forme du gouvernement où Dieu les avoit fait naistre: mais qu'ils en observassent avec une extrême exactitude, toutes les Loix qui ne seroient incompatibles avec leur salut. Qu'il avoit confirmé par ses exemples ce qu'il avoit enseigné de vive voix, puis qu'il avoit fait un miracle pour payer le Tribut à l'Empereur Tibere, & qu'il avoit reconnu l'autorité du President Pilate. Coclée convainquit le second & le troisiéme article d'avoir été tirez de l'Heresie des Priscilianistes, & condamnez avec elle. Il accusa le quatriéme de nouveauté, & d'une contrarieté manifeste à l'Ecriture Sainte, en ce qu'avant Muncer, on n'avoit point oüy parler des Anabaptistes, & que dans tous les endroits de l'Evangile où il étoit parlé du dernier jugement & des personnes qui seroient mises aux costez de Jesus-Christ en qualité de Juge; il n'étoit aucune mention de celles qui se seroient faites rebaptiser; mais seulement de celles qui auroient fait de bonnes œuvres pour être placées au costé droit du Sauveur, & des mauvaises pour être mises à son costé gauche. Enfin il soutint contre le sixiéme & le

le septiéme articles, que les Anabaptistes bien loin 1528.
de montrer qu'il n'y avoit point d'autre Mission
que la leur dans la Religion Catholique, ne
pourroient jamais justifier qu'ils fussent verita-
blement appellez, puis qu'il n'y avoit que cinq
ans qu'ils avoient commencé, & que leur Here-
siarque Muncer n'avoit eu d'aucun Evêque la
Mission ny l'imposition des mains: Que tous
les Anabaptistes étoient convaincus que cet
Heresiarque s'étoit ingeré de luy-même de
monter en chaire, & qu'il avoit eu recours à
de fausses Revelations pour cacher aux yeux des
hommes ce qui luy manquoit du costé de la vo-
cation.

Le secours que les Lutheriens donnerent à
Ferdinand fut si foible, & arriva si tard dans la
Hongrie, qu'encore que le Bassa Hibraim Favo-
ry de Soliman qui avoit intelligence avec la
Maison d'Austriche, eust fait perdre à son Mai-
stre plus de la moitié de la belle saison, & que
la recolte fut déja faite lors que l'avantgarde Tur-
que passa sur le Pont d'Essec, Sepuse qui l'avoit
jointe avec quelque Noblesse de son party ne laissa
pas d'attaquer l'armée de Ferdinand, & de la dé-
faire auprés de Cassovie. Ainsi lors que Soliman
arriva avec son Corps de bataille & son arriere-gar-
de, il trouva si peu de resistance qu'il mit d'abord
le siege devant Bude Ville capitale du Royaume
de Hongrie. Le Comte de Nadasti qui en étoit
Gouverneur y commandoit une garnison assez
forte, mais si lâche & tellement intimidée par
la perte de la bataille, qu'il ne falut pour l'exci-
ter à sedition que luy parler de se bien défen-
dre. Au lieu d'écoûter son Gouverneur, elle
s'en prit à luy: elle le chargea de chaînes: elle
l'enferma dans un cachot: & livra Bude aux
Janissaires qui la punirent de sa perfidie en
la

1528. la taillant de sang froid en pieces. Nadasti fut jetté dans la riviere du Danube pour y être noyé, mais il se sauva à la nage Soliman sembla dédaigner une Couronne conquise avec tant de facilité, & la rendit à Sepuse qui devint par là son tributaire. L'Empereur eut un extréme deplaisir de voir son frere dépoüillé d'une si belle Monarchie, & pensa serieusement aux moyens de la recouvrer. Il n'y en avoit point d'autre, que d'accorder aux Protestans le Concile qu'ils demandoient, & la meilleure partie des quatre mois que l'Empereur passa à Boulogne, pour recevoir la Couronne Imperiale, logé avec le Pape dans un même Palais, fut employée à persuader sa Sainteté, que les Alemans suivoient presque toûjours la Religion de leurs Princes, & qu'infailliblement ils renonceroient aux nouvelles doctrines aussitost qu'ils les verroient abandonnées par ceux dont ils avoient à suivre l'exemple: Qu'il ne faloit donc travailler qu'à gagner ceux-cy, & qu'ensuite un Concile general acheveroit aisement de reunir toute l'Alemagne à la Communion de l'Eglise Catholique.

Dans le sujet des Conferences de Bologne.

* Mais Clement Sept n'étoit pas persuadé, que la convocation d'un Concile fust avantageuse à l'Eglise. Il s'en expliquoit en plusieurs occasions, & plus l'Empereur s'efforçoit de luy remontrer que le Concile étoit l'unique remede capable de soulager les maux de l'Empire; plus il s'obstinoit à répondre que le Concile non seulement ne convertiroit pas les Heretiques; mais encore qu'il ajoûteroit à leur crime celuy de la rebellion, en leur inspirant d'oster à l'Empereur leur Souverain le peu d'autorité qu'ils lui avoient laissée sur eux: Que l'Empire étoit composé de deux sortes de gens, du Peuple & des Princes: Que le Peuple n'auroit pas plutost obtenu la

per-

1528.

permiſſion de revoquer en doute les matieres de Religion & de demander un plus grand éclairciſſement ſur un ſujet ſi delicat, qu'il pretendoit ſe mêler du gouvernement, & diminuer à ſa mode l'autorité de ſes Maiſters: Qu'il n'étoit pas impoſſible de le ramener à ſon devoir en s'oppoſant à ſa premiere demande; mais qu'aprés luy avoir accordé une partie de ce qu'il deſiroit, il ſeroit ridicule de luy refuſer le reſte: Que les Princes n'avoient reçu l'Hereſie que pour poſſeder les biens Eccleſiaſtiques qu'elle leur offroit, & pour devenir tout-à-fait abſolus en ne dépendant plus de l'Empire, & qu'il étoit à craindre que les Princes Catholiques reſtez dans la Communion de l'Egliſe ne ſe ſcandaliſaſſent de la condeſcendance que l'on auroit pour les Princes, & pour les Villes libres qui l'avoient quittée, ſi on leur accordoit la plus importante de leurs Requeſtes: Qu'il faloit mettre ordre pour les retenir dans le bon chemin qu'ils ne fuſſent pas corrompus par la frequentation des autres, comme il arriveroit infailliblement s'ils conferoient avec eux à l'occaſion du Concile: Que la Maiſon d'Auſtriche y avoit plus d'interest que le ſaint Siege qui retiendroit toûjours ſa prééminence dans l'Egliſe Catholique, quoy que l'Alemagne ſe ſeparaſt de ſa Communion: au lieu que l'Empereur & ſon frere y perdroient les dignitez & les Etats qu'ils poſſedoient, & ſeroient bientoſt dépoüillez des autres; parce qu'ils n'auroient plus les gens de guerre dont ils avoient beſoin pour les conſerver. D'où le Pape conclut que l'Empereur devoit ſe haſter de reduire les Proteſtans d'Alemagne pendant qu'ils étoient en plus petit nombre, & par conſequent plus foibles que les Catholiques, & convoquer au plutoſt une Diette où ſa Majeſté Imperiale aſſiſteroit, &

em-

1528. employeroit toute l'autorité & les forces que Dieu luy avoit données pour faire executer la Bulle de Leon Dix, & l'Edit de Vormes dans tous les Cercles indifferemment, & par tous les membres de l'Empire: Qu'il ne faloit avoir égard à aucune excuse des Protestans, ny aux demandes qu'ils pourroient faire d'une instruction plus ample ou d'un Concile: Mais avoir recours à la force qui ne manqueroit point de reüssir dans un Païs où tous les Princes Ecclesiastiques, & la plusparr des Seculiers étoient encore Catholiques.

L'Empereur persuadé par la force de ces raisons, & sur tout par le desir de témoigner qu'il avoit plus de credit en Alemagne que n'en avoient eu ses Predecesseurs, convoqua une Diette generale à Ausbourg sur la fin de l'année mil cinq cent vingt-neuf. Il y arriva le treize de Juin veille de la Feste-Dieu mil cinq cent trente accompagné du Cardinal Campege qui y devoit assister en qualité de Legat, & de Pierre Pol Verger destiné pour Nonce auprés du Roy Ferdinand, à qui il portoit une permission en bonne forme de lever des contributions sur tout le Clergé d'Alemagne pour la guerre contre les Turcs. La presence de l'Empereur y attira tous les Electeurs, & la plûpart des Princes de l'Empire. Mais si l'intention de ce Prince étoit cachée, celle des Protestans ne l'étoit pas moins. Il avoit resolu d'obliger en toute maniere les Protestans à retourner dans la Communion du saint Siege, & de défendre sous peine de leze-Majesté divine & humaine, les predications & les Livres des nouvelles doctrines; & les Protestans au contraire ne se promettoient pas seulement d'obtenir la liberté de conscience qu'ils avoient jusqueslà sollicitée en vain; mais ils esperoient de plus d'attirer dans leurs sentimens presque

presque tous les Princes & les Deputez Catholi- 1530.
ques ; parce qu'ils étoient prevenus de la pensée, que ce qui retenoit ces Princes & ces Députez dans l'union avec le saint Siege étoit l'ignorance de la nouvelle doctrine, & les soins que prenoient les Evêques Catholiques, d'empêcher que le Peuple de leur Diocese n'en fust instruit : Ils tiroient de là cette pernicieuse consequence que si le moyen leur étoit ouvert d'exposer d'un costé en pleine Diette leurs veritables sentimens, & de mettre de l'autre dans tout leur jour les abus pretendus de l'Eglise Romaine, il ne resteroit dans la Communion Catholique, que ceux qui prefereroient les considerations de l'interest à celles du salut. Ils supposoient encore que le nombre de ceux-cy seroit tres-petit ; parce qu'il ne seroit composé que des Souverains qui n'avoient point à leur bienséance de biens Ecclesiastiques dans leurs Etats, & des Députez qui soupçonneroient leurs Superieurs d'être tellement attachez à l'Eglise de Rome, que rien ne fust capable de les en détacher.

Sur un prejugé si ridicule, ils penserent à faire dresser une Confession de Foy si nette & si éloquante, qu'elle attirast à sa lecture par la beauté du stile, ceux dont la curiosité ne seroit pas assez émuë par la nouveauté des matieres qu'elle contiendroit. Il faloit encore qu'elle purgeast les Protestans du crime qu'on leur imputoit d'être autant d'athées & de libertins, en expliquant leur créance sur les articles définis pas les premiers Conciles : Qu'elle y ajoûtast les points qu'ils contestoient contre l'Eglise Catholique : & qu'enfin elle exagerast les principaux abus qui leur avoient servi de pretexte pour se separer de l'Eglise Romaine. Les Lutheriens ne chercherent pas long-temps un homme capable
de

1530. de travailler à un ouvrage de cette nature, & Luther qui étoit assez convaincu de la rudesse de de sa plume en Latin, & des emportemens dont il ne pouvoit s'empêcher d'inserer des marques trop frequentes dans ses Ecrits, proposa luy-même Melancton, dont il avoit fait son premier Disciple & son meillenr amy, quoy qu'il n'y ait jamais eu de genies plus opposez l'un à l'autre.

Et de fait Melancton avoit une douceur & une tranquilité d'ame incapables de repousser les injures par d'autres injures: il ne faisoit que suivre son inclination, en observant les regles de la morale les plus severes, & la bassesse de sa naissance ne luy avoit pas osté le desir de faire sans empressement, tout ce qu'il y avoit à sa portée dans l'étenduë de la generosité, aucun Alemand n'écrivoit en Latin avec tant de facilité que luy, & ne se faisoit mieux entendre: il n'étoit ny attaché aux productions de son esprit ne preveñu pour elles, & il ne refusoit pas de les corriger au moment que ses amis y trouvoient à redire: Enfin personne n'étoit mieux instruit que luy de la doctrine de Luther; puis qu'il avoit été son premier adorateur, qu'il étoit abaissé de Professeur Electoral qu'il étoit en Philosophie dans l'Université de Vittemberg jusqu'à devenir Secretaire de Luther, qu'il avoit étudié jour & nuit avec luy, & que l'un & l'autre avoient eu même logis, même table & même lit durant sept ans & jusqu'au mariage de Luther. Toutes ces raisons ensemble firent déferer à Melancton la commission de mettre par écrit la Confession de Foy Lutherienne, & il s'en acquita avec tant de diligence & de secret, que les Catholiques n'en penetrerent rien. Il la composa en Latin; * parce que cette Langue avoit plus de rapport que les autres avec l'Em-

* *Dans la Vie de Melancton.*

l'Empire Romain, que les Alemans pretendent avoir été transporté dans leur Païs ; & Luther qui sçavoit toutes les delicatesses du Langage de son Païs la traduisit en Alemand.

L'Electeur de Saxe craignant qu'on ne luy fist un mauvais tour à Augsborg, l'avoit laissé en passant dans la forteresse de Cobourg ; mais il mena à Augsbourg les quatre principaux Disciples de Luther, Melancton, Jonas, Agricola & Spalatin. Il y fit son entrée huit jours avant celle de l'Empereur ; & le premier refus qu'il fit à sa Majesté Imperiale fut d'assister avec elle à la procession du saint Sacrement. Mais il avoit affaire à un Prince qui ne se rebutoit pas aisément, & qui trouvoit plus d'une voye pour arriver à sa fin. L'ouverture de la Diette se fit huit jours aprés par une Messe solemnelle du Saint Esprit, & l'Empereur commanda à l'Electeur de Saxe d'y porter l'épée Imperiale. L'Electeur y étoit obligé en qualité de grand Mareschal hereditaire de la Couronne Imperiale, & il n'y avoit point d'exemple qu'aucun de ses Predecesseurs en eust été dispensé. Il n'y avoit pas non plus de temperament à garder ; parce que l'Electeur n'étoit pas moins obligé de tenir l'épée haute durant toute la Messe, que de la porter en y allant & au retour. Il s'agissoit de contrevenir à l'un des principaux articles du Lutheranisme qui condamnoit la Messe, lors qu'elle n'étoit point celebrée tout-à-fait à la mode qu'il l'avoit introduite, ou de perdre la dignité de Grand Mareschal de l'Empire ; parce qu'il étoit dit dans les Constitutions Imperiales, que quiconque refuseroit de faire sa Charge aux jours des grandes ceremonies seroit condamné à la perdre : & d'ailleurs les Emissaires des Lutheriens à la Cour Imperiale, avoient sçu que si l'Electeur de Saxe n'obeïssoit

1530. n'obeïssoit au commandement de l'Empereur, sa Charge de Grand Mareschal avoit été promise, & seroit aussi-tost donnée au Duc George de Saxe fervent Catholique, s'il en fust jamais, qui ayant deux fils mariez l'un à la sœur du Langrave, & l'autre à une Comtesse de Mansfeld, conserveroit la Maréchaussée dans sa branche qui étoit la derniere de la Maison de Saxe au prejudice de l'Electorale qui étoit la premiere. Ce qui formeroit une haine irreconciliable dans cette Maison la plus puissante d'Alemagne, & la diviseroit de sorte qu'elle demeureroit impunement exposée aux insultes de celle d'Austriche.

Ces considerations étoient assez fortes pour toucher des esprits mediocrement informez des affaires de l'Empire: & l'Electeur de Saxe ne les eut pas plutost proposées aux quatre Theologiens que l'on vient de nommer, qu'ils luy témoignerent par un silence profond l'embaras où elles les reduisoient. Car d'un costé c'étoit donner une atteinte trop publique à leur creance, s'ils décidoient au contraire un fameux cas de conscience dés le commencement de la Diette: & de l'autre costé ils n'avoient pas le loisir de consulter l'Oracle, c'est-à dire d'écrire à Luther, & d'en attendre la réponse. Mais il y avoit peu de difficulté en fait de conscience capable d'embarasser les quatre Theologiens dans une conjoncture où il y alloit de leur sureté aussi bien que de leurs interests. Melancton & ses Collegues qui vouloient répondre favorablement, & ne le pouvoient sans subtiliser la question, eurent recours à un artifice qui a depuis été suivy par la plûpart des Ministres Lutheriens & Calvinistes. Ils distinguerent entre les ceremonies civiles & les religieuses, & ils pretendirent qu'encore que celle dont il s'agissoit pour l'ouverture de la

Diette

Diette fust tout ensemble religieuse & civile, elle 1530.
l'étoit neanmoins de sorte qu'on la pouvoit pour
ainsi dire distinguer d'elle même, si on la con-
sideroit sous ces deux diverses manieres : d'où
ils conclurent que l'Electeur de Saxe pouvoit
regarder la Messe, où l'on luy commandoit de
porter l'épée Imperiale, comme une ceremonie
civile où son devoir l'appelloit, & dont il n'étoit
pas plus obligé de s'absenter que de la convoca-
tion de la Diette dont elle faisoit partie. Ils
fonderent leur décision sur l'exemple du Prophe-
te Elisée qui n'avoit pas desaprouvé que le Gene-
ral des armées de Syre aprés s'être converty à
la veritable Religion, accompagnast au Temple
de la Déesse Astarte le Roy son Maistre tout Ido-
latre qu'il étoit, & s'abaissast même devant l'Ido-
le, lors que le Roy qui avoit accoutumé de s'ap-
puyer sur luy acheveroit sa priere par les inclina-
tions qui faisoient partie du culte de cette Déesse.
Ils ajouterent que puis qu'il étoit permis dans l'E-
criture d'assister & même de contribuer à une a-
ction que l'on ne regardoit que comme civile,
quoyque les autres la regardassent comme religieu-
se, lors qu'il ne s'agissoit que de se maintenir en
faveur auprés de son Souverain, il étoit beaucoup
plus permis sans comparaison à l'Electeur de
Saxe de porter l'épée devant l'Empereur à la
Messe; puis qu'il s'agissoit non seulement de con-
server avec sa Charge les bonnes graces de sa
Majesté Imperiale, mais encore d'éviter la guerre
civile.

Mais ces Lutheriens ne prenoient pas garde
que leur conseil donnoit permission à toutes sor-
tes de personnes d'assister & d'intervenir indif-
feremment à tous les cultes pour abominables,
superstitieux, impies & ridicules qu'ils fussent,
& que l'on condamnoit par là sans y penser
le

1530. le procedé de la plûpart des Martyrs qui euſſent par une ouverture ſemblable pû ſauver leur vie en s'agenoüillant devant les Idoles , ſauf à pretendre qu'ils ne l'avoient fait que pour s'acquiter d'une ceremonie civile.

Cette conteſtation ne fut pas plutoſt appaiſée, qu'il en ſurvint une autre , ou les Lutheriens eurent encore du pire. Ils avoient introduit dans Augsbourg les plus éloquens de leurs Predicateurs , & les faiſoient haranguer dans les Places les plus vaſtes , où la nouveauté de la doctrine leur attiroit toûjours un aſſez grand nombre d'Auditeurs. L'Empereur préſuppoſa que cela ne devoit plus être permis aprés ſon arrivée dans la Ville où il pretendoit que le reſpect dû à ſa perſonne étoit incompatible avec l'exercice d'une autre Religion que la ſienne. Il fit afficher ſur ce principe des placars qui défendoient ſur peine de la vie d'annoncer au Peuple de nouvelles doctrines.

L'Electeur de Saxe perſuadé que cette Ordonnance contrevenoit à la liberté de la Diette délibera s'il ſe retireroit ou s'il obeïroit. Son Conſeil renvoya l'affaire à Luther qui ne jugea pas , que l'Electeur duſt par une abſence à contretemps corrompre le fruit que la nouvelle Religion attendoit de la Diette , en faiſant une profeſſion publique de ſes dogmes. Mais comme cette raiſon n'étoit pas ſi bienſeante en la plume de Luther, que d'autres qui pouvoient étre tirées d'une conſcience tendre , il ne perſuada l'Electeur d'executer les ordres qu'il avoit reçus qu'en luy repreſentant, qu'il n'y avoit rien en eux de contraire à l'Evangile , & qu'encore que l'Empereur fit mal, en empêchant d'annoncer ſa nouvelle Religion , il avoit pourtant droit de le faire dans la ville d'Augsbourg, où nul des Princes Prote-

ſtans

ſtans n'avoit aucune autorité ny juriſdiction particuliere. 1530.

Ainſi la bouche fut fermée aux Predicateurs des nouvellles Sectes. Mais l'Empereur ne garda pas long temps l'avantage qu'il avoit obtenu, & ſa troiſieme demarche fut d'autant plus préjudiciable a l'Egliſe, que les deux precedentes ſembloient l'avoir miſe en état de recouvrer ſon premier luſtre en Alemagne. Aprés les harangues ſa Majeſté Imperiale fit propoſer par l'Electeur Palatin dans un diſcours qui luy avoit été donné par écrit, que la Diette étoit convoquée à deux fins ; l'une de reſiſter aux Turcs, l'autre d'appaiſer les troubles en matiere de Religion. Quant à la premiere, ſa Majeſté Imperiale pour témoigner ſon zele offroit de ſe mettre à la teſte des troupes que les dix Cercles luy fourniroient, & d'y joindre celles de ſes autres Etats. Pour la ſeconde, elle ſuppoſoit qu'avant que d'approuver ou deſapprouver une doctrine, il la faloit parfaitement connoiſtre, d'où elle concluoit que ceux qui en avoient de nouvelles les miſſent par écrit, & les preſentaſſent pour être examinées.

Il ne s'étoit point encore commis dans l'Empire de faute ſi conſiderable que celle-là en matiere de Religion, & ce ne fut pas ſans raiſon, que Luther en l'apprenant s'écria dans le tranſport de joye dont il étoit poſſedé qu'il faloit que Dieu euſt frappé d'aveuglement Charles-Quint. Les Sectes nouvelles n'avoient été juſques-là ſoûtenuës que dans les lieux qui en étoient infectez, & l'on ne les connoiſſoit point du tout dans les Cercles demeurez Catholiques, où ſi on les y connoiſſoit, ce n'étoit que parce qu'elles avoient de capable d'inſpirer de l'horreur ou du mépris, c'eſt-à-dire

1530. par ce qu'elles contenoient d'impie & de ridicule ; mais on souffroit presentement qu'elles parussent sur le theatre le plus fameux d'Alemagne, avec ce qu'elles avoient de plus charmant, avec la licence qu'elles accordoient aux Princes d'usurper les domaines Ecclesiastiques, & aux particuliers de satisfaire sous pretexte de reforme la plus part de leurs passions. Les Protestans n'avoient point eüs jusques-là d'autre but, que d'être soufferts par le Magistrat politique, & toute leur ambition s'étoit reduite à vivre dans les endroits, où ils ne seroient point les Maistres avec aussi peu de liberté qu'en avoient les Juifs dans Rome & dans Avignon ; mais on leur rehaussoit le courage en leur demandant si publiquement leur Confession de foy, & on leur ouvroit une voye pour pretendre une entiere liberté de conscience par tout l'Empire. On avoit pû auparavant ignorer dans les Assemblées generales qu'il y eust difference de Religion ; ou du moins il y avoit eü occasion de ne conferer les principales Charges, & les comissions les plus importantes qu'à ceux de l'ancienne. Mais ceux des nouvelles crûrent desormais avoir lieu de pretendre qu'elles fussent my-parties. Enfin les Protestans avoient ignoré jusques-là leurs propres forces, parce qu'ils n'avoient eü ny la hardiesse ny la commodité de s'assembler ; mais on les reconnoissoit maintenant pour un Corps politique, & l'on se mettoit inconsiderement dans la necessité de leur accorder la faculté de s'assembler aussi-tost qu'ils la demanderoient, & de former entre eux une Confederation qui établiroit un Etat nouveau au milieu de l'Alemagne, & qui par consequent tost ou tard ruineroit l'ancien.

L'Ele-

L'Electeur de Saxe ravi que l'Empereur fist naistre une occasion, que les Protestans auroient inutilement recherchée, presenta en Latin & en Alemand la Confession de foy qui tira de cette conjoncture singuliere, le nom de Confession d'Augsbourg. * Elle étoit divisée en deux parties, dans le dessein qu'avoit eu celuy qui en étoit Auteur d'exposer aux yeux de toute l'Alemagne le fort de sa doctrine, & le foible pretendu de celle des Catholiques. La premiere consistoit en vingt & un article dont le premier avoüoit de bonne foy ce que les quatre premiers Conciles generaux avoient decidé du Mystere de la Trinité, & le second demeuroit aussi d'accord du peché originel avec les Catholiques, mais il leur étoit contraire dans la définition de ce peché, qu'il disoit être tout entier dans la concupiscence, & dans le défaut de crainte de Dieu, & de la confiance en sa divine bonté, au lieu que les Catholiques ne reconnoissent la concupiscence, que comme l'effet & la suite du peché d'origine. Le troisiéme ne contenoit que ce qu'il y a dans le Symbole des Apostres pour l'Incarnation, la Vie, la Mort, la Passion, la Resurrection, & l'Ascension de Jesus-Christ. Le quatriéme établissoit contre les Pelagiens, que l'homme ne pouvoit être justifié par ses propres forces; mais il soûtenoit contre les Catholiques, que la justification se faisoit par la foy à l'exclusion des bonnes œuvres. Le cinquiéme convenoit avec les Catholiques, en ce que le Saint Esprit est donné par la parole de Dieu, & par les Sacremens de la Loy de grace, comme par autant d'instrumens; mais il disconvenoit avec eux en reconnoissant dans la seule Foy l'operation de ce Divin Esprit. Le sixié-

1530.

* *Dans la Confession d'Augsbourg.*

1530. sixiéme avoüoit que la Foy devoit produire de bonnes œuvres; mais il insistoit contre les Catholiques, que ces bonnes œuvres ne servoient que pour obéïr à Dieu, & non pas pour meriter en aucune maniere d'être justifié devant luy. Le septiéme ne composoit l'Eglise veritable que de Personnes saintes, au lieu que les Catholiques y admettent indifferemment les bonnes & les mauvaises. Le huitiéme ne laissoit pas de reconnoistre la parole de Dieu, & les Sacremens pour efficaces, quoyque ceux qui les administrent soient méchans ou hypocrites. Le neuviéme qui montroit contre les Anabaptistes la necessité de baptiser les enfans n'avoit rien d'opposé à la foy Catholique. Le dixiéme assuroit la presence du Corps & du Sang de Jesus-Christ sous les especes de l'Eucharistie; mais il ajoûtoit contre la doctrine Catholique, que le saint Sacrement ne consistoit que dans l'usage, & ne se donnoit que sous les deux especes. L'onziéme accordoit avec les Catholiques la necessité de l'absolution dans le Sacrement de Penitence; mais il nioit celle du dénombrement des pechez. Le douziéme condamnoit avec la foy Catholique les Anabaptistes, qui disoient que quiconque avoit une fois été justifié ne pouvoit perdre le saint Esprit. Les Novatiens qui ne vouloient point absoudre les pechez commis aprés le Baptême, & les nouveaux Heretiques qui soûtenoient, que l'on ne pouvoit arriver dés cette vie à un dégré de perfection qui exclut la puissance de pecher; mais il denioit contre la Foy Catholique au veritable repentir, le pouvoir de meriter par des actions penitentes la remission des pechez. Le treiziéme exigeoit la foy actuelle dans l'usage des Sacremens. Le quatorziéme defendoit d'enseigner publiquement dans l'Eglise,

1530.

glise, ou d'y administrer les Sacremens sans une vocation legitime. Le quinziéme commandoit d'observer les ceremonies, & de garder les festes & les feries. Le seiziéme tenoit les Ordonnances civiles pour legitimes, approuvoit les Magistrats, les Loix, les Sentences, les peines, la guerre, la proprieté des biens, les sermens solemnels & le mariage. Le dixseptiéme attendoit la Resurrection nouvelle, le Jugement general, le Paradis pour les bons, & l'Enfer pour les méchans, & condamnoit ces deux erreurs des Anabaptistes, que les peines des demons & des damnez finiroient, & que mille ans avant la Resurrection les Justes aprés avoir exterminé les Impies regneroient dans le monde avec Jesus-Christ. Le dixhuitiéme pretendoit; que le libre arbitre suffisoit bien pour les affaires civiles, mais non pas pour celles du salut. Le dixneuviéme qu'encore que Dieu eust créé l'homme & qu'il le conservast, il n'étoit & ne pouvoit être la cause de son peché. Et le vingtiéme que les bonnes œuvres n'étoient pas tout à fait inutiles. Quelques-uns de ses articles auroient été signez en partie par les Catholiques; mais non pas le vingtuniéme qui défendoit d'invoquer les Saints sous pretexte que l'Ecriture Sainte ne proposoit pour Mediateur que Jesus-Christ qui s'offrant en sacrifice avoit appaisé la colere de Dieu irrité contre nous, qui avoit promis d'exaucer nos prieres, & qui vouloit sur tout que l'on s'adressast à luy dans le temps de l'affliction, comme au seul capable de la faire cesser. La seconde partie de la Confession d'Augsbourg étoit directement contraire aux Catholiques, parce qu'elle contenoit les sept principaux abus qu'elle disoit avoir obligé les Lutheriens à se separer d'eux. Elle étoit distribuée en autant d'ar-

1530. ticles, dont le premier pretendoit que la Communion sous les deux espéces fust absolument necessaire, & que l'usage introduit au contraire fut contre le Commandement exprés de Dieu, contre les saintes Lettres, contre les anciens Canons & contre la discipline des premiers siecles de l'Eglise. Il défendoit aussi la Procession du saint Sacrement, & soûtenoit qu'elle étoit contraire au dessein de Jesus-Christ dans l'Institution de cet auguste Mystere, & aux paroles par lesquelles ce divin Sauveur s'étoit expliqué. Le second soûtenoit que l'homme avoit eté créé pour se multiplier, & que par consequent tous ceux qui en composoient l'espece n'étoient pas propres au Celibat, qu'il n'y avoit point d'autorité sur la terre qui pust changer l'ordre de la creation, & que les Prêtres n'en étoient pas plus exempts que les autres, à moins que Dieu ne les en eust dispensez par une vocation ou par un don extraordinaire dont il ne leur fut pas permis de douter. Qu'il n'y avoit ny Vœux ny Loix humaines capables de changer cette disposition Divine, & que quiconque ne se sentoit point assez continent pour garder le Celibat devoit en conscience se marier. Le troisieme excusoit l'abolition des Messes basses sur quelques abus qu'il pretendoit s'y être glissez & sur le sentiment que Jésus-Christ avoit bien satisfait pour le peché d'origine; mais qu'il avoit ordonné que l'on offrist à tout moment le sacrifice de la Messe pour les pechez actuels, tant mortels que veniels, pour les morts aussi bien que pour les vivans. Il ajoustoit que la liberté que l'on s'étoit donnée d'y inserer quelques prieres Alemandes n'étoit que pour instruire les ignorans; & que l'on ne croyoit

pas

pas que la Messe dust être celebrée sans que quelque partie au moins des assistans communiast avec le Prestre. Le quatriéme vouloit qu'il ne fust pas necessaire de faire une Confession exacte de chaque peché au Sacrement de Penitence, ny de charger les consciences du soin d'en faire le dénombrement, parce qu'il y en avoit une partie que les esprits les plus deliez ne découvroient point, & que les memoires les plus heureuses avoient oubliez. Le cinquiéme ne reconnoissoit la distinction des viandes, que pour une Tradition purement humaine, & luy imputoit d'avoir engagé les hommes dans l'erreur sur la doctrine la plus importante de l'Evangile qui étoit celle de la grace, de la justice & de la foy, se persuadant que cette grace & cette justice se meritoient par la difference des viandes: & d'avoir décredité le Decalogue en faisant accroire que la perfection Chrétienne ou la vie spirituelle, comme ils parloient, ne consistoit principalement qu'en cela. Que l'état du mariage, la Magistrature, & les autres charges civiles n'étoient rien en comparaison, & que la vie Monastique étoit plus agreable à Dieu que celle des familles Chrétiennes: Que le nombre des traditions ayant multiplié presque à l'infiny, on s'étoit tellement occupé dans les Ecoles à en faire des Recuëils & à les examiner, qu'il n'étoit plus resté de temps pour chercher dans l'Ecriture Sainte la veritable doctrine qui étoit celle de la Foy & de la Justice: Que l'on pouvoit neanmoins garder certaines Traditions dans l'Eglise, pourvû que l'on y avertist le Peuple qu'elles ne justifioient point devant Dieu, & que l'on ne pechoit point en ne les observant pas pourvû que ce fust sans scan-

1530. dale. Le sixiéme supposoit que les Monasteres du temps de saint Augustin, étoient des Congregations dont l'entrée & la sortie eussent été également libres, & que la discipline s'y étant corrompuë, on y avoit introduit les Vœux afin de les empêcher de devenir deserts. Que l'on y avoit depuis assujetty les enfans avant qu'ils eussent l'usage de la raison, & le Sexe le plus foible, quoy qu'il s'y fust engagé faute de jugement, ou de bien connoître ses forces : Que pour y retenir ceux qui n'y étoient pas bien appellez, on les avoit trompez en leur enseignant, que les Vœux qu'ils avoient faits étoient de même valeur que le Baptême, & qu'en les accomplissant on meritoit la remission des pechez & la justification devant Dieu ; Que l'on n'y gardoit pas seulement les Commandemens, mais de plus les conseils de l'Evangile, & que la vie que l'on y menoit étoit beaucoup au dessus de celle des Pasteurs & des Magistrats. Le septiéme distinguoit la puissance Ecclesiastique de la Seculiere, en ce que l'Ecclesiastique consistoit dans le Commandement de Dieu aux Apostres, & à leurs Successeurs de prescher l'Evangile, de pardonner & de retenir les pechez, & d'administrer les Sacremens: Qu'elle ne regardoit que les choses éternelles, & qu'elle ne s'exerçoit que par le ministere de la parole : Que la Seculiere au contraire se mêloit uniquement de proteger les corps & les biens contre les injures visibles, & d'arrester la malice humaine par des peines proportionnées afin d'entretenir la justice & le repos public. D'où l'on concluoit que la puissance Ecclesiastique n'usurpoit pas la puissance d'autruy : Qu'elle ne transportoit point les Royaumes du monde : Qu'elle n'abolissoit ny les Loix ny les Ma-

1530.

Magistrats : Qu'elle n'ôtoit point la sujettion legitime: Qu'elle ne s'opposoit à l'execution ny des Ordonnances, ny des Contrats civils: Qu'elle ne prescrivoit point de Loy au Magistrat, pour élever par là son Tribunal au dessus du leur. Le reste de cet article étoit une satyre contre les Evêques, & l'on ne sçauroit observer plus distinctement en aucun autre lieu, que le genie des dernieres Heresies a toûjours été d'augmenter la puissance Seculiere au prejudice de l'Ecclesiastique On a déja remarqué que l'Electeur de Saxe s'étoit accommodé de presque tout le Temporel de six Evêchez enfermez dans ses Etats, & qu'il n'en avoit laissé qu'une bien petite partie aux Titulaires. Il étoit aisé de prevoir que les autres Princes Protestans imiteroient son exemple, & ç'avoit été principalement dans cette veuë, que Melancton s'étoit ingeré d'attaquer la jurisdiction Episcopale sur la présupposition qu'aprés que les Evêques en seroient privez, ils deviendroient méprisables aux Peuples, & par consequent, il seroit plus aisé aux Protestans d'achever de les dépoüiller. Quoy qu'il en soit l'Empereur ne laissa pas d'être surpris, lorsque les Lutheriens luy presenterent leur Confession de foy, quoy qu'il eust une extraordinaire presence d'esprit, & qu'il fust d'ailleurs le plus experimenté non seulement des Princes, mais encore de tous les hommes. Elle étoit signée de l'Electeur de Saxe, & de son fils aisné, du Marquis Georges de Brandebourg, des Ducs Ernest & François de Lunebourg, du Langrave de Hesse, du Prince d'Anhalt, & des Republiques de Nuremberg & de Rutlingue. Les quatre Villes Imperiales de Strasbourg, de Constance, de Memingue & de Lindo trouvant la conjoncture favorable, presenterent aussi leur

G 5 Con-

1530. Confession de foy qui n'étoit en rien differente de la Lutherienne sinon qu'elle parloit de l'Eucharistie à la mode de Zuingle, c'est-à-dire, qu'elle ne reconnoissoit dans le Sacrement que les figures toutes nuës du Corps & du Sang de Jesus-Christ. Comme sa Majesté Imperiale avoit ordonné aux Lutheriens & aux Zuingliens par l'organe de l'Electeur de Brandebourg, de luy presenter par écrit ce qu'ils jugeroient necessaire pour rétablir la tranquilité dans l'Empire, afin d'en opposer ensuite avec plus de concert les forces à celles des Turcs, & que d'ailleurs on ne pouvoit nier que la diversité de Religion ne fust la seule ou du moins la principale cause des divisions qui regnoient dans l'Empire, les deux Confessions de foy ne purent être rebutées, & l'Empereur crut être obligé de les recevoir de la main de ceux qui les presentoient; mais il ne leur accorda pas la demande qu'ils luy firent, qu'elles fussent luës sur le champ. Il vouloit avoir du temps pour deliberer sur ce qu'il avoit à faire, & il gagna vingt-quatre heures en répondant qu'il en faloit remettre la lecture au lendemain, parce qu'il étoit déja tard, & que les cahiers étoient trop amples. L'Assemblée finit plutost qu'à l'ordinaire, & l'Empereur & le Legat aprés s'être fait lire les Confessions en presence des Theologiens qui les accompagnoient tinrent un Conseil extraordinairement secret, où l'on dit que le Legat declara d'abord à l'Empereur, qu'il ne pouvoit assister à la lecture des cahiers sans prejudicier à son caractere. & qu'il ne se trouveroit point le lendemain à la Diette. Il ajousta qu'encore que les Theologiens fussent d'avis qu'il fist publier une censure des Confessions dans le même temps qu'elles seroient luës, afin d'op-

1530.

d'oppoſer à point nommé l'antidote au poiſon ; il s'en abſtiendroit naanmoins de peur d'exciter du tumulte, & parce que la plûpart de la doctrine contenuë dans les mêmes Confeſſions, ne luy paroiſſoit differente que de mots d'avec la Catholique : Qu'il n'étoit ny de la gravité ny de la dignité du ſaint Siege d'intervenir dans les chicanes de l'Ecole dont les deux Confeſſions étoient pleines, & que ſi la Diette s'arreſtoit à les examiner elle donneroit pretexte à une infinité de perſonnes inquietes & ſubtiles dont l'Alemagne abondoit alors plus que tout le reſte du Chriſtianiſme, de propoſer d'autres nouveautez non moins vray-ſemblables, qui ne ſeroient pas écoutées avec moins de curioſité, que les abus dont on demandoit la correction, étoient de telle nature, qu'on ne les pouvoit deſormais oſter ſans en cauſer de plus grands, & que ſa Majeſté Imperiale devoit attendre à permettre la lecture des Confeſſions de foy, juſqu'à ce que les Theologiens Catholiques en euſſent fait une refutation qui ſeroit prononcée immediatement aprés.

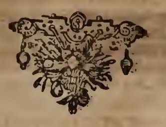
L'Empereur ne pût ſuivre qu'une partie de l'avis du Legat, parce qu'il avoit donné ſa parole, que les Confeſſions ſeroient luës le lendemain ; mais il luy promit d'employer de ſi puiſſans offices auprés des Proteſtans, qu'il les obligeroit non ſeulement à revoquer leurs cahiers, mais encore à retourner à la Communion de l'Egliſe. Le Legat en fut ſatisfait, ſoit qu'il ne cruſt pas qu'il y euſt alors à prendre de meilleures meſures, ou qu'il fuſt perſuadé que ſa Majeſté Imperiale ne promettoit rien au deſſus de ſes forces. Le lendemain Ceper Secretaire d'Etat lut diſtinctement & à haute voix les deux Confeſſions ; mais les Proteſtans

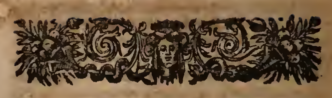
1530. n'avoient pas attendu jusques-là à les rendre publiques. Comme ils en avoient fait imprimer en cachette un tres-grand nombre d'Exemplaires qu'ils tenoient prests à tous évenemens, la Diette du jour precedent n'avoit pas plutost été terminée, qu'ils avoient chargé des Couriers dépêchez en France, en Angleterre, & par toutes les Contrées de l'Europe * pour y donner avis que la nouvelle doctrine avoit été reçuë dans l'Assemblée la plus solemnelle, & la plus auguste du Corps Germanique, & que rien n'empêchoit desormais les Princes qui l'avoient souscrite de traiter pour leur propre conservation avec les Etrangers, en cas que l'Empereur ou les Catholiques leur fissent querelle sur le fait de la Religion. Ainsi lors que sa Majesté Imperiale se mit en devoir de travailler à la desunion des Lutheriens & des Zuingliens, elle trouva les deux Partis également inflexibles à cause des réponses favorables qu'ils attendoient par les Couriers qu'ils avoient dépêchez, de l'esperance qu'ils avoient conçuë, que les Rois & les Republiques voisines ne demanderoient pas mieux que de se lier avec eux, quand ce ne seroit que pour affoiblir d'autant la puissance de Charles-Quint dévenuë redoutable non seulement à un chacun d'eux en particulier, mais encore à tous en general. Il falut donc employer les Theologiens à refuter les deux Confessions, & aussi-tost que l'ouvrage eut été finy, l'Empereur le fit lire en pleine Diette. Il découvroit avec beaucoup de netteté dans la premiere partie les erreurs des Protestans. Mais sa Majesté Imperiale avoüoit dans la seconde, que la discipline de l'Eglise s'étoit relâchée, & que quelques abus s'y étant introduits, il étoit necessaire de travailler à des articles de reformation, & qu'il con-

* Dans l'Histoire de cette Conscience.

contribueroit tout ce qui dépéndroit de luy, afin 1530.
que la même Eglise fist là-dessus des Reglemens
convenables, pourvû que ceux qui s'étoient se-
parez de sa Communion y retournassent; mais
que s'ils persistoient dans leur Schisme, ils ne de-
voient pas trouver mauvais qu'il les y contragnist
par les voyes que Dieu luy avoit mises en main.

Fin du Septième Livre.

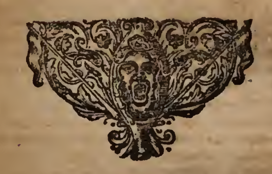




ARGUMENT DU HUITIE'ME LIVRE.

L'Empereur convaincu par sa propre experience qu'il luy seroit impossible d'executer la promesse qu'il avoit faite au Pape de ramener par son autorité les Protestans à la Communion de l'Eglise, a recours à l'intrigue. Il offre de satisfaire l'Electeur de Saxe, le Langrave de Hesse, & le Marquis George de Brandebourg dans les plus pressans de leurs interests. Mais ces trois Princes aiment mieux exposer leurs Maisons à une ruïne inévitable, que de changer de Religion. Luther corrige sa doctrine en vingt Articles, pour la rendre plus plausible aux Zuingliens. Mais ils n'en font pas plus d'état pour cela. Ils se divisent dans la Suisse, & se reünissent enfin contre les Catholiques. Ils perdent cinq batailles rangées, & sont nonobstant assez heureux pour obtenir une Paix aussi avantageuse, que s'ils n'avoient point esté battus. Les Lutheriens se liguent à Smalchalde. L'Empereur veut se vanger des affronts qu'ils luy font, mais il en est détourné par la crainte, que les François ne reprennent sur luy le Duché de Milan. Le Langrave de Hesse le voyant occupé hors de l'Empire tâche encore une fois d'unir les Zuingliens avec les Lutheriens : mais il y perd sa peine, & les deux nouvelles Religions sont sur le point d'être ruinées : On les épargne neanmoins, moyennant un secours qu'el-

qu'elles donnent contre Soliman entré dans l'Austri- 1530.
che avec une armée de cinq cent mille hommes. Servet écrit contre la Trinité & se refugie en Pologne. Luther par une hardiesse sans exemple donne au Public les particularitez d'un Entretien qu'il avoit eu avec le demon, & s'expose par là au mépris des siens, & à l'abomination des Catholiques. La Ligue de Smalchalde n'ayant point d'argent pour rétablir le Duc de Virtemberg en tire des François à condition de les aider à recouvrer le Duché de Milan: & leur manque de parole. On condamne à Paris les Lutheriens au feu.



1530.

HISTOIRE

Des Revolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion.

LIVRE HUITIE'ME.

Où l'on voit les commensemens de la Ligue de Smalchalde & ce qui s'est passé de plus remarquable entre les Heretiques du Septentrion, durant le reste de l'année 1530. & pendant les années 1531. 1532. & 1533.

LES Protestans s'étant assemblez pour examiner la proposition de l'Empereur Charles-Quint, la trouverent captieuse en ce qu'on les vouloit obliger à une démarche aussi importante qu'étoit celle de les reünir avec les Catholiques sans leur donner par avance la moindre sureté d'être satisfaits dans aucune de leurs pretentions. C'est ce qui leur fit dire a sa Majesté Imperiale pour toute réponse, qu'ils ne retourneroient à la Communion Romaine, que lors qu'on les convaincroit par les seules Ecritures Saintes, qu'ils avoient eu tort de s'en separer.

Ils crurent que cette repartie les tireroit d'affaire, & leur intention avoit été d'en sortir en la faisant; puis qu'ils supposoient sans fondement, qu'aprés que les Catholiques l'auroient entenduë, ils ne leur parleroient plus de Religion. Mais la réponse contenoit de plus un offre, & par consequent un engagement tacite à conferer avec les personnes de Religion contraire, & l'Empereur qui

1530.

qui l'avoit aperçu ne manqua pas de s'en prevaloir. Il pressa l'entreveuë de sept Docteurs Catholiques & d'autant de Theologiens Protestans, & l'obtint. Les Catholiques qui furent l'Evêque d'Augsbourg, le Duc Henry de Brunsvic, deux Jurisconsultes, l'un de Cologne & l'autre de Basle & les Docteurs Vimpiu, Ekius & Coclée; & les Protestans furent Jean Federic Prince Electoral de Saxe, le Marquis Georges de Brandebourg, deux Jurisconsultes & les trois Theologiens, Melancton, Brence & Schenep. *

* *Dans les Actes de la Conference.*

Leurs entretiens ne reüssirent pas au gré de l'Empereur, & la politique de ce Prince n'avoit jamais été trompée si dangereusement pour la Foy Catholique qu'elle le fut dans cette occasion. Il avoit remarqué que ce qui choquoit le plus les Lutheriens étoit les articles de la Messe & des Vœux; parce que Luther & la plûpart de ceux qu'il avoit établi Ministres de sa nouvelle Secte n'avoient quitté leurs Cloistres que par le seul motif de se marier. Ils avoient tous pris des femmes, & la plupart d'entre eux avoient épousé des filles de qualité; ils en avoient des enfans qui passeroient pour bâtards si les Vœux subsistoient, & leurs femmes ne pouvoient souffrir qu'ils disent encore la Messe à la maniere de l'Eglise Romaine; parce qu'elles apprehendoient, que s'ils retenoient ce qu'il y avoit de plus augûste dans la Foy Catholique qui étoit le Sacrifice non sanglant, ils ne retournassent à la Religion qu'ils avoient quittée aprés que l'âge auroit amorty la passion dominante qui les en avoit arrachez.

L'Empereur s'étoit imaginé sur ce principe, qu'il luy seroit aisé de reünir les nouvelles Sectes à l'ancienne Religion, s'il pouvoit obtenir des Catholiques, qu'ils laissassent les Heretiques dans la

liberté

1530. liberté de leurs sentimens, jusqu'à ce que le Concile se fust expliqué sur l'un & sur l'autre; parce qu'il se couleroit beaucoup de temps jusques-là, & qu'en attendant les Moines mariez ou leurs femmes mourroient. Mais cet expedient étoit de la nature de ceux qui nuisent plus qu'ils ne servent, lors qu'ils ne sont pas appliquez en temps & lieu. On convint bien dans la Conference de quelques articles de part & d'autre, mais cette condescendance n'alla pas jusqu'à l'accommodement. On fut contraint de se remettre pour le tout à ce que détermineroit le Concile, & la Conference se rompit là-dessus. L'Empereur en menagea quelque temps aprés une autre; où il n'y eut que trois personnes de chaque costé, Ekius & deux Jurisconsultes furent choisis pour les Catholiques, & Melancton avec deux Jurisconsultes de Saxe pour les Protestans.

Mais le pouvoir que les Protestans donnerent à leurs Députez fut si limité, qu'il ne leur étoit permis de rien accorder aux Catholiques, de plus que ce qui leur avoit été cedé dans la Conference precedente. Les Catholiques ayant reconnu la mauvaise foy de leurs Aversaires, insisterent que le nombre des Députez fust augmenté de part & d'autre jusqu'à sept, comme il étoit auparavant, afin de la rendre inutile en la déconcertant, ou d'obliger les Protestans à augmenter le pouvoir de leurs Députez. Mais ceux-cy aimerent mieux rompre la Conference que d'en multiplier les Acteurs. Ainsi l'Empereur n'ayant rien avancé par cette voye retourna à celle de la negotiation qui luy paroissoit toûjours la plus courte & la plus aisée. Il ne s'amusa point à traiter avec les Princes Protestans en general; parce qu'il prevoyoit une plus grande opposition de leur part, s'il leur

leur donnoit lieu de rehausser leurs pretentions en leur permettant de joindre leurs interests. Il les entreprit donc l'un aprés l'autre, & commença par le Duc de Saxe qui étoit de plus difficile convention, dans la pensée que s'il en venoit à bout les autres ne resisteroient ensuite que foiblement, & seroient enfin reduits à se relâcher par l'exemple de leur Chef. Ceux qui furent choisis pour negotier avec ce Prince étoient l'Electeur Palatin, le Comte Regent de Nassau, & Georges Truchez, & voicy l'abregé de l'instruction qui leur fut donnée. L'Electeur de Saxe avoit besoin de l'Empereur pour deux affaires d'extrême importance. La premiere étoit l'Investiture de son Electorat, & la seconde la confirmation du mariage du Prince Electoral son fils. Quant à la premiere, encore que les Loix les plus anciennes du Corps Germanique obligeassent l'Empereur en des termes évidens d'accorder au plutost & sans reserve les Investitures des fiefs Imperiaux à quiconque descendoit en droite ligne de ceux qui les possedoient: * Elle ne parloit neanmoins ny si nettement ny si positivement de ceux qui succedoient en ligne collaterale; & de cette obscurité affectée ou arrivée par hazard étoient procedées en divers temps les difficultez qu'avoient fait les Empereurs de renouveller les Investitures en faveur des freres, des neveux, & des cousins des derniers investis, nonobstant qu'ils fussent d'une même Maison. Ce n'est pas que les Empereurs ne se fussent enfin relâchez; mais on l'imputoit à leur foiblesse & à la crainte de se faire des ennemis. Et de fait Charles-Quint qui n'avoit ny l'une ny l'autre de ses considerations, n'avoit pas plutost vû mourir sans enfans l'Electeur

1530.

* *Dans la Lettre de l'Electeur à l'Empereur sur ce sujet.*

lecteur

1530. lecteur de Saxe Frederic en mil cinq cent vingt-cinq, qu'il n'avoit accordé à Jean frere & successeur de Frederic défunt une Investiture que pour deux ans. Jean s'en étoit plaint hautement mais sans effet, & tout ce qu'il avoit pû obtenir, étoit que lorsque les deux années expireroient, on luy accorderoit une prolongation d'Investiture pour deux autres années. Surquoy il y avoit à soupçonner que l'Empereur n'en usoit de la sorte qu'en attendant qu'il se presentast un Prince cadet de la Maison de Saxe assez ambitieux pour aspirer à l'Electorat, & assez puissant pour mettre & pour entretenir long temps la division dans sa Maison : Que l'on donneroit aussitost à ce Prince l'Investiture si long temps refusée à celuy à qui on la devoit; & que la Maison de Saxe s'affoibliroit par là de sorte qu'elle cesseroit d'être la plus redoutable de l'Empire. La Conjoncture n'étoit pas venuë & n'arriva que vingt-sept ans après dans les mêmes circonstances que l'on vient de remarquer. Ainsi les Mediateurs eurent ordre de menacer d'un costé l'Electeur, & de l'autre de luy offrir une Investiture pour toûjours & en bonne forme, en cas qu'il redevint Catholique, & qu'il promist de bonne foy de rétablir dans ses Etats l'ancienne Religion. La seconde affaire importante de l'Electeur de Saxe avec l'Empereur regardoit le Prince Electoral de Saxe. L'Empereur l'avoit long temps empêché de se marier en luy promettant une de ses sœurs, sans exiger d'autre condition que celle de son retour à l'Eglise Catholique. Le Prince avoit crû qu'à force d'offices la Princesse luy seroit donnée sans cela : mais il s'étoit trompé ; & le Duc de Cleves luy ayant ensuite accordé sa sœur avec une dot

tres

tres conſiderable, il l'avoit épouſée. Le party étoit principalement avantageux en ce que le Duc conſentoit en contemplation des nôces, qu'au cas que les mâles de ſa branche qui étoit demeurée en Alemagne vinſſent à manquer, la Maiſon de Saxe ſuccedaſt aux Duchez de Cleves & de Juliers. * L'article ne pouvoit être plus utile à la Maiſon de Saxe; parce qu'il n'y avoit que deux Princes dans la branche Alemande de Cleves, & l'un des deux étoit ſi mal ſain, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il duſt avoir des enfans. Et de fait cette branche ne dura pas long temps. Il y en avoit une autre aſſez nombreuſe qui s'étoit habituée en France, où elle poſſedoit les belles Terres d'Eu & de Nevers; mais la Maiſon de Saxe pretendoit que s'étant tranſplantée hors de l'Empire, elle avoit perdu ſon droit de succeder aux fiefs Imperiaux, & qu'ainſi rien ne manquoit à la validité du Contrat du Prince Electoral que la confirmation de l'Empereur; & les Mediateurs avoient ordre de l'offrir à l'Electeur pourvû qu'il s'en rendiſt digne avec ſon fils par un prompt & ſincere retour à la Communion des Catholiques. Mais il répondit que ſa conſcience luy étoit plus chere que l'agrandiſſement de ſa Maiſon, & ce refus qui coûta depuis l'Electorat à ſon fils, & qui fruſtra ſa Maiſon des riches Duchez de Cleves & de Juliers, comme l'on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, ne fut recompenſé que par une * lettre de compliment de Luther qui mettoit l'obſtination de l'Electeur au deſſus de tout ce que les Macchabées avoient fait de plus heroïque. L'Empereur n'ayant pû gagner l'Electeur de Saxe s'addreſſa au Langrave de Heſſe, & l'attaqua par les endroits par où il prevoyoit que ce Prince ſeroit plus

1530.

* *Il y en avoit en France une autre branche qui poſſedoit le Duché de Nevers.*

* *Elle eſt imprimée.*

1530. plus ſenſible. On a vû dans le ſixiéme Livre que ſa paſſion dominante étoit le rétabliſſement du Duc de Virtemberg, & l'on doit ajoûter icy, que c'étoit à cauſe du Traité de Maiſon à Maiſon entre celle de Heſſe & de Virtemberg, qui les aſſuroit & les rendoit capables de ſe ſucceder l'une à l'autre en cas que l'une vint à manquer de mâle. Le cas ſembloit être ſur le point d'arriver en faveur des Princes de Heſſe; puiſque d'un coſté le Duc de Virtemberg étoit ſeparé de ſa femme ſans eſpoir de reconciliation, & de l'autre il n'avoit qu'un fils qui n'étoit pas encore hors des infirmitez de l'enfance. Cependant la Maiſon de Virtemberg pouvoit manquer dans la conjoncture preſente ſans que celle de Heſſe profitaſt des Etats qu'elle laiſſeroit; puiſque le Roy des Romains qui les poſſedoit actuellement pretendoit que l'Empereur ſon frere luy euſt donnez pour le dédommager de la ſucceſſion de l'heritiere d'Eſpagne leur commune mere, & les tenant de cette ſorte à titre onereux, il ne les relâcheroit jamais, s'il ny étoit contraint à forces d'armes: ce qui ne ſe pouvoit faire ſans allumer la guerre civile dans l'Empire. Il étoit donc à deſirer qu'il s'y diſpoſaſt par une voye amiable, & l'Empereur offroit de l'y porter, & même de le recompenſer d'ailleurs, pourvû que le Duc de Virtemberg & le Langrave abandonnaſſent la nouvelle doctrine. Le plus preſſant intereſt du Langrave conſiſtoit dans le Comté de Catelbogue, que l'on dit avoir été la Patrie des anciens Cattes. La Race des Seigneurs qui l'avoient tenu durant pluſieurs ſiecles en qualité de Fief direct de l'Empire étant venuë à manquer, la Maiſon de Naſſau & celle de Heſſe s'étoient toutes deux portées pour heritieres; & comme

1530.

comme il étoit assez difficile de decider laquelle des deux y avoit plus de droit suivant les Loix des Fiefs en general & celles de l'Empire en particulier, l'Empereur croyoit qu'il luy étoit permis d'en gratifier celle des deux parties qu'il luy plairoit sans faire tort à l'autre. Et de fait il offrit au Langrave de prononcer en sa faveur pourvû qu'il luy donnast une parole positive de renoncer aux opinions de Luther & de Zuingle. Il ajouta même à une promesse si considerable la plus subtile des menaces, en témoignant que si le Langrave refusoit de donner la satisfaction qu'on souhaitoit de luy pour le bien de l'Empire en general & pour celuy de la Maison d'Austriche en particulier, l'Empereur seroit obligé d'ajuger le Comté litigieux à la Maison de Nassau qui étant moins puissante que celle de Hesse ne donneroit pas tant d'ombrage par son agrandissement. Le Langrave étoit assez persuadé de la force de ces raisons; mais l'obstination l'emporta sur l'interest, & les Emissaires de l'Empereur ne tirerent point de luy d'autre réponse sinon qu'il avoit une opinion si haute de sa Majesté Imperiale, qu'il croyoit que la diversité de Religion ne l'empêcheroit pas de rendre justice au Duc de Virtemberg en le rétablissant dans ses Etats, & à la Maison de Hesse en luy conservant ses droits sur le Comté de Catelbogue.

Il ne restoit que le Marquis Georges de Brandebourg que l'on esperoit de gagner, & la maniere dont on l'attaqua ne pouvoit être plus pressante. Comme il étoit né cadet d'un cadet de sa Maison il n'avoit presque point de bien, & le party Lutherien ne le considerant qu'à cause qu'il étoit Tuteur du jeune Marquis Albert fils de son frere ainé, on luy fit entendre que s'il ne renonçoit

1530. çoit aux nouvelles erreurs, on le reduiroit à la vie privée en luy faisant un procez sur la tutelle de son neveu. Ce qui seroit d'autant plus facile, que l'on n'auroit qu'a suggerer à l'Electeur de Brandebourg Catholique des plus zelez, que la tutelle du jeune Albert luy étoit deuë par deux raisons, l'une qu'il étoit Chef de sa Maison & par consequent plus interessé que les Puis-nez à en conserver les biens : l'autre qu'il étoit dangereux de laisser plus long temps la tutelle d'un enfant à un homme qui en étoit heritier presomptif.

** Dans la negotiation pour desunir les Protestans.*

* Le Marquis Georges voyoit assez que la crainte qu'on luy vouloit donner n'étoit pas vaine, & il ne l'apprit que trop depuis à ses dépens; mais il se piqua de souffrir pour l'Evangile nouveau; c'est ainsi qu'il appelloit la doctrine de Luther. Il repartit aux Envoyez de l'Empereur en leur refusant tout ce qu'ils demandoient, & les congedia avec autant de fierté que s'il ne se fust point agy de toute sa fortune.

L'Empereur qui avoit trouvé si fermes les Princes Protestans, apprehenda que les menaces dont on avoit usé à leur égard ne les obligeast à penser à leur sureté par une retraite d'où s'ensuivroit la rupture de la Diette. Il n'etoit pas aisé de remedier à cet inconvenient; parce qu'il n'y avoit aucune Loy qui les obligeast à demeurer assemblez plus long temps qu'il ne leur plairoit. Mais il ne seroit guere moins surprenant de voir un grand politique manquer de pretexte pour executer sous couleur de justice ce qu'il a resolu, qu'il le seroit de trouver les plus grandes Rivieres sans une goute d'eau Il survint une occasion où l'on suscita une querelle entre les Gardes de l'Empereur & la Bourgeoisie d'Augsbourg, dont

dont l'issuë fut qu'il y eut un soldat de tué. Les Bourgeois cacherent le Meurtrier avec tant de secret & d'exactitude qu'il fut impossible de le trouver ; & les compagnons du soldat s'étant soûlevez menacerent de piller la Ville si on ne leur livroit l'assassin. 1530.

L'Empereur intervint là-dessus comme le plus interessé à la seureté publique, & mit des gardes aux portes d'Ausbourg sous prétexte d'empêcher le meurtrier de se sauver ; mais en effet pour éviter que les Princes Protestans ne se retirassent de la Diette sans sa participation. Les Princes n'eurent pas plûtôt vû les gardes posées qu'ils en devinerent la veritable cause. Ils délibererent sur ce qu'il y avoit à faire ; & jugeant d'abord qu'il ne faloit pas s'amuser à se plaindre que la liberté de la Diette eût été violée, ils prévirent que s'ils s'en retiroient tous ils donneroient aux Catholiques occasion de leur reprocher qu'ils avoient quitté la partie. L'expedient qu'ils trouverent pour se tirer du piége qu'on leur avoit dressé, fut de faire évader surement celui d'entr'eux qui avoit le plus de qualitez pour la guerre, afin qu'il levât & menât des troupes capables de les dégager en cas que l'on voulût s'assurer de leurs personnes.

On jetta les yeux sur le Langrave de Hesse pour cette execution hardie, & il l'accepta d'un air où l'on voyoit sa joye d'être le Liberateur de son parti, mêlée avec le chagrin de ne pas courir une même fortune avec ses amis. L'artifice dont on usa pour faciliter son évasion ne peut être omis sans ôter à l'Histoire une de ses plus curieuses circonstances. Le Roy des Romains devoit faire hommage à l'Empereur son frere, pour les Terres de l'ancien Patrimoine de la Maison d'Autriche qui relevoient de l'Empire, & l'on n'oublioit rien de ce qui servoit à en rendre la ceremonie plus magnifique. Des fêtes de plusieurs maniéres en devoient faire l'ouverture & la conclusion ; * & comme les Alemans se piquoient d'être les premiers Inventeurs des Tournois, il y en avoit où les plus

* Cabestui dans son troisiéme To- me.

1530. plus lestes Cavaliers du Septentrion s'attendoient à signaler leur force & leur adresse. Le Langrave passoit sans contredit en cette sorte d'exercice pour le plus parfait, & les courses n'auroient pas été belles au gré des Spectateurs, s'il n'eût été des Tenans.

Il y parut dans un équipage des plus somptueux; mais lors qu'on y pensoit le moins il esquiva sans être apperçû, & arriva par des ruës détournées à une fausse porte, dont l'Empereur avoit laissé la clef aux Magistrats; parce qu'elle ne s'ouvroit que la nuit, & dans les rencontres extraordinaires, où il falloit dépêcher des Couriers sans bruit. Elle fut ouverte par des gens du Magistrat, que les Protestans avoient corrompus, & le Langrave peù accompagné arriva dans ses Etats.

L'Empereur n'apprit sa sortie que lors qu'il n'étoit plus temps de le faire suivre, & s'en plaignit inutilement aux autres Princes Protestans. Ils lui repartirent que le Langrave ayant appris que sa femme étoit à l'extrêmité avoit crû être obligé de la visiter, & qu'il n'avoit osé prendre congé de sa Majesté Imperiale, de peur de l'interrompre dans le divertissement du Tournoy qu'elle alloit prendre. L'Empereur ne feignit d'être satisfait de cette réponse qu'aprés que les Protestans lui eurent donné parole de ne point partir sans lui en donner avis. Il recommença de négocier avec eux à dessein de les disposer à rentrer pour six mois dans la Communion Romaine; c'est à dire jusqu'au Concile dont il promettoit la convocation dans ce temps.

Mais les Protestans témoignerent alors plus d'obstination que sa Majesté Imperiale n'avoit crû. Elle n'étoit point armée & ils l'étoient. Le meilleur Officier d'entr'eux étoit prêt de se mettre à la tête de leurs troupes, & de les conduire par tout où ils lui manderoient de venir; & ce fut là-dessus qu'ils oserent repartir, qu'encore qu'ils fussent dans la disposition d'accorder toutes les choses possibles en contempla-

tion de la Paix, leur conscience ne permettoit pas qu'ils dissimulassent pour un moment en matiére de Religion, bien loin de feindre pour six mois comme on souhaitoit d'eux. 1530.

Ainsi l'Empereur fut obligé de réduire la négociation au dernier temperament qui restoit ouvert pour la réconciliation. Il consistoit à tirer au moins promesse des Princes Protestans qu'ils permettroient l'exercice de la Religion Catholique à ceux de leurs Sujets qui avoient perseveré dans la créance de leurs peres: & les Princes Protestans y auroient volontiers consenti, s'ils ne se fussent défiez qu'on ne leur demandoit la liberté de conscience jusqu'au Concile, que pour exciter dans leurs Etats une division qui les rendroit incapables de se défendre, lors qu'ils y seroient attaquez. Ils répondirent donc sur ce soupçon, que la charité qu'ils devoient avoir pour leurs Peuples les empêchoit de permettre que l'on continuât de leur enseigner une mauvaise doctrine; & comme ils prirent en même temps congé de l'Empereur, sa Majesté de qui la réputation étoit desormais trop engagée, pour consentir que la Diette se terminât sans en tirer aucun avantage, les pria de differer leur départ de quatre jours, & fit dresser durant ce temps, par les Archevêques de Mayence & de Salsbourg, par les Evêques de Strasbourg & de Spire, & par les Ducs Georges de Saxe, Guillaume de Baviére, & Henry de Brunsvic un Decret Imperial qui fut publié en pleine Diette le vingt-deux de Septembre mil cinq cens trente. *

* Dans les Actes de la Conference d'Ausbourg.

Sa Majesté exposoit amplement que les Protestans luy avoient presenté leur Confession de foi qui avoit été réfutée par des témoignages authentiques de l'Ecriture Sainte, des Conciles & des Peres: Qu'il y avoit eu en suite diverses Conferences entre les mêmes Protestans & les Catholiques, dont le Résultat avoit été que les Protestans s'étoient retractez en certains points contraires à l'ancienne Eglise & s'étoient

1530. obstinez à pier les autres. Sur quoi sa Majesté Imperiale qui aimoit la paix, & avoit de l'horreur pour les Conseils violens leur accordoit jusques au quinze d'Avril de l'année suivante, pour examiner s'il ne leur seroit pas plus salutaire de retourner à la Communion Catholique, que de perseverer dans le Schisme qu'ils avoient formé; mais qu'elle entendoit cependant qu'ils ne donnassent au Public rien de nouveau en matiére de Religion: Qu'ils n'innovassent rien sur ce sujet, & qu'ils n'attirassent à leur parti & ne contraignissent personne de suivre leurs sentimens: Qu'ils laissassent agir dans une entiére liberté quiconque voudroit exercer dans leurs Etats l'ancienne Religion: Qu'ils réprimassent les Anabaptistes, & qu'ils se preparassent pour presenter leurs griefs au Concile qui seroit convoqué dans six mois. Les Protestans refuserent de se soumettre à ce Decret, & presenterent à l'Empereur l'Apologie de leur Confession sous prétexte que les motifs de leurs refus y étoient amplement representez. L'Empereur les rebuta en menaçant que si son Decret n'étoit reçû, il sçavoit bien les voyes de le faire executer; & l'Electeur de Brandebourg qui continuoit à se porter pour Médiateur, ajoûta dans un entretien à part, que s'ils n'acquiesçoient à ce que l'on desiroit, ou pour mieux dire s'ils ne s'accommodoient au temps, ils alloient jetter l'Alemagne dans une division qui y causeroit dans peu de mois la guerre civile: Que les Princes & les Etats Catholiques étoient plus forts qu'eux sans comparaison; & que néanmoins ces Princes & ces Etats qui avoient dressé le Decret l'avoient accepté, & avoient offert à l'Empereur leurs biens & jusqu'à la derniére goutte de leur sang pour le faire universellement observer: Qu'il leur avoit promis à son tour de joindre à leurs armées celles de ses autres Etats, & d'accabler ainsi tout d'un coup les Réfractaires par un excés de puissance: Qu'il avoit engagé sa parole de ne pas sortir d'Alemagne, qu'il ne la vit

réünio

réünie sous une même Religion; & qu'il se faisoit fort non seulement de n'être pas traversé, mais encore d'être secondé par les autres Princes Chrêtiens dans une si sainte entreprise. Il y a beaucoup d'apparence que ces dernières paroles auroient été plus efficaces que tout ce qui avoit servi jusques-là pour réconcilier les esprits, si les Catholiques eussent vécu dans une union aussi étroite qu'étoit alors celle des Protestans; mais la bonne intelligence ne dure pas long-temps entre des petits Souverains, quoy qu'ils en ayent un trés-grand à leur tête, lors que le danger dont la cause commune est menacée ne regarde pas aussi bien les uns que les autres.

1530.

Les Electeurs de Mayence, de Tréves & le Palatin étoient assurez de supporter les premiéres & les principales incommoditez de la guerre civile qui arriveroit dans l'Empire à cause de la Religion; parce que leurs Etats étoient les plus proches des lieux où l'Heresie s'étoit insinuée, & n'avoient alors aucune Place forte pour en arrêter l'impetuosité, en attendant que les forces des autres Princes Catholiques marchassent à leur secours. Il n'en falut pas davantage pour rendre vaine la derniére menace de l'Empereur en achevant de persuader les Protestans que tous les Catholiques ne joindroient point leurs armées à celle de sa Majesté Imperiale pour les opprimer, ou s'ils le faisoient ce seroit si foiblement, que les Religions nouvelles en seroient plûtôt affermies qu'ébranlées. Les trois Electeurs qu'on vient de nommer firent dire par des personnes interposées aux Protestans, qu'ils desavoüoient tout ce que l'Electeur de Brandebourg leur avoit dit du secours qu'ils devoient donner contr'eux: Qu'ils n'avoient rien promis de semblable, & qu'ils n'étoient pas gens à se liguer pour tuër leur Compatriotes. Les Protestans qui n'avoient ainsi plus rien à craindre, s'obstinerent à ne rien relâcher des deux Confessions de foy qu'ils avoient presentées, & partirent de la Diette à la fin d'Octobre.

1530. Leur abſence facilita la publication de l'Edit de l'Empereur, qui ſe fit peu de jours aprés; mais ils en prétendirent cauſe d'ignorance, & prirent les précautions dont ils avoient beſoin pour éviter d'être ſurpris. Le Decret fut preſque tout à fait inutile, & la fameuſe Diette d'Ausbourg eut le ſuccés de toutes les réconciliations entrepriſes à contre-temps; puiſque l'Empereur aprés y avoir épuiſé ſa plus fine politique, ne ſatisfit point les Catholiques & irrita les Proteſtans, juſques-là qu'ils aimerent mieux s'appliquer à cimenter leur liaiſon qu'à ſe réünir avec les Catholiques.

Luther commença luy-même un Ouvrage ſi néceſſaire dans cette veuë, & quoy qu'il y eût de la honte à ſe rétracter, il l'eſſuya dans le deſtin & dans la veuë d'attirer plus de gens à ſon parti: car en premier lieu dans ſes précédens Livres il avoit parlé contre la Penitence, & il avoüa dans le Livre pour la diſcipline des Egliſes de Saxe, * que les Paſteurs inſpriroient aux Peuples une vaine confiance, lors qu'ils leur parloient de la rémiſſion des pechez ſans faire aucune mention de ſatisfaire à la juſtice de Dieu par des fruits dignes de penitence. En ſecond lieu il avoit animé les Seculiers à piller les Eccleſiaſtiques, & il exhorta tout le monde à leur faire du bien. En troiſiéme lieu il avoit nié le libre arbitre, & il aſſura que les hommes en avoient aſſez pour s'acquiter des commandemens & des défenſes qui leur étoient faites dans toute l'étenduë des actions civiles. En quatriéme lieu il avoit eu l'audace dans ſa Traduction Alemande de la Bible d'en alterer tous les paſſages qui pouvoient ſervir à favoriſer ſa doctrine; & en attendant qu'il fit réimprimer ſa Traduction plus correcte, il défendit de rien ajoûter, diminuer ou changer à la même Ecriture. En cinquiéme lieu il avoit écrit en répondant au Roy d'Angleterre, qu'il ſçavoit ſi certainement que Dieu luy avoit inſpiré la doctrine qu'il enſeignoit, qu'il n'en pouvoit douter, & il déclara en réfutant les Sacramentaires que l'on

* Melancton la dreſſa par ordre de Luther

l'on ne devoit avoir égard qu'aux Livres qu'il avoit composez depuis quatre ou cinq ans. En sixiéme lieu il avoit accusé d'inutilité les priéres sous prétexte que celles de Jesus Christ avoient obtenu tout ce qu'il faloit, & il exhorta ceux de sa Secte à les employer pour toutes sortes de sujets. En septiéme lieu il avoit aboli les fêtes sur ce qu'à son dire on dérogeoit par là à l'observation des Dimanches, & il les rétablit solemnellement. En huitiéme lieu il avoit rejetté les bonnes œuvres, & il prétendit qu'elles étoient aussi nécessaires au salut que le Décalogue où elles étoient comprises. En neuviéme lieu il avoit osé prêcher qu'une fille qui avoit douze ans accomplis n'étoit plus en état de se passer du mariage, & il voulut que l'on exhortât à la continence toutes les filles en général sans distinction d'âge ni de temperament. En dixiéme lieu il avoit autorisé la licence en dispensant les Peuples d'obéïr à leur Seigneur, & en faisant consister la liberté Chrêtienne à ne leur pas payer les entrées, à ne se pas confesser, & à manger de toutes sortes de viandes, & il soûtint que ces quatre privileges prétendus étoient de veritables corruptions. En onziéme lieu il avoit défendu d'aller à la guerre contre les Turcs sous prétexte que la vangeance n'étoit pas permise aux Chrêtiens, & il condamna de témérité quiconque oseroit enseigner à l'avenir une semblable doctrine. En douziéme lieu il avoit prêché dans ses Sermons contre la mortification de la chair, & il déclara que l'Ecriture l'avoit ordonnée en cent expressions differentes, afin de mieux graver dans les esprits un commandement si nécessaire. En treiziéme lieu il avoit abaissé les Magistrats, & il les releva en obligeant d'observer les Loix contenuës dans le Droit civil, & sur tout les Constitutions de l'Empire contre le larcin. En quatorziéme lieu il avoit comparé les Colleges aux Villes de Sodome & de Gomorre, & il eut soin de les rétablir, & d'en faire bâtir dans les Villes où il n'y en avoit pas. En quin-

1530.

1530. quinziéme lieu il avoit enseigné à aimer davantage les excommunications qu'à les craindre ; & il voulut qu'elles fussent desormais employées contre les péchez d'habitude dont on ne se seroit point corrigé aprés un ou deux avertissemens. En seiziéme lieu il s'étoit mocqué des Loix de l'Eglise, & les avoit fait brûler publiquement, & il exhorta ceux de Saxe à avoir de la reverence pour elles. En dix-septiéme lieu il avoit retranché les ceremonies & le Canon de la Messe, & il les remit en partie : en dix-huitiéme lieu il n'avoit pas voulu que l'on se confessât avant que de recevoir l'Eucharistie, & il le jugea nécessaire. En dix-neuviéme lieu il avoit attribué le Sacerdoce indifferemment à tous les Chrêtiens ; & il le réduisit à ceux qui seroient legitimement ordonnez. En vingtiéme lieu il avoit négligé les témoignages des saints Peres, & il obligea ceux de sa Secte à y avoir recours.

Mais l'union si desirée entre les Protestans fut refroidie par la guerre qui survint inopinément entre les Suisses des treize Cantons dont leur République est composée. Il n'en étoit resté de Catholiques que les cinq plus petits, * de Lucerne, de Suis, de Zug, d'Uri & d'Underval, c'est à dire environ le quart du Païs, encore le Capitaine de saint Gal, & le Prevost de la Vallée du Rhin qui leur étoient Sujets, avoient-ils voulu faire profession de la doctrine de Zuingle. Les Cantons Catholiques ne l'avoient pas plûtôt sçû qu'ils avoient déposé ces deux Officiers ; mais ils trouverent plus de difficulté qu'ils ne pensoient à executer leur Sentence. Les deux Officiers déposez refuserent d'y acquiescer & ne doutant point qu'on ne les y contraignît à vive force, ils s'adresserent aux huit Cantons Zuingliens, dont ils demanderent la protection à cause qu'on les dépoüilloit en haine de la Religion.

* Dans le Manifeste des Suisses Catholiques.

Les Zuingliens qui se sentoient les plus forts furen ravis de trouver le prétexte de rupture qu'ils cherchoient.

1531.

choient il y avoit long-temps ; mais quelques prévenus & passionnez qu'ils fussent, il leur parut y avoir une injustice si visible, & de si mauvais exemple à favoriser la révolte des Sujets de leurs Alliez, qu'ils n'oserent l'entreprendre directement comme ils en étoient solicitez. Ils se contenterent donc de recevoir dans leurs Etats le Capitaine & le Prevost lors qu'ils furent poussez, & de leur y donner des emplois aussi considerables que ceux qu'ils avoient perdus.

Mais voici les voyes indirectes par où ils chercherent à se vanger. Le Terroir des Cantons Catholiques étoit si sterile, que d'un côté ils ne recueilloient point assez de bled pour leur subsistance, & de l'autre il faloit que ce qu'ils en tiroient des Païs voisins passât par celuy des Cantons Zuingliens. Il en étoit presque de même à l'égard du peu de trafic qui se faisoit dans les Cantons Catholiques. Car les Marchands qui y entroient & en sortoient, ne le faisoient qu'avec la permission des Cantons Zuingliens, qui n'eurent ainsi qu'à fermer les passages pour frustrer les Catholiques des deux principales commoditez de la vie qui sont le pain & le commerce.

Les Catholiques s'en plaignirent hautement comme d'une contravention manifeste à la Société des treize Cantons ; mais on leur dit pour toute réponse, qu'ils étoient indignes de la condescendance que l'on avoit euë jusques-là pour eux, puis qu'ils maltraitoient d'honnêtes gens pour le fait de la Religion, & qu'ils empêchoient qu'on ne prêchât chez eux l'Evangile dans toute sa pureté, & que l'on y lût l'Ecriture Sainte en Langue vulgaire.

Les Catholiques jugerent sagement par ce refus, qu'ils n'obtiendroient rien que par la force : & comme l'inégalité de leur nombre en comparaison de celuy de leurs Adversaires ne pouvoit être suppléée que par une extrême diligence, * ils laisserent leur

* Dans la Relation du combat de Zuric.

1530. leur artillerie pour aller plus vite, & arriverent au nombre d'environ huit mille auprés de la montagne de Zuric, avant que leurs ennemis eussent rien appris de leur marche. Ils chargerent avec tant d'impetuosité quinze cens Zuingliens, qui s'étoient retranchez au bas du Mont, qu'ils les mirent en fuite. Mais le peu de distance qu'il y avoit de là jusqu'à la Ville de Zuric, attira bien-tôt sur les Catholiques Vainqueurs jusqu'à vingt mille ennemis. Zuingle qui n'avoit encore que quarante-quatre ans, & ressentoit alors par consequent l'ardeur militaire, par laquelle il avoit autrefois commencé à se signaler, voulut en toute maniére commander ceux qui combattoient pour sa querelle, & ne put être persuadé de s'en abtenir par ses amis qui avoient plus de sujet d'apprehender pour sa personne que pour celles des autres.

On ne s'amuse point ici à examiner les excuses qu'apporterent depuis ses Disciples pour excuser sa conduite, & l'on employe plus utilement le temps à marquer la plus vray-semblable raison qu'il eut de vouloir finir sa vie en exerçant la fonction de Général d'armée. Il se souvenoit d'avoir autrefois composé des Livres à dessein de prouver que les veritables Chrêtiens ne devoient pas porter les armes contre les Turcs, & que les treize Cantons avoient offensé Dieu, lors qu'ils avoient signé les Traitez qui les obligeoient à fournir pour de l'argent des soldats aux Rois de France. S'il eût encore évité de se trouver à la bataille qui s'alloit donner pour sa querelle, ses Compatriotes l'auroient soupçonné d'être devenu lâche, & de chercher toûjours de nouveaux prétextes pour s'exempter de combattre.

Il se mit donc à la tête de vingt mille hommes, & marcha tout armé au secours de ceux de son party qui avoient été batus. Les Catholiques qui avoient eu le loisir de reprendre haleine, le voyant venir & ne doutant point d'être vaincus s'ils osoient l'at-

l'attendre en rase campagne, se mirent en bataille 1531
derriére un défilé par où il ne pouvoit passer que peu d'ennemis à la fois. Les Zuingliens s'arrêterent, & ceux du Conseil de Zuric qui avoient tous suivy Zuingle s'imaginerent que leurs gens faisoient halte faute de courage. Ils entrerent avec luy dans le défilé pour les animer; mais ils trouverent à l'issuë les Catholiques qui les tuérent tous excepté sept qui se sauverent plus par hazard que par valeur.

Les curieux observerent que ce malheur leur arriva le même jour six ans aprés qu'ils s'étoient rendus Juges de la Religion, & qu'ils avoient aboli la Catholique dans leur Canton. Leurs gens moins retenus qu'irritez d'une perte si considerable, n'oublierent rien de ce qui servoit à la réparer. Ils se rendirent maîtres du défilé, & ils gagnerent assez de terrain au delà pour s'y ranger en bataille. Ils combattirent obstinément, & mirent plus d'une fois la victoire en balance; mais enfin la mort de Zuingle l'acquit entiérement aux Catholiques. Cet homme intrépide aprés s'être acquité des fonctions si peu compatibles de Général d'armée & de Predicateur, reçût un coup qui le renversa. Ses troupes le croyant mort en furent si épouventées qu'elles lâcherent le pied, & les Vainqueurs aprés les avoir poursuivis revinrent au lieu où il étoit tombé: ils luy trouvérent encore des marques de vie, & luy promirent de le sauver s'il vouloit renoncer à sa doctrine. Il avoit perdu l'usage de la parole; mais il fit tant de démonstrations exterieures de persister dans ses opinions, que les Catholiques effarouchez par son obstination achéverent de le tuër. Les Auteurs ne conviennent pas du nombre des morts. Carion & les autres Lutheriens les font monter jusqu'à cinq mille: les Catholiques n'en mettent que trois mille: Hospinien & les autres Sacramentaires les réduisent à cinq cens, & celuy qui a fait la Preface des Ouvrages de Zuingle n'en met que

1530. quatre cens. Mais ils conviennent pour la plûpart que les Catholiques ne perdirent que quinze soldats. Ecolampade ne voulut ou ne pût survivre à son intime ami Zuingle. Il avoit été si laborieux durant sa vie, que la maladie ne l'obligea point à discontinuer son travail. Il lût & écrivit à l'ordinaire, & lors que ses amis le venoient visiter il disputoit avec eux sur les matiéres les plus épineuses & les plus abstraites de la Theologie. Personne ne l'oüit se plainpre & il ne parla de son mal qu'aux Médecins. Comme il n'avoit point d'autre bien que les appointemens qu'il tiroit de sa charge de Professeur, il railla ceux qui lui parlerent de faire un testament. Lors qu'il sentit approcher sa derniére heure, il prit congé des Ministres de Bâle ses Collegües en leur disant qu'il alloit gayement soûtenir devant le Tribunal de Dieu la verité qu'il leur avoit annoncée, mais ce furent les Sacramentaires ses Disciples qui rapporterent ainsi sa fin. Car les autres Historiens publiérent qu'il s'étoit empoisonné aprés avoir tâché plus d'une fois de se tuer.

Les Suisses Protestans lui firent de superbes funerailles & matcherent avec un nouveau Corps d'armée de trente mille hommes pour vanger la mort de leurs deux Theologiens ; mais au lieu d'aller unis contre les Vainqueurs, & de les accabler par un excés de puissance, il se diviserent en deux parties à peu prés égales dont l'une prit la route de Zug, & l'autre celle de Lucerne. Les Catholiques informez de leur multitude avoient d'abord résolu de se tenir seulement sur la défensive. Mais au premier avis de leur separation, ils se hâterent de combattre les deux Corps Zuingliens l'un aprés l'autre. Ils allerent au nombre de dix-huit mille au devant de celui qui s'avançoit contre Lucerne ; & l'attaquerent avec tant de furie qu'ils le mirent en déroute. Sept ou huit cens Zuingliens demeurerent sur la place, & il s'en noya presque autant dans la Riviere voisine, ceux qui se cache-

cacherent dans les brouſſailles paſſerent à la verité une mauvaiſe nuit ; mais en récompenſe ils eurent le bonheur d'éviter la premiére impetuoſité des Catholiques : ce qui ſauva la vie à la plûpart : car le lendemain on donna quartier à tous ceux qui promirent de retourner à la Communion de l'Egliſe Romaine. Les Zuingliens ſe preparerent avec tant de diligence pour tirer leur revanche des deux pertes qu'ils venoient de faire, qu'ils mirent ſur pied trois armées le ſeptiéme jour d'aprés qui fut le vingt-quatre d'Octobre. On n'a pas ſçû précifément de combien de gens elle étoit compoſée ; mais il eſt conſtant que pour être plus aſſurée de la victoire qu'elle vouloit remporter en toutes maniéres, elle prit deux précautions dont la moindre lui donnoit de grands avantages ſur ſes ennemis. L'une fut de les attaquer la nuit lors qu'ils y penſeroient le moins, l'autre de choiſir la conjoncture que les forces Catholiques s'étoient diviſées, celles du Canton de Lucerne qui étoient les plus conſiderables s'étant ſeparées des autres ſur un faux bruit, que les Zuingliens avoient fait courir à deſſein, que les Bernois s'étoient détachez de leur gros pour ravager le Territoire de Lucerne. Mais il n'y a preſque point de ſecret qui ſoit inviolablement gardé dans les guerres civiles.

Les Suiſſes Proteſtans ne trouverent à la verité que les forces des quatre Cantons Catholiques ; mais ils les trouverent ſi précifément informées de l'attaque qu'on leur alloit livrer, que les ſoldats pour ſe reconnoître à la foible lueur des tenebres, & pour s'entre-aider à la défenſive avoient chacun une chemiſe blanche ſur ſes armes. * Le choc commença un peu aprés la minuit du vingt-quatre d'Octobre, & fut ſi ſanglant que les plus experimentez des deux partis avoüerent que la valeur des Suiſſes ne s'étoit jamais ſi obſtinément éprouvée à ſon propre dommage. Les cinq premiers bataillons que les Catholiques oppoſerent aux Zuingliens furent entiérement défaits, mais

* Dans les Relations des cinq batailles.

les

1530. les autres qui prirent leur place défirent à leur tour les Zuingliens, & les contraignirent de lâcher le pied aprés leur avoir tué six mille hommes.

Les Vaincus imputerent leur perte à la hâte qu'ils avoient eu de combattre sans attendre le secours que les Villes Imperiales de leur alliance leur envoyoient qui n'étoit éloigné de leur camp que d'environ une journée de marche en Corps d'armée. Ils allerent au devant, & la jonction se fit sans que l'on se mît en devoir de l'empêcher. Ils retournerent contre les Catholiques & les inviterent à une quatriéme bataille, elle fût acceptée le dernier d'Octobre, six jours aprés la troisiéme; mais le mauvais temps ne permit ni aux Zuingliens ni aux Catholiques d'en venir aux mains. Ils camperent néanmoins assez prés les uns des autres, & les Catholiques au lieu de se reposer la nuit attaquerent & forcerent le Camp des Zuingliens. Ils leur tuérent cinq mille hommes, & en prirent trois mille prisonniers. On les croyoit tellement affoiblis par quatre pertes consecutives si proches l'une de l'autre, qu'ils n'oseroient pas en hasarder une cinquiéme; mais la honte & le desir de vangeance l'emporterent à ce coup sur la raison d'Etat.

Les Catholiques avoient résolu d'aller en procession à Nôtre-Dame de l'Hermitage pour y rendre graces à Dieu de leurs victoires. Et les Zuingliens persuadez qu'ils les trouveroient en desordre réünirent ce qui leur restoit de gens de guerre à dessein de les tailler en piéces, & de ruïner la Chapelle, les quatre Banniéres de Berne, de Schafouse, de Bâle, & de Mulhause qui servoient à convoquer le Ban & l'arriéreban furent portées, & l'on choisit le champ de bataille sur une montagne par où il faloit que les Catholiques passassent pour aller à l'Hermitage; mais ceux-cy avoient pris des précautions dont on eût eu de la peine à les juger capables. Tous les hommes en état de porter les armes marchoient en bataille, & faisoient en cette posture comme l'avant-garde de la Pro-

Procession, les vieux, les infirmes, les femmes & les enfans suivoient; & le Clergé alloit le dernier à son ordinaire. Ainsi les Zuingliens qui s'étoient attendus à surprendre leurs Adversaires furent réduits à les combattre réguliérement, & comme il n'étoit pas possible que cette méprise ne causât du changement dans leurs rangs, les Catholiques y penetrerent à la troisiéme charge & les défirent pour la cinquiéme fois. Le nombre des Zuingliens morts sur le champ, ou précipitez du haut de la montagne sur les rochers qui l'escarpoient à droit & à gauche fût encore de cinq mille, & les quatre Banniéres resterent au pouvoir des Vainqueurs. Les Zuingliens incapables de lever une sixiéme armée, & trop fiers pour demander la paix userent de cet artifice pour l'obtenir. Ils eurent recours à l'entremise des Villes Imperiales de leur parti qui fût si puissante, que l'Evêque de Veruli Nonce du Pape se mit inutilement en devoir de la traverser. Tant de victoires qui devoient avoir élevé le cœur des cinq Cantons l'abaisserent d'une maniére si pitoyable qu'ils voulurent bien n'en tirer aucun avantage. * Ils se contenterent de traiter d'égaux des gens que le sort des armes avoit si souvent rendu leurs inferieurs, & ils s'arrêterent lors qu'il ne s'agissoit plus que d'entrer dans les Villes Zuingliennnes dont aucune ne leur contestoit plus l'entrée, & d'y rétablir la Religion Catholique. Ils conclurent un accommodement qui dure encore depuis plus de sept vingt ans, à ces deux seules conditions que les treize Cantons persisteroient à l'avenir dans la Religion dont ils faisoient alors profession sans se troubler les uns les autres à cette occasion, & qu'ils renonceroient reciproquement aux Ligues formées dans cette consideration, sçavoir les Catholiques à celle du Roi de Hongrie, & les Zuingliens à celle du Langrave de Hesse & de la Ville de Strasbourg. Tout le monde en fût tellement étonné que les Cantons Catholiques crurent être obligez à rendre un compte public de leurs

1531.

* Dans la Lettre du Nonce au Pape.

1530. leurs actions. Ils dreſſerent un eſpece de Manifeſte qui ſe réduiſoit à deux excuſes, l'une que n'étant pas aſſurez de vaincre toûjours, & leur perte étant infaillible, s'il leur arrivoit une ſeule fois d'être vaincus, ils avoient dû prévenir le malheur en s'accommodant au plutôt. L'autre que les Cantons Zuingliens venant de perdre les trois perſonnes qui leur avoient fait changer de Religion, & qui les entretenoient dans le Schiſme, il y avoit apparence qu'ils retourneroient à la Communion de l'Egliſe Catholique, pourvû qu'on les laiſsât en tel état, qu'ils ne ſemblaſſent point y avoir été contraints par la voye des armes. Les trois perſonnes dont ils vouloient parler étoient Zuingle, Ecolampade, & Carloſtad, celui-ci venoit en effet de mourir à Bâle où la perſecution de Luther l'avoit obligé à ſe réfugier. Il s'y repoſoit des fatigues qu'il avoit ſouffertes à labourer la terre durant tant d'années pour gagner ſa vie, lorſqu'il fut ſurpris d'apoplexie au ſortir de la Chaire, où il avoit ſoûtenu avec une vigueur extraordinaire la doctrine Sacramentaire, qu'il ſe vantoit d'avoir enſeigné avant Zuingle. L'Hiſtorien Mehou dit avoir lû dans les Regiſtres publics de Bâle, que le même Carloſtad trois jours avant ſa mort apperçût en haranguant au peuple un homme défiguré extraordinaire au côté du Magiſtrat ſans qu'aucun autre le vit, qu'étant retourné dans ſa maiſon ſon fils tout effrayé lui raconta que le même homme y étoit venu, l'avoit pris par les cheveux, avoit menacé de lui rompre la tête contre les murailles, & ne l'avoit laiſſé en diſparoiſſant qu'à condition d'avertir ſon pere qu'il reviendroit dans trois jours, & qu'il lui en feroit autant. La diſcorde pour la Religion n'étoit pas moindre en Alemagne que dans la Suiſſe quoi qu'elle n'y fût pas ſi ſanguinaire, & cela procedoit ſans doute du temperament des Alemans qui tout réſolus qu'ils étoient à la guerre civile la differoient néanmoins juſqu'à ce que les précautions pour la faire durer plus long-

long-temps eussent été prises de part & d'autre. 1530.
Les Protestans assûrez que l'Empereur n'avoit pas fait dresser avec tant de soin, & publier à la Diette d'Ausbourg son Decret pour le laisser sans execution, s'assemblerent à Smalchalde pour déliberer sur les moyens de l'en empêcher. Il n'y en avoit point de plus prompt ni de plus efficace que celui de se liguer, & il vint d'abord en pensée à tous les Princes & les Députez de l'Assemblée ; mais les plus éclairez y trouverent une difficulté que la prudence ne pouvoit ni éviter ni surmonter. Elle consistoit en ce que les plus anciennes Constitutions de l'Empire défendoient en termes exprés toutes sortes d'associations qui s'y feroient autrement que par l'ordre, ou du moins par le consentement de l'Empereur, & vouloient que si l'une ou l'autre de ces conditions leur manquoient, elles demeurassent nulles, & que l'on procedât de plus contre ceux qui les auroient formées avec toute la severité juridique jusqu'à les mettre au ban de l'Empire inclusivement. Il y avoit donc à craindre que sa Majesté Imperiale n'usât de cette extrême rigueur, & ne s'enrichît sous un prétexte si plausible, des dépoüilles des Protestans dont il lui suffiroit de faire la moindre part aux Catholiques, pour les engager à le seconder dans une si belle occasion de piller. Cependant on jugea que l'obstacle n'étoit pas si dangereux que la Ligue étoit nécessaire: on espera que le hasard ou la bonne fortune des Protestans l'éluderoit au moins si elle ne le pouvoit surmonter, & pourtant on ne négligea rien de ce qui servoit à moins irriter l'Empereur. On fit à la verité une Ligue; mais on la fit purement défensive, & l'on ne s'y proposa point d'autre fin que de se maintenir dans la Religion Lutherienne. * Elle fut signée par tous les Princes Protestans qui s'étoient trouvez à la Diette d'Ausbourg, & de plus par les Comtes Albert, & Gerard de Mansfeld, & par les Députez des Villes de Magdebourg & de Bréme; On prescri-

* Dans les Articles de Smalchalde.

1530. vit le terme de six semaines à quiconque y voudroit entrer, & l'on ordonna que les Ducs de Holstein, de Selesvic & de Meclebourg, les Villes de Hambourg, de Lubek, & de Northein, de Francfort, de Brunsvic, de Gottingue, de Minden, de Hannover, de Hildeshein, d'Embec, & de Stetin y seroient invitées par des Emissaires secrets. L'Assemblée de Smalchalde avoit été si publique, que l'Empereur n'en pouvoit ignorer les intrigues ni le Résultat. Il y aloit de sa gloire aussi bien que de celle de Dieu de réprimer l'insolence des Protestans, & sa réputation y étoit tellement engagée, qu'il ne pouvoit sans la perdre ni supporter ni dissimuler l'injure qu'il recevoit. Rien ne l'empêchoit de s'en ressentir, au contraire tout conspiroit à lui en faciliter la vangeance. Il étoit beaucoup plus puissant en toute maniére que ses Prédécesseurs ne l'avoient été. Et ses Etats hereditaires quoyque trés-éloignez les uns des autres joüissoient pourtant tous d'une tranquillité profonde. Il étoit en paix avec la France, & cette Couronne avoit acheté trop cher le Traité de Cambray pour le rompre à la consideration des Protestans dont elle n'avoit pas d'ailleurs sujet d'être satisfaite; puisque c'étoient eux qui avoient principalement rempli les armées Imperiales; qui l'avoient vaincuë devant Pavie, & lui avoient enlevé le Royaume de Naples lors qu'il ne lui en restoit plus qu'une Ville à recouvrer. La ruine entiére des Protestans devoit apparemment être l'ouvrage d'une seule Campagne: car outre qu'ils n'avoient point de Places, ils manquoient également d'argent & de crédit. Ainsi le plus grand effort dont ils étoient capables consistoit à lever des troupes à la hâte qui se dissiperoient d'elles-mêmes ou seroient infailliblement défaites par l'armée aguerrie de l'Empereur. Il n'y avoit aucune apparence qu'aprés qu'il les auroient perduës, ils en pussent mettre sur pied de nouvelles: car outre la consternation dont ils seroient presque tous saisis, leur union qui ne fai-

soit

ſoit que de commencer n'étoit point encore à l'é- 1539.
preuve de la perte d'une bataille. Il ne manquoit donc à l'Empereur pour exterminer l'Hereſie que la volonté & la promptitude de l'executer, & il voyoit que s'il étoit aſſez heureux pour en venir à bout, il s'éleveroit infiniment au deſſus de tous les Empereurs qui l'avoient précédé depuis Charlemagne. Mais il eſt peu de Princes qui ayent conſervé leur zele lors qu'il eſt également contraire à leur paſſion dominante & à leur intérêt. On ſçait que le Duché de Milan avoit toûjours été l'inclination de Charles-Quint auſſi bien que de François Premier : Que Charles l'avoit ôté à François il y avoit dix ans: Que François avoit inutilement tâché de le recouvrer durant un ſi long-temps, & qu'encore que ſa mauvaiſe fortune l'eût contraint d'y renoncer par les deux Traitez conſecutifs de Madrid & de Cambrai; il n'avoit néanmoins perdu ni le deſſein de le r'avoir ni le prétexte d'y rentrer en ſureté de conſcience. Charles en étoit averti & quand il ne l'auroit pas été, il jugeoit de l'intention de François par la ſienne propre, & il ſuppoſoit que le Roy Trés-Chrêtien n'attendoit qu'une occaſion favorable de lui enlever le Milanez; parce que s'il eût été en la place du Roy Trés-Chrêtien il en auroit uſé de même.

C'étoit-là le principe de l'effroyable jalouſie qui régnoit dans l'eſprit de l'Empereur. Il ne pouvoit opprimer les Proteſtans d'Alemagne qu'avec l'armée aguerrie qu'il entretenoit dans le Milanez, & il étoit perſuadé que s'il l'en tiroit, le Roy de France ſe ſaiſiroit auſſi-tôt de ce Duché. Il ne pouvoit ſe réſoudre ni à perdre ni à haſarder un Etat ſi floriſſant, & il aimoit mieux le voir en toutes autres mains qu'en celles de ſon Adverſaire. Cette jalouſie qui le poſſeda toute ſa vie, étoit ſecondée par le plus puiſſant des intérêts civils. L'Empereur n'avoit pas plûtôt été couronné, qu'il s'étoit mis en peine de conſerver l'Empire dans ſa Maiſon: & comme il apprehen-

1530. hendoit de mourir bien-tôt à cauſe qu'il reſſentoit déja des incommoditez de la goutte & de la gravelle quoi qu'il n'eût encore que trente-un an, il vouloit en toute maniére s'aſſurer d'un Succeſſeur. Il ne pouvoit jetter les yeux ſur ſon fils qui n'avoit que trois ans, & il croyoit dédommager ſon frere de la trop grande lezion que ce Prince avoit ſoufferte dans leur partage en lui procurant le moyen de parvenir un jour à l'Empire. Toute la difficulté conſiſtoit à diſpoſer les Alemans à l'élection d'un Roy des Romains à quoi ils avoient une répugnance invincible fondée ſur la crainte de perpetuer l'Empire dans une même Maiſon, & certes il faut avoüer qu'ils ne s'y fuſſent jamais portez dans une autre conjoncture que celle où ils étoient alors. Car encore que les Loix fondamentales de l'Empire ne le défendiſſent pas en termes exprés, elles y avoient néanmoins apporté des conditions ſi difficiles qu'elles paſſoient pour moralement impoſſibles. *

* Dans le Recüeil de ces Conſtitutions.

Les deux principales étoient le conſentement exprés de tous les Electeurs, & l'approbation au moins tacite de la plûpart des Princes, des Etats & des Villes libres d'Alemagne. Si la Diette d'Ausbourg ſe fût terminée à la ſatisfaction des deux partis, l'Empire auroit demeuré tranquile, & n'eût par conſequent pas eu beſoin d'un Roy des Romains. Si les Proteſtans ne ſe fuſſent pas liguez à Smalchalde, l'Empereur n'eût pas eu le prétexte d'en demander un, puis qu'il n'y auroit point encore eu dans l'Alemagne de diſpoſition prochaine à la guerre civile. Mais les Catholiques s'étant engagez à l'execution du Decret fait aprés le départ des Proteſtans, & ceux-cy s'étant aſſociez pour l'empêcher, l'Empereur ſe vit en état de profiter ſeul du malheur de l'Empire, & ſollicita la Royauté des Romains pour ſon frere, ſuppoſant qu'il lui ſeroit facile d'y porter les Catholiques dans la néceſſité où ils étoient d'avoir un Chef fixe qui ſe mît à leur tête, s'ils étoient attaquez en l'abſence

1531.

fence de l'Empereur : & que les Proteſtans n'ayant qu'une voye élective * y conſentiroient dans le premier accommodement que ſa Majeſté Imperiale feroit avec eux. Il brigua dans cette veuë les ſuffrages des trois Electeurs Eccleſiaſtiques, du Comte Palatin & du Marquis de Brandebourg, & lors qu'il en fut aſſuré, il fit convoquer par l'Archevêque de Mayence une Aſſemblée extraordinaire à Cologne pour le deux de Janvier mil cinq cens trente-un.

* Celle de l'Electeur de Saxe.

L'Electeur de Saxe qui n'en ignoroit ni les motifs ni les intrigues, s'excuſa d'y aſſiſter ſous prétexte d'indiſpoſition ; mais en effet pour ne pas recevoir l'affront d'être ſeul de ſon avis, en un lieu où il s'agiroit de maintenir la Loy fondamentale de la liberté Germanique. Il y envoya néanmoins ſon fils qui n'ayant point de ſuffrage à donner n'y ſervit que de parade. Comme on n'étoit allé à Cologne que pour y prendre des meſures déja concertées, l'Election du Roy des Romains s'y fit avec auſſi peu de peine que de ceremonie. * L'Empereur y harangua en Alemand à la premiére Seance, & dit que la Providence l'avoit appellé au gouvernement d'un trés-grand nombre d'Etats détachez les uns des autres, qui ayant tous ſucceſſivement beſoin de ſa preſence l'empéchoient de demeurer toûjours en Alemagne : Que l'Empire s'étoit paſſé de la preſence continuelle de ſon Chef pendant qu'il avoit vécu dans l'union ; mais que cette Conjoncture avoit dégénéré en une néceſſité indiſpenſable d'un ſejour perpetuel pour quatre raiſons : la premiére étoit la diſcorde en matiére de Religion : la ſeconde la perte de la Hongrie qui rendoit l'Alemagne Frontiére des Turcs : la troiſiéme les confederations particuliéres : & la derniére la deſobéïſſance de pluſieurs Membres du Corps Germanique à leur Souverain Magiſtrat. Que ſa Majeſté Imperiale à ſon premier départ d'Alemagne avoit jugé à propos de créer un Conſeil Suprême qui réglât toutes les affaires politiques en ſon abſence, &

* Dans le Recueil de Hortleider.

que

1531. que les Electeurs, les Princes, les Etats, & les Villes libres y avoient donné leur consentement; cependant les moindres Feudataires Imperiaux s'étoient ingerez aussi bien que les plus puissans de mépriser les ordres & les Sentences de ce Conseiller: Qu'il faloit donc chercher un remede plus efficace, & qu'il n'y en avoit point d'autre que de donner à l'Empire une espece de Coadjuteur qui eût le plus d'interest à sa conservation: Qui fût obligé d'y établir une demeure fixe: Qui eût de l'esprit, de l'industrie, de l'habileté, & de l'experience: Qui eut assez de bien pour soûtenir hautement l'état de sa dignité: Qui fût dans la plus étroite confiance de sa Majesté Imperiale: Qu'il n'y avoit que son frere Ferdinand Roy de Hongrie & de Boheme en qui se rencontrassent tant de qualitez differentes, & qu'il étoit d'extrême importance de l'élire Roy des Romains.

Les Electeurs feignirent de le conjurer de demeurer en Alemagne, & sur le refus qu'il en fit, donnerent le septiéme de Janvier leurs cinq suffrages au Roy de Hongrie, qui se donna le sixiéme à luy-même en qualité de Roy de Boheme. Le Prince de Saxe qui étoit venu preparé à cet évenement; & tenoit une protestation prête au nom de l'Electeur son pere & des autres Protestans, la fit en bonne forme, & se retira sans que l'Empereur eût témoigné d'y avoir aucun égard. Le nouveau Roy des Romains fut conduit à Aix la Chapelle & couronné sept jours aprés son élection. Il commença dés le même jour à faire sa Charge sans y trouver d'opposition, & les Protestans qui en apprehendoient les consequences travaillerent de nouveau à l'union des Lutheriens avec les Zuingliens. Les plus Sages des deux partis n'en avoient pas bonne esperance; mais ils la jugerent si necessaire pour résister aux Catholiques, que ni l'inutilité des tentatives précedentes, ni l'apparence que les suivantes ne réüssiroient pas mieux ne les rebuterent pas. Le Langrave de Hesse fut prié de s'en

mêler

mêler une seconde fois & il l'accepta par l'une de ces quatre raisons, & peut-être par toutes les quatre ensemble: Qu'il avoit une liaison particuliére avec le Duc de Virtemberg dont les Protestans devoient entreprendre le rétablissement aussi-tôt qu'ils seroient unis: Qu'il avoit le plus de zele, & le plus d'ambition de ceux qui s'étoient separez de la Communion Catholique: Qu'il se promettoit le commandement de l'armée des Protestans pour récompense de les avoir réconciliez; & qu'il avoit le premier à craindre le ressentiment de l'Empereur, puis qu'il avoit été le premier à rompre la Diette d'Ausbourg en se retirant sans congé. Aprés donc qu'il eut pris les mesures nécessaires pour éviter les inconveniens qui n'avoient pû être surmontez dans l'Assemblée de Marpourg dont on a parlé dans le Livre précedent. Il entreprit d'en former une nouvelle, & l'instrument donc qu'il choisit pour ménager la réünion dans son parti n'y pouvoit être ni plus propre ni plus commode. C'étoit Martin Bucer premier Ministre de Strasbourg. Il étoit né dans cette Ville, & le Juif qui luy avoit donné la vie étoit mort sans laisser aucun bien. Il s'étoit ainsi trouvé orphelin & pauvre à l'âge de sept ans, & les Religieux de saint Dominique touchez de sa double misere s'étoient chargez de son éducation, l'avoient baptisé, s'en étoient long-temps servis pour répondre à la Messe dans leur Eglise: & l'avoient enfin revêtu de leur habit. Il s'étoit attaché à l'étude de la Theologie aussi bien que Luther, & n'y avoit pas moins réüssi que luy; mais il s'étoit de plus adonné aux belles Lettres & aux Sciences capables de civiliser l'étude de l'Ecole. Et étoit ainsi devenu un des plus habiles hommes dont l'Heresie du siécle passé puisse se vanter, lors que Luther aprés avoir combatu les Indulgences attaqua le Celibat. L'impossibilité prétenduë de se passer plus long-temps de femme engagea dans son parti Bucer qui se trouva si bien de la premiére

1531.

1531. miére qu'il épousa, qu'il passa successivement à de secondes & de troisiémes nôces. Aussi ajoûta-t-il à la doctrine de son Maître; que puisque le divorce étoit permis aux Juifs pour la dureté de leur cœur, il le devoit être à ceux des Chrêtiens dont le temperament étoit incompatible avec la continence. * On ne sçait si ce fut par là qu'il se broüilla avec Luther, ou si ce fut à l'occasion des fautes commises dans sa Traduction de la Bible; mais il est constant qu'il les découvrit le premier, & qu'il les reprit avec une liberté que Luther trouva d'abord insupportable. Le chagrin qu'eut celui-ci de se voir corrigé par son Disciple éclata inutilement, & Bucer sans rien diminuer de sa Critique se contenta de repartir, que si son Maître ne vouloit point être contredit, il faloit qu'il prouvât qu'il étoit Dieu. Quoi qu'il en soit il passa de l'Heresie Lutherienne à la Sacramentaire. Il écrivit un Dialogue intitulé Arbogaste pour la défense de sa nouvelle Secte, & il en devint le plus considerable protecteur aprés Zuingle, Ecolampade, & Carlostad, & il parut en cette qualité à la Conference de Marpourg, où Luther l'ayant fréquenté l'estima plus qu'il ne faisoit auparavant, & forma le dessein de le regagner en toute maniére. Il se fondoit sur la même raison qui avoit obligé le Langrave à choisir Bucer pour Médiateur de l'accommodement: elle consistoit en ce que Bucer ayant été des deux partis en connoissoit tous les secrets: Qu'il ne dissimuloit pas ce que l'un & l'autre avoit de fort & de foible: Qu'il avoit l'esprit également pénétrant pour découvrir la chicane, & present pour l'éluder: & que la connoissance profonde des Langues qu'il avoit l'empêcheroit d'être surpris ou arrêté par les diverses interpretations qui se donnoient aux passages de l'Ecriture Sainte. Il n'eut donc pas beaucoup de peine à s'acquiter de la commission que le Langrave lui donna de dresser une espece de Requête sous le nom des Zuingliens aux Lutheriens à deux fins, l'une d'être

* Dans son Commentaire sur le 18 Chapitre de saint Mathieu.

d'être reçûs par eux dans leur Communion, l'autre de pouvoir entrer dans la Ligue de Smalchalde.

1532.

Pour comprendre plus aiſément ce qu'il y avoit de ſubtil dans ce projet, il faut préſuppoſer que les Lutheriens n'avoient pas tant de beſoin de l'union des Zuingliens, que les Zuingliens avoient beſoin de l'union des Lutheriens. Car encore que les Zuingliens ſe glorifiaſſent d'avoir traité d'égaux avec leurs Vainqueurs aprés & nonobſtant la perte de cinq batailles, * il eſt néanmoins certain que toute leur puiſſance étoit alors enfermée dans quatre Cantons de la Suiſſe, & dans autant de Villes Imperiales, au lieu que les Lutheriens avoient déja le tiers de l'Alemagne & les trois Royaumes du Septentrion comme l'on verra dans le Livre ſuivant. Ainſi les Lutheriens n'avoient pas à tirer un grand avantage de leur jonction avec les Zuingliens; puiſque les Cantons de cette Secte épuiſez d'hommes n'en pouvoient de long temps fournir, & les quatre Villes Imperiales n'offroient que dix mille écus par an de contribution pour les frais de la cauſe commune. Cependant elles s'attendoient à être les premiéres expoſées aux incommoditez de la guerre. Les Catholiques avoient demandé qu'elles fuſſent miſes au ban de l'Empire, & Charles-Quint étoit trop habile aprés qu'il les auroit forcées pour ne pas renouveller les anciennes prétentions de la Maiſon d'Autriche, ſur les quatre Cantons Zuingliens & pour ne pas animer les Alemans à les recouvrer ſous prétexte que la Suiſſe avoit autrefois été du Corps Germanique. Et de fait les Lutheriens qui étoient alors aſſez informez de leurs veritables intérêts répondirent par la plume de Melancton & de Brence, qu'ils ne pouvoient en conſcience recevoir en qualité de freres des gens qui ne ſe contentoient pas d'introduire dans l'Egliſe une doctrine pernicieuſe ſur le Sacrement de l'Eucariſtie; mais qui la défendoient opiniâtrement quoi qu'ils euſſent été plus que ſuffiſamment inſtruits dans la

* Miconius dans le Commencement de ſon Hiſtoire.

1531. Conference de Marpourg. On ajoûta que les Zuingliens ne laissoient pas d'enseigner comme auparavant, qu'il n'y avoit point de peché d'origine, & que le Baptême n'étoit pas absolument nécessaire, quoi qu'ils eussent dans la même Conference renoncé à ces deux erreurs. Le Langrave repliqua en son propre nom, que l'obstination des Zuingliens ne les devoit pas empêcher d'être reçûs à la Communion des Lutheriens; puis qu'ils croyoient de l'Eucharistie tout ce qui étoit nécessaire pour se sauver. Car ils étoient persuadez en premier lieu, que Jesus Christ étoit veritablement dans l'Eucharistie: & en second lieu qu'il y étoit veritablement mangé: Que le different n'étoit que sur la maniére dont cela se faisoit, & que si les Zuingliens étoient blâmables en l'attribuant à la seule foi; ils ne l'étoient pas au point d'être traitez en Infideles & en Publicains: Que Luther avoit appellé les Vaudois ses freres, quoy que leur sentiment fût conforme sur l'Eucharistie à celui de Zuingle, & que si les Ministres Zuingliens avoient contrevenu à la parole donnée à Marpourg, leurs Peuples ne devoient pas être abandonnez pour cela à la discretion des Catholiques.

Melanchon & Brence repartirent que les liaisons qui ne se pouvoient faire sans scandale devoient être évitées, & que celle que l'on projettoit des Evangeliques avec les Zuingliens étoit de cette nature; parce que quiconque verroit faire aux mêmes Evangeliques une démarche si dangereuse auroit sujet de s'imaginer qu'ils approuvoient leur doctrine, quoi qu'ils se fussent tant de fois expliquez de ne la pouvoir ni approuver en conscience ni concevoir sans horreur: Que les Peuples ne devoient point être exempts des suites d'une pernicieuse doctrine, lors qu'aprés avoir été suffisament avertis du venin qu'elle contenoit, ils ne laissoient pas de la suivre, & de reconnoître ceux qui les enseignoient pour les seuls & vrais Predicateurs de la parole Divine: & que

l'Em-

l'Empereur n'avoit déja que trop de prétextes pour déclarer la guerre aux Lutheriens, sans lui en fournir un nouveau aussi plausible que seroit celui de dire, que les Lutheriens se seroient liguez contre lui avec des gens qu'il traitoit de Sacramentaires.

1531.

Le Langrave n'ayant pas réüssi par les voyes de la civilité se servit de celle de la chicane, & fit écrire une lettre par Bucer au Docteur Gregoire Dupont Chancelier de l'Electeur de Saxe à dessein de montrer que la doctrine des Lutheriens sur le Mystere de l'Eucharistie ne differoit de celle des Zuingliens, que dans les mots que les deux partis expliquoient diversement, & qu'ils étoient d'accord pour la chose. * Il se mit en devoir de le prouver en réduisant toute la contestation à trois articles, qui furent discutez entr'eux de part & d'autre; mais ce fut avec si peu de succés, que le Langrave se vit contraint de recourir au dernier reméde. Il representa naïvement à l'Assemblée que les Lutheriens, les Sacramentaires & les Anabaptistes étoient également perdus s'ils ne se joignoient dans la conjoncture presente à dessein de conserver la liberté du Corps Germanique, que l'Empereur venoit de violer dans le plus considerable de ses articles: qu'il n'y avoit personne dans l'Alemagne qui ne sçût bien, que cette liberté consistoit principalement dans l'élection de l'Empereur, & que les Electeurs, les Princes, les Etats & les Villes libres avoient été si convaincus de cette verité qu'ils n'avoient jamais laissé échaper aucune occasion de transporter l'Empire de Maison en Maison sans en avoir profité: Qu'ils s'étoient prévalus de la décadence de la Maison de Charlemagne pour le faire passer dans celle de Saxe, & que celle-ci avoit bien-tôt fait place à celles de Suabe, de Luxembourg & d'Autriche: Qu'il n'y avoit pas eu lieu de se repentir de ce que les enfans avoient quelquefois succedé aux peres, & les cadets à leurs freres aînez, tant que ces Princes n'avoient point

* Dans la Lettre de Bucer à Pontanus.

1531. point eu de forces hors de l'Empire: Mais présentement que Charles-Quint étoit le plus grand Monarque de la Chrêtienté, il auroit falu en toute maniére lui donner pour successeur un homme qui ne fût pas de la Maison d'Autriche: cependant on avoit jetté les yeux sur son frere, c'est à dire que l'on s'étoit fait un plaisir de se donner un Maître, puisque la Maison d'Auttriche qui tenoit l'Alemagne enfermée par tant d'endroits acheveroit de la conquerir aussi-tôt qu'elle se seroit accommodée avec les Turcs pour la Hongrie: Que les Catholiques ne couroient pas moins de risque que les Protestans; mais que le mal qu'ils avoient à craindre n'étoit pas si présent: Que Charles-Quint avoit trop d'esprit pour les attaquer d'abord, & qu'il aimeroit mieux les traiter favorablement de crainte que s'ils se joignoient pour la cause commune avec ceux qu'ils traitoient d'Heretiques, ils ne donnassent plus de peine à les vaincre: qu'ainsi l'on se serviroit de leurs forces pour assujettir les Protestans, bien entendu qu'aprés cela on les dompteroit à leur tour: Que les Protestans n'étoient pas si forts qu'ils le paroissoient, & qu'aprés tout leurs troupes n'étoient comparables à celles de l'Empereur ni pour le nombre ni pour l'experience: Qu'ils n'avoient point de Places fortes, & qu'il s'ensuivoit de là qu'en perdant une bataille ils perdroient la Religion & la liberté tout ensemble: Que les Princes Lutheriens pouvoient à la verité mettre en campagne beaucoup de Cavalerie, mais qu'ils manquoient d'Infanterie; puis que la meilleure qui se levoit dans l'Empire étoit tirée des Etats demeurez Catholiques: Qu'il s'agissoit sur tout de pourvoir à cet inconvenient, & que le seul moyen pour y parvenir étoit la réconciliation des Zuingliens & des Lutheriens: Que le seul Canton de Berne qui avoit reçû la doctrine des Sacramentaires fourniroit en un besoin quarante-cinq mille fantassins, & que l'on en tireroit au-

autant des Cantons de Bâle, de Zurich & de Schafouse: Que si les armées Alemandes avoient paru si terribles, lors qu'elles n'étoient composées que des gens du Païs, elles deviendroient bien plus formidables aprés que l'on auroit trouvé, & mis en pratique le secret de joindre la Cavalerie d'Alemagne avec l'Infanterie de Suisse: Que le progrés des nouvelles Sectes n'étoit pas encore si grand, qu'elles fussent capables de résister aux Royaumes & aux Républiques qui reconnoissoient l'Eglise Romaine, & que toutes les fois qu'il plairoit au Pape, il les détruiroit insensiblement l'une aprés l'autre s'il les trouvoit divisées. Mais que supposé qu'elles voulussent bien se relâcher reciproquement en quelques articles pour le bien de la paix, il ne seroit pas impossible de les réünir, & de les rendre par là si puissantes que les Catholiques n'oseroient rien entreprendre contre elles: Qu'enfin les Turcs serroient la Chrêtienté de si prés qu'elle ne pourroit desormais entrer en aucune guerre civile qu'ils n'en profitassent & qu'aussi-tôt que les Alemans auroient armé les uns contre les autres, la Hongrie se perdroit sans ressource: Que la perte de la Hongrie attireroit inévitablement celle de l'Autriche, & qu'alors les Etats Lutheriens seroient en proye aux Infideles aussi bien que les Catholiques.

Mais le discours du Langrave n'eut pas plus d'effet qu'en avoient eu les moyens d'accommodement, & le Chancelier de Saxe ayant proposé aux Lutheriens une seconde Conference ils ne la voulurent point accepter, quoi que les Zuingliens s'en promissent un succés favorable, & qu'ils rejettassent l'inutilité de celle de Marpourg sur l'humeur trop violente & sur la maniére emportée des Disciples de Luther & de Zuingle qui en avoient été les principaux Auteurs. Au lieu que s'il s'en faisoit une nouvelle entre Melancton d'un côté & Bucer de l'autre; ces deux Theologiens qui passoient sans contredit pour les plus moderez des Protestans examinant les ma-

1531. tiéres sans aigreur trouveroient infailliblement le moyen de s'accorder. On n'a pas sçû la veritable cause qui porta les Lutheriens à s'obstiner dans leur refus, & il y a beaucoup d'apparence que celle qu'en rendit Melancton au nom de ses Collegues n'étoit qu'un prétexte, elle consistoit dans la crainte d'irriter les Peuples qui se scandalisoient au bruit du moindre commerce de leurs Pasteurs avec les Sacramentaires. Les Lutheriens offrirent néanmoins d'entrer en Conference par écrit, & les Zuingliens la refusérent à leur tour, sur ce qu'il ne s'agissoit que d'une pure explication, & que l'écriture n'y étoit point à beaucoup prés si propre que la vive voix. Mais enfin comme d'un côté ils étoient les plus foibles, & que de l'autre ils soûtenoient le personnage de demandeurs, on les contraignit d'acquiescer à la volonté des Lutheriens, à la charge que ceux-ci commenceroient. Ainsi Melancton dressa des articles pour montrer que le different n'étoit pas seulement en parole. Il mit en fait que les Zuingliens tenoient que le Corps de Jesus Christ ne pouvoit être que dans une place: Qu'il ne pouvoit être ou trouvé qu'en occupant un lieu: Qu'il étoit tellement limité & enfermé dans un certain espace du Ciel: Qu'il ne pouvoit être en même temps ailleurs: Que dans l'Eucharistie il étoit réellement & veritablement éloigné du pain, & par consequent qu'il n'étoit ni dans le pain ni avec le pain. Les Lutheriens soûtenoient au contraire, que le Corps de Jesus Christ pouvoit en même temps être en divers lieux, soit qu'il les remplît en la maniére que nos corps remplissent ceux qu'ils occupent, ou que ces divers lieux fussent tous ensemble presens comme un point à la Personne de Jesus Christ. Ils admettoient la vraye & réelle presence du Corps de Jesus Christ dans le Pain, & avec le Pain sans distance Géometrique, & les Zuingliens la détestoient: les Lutheriens expliquoient dans leur sens naturel ces paroles de Jesus Christ: *Je suis au milieu d'eux*,

1531.

d'eux, & les Zuingliens leur attribuoient un sens figuré, les Lutheriens par les mots de contemplation de la Foy entendoient la croyance du Corps de Jesus Christ present, & les Zuingliens n'entendoient que le souvenir du même Corps absent. Les Lutheriens reconnoissoient dans l'Eucharistie la presence effective, & les Zuingliens n'y reconnoissoient qu'une veritable absence supplée par le même pouvoir qu'auroit la presence si elle y étoit: les Lutheriens enfin parloient un langage qu'ils prétendoient avoir reçû de l'Eglise, & les Zuingliens vouloient introduire un langage inconnu à toute la Tradition.

Le Chancelier de Saxe qui se chargea d'envoyer ces articles à Bucer, lui manda qu'il ne comprenoit pas par quelle voye il pourroit accorder tant de contradictions, & Bucer aprés y avoir profondement rêvé, répondit de la même maniére que Zuingle avoit repliqué au grand Vicaire de l'Evêque de Constance, & dit, que la presence d'un corps sans mouvement & sans place étoit une presence purement imaginaire, & que la voye d'accord la plus aisée & la plus raisonnable seroit de spiritualiser entiérement un Mystere où aussi bien les sens n'avoient aucune part. Mais les Lutheriens ne trouverent pas leur compte dans cet expedient qui donnoit gain de cause à leurs Adversaires. Melancton demanda quelque chose davantage, & les Zuingliens s'étant encore une fois renfermez dans leurs termes de contemplation de la foy qui ne signifioient rien de solide au dire de Melancton; l'accommodement fut rompu. Mais Bucer qui s'étoit proposé de le faire nonobstant & contre l'avis de ses Collegues, ne se rebuta pas par tant de mauvais succés. * Il se blâma de s'être amusé avec les Disciples, lors qu'il pouvoit conferer immédiatement avec le Maître, & il alla trouver Luther. Les Auteurs ne conviennent pas de ce qui se passa dans cette entreveuë; mais il y a apparence que Bucer n'ayant pû obliger Luther à rien relâcher en consideration

* Dans la Relation d'Emicovius.

1531. de la paix, se relâcha luy-même, puis qu'il écrivit à Bulinger & à Leon Jura Successeur de Zuingle & d'Ecolampade, que l'opinion de Luther étoit plus probable que la leur; mais il est moralement impossible d'éviter la défiance de l'un des partis ou des deux ensemble, lors qu'on entreprend de les réconcilier en fait de doctrine.

Comme Bucer avoit été Lutherien, & que ses Lettres sembloient préferer les sentimens qu'il avoit autrefois eus à ceux qu'il avoit alors, les Zuingliens le soupçonnerent de penser à une seconde desertion, ils ne jugerent pas néanmoins à propos de lui en faire aucun reproche, parce qu'il eût été trop dangereux d'irriter un homme qui pouvoit leur ôter les quatre Villes Imperiales qu'il avoit persuadées d'entrer dans leur Communion. Ils se contenterent de le conjurer par tout ce qu'il avoit de plus venerable & de plus tendre, de n'abandonner pas leur cause, & il leur en donna sa parole, soit qu'il apprehendât de passer pour inconstant, s'il changeoit tant de fois, ou qu'il aimât mieux tenir le premier rang dans le parti Sacramentaire, que personne ne lui contestoit, que de passer dans le parti contraire où il auroit été contraint de ceder à cinq ou six, par exemple, à Luther, à Melancton, à Jonas, à Brence, à Agricola & à Butinger. Il fit un autre voyage en Saxe pour conferer avec Luther, & les Sacramentaires disent qu'il en tira une Confession de foi fort approchante de la leur. Mais ils ne la produisent pas, & les Lutheriens ont raison de prétendre qu'ils n'en soient pas crus sur leur parole.

Les Protestans furent ainsi frustrez de se réconcilier, & ils s'attendoient que l'Empereur, pour profiter de leur desunion les attaquât les uns aprés les autres, lors qu'un évenement imprévû les tira d'affaire. Les Turcs résolus de rétablir en toute maniére Sepuse, que le Roy des Romains avoit détrôné, entrerent dans la Hongrie avec une armée si formidable, que l'Empereur jugea qu'ils en chasseroient entiére-

tiérement son frere, s'il ne l'alloit secourir avec les forces unies de toute l'Alemagne: cette nécessité lui parut si grande, qu'il mandia pour ainsi dire le secours de ceux dont il avoit juré la perte, & comme ce n'étoit pas le moyen de les attirer sous ses Enseignes que de les persecuter, il suspendit en leur faveur l'execution de l'Edit d'Ausbourg, & depuis à la Diette de Ratisbonne le vingt-sept de Juillet mil cinq cens trente-deux, on leur permit le libre exercice de leur Religion jusques au Concile.

Les Protestans qui ne lui vouloient pas ceder en civilité, & qui cherchoient d'ailleurs l'occasion d'aguerrir leurs gens, en envoyerent un si grand nombre, que l'Alemagne n'avoit point encore mis sur pied une si belle armée, elle étoit composée de trente mille Chevaux & de quatre-vingt-dix mille hommes de pied, outre les travailleurs, les goujats, les pionniers & les domestiques dont la multitude n'avoit pû être supputée. On faisoit monter l'armée de Soliman jusqu'à cinq cens mille hommes, mais il est croyable que les deux tiers de ce nombre immense n'étoit pas pour le combat, puisque Soliman ne l'osa hazarder avec un si prodigieux avantage. Charles ne fut pas plus hardi, & ces deux fameux Adversaires qui se cherchoient depuis si long-temps pour vuider leur querelle, semblerent avoir peur l'un de l'autre. Ils se contenterent de s'être fait l'un à l'autre une montre ambitieuse de leurs forces, & Soliman n'eut pas plûtôt repris le chemin de Constantinople que Charles retourna en Italie pour détourner le Pape de marier sa niéce Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans qui fut depuis Henry Second, soit qu'il ne fût que peu touché de l'aggrandissement de l'Heresie, qui s'empara cette même année de la vaste Province de Livonie par la demangeaison de se marier qui prit à la plûpart des Chevaliers de l'Ordre Teutonique, Maîtres d'un Païs si fertile, ou qu'il se piquât à ce coup de garder la promesse

1532. qu'il avoit faite aux nouvelles Sectes en considération de ce qu'elles venoient de contribuer pour conserver le reste de la Hongrie sous la domination de la Maison d'Autriche.

L'une ou l'autre de ces raisons inspira l'audace de se découvrir à quiconque étoit assez impie pour forger de nouvelles Sectes. Michel Servet fut celui de tous qui porta plus loin son impudence. C'étoit un jeune Espagnol né dans le Royaume d'Arragon, recommandable par les qualitez de son esprit. Il avoit la conception si vive, qu'il ne prioit jamais ses Maîtres de redire une seconde fois ce qu'ils lui avoient enseigné la premiére fois. Les plus grandes difficultez ne l'embarassoient que peu, sa mémoire n'étoit pas sujette aux mauvais offices que les Espagnols l'accusent si souvent de leur rendre; mais il se gâta d'abord par un voyage qu'il fit étant encore enfant en Afrique où il apprit les principes du Mahometisme. Il n'y demeura pas néanmoins long-temps, & il retourna dans le Royaume d'Arragon, d'où il fut conseillé d'aller étudier en l'Université de Paris. Comme il n'avoit aucun bien, & qu'il prétendoit faire fortune par la voye des belles Lettres, il jugea mal à propos qu'il s'avanceroit avec plus de facilité en suivant les opinions nouvelles, parce qu'elles lui fourniroient de plus éclatantes occasions de montrer toute la beauté de son genie: & sur ce principe ses premiers soins furent de connoître dans Paris ceux qui étoient soupçonnez du Lutheranisme. Il s'insinua bien-tôt dans l'amitié de ces sortes de gens qui ne refusoient de se communiquer que par la crainte d'être dénoncez au Magistrat, & qui hors de là ne cherchoient qu'à faire des Disciples. Ces dangereux esprits acheverent de pervertir Servet, & aprés qu'ils l'eurent sondé jusqu'au fonds de l'ame, ils le regarderent comme un homme propre à multiplier leur Secte plus que n'avoit fait Luther. Ils lui montrerent en trés-peu de temps les langues Latines, Grecques & Hebraïques, &

l'en-

l'envoyerent en suite dans le Dauphiné, où ils avoient 1532.
plus de Sectateurs que dans aucune autre Province de France. Servet y demeura peu sans être exposé à un péril trop violent ou pour un étranger entré de nouveau dans la cabale dont ils faisoient profession. Le Connêtable de Montmorency ennemi le plus implacable que l'Heresie ait jamais eu, informé que les Lutheriens s'assembloient en secret dans le Dauphiné, envoya un ordre précis d'arrêter tous ceux qui seroient soupçonnez du Lutheranisme : de les exhorter à l'abjurer en public : de leur faire leur procés sur le moindre refus, & de les brûler vifs. Les premiers qui furent interrogez dénoncerent Servet qui sans attendre la confrontation renia la nouvelle doctrine, & ne fut ainsi condamné qu'à sortir de la Province. Il n'alla pas loin & trouva de l'emploi dans Lyon où les Libraires avoient besoin d'un excellent Correcteur pour la Bible qu'ils imprimoient, elle ne fut pas plûtôt achevée qu'il forma le dessein de voyager. Il visita tous les Sçavans hommes d'Alemagne, & son malheur l'introduisit enfin dans la Pologne, où il trouva des restes d'Ariens, qui tous miserables qu'ils étoient ne laisserent pas de l'attirer dans leur party. Il écrivit pour leur défense sept Livres de la Trinité & deux de Dialogues qu'il intitula de la Regeneration. Il y ajoûta des Lettres & des Apologies qui se trouvent encore dans les cabinets des Curieux. Il renouvella les anciennes Heresies condamnées dans les premiers Conciles, & tout ce qu'il y ajoûta de nouveau consistoit dans des blasphêmes & des railleries dont aucun Heresiarque avant lui ne s'étoit avisé. Ces Ouvrages couroient entre les mains des Députez à la Diette de Ratisbonne, lors que Quintana Confesseur de l'Empereur en fut averty. Il étoit Espagnol zelé, c'est à dire que la réputation de ses Compatriotes lui étoit extraordinairement chere, & d'ailleurs il connoissoit Servet. La pitié qu'il eut de son aveuglement, & le reproche qu'il prévoyoit que l'on feroit à sa

1532. Nation de s'être engagée plus avant qu'aucune autre dans l'Heresie, lui firent employer tout le crédit qu'il avoit à la Cour Imperiale pour la suppression des Ouvrages de Servet : & il y réüssit si bien, que ce sont aujourd'hui les plus rares de tous ceux qui furent composez en matiére de Religion dans le siécle passé.

Il est vrai que Servet s'étoit aussi mis en devoir de couvrir l'honneur de la Nation Espagnole, & qu'il avoit changé son nom en celui de Revez, soit qu'il apprehendât d'être accusé d'inconstance pour avoir quitté l'Heresie de Luther qu'il avoit professée ; ou qu'il voulût imiter les gens doctes dont la plûpart renonçoit alors au nom de sa Maison, ou le travestissoit à la mode Grecque & à la Latine. La perte que les Lutheriens avoient faite de Servet ne les étonna pas tant néanmoins que celle qu'ils firent immédiatement aprés de Jean Electeur de Saxe leur principal Protecteur. Ce Prince étoit allé de Torgau à Suavenits pour y prendre le divertissement de la chasse lors qu'il fut frapé d'une apoplexie d'autant plus extraordinaire qu'elle étoit accompagnée d'horribles convulsions. Luther & Melancton accourus en poste de Vittemberg pour l'exhorter à la mort, ne purent ni le faire connoître, ni lui arracher un mot. Il avoit déja tout à fait perdu l'usage des sens & de la raison lors qu'ils arriverent, & leur presence ne servit qu'à pouvoir rendre témoignage de l'agonie la plus rude, & la plus longue tout ensemble qui fût jamais. L'agitation des parties du corps étoit continuelle, & néanmoins rien d'extrêmement violent n'avoit encore duré si long-temps. Le frisson de la fiévre étoit mêlé avec ce qu'il y a de plus irrégulier dans la colique, & les ressentimens du malade étoient exprimez par des cris qui tenoient du rugissement des Lions les plus farouches. Il expira de cette sorte sans être revenu à lui, & le jugement qu'en firent les Catholiques & les Protestans ne pouvoit être plus opposé. Les Catholiques l'estimerent indigne de la dignité où la Providen-

videncc Divine l'avoit élevé, & des loüanges qu'Erasme & les autres beaux esprits de son temps lui avoient données. Ils publierent qu'il y avoit en lui une bassesse d'ame insuportable, en ce qu'il n'avoit pû souffrir qu'un cadet de la Maison de Brandebourg possedât dans ses Etats l'Archevêché de Magdebourg, au lieu que s'il eût eu le courage de ses Ancêtres, il auroit réduit ce cadet à de telles extrêmitez, que bien loin de tirer avantage de cet Archevêché, il lui auroit été à charge. Enfin ils l'accuserent d'avoir trahy sa Patrie en donnant sa voye pour l'élection de Charles-Quint, puisque d'un côté l'exclusion de ce Prince dépendoit uniquement de lui: Et d'un autre côté ses Panegiristes avoüent de bonne foi, qu'il étoit persuadé, qu'en élevant le même Charles à l'Empire, il ruineroit la liberté de l'Alemagne. Mais les Protestans au contraire sans en excepter les Sacramentaires ni les Anabaptistes firent passer cet Electeur pour le plus grand Prince qu'il y eût eu dans le Christianisme, depuis son établissement, & le comparerent aux personnes les plus illustres & les plus saintes de l'ancien Testament.

1532.

La mort de l'Electeur de Saxe fut sur le point de rendre la paix à l'Alemagne, & de prévenir tous les maux dont dont elle étoit menacée. Jean Frederic son frere lui succeda, & remplit d'une courte joye les gens de bien. Il avoit toutes les belles qualitez de son aîné sans en avoir les défauts. Il ne s'étoit jusques-là laissé prévenir d'aucune passion violente: Il étoit le plus sçavant des Princes d'Alemagne, quoyque ces Princes se piquassent alors de sçavoir beaucoup, & il entendoit assez les langues Originales de l'Ecriture Sainte pour la lire dans sa source sans le secours d'autruy. Il connoissoit parfaitement ses veritables intérêts, & l'on croyoit qu'il les suivroit avec d'autant plus d'exactitude, que rien ne paroissoit capable de l'en détourner. L'Empereur se fonda là-dessus pour lui envoyer le même Perenot de Granvelle qui

fut

1532. fut depuis Chancelier de l'Empire. Granvelle fit pour son coup d'essay tout ce qui se devoit attendre de l'homme d'Etat le plus consommé en matiére de négociation. Il feignit de n'être allé à la Cour de Saxe, que pour y consoler de la part de son Maître, l'Electeur nouveau, & pour luy témoigner la satisfaction qu'avoit la Maison d'Autriche de voir l'Electorat de Saxe si dignement remply. Il ne parla que de cela dans toutes les Audiences publiques qui lui furent données. Mais il en demanda & en obtint de secrettes dans lesquelles il representa à l'Electeur, avec toute la force qui étoit permise sans violer les Loix de la civilité: que la Saxe avoit autrefois été l'Etat le plus florissant d'Alemagne, & qu'il étoit devenu le plus malheureux par la faute de deux personnes, qui étoient Luther & le précédent Electeur, que Luther pour des querelles particuliéres s'étoit engagé dans l'Heresie, & qu'il l'auroit abjurée si son Souverain au lieu de l'y exhorter ne l'en eût détourné: Qu'il n'étoit pas difficile de deviner qu'elle en avoit été la veritable cause, & qu'il faloit l'imputer au desir ou pour mieux dire à la demangeaison que le précédent Electeur avoit euë de s'accommoder des biens Ecclesiastiques enfermez dans la Saxe: Qu'il se les étoit appropriez; mais qu'il n'avoit pas prévû que ces mêmes biens au lieu d'augmenter son domaine le luy feroient infailliblement perdre: Qu'il s'étoit déclaré Chef de la Ligue de Smalchalde, & qu'il n'en faloit pas davantage pour donner à la Maison d'Autriche l'occasion de le dépoüiller: Que le principal interest de cette Maison consistoit à ruïner celle de Saxe; parce qu'elle ne sçavoit que trop que comme Charles-Quint étoit redevable aux Prédécesseurs de l'Electeur de l'Empire où il s'étoit élevé, il ne le garderoit qu'autant qu'il plairoit à la Maison de Saxe, tant qu'elle demeureroit aussi puissante qu'elle l'étoit: comme au contraire aprés qu'elle seroit abaissée, la Maison d'Autriche ne trouveroit plus d'obstacle à faire

faire passer l'Empire successivement aux deux bran- 1532.
ches d'Espagne & d'Alemagne dans lesquelles elle étoit divisée: Qu'encore que ce fût là la chose qu'elle devoit la plus souhaiter en ce monde ; elle avoit pourtant une inclination si forte pour l'Electeur nouveau, qu'elle vouloit bien maintenant négliger son propre bien pour luy faire plaisir: Qu'elle étoit prête de luy en donner des marques indubitables, & qu'elle demandoit seulement de luy, qu'il éloignât les deux obstacles qui l'empêchoient de le gratifier.

Le premier de ces obstacles étoit au sens de Granvelle, la qualité de Chef de la Ligue, que le précédent Electeur avoit acceptée, & que son Successeur devoit refuser; parce que les Loix de l'Empire défendoient cette sorte de sociétez sans le consentement de l'Empereur. Cependant elle s'étoit faite sans la participation de Charles-Quint, bien loin qu'il y eût consenty. L'injure étoit de telle nature que sa Majesté Imperiale ne pouvoit la suporter à moins que de se couvrir d'une éternelle infamie; & si les guerres entre les François & les Espagnols en differoient la vangeance pour quelque temps, il se trouveroit enfin une conjoncture où Charles-Quint ayant conclu la paix avec tous ses voisins feroit passer dans l'Empire toutes les troupes aguerries qu'il avoit dans l'Espagne, dans l'Italie & dans les Païs-Bas, & surprendroit si bien les Confederez de Smalchalde, qu'ils seroient plûtôt accablez qu'ils n'auroient pensé à se défendre contre tant d'ennemis.

L'autre obstacle étoit la nouvelle Secte de Luther, que le précédent Electeur avoit introduite dans ses Etats. Sur quoy Granvelle ajoûta qu'il y avoit une autre Constitution de l'Empire qui défendoit de changer de Religion pour quelque cause que ce fût, & que plus de trente mille personnes qui avoient assisté à la ceremonie du sacre de Charles-Quint sçavoient qu'on ne luy avoit mis sur la tête la Couronne Imperiale qu'aprés le serment solemnel qu'il avoit prêté

1532. prêté de ne souffrir dans l'Empire aucune autre Religion que la Catholique, & de répandre plûtôt jusqu'à la derniére goute de son sang, que de permettre que l'Heresie s'y établisse. Il s'ensuivoit de là, que si sa Majesté Imperiale avoit contracté cette obligation, le Duc de Saxe en qualité d'Electeur n'y étoit pas moins obligé qu'elle, & que s'il ne rétablissoit le culte Divin dans le même état, qu'il avoit été avant l'année mil cinq cens dix-sept, il se feroit mettre au ban de l'Empire, & Charles-Quint auroit droit de donner sa Dignité & ses Etats à celuy des Princes d'Alemagne qu'il jugeroit à propos d'en gratifier.

Granvelle aprés avoir touché finement une matiére si delicate se mit en devoir de gagner l'Electeur par les intérêts de sa femme. On a remarqué cy-dessus qu'elle étoit de la Maison de Cleves, & que cette Maison étoit réduite dans l'Alemagne à deux personnes incapables de la continuer. Ces deux Princes avoient une haine irréconciliable pour la Maison de Gueldre, quoyque cette haine ne fût fondée que sur ce qu'elle leur devoit un jour succeder. Ils aimoient mieux laisser leur Duché à celle de Saxe, & ils le pouvoient en passant avec elle un contrat dans cette unique veuë. Mais il faloit que l'autorité Imperiale intervint dans le Contrat & Charles-Quint n'avoit garde d'y consentir tant que le present Electeur seroit Lutherien. Granvelle luy déclara nettement, que par le même motif qu'on avoit refusé cette grace à son frere, on la refuseroit encore à luy; mais que s'il vouloit retourner à la Communion de l'Eglise, Charles-Quint mettroit gayement son sein & son sceau au bas du Contrat dont il s'agissoit & donneroit par là à la Maison de Saxe plus qu'elle ne perdroit en restituant les biens Ecclesiastiques dont elle s'étoit saisie.

Enfin Granvelle remontra que la Maison d'Autriche n'étoit pas si unie qu'elle paroissoit, & qu'il

s'y

s'y trouvoit des semenses de division qui produiroient 1532.
bien-tôt leur effet: Que les cadets de cette Maison possedoient la Misnie, & que l'aîné d'entr'eux appellé Maurice avoit plus d'ambition qu'il n'en faloit pour le bien de sa Patrie: Qu'il aspiroit à devenir Electeur, & que ne le pouvant pas par les voyes ordinaires il auroit recours aux extraordinaires: Que la Religion Lutherienne dont il faisoit profession ne l'avoit point empêché d'offrir son service à l'Empereur, en quoy que sa Majesté voulut l'employer sans distinction & sans réserve, & qu'on n'avoit qu'à luy promettre l'Electorat, pour l'engager dans le parti contraire à celuy de son aîné: Que la Misnie & la Turinge prendroient les armes en sa faveur, & que l'Electeur ainsi réduit à la moitié de ses forces n'en auroit plus assez pour résister aux Catholiques.

Mais Charles-Quint s'étoit trompé dans sa conjecture, & Granvelle n'avoit pû s'adresser plus mal qu'à l'Electeur de Saxe. Ce Prince étoit encore plus zelé Lutherien que n'avoit été son frere, quoy qu'il le dissimulât d'une maniére plus profonde, & s'il ne recevoit pas si souvent Luther à sa Cour, c'étoit par la seule crainte de s'attirer de fâcheuses affaires. Mais au reste il étoit si persuadé de tout ce que cet Heresiarque avoit enseigné, sur tout dans ses derniers Livres, qu'il tenoit à gloire de souffrir le martyre pour un si pitoyable sujet. La suite de cette Histoire n'en donnera que trop de preuves, & il suffit pour l'éclaircissement de cet endroit, de remarquer que s'il ne renvoya pas d'abord Granvelle, & s'il l'écouta paisiblement ce fut parce qu'il ne venoit que d'entrer en possession de la haute Saxe, & qu'il ne s'y croyoit pas assez bien établi pour découvrir impunément ce qu'il avoit dans l'ame à l'un des principaux Ministres de l'Empereur.

Il repartit donc en ce sens à Granvelle, qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir donner à sa Majesté Imperiale la satisfaction qu'elle desiroit de luy; mais

1532. mais qu'il en avoit de si fortes raisons qu'il s'assuroit qu'elle en seroit convaincuë, aussi-tôt qu'elle se donneroit la peine d'y faire toutes les réflexions qu'elles méritoient: Que le Lutheranisme étoit desormais si generalement reçû dans la Saxe, que s'il y restoit des Catholiques, ils y étoient cachez, & ne faisoient aucune profession extérieure de leur Religion: Qu'en suite d'une si grande révolution, l'Electeur precédent avoit assemblé dans Virtemberg les Etats du Païs, & leur avoit proposé de faire de la nouvelle Secte un point fondamental de leur gouvernement: Qu'ils y avoient consenty avec joye, & que la chose s'étoit passée dans toutes les formalitez du droit Germanique: Qu'il s'en suivoit de là, que si l'on retouchoit d'abord à ce Résultat, on exciteroit dans la haute Saxe un soûlevement si terrible que la vie de l'Electeur nouveau ne seroit point en seureté; puis qu'il se trouveroit tout d'un coup seul de son party, & qu'il n'oseroit se fier à aucun de ses domestiques: Qu'il valoit donc mieux attendre que sa Majesté Imperiale eût dissipé la Ligue de Smalchalde par la voye de la négociation ou par celle de la force, & qu'en l'un ou l'autre cas les Lutheriens étant humiliez & l'autorité de l'Empereur suffisament respectée, on pourroit travailler insensiblement à desabuser les Saxons des erreurs que Luther leur avoit inspirées & à les ramener à la Communion de l'Eglise. L'Electeur ajoûta que presentement les Princes Protestans étoient armez & que les Catholiques ne l'étoient pas: & que si la Saxe donnoit lieu de croire qu'elle prétendoit renoncer à la Ligue de Smalchalde, tous les Confederez joindroient leurs forces contre elle, & la desoleroient avant que les forces que l'Empereur entretenoit dans ses autres Etats fussent accouruës à sa défense. Au lieu que si l'on attendoit, que le Roy des Romains eût introduit ces mêmes forces dans la Boheme sous prétexte d'exterminer dans ce Royaume les restes de la Secte Hussite, leur voisinage empêche-

pécheroit les Saxons de se révolter contre leur Souverain, lors qu'il les solliciteroit de retourner à l'ancienne Religion : ou s'ils ne laissoient pas de prendre les armes & d'appeller à leur secours les Confederez de Smalchalde, ils se trouveroient encore les plus foibles & leur résistance ne serviroit qu'à rendre à l'avenir leur sujettion plus rude qu'elle n'avoit été jusques-là. Granvelle apperçût bien que l'Electeur ne cherchoit qu'à gagner du temps ; mais comme il n'y avoit rien de meilleur à faire pour lors que de l'imiter dans sa dissimulation, il feignit d'avoir égard aux raisons de ce Prince & prit congé de luy pour les aller expliquer à l'Empereur.

Ainsi finit l'année mil cinq cens trente-deux & Luther publia au commencement de mil cinq cens trente-trois par une audace qui ne sera jamais assez admirée, les actes de la Conference qu'il se vantoit d'avoir euë avec le Demon douze ans auparavant, c'est à dire en l'année mil cinq cens vingt-un. Il adresse aux Evêques une relation si étrange. Il dit qu'il leur ose faire sa Confession, & il leur en demande l'absolution par avance. Il ajoûte qu'il se réveilla environ l'heure de minuit, & il ne specifie ni en quelle maniére l'esprit malin luy apparut, ni à quelles enseignes il le reconnut. Il y explique en suite fort au long la conversation qu'il dit avoir euë avec le Demon, dont il prétend avoir appris à condamner les Messes privées, & il avouë qu'ayant en vain tâché de répondre aux raisonnemens qui luy avoient été proposez, il fut enfin obligé de recourir à la solution des Catholiques qui consistoit en ce qu'il n'avoit rien fait que dans l'intention & selon la Foy de l'Eglise, & que ce fut seulement par là qu'il se tira d'affaire. On n'a point encore bien démêlé le motif qui le porta à rendre public un entretien si bizarre ; mais il est constant que les Catholiques en tirerent un grand avantage ; puisqu'ils sçûrent de leur propre Adversaire sous quel Maître il avoit appris à déclamer contre le

Sacrifice

1533. Sacrifice, que le Prophete assuroit devoir continuër jusqu'à la fin du monde, & qu'ils adorerent la Providence particuliére qui présidoit au gouvernement de l'Eglise, en ce qu'elle avertissoit les Fideles par la plume de celuy qui les prétendoit séduire: Qu'ils se défiassent d'un Docteur dont les instructions étoient tirées de l'Enfer, qui reveloit un secret d'extrême importance qu'il avoit le plus d'intérest de cacher, & que personne n'eût pû sçavoir sans luy.

* Dans l'Histoire des révolutions de Virtemberg.

* Les Lutheriens s'en scandaliserent assez, mais Luther les appaisa par une Apologie imprimée l'année suivante; & comme l'absence de l'Empereur leur offroit une occasion favorable pour affermir la Ligue de Smalchalde en luy donnant de la réputation, ils en profiterent de cette sorte. On a rapporté dans le sixiéme Livre les motifs qu'avoit euë la Maison d'Autriche de dépoüiller Ulric Duc de Virtemberg, & la suite de l'Histoire veut qu'on ajoûte ici que ce Prince qui durant les premiéres années de son adversité étoit regardé par tout où il se réfugioit comme un illustre exemple de la vangeance publique que Dieu prenoit de ses méchancetez, & qui par consequent s'attiroit la malediction de tout le monde; devint par un changement bizarre de l'inclination humaine, un objet de pitié, sans avoir rien perdu de sa malice; soit que cela se fit par un simple mouvement de l'inconstance Alemande, ou que l'on se figurât qu'il étoit devenu meilleur, sur ce que les occasions d'exercer sa cruauté luy manquoient dans la condition privée où il étoit réduit. On s'accoûtuma insensiblement à le plaindre, quoy que ceux qui devenoient sensibles à son égard n'eussent encore oublié ni ses crimes ni sa mauvaise humeur, & l'on aida à se tromper jusqu'à croire qu'il étoit innocent, quoy qu'il y eût autant de témoins de ses vices qu'il y avoit de gens qui le connoissoient. Toutes les Maisons Souveraines de l'Empire qui luy étoient parentes ou alliées, presenterent en particulier des Re-

Requêtes en sa faveur ; & aprés qu'elles eurent vû que l'Empereur éludoit cette sorte d'offices, elles attendirent la conjonćture de la Diette d'Ausbourg pour faire un dernier effort en commun sur la clemence de sa Majesté. Les Princes & les Deputez la conjurerent de pardonner au malheureux Ulric, & de considerer qu'il expioit depuis onze ans les crimes qu'il avoit commis en accomplissant la penitence qui avoit été ordonnée à Caïn qui étoit celle du bannissement. L'Empereur auroit volontiers pardonné, si on n'eût point exigé, que la restitution du Virtemberg fit partie de sa clemence, mais comme il n'étoit pas d'humeur de relâcher un Duché autrement que par la force, il répondit qu'à son avenement à l'Empire, il avoit trouvé Ulric dépoüillé par la Ligue de Suabe qui subsistoit alors depuis cinquante ans avec l'approbation de tous les Etats de l'Empire : Que personne ne s'étoit plaint du procedé de sa Majesté Imperiale en cet article ; au contraire tout le monde l'avoit loüée d'avoir ôté à un Barbare l'occasion d'exercer plus long-temps sa tyrannie en Alemagne : Que ceux-même qui parloient maintenant pour Ulric, l'avoient alors accusée de trop de moderation, en ce qu'elle ne l'avoit point abandonné à la vangeance de ses Sujets : & qu'elle s'étoit contentée de luy ôter les moyens de les maltraiter à l'avenir en le réduisant à la condition privée : Que sur ces principes la Ligue de Suabe avoit pû vendre legitimement le Duché de Virtemberg, & sa Majesté Imperiale l'acheter sur la bonne foy : Qu'elle l'avoit depuis donné à son frere en partage, & qu'il n'y avoit aucune apparence de le tirer de ses mains sans luy donner un Etat de même valeur qui fût à sa bien-séance, * ce qui n'étoit point au pouvoir de sa Majesté Imperiale, puis qu'elle n'avoit plus aucun domaine dans la haute Alemagne. La Diette ne fut pas satisfaite de ce refus, & l'Empereur pour s'exempter d'une plus longue importunité, donna à son frere une investiture absoluë

1533.

* Dans le partage entre Charles & Ferdinand.

1533. absoluë du Duché de Virtemberg, & luy en fit prêter le serment. Mais il est également dangereux pour le succés des affaires delicates d'y apporter trop de précautions, & de n'y en pas apporter assez. Les amis d'Ulric plus irritez de la ceremonie qu'ils ne l'avoient été du refus, ne sortirent point de tout le jour afin de prétendre cause d'ignorance de ce qui se passoit, & l'on a déja remarqué l'artifice du Langrave de Hesse le plus zelé d'entr'eux pour s'exempter d'y assister en sortant d'Ausbourg.

La premiére proposition qui se fit à la Ligue de Smalchalde aprés qu'elle eût été formée à l'exemple, & sur les débris de celle de Suabe fut de rétablir Ulric; & les Lutheriens dont il suivoit la doctrine firent leur affaire de la sienne. Ils avoient assez de forces pour la pousser vigoureusement; mais l'argent leur manquoit, & l'Empereur étoit devenu si formidable que personne n'en osoit prêter pour luy faire la guerre. Il n'y avoit que François Premier, que ses malheurs passez avoient rendu si bon ménager, qu'il avoit dans les quatre derniéres années payé ses dettes & remply son Epargne, quoy qu'il eût été contraint de débourser deux millions d'or pour la rançon de ses enfans. Le Langrave convaincu de la nécessité d'engager d'autant plus ce Prince à proteger la Ligue de Smalchalde qu'elle luy devroit davantage, fit un voyage à la Cour de France, & y fut magnifiquement reçû. Il proposa au Roy l'importance qu'il y avoit de recouvrer le Duché de Virtemberg, pour empêcher la Maison d'Autriche d'attenter desormais à la liberté Germanique, & fut plus favorablement écouté qu'il ne pensoit. On ne reconnoît jamais si parfaitement l'avantage de posseder des biens legitimes & commodes, que lors qu'aprés les avoir perdus, on est encore réduit à ceder à celuy qui les avoit usurpez, les prétentions que l'on a dessus, c'étoit-là la disposition du Roy Trés-Chrêtien à l'égard du Duché de Milan. Et certes on ne sçauroit

1533.

nier qu'elle ne fût naturelle. Le Duché de Milan étoit l'héritage de Valentine Visconti sa bisayeule: il l'avoit recouvré à son avenement à la Couronne sur les Sforces qui en étoient usurpateurs. Il l'avoit possedé paisiblement durant plusieurs années, & ne l'avoit perdu que par une longue suite de malheurs redoublez. Les forces nouvelles que la Maison d'Autriche avoit toûjours tirées à point nommé de l'Alemagne avoient seules empêché qu'on ne le tirât de ses mains, & si on prétendoit l'en chasser, il faloit luy susciter une affaire qui luy otât la commodité de lever aucun soldat dans l'Empire: elle se presentoit d'elle-même cette favorable affaire, & le Roy n'avoit qu'à donner de l'argent au Langrave de Hesse pour l'engager dans une guerre contre l'Empereur qui réduiroit sa Majesté Imperiale à l'impossibilité de conserver le Milanez.

Mais l'execution d'un projet si avantageux étoit traversée par un obstacle considerable en luy-même, & plus encore par le genie de François Premier disposé à garder inviolablement ses promesses. * Ce Prince s'étoit engagé par le Traité de Cambray à n'assister ni directement ni indirectement les ennemis de l'Empereur. L'article étoit exprimé en des termes qui ne pouvoient être détournez en aucun autre sens; mais le Conseil de sa Majesté Trés-Chrétienne avoit trop d'intérest à maintenir les ennemis de l'Empereur, & le Langrave avoit trop d'esprit pour ne pas trouver le secret de fortifier le Roy dans une inclination favorable aux Alemans.

* Dans la négociation du Langrave avec le Roy.

La Maison de Virtemberg possedoit sur la frontiére du Comté de Bourgogne un Etat détaché, qui se nommoit le Comté de Montbeliard: elle l'engagea à la France pour cent mille écus, à condition que si la somme n'étoit renduë dans trois ans à compter du jour du contrat, la Maison de Virtemberg perdroit le droit de retirer le Comté qui demeureroit par consequent à la Monarchie Françoise. Le Traité & le Con-

1533. Contrat ne contenoient rien davantage ; mais on y avoit ajoûté par deux articles à part : Que le Roy en contemplation de ce que les cent mille écus ne suffisoient pas pour recouvrer le Virtemberg, en prêteroit cent mille autres ; qu'il ne redemanderoit point ; & que si le Langrave recouvroit promptement le Virtemberg, il attaqueroit les autres Etats du Roy des Romains, ou porteroit ses armes victorieuses jusques dans l'Italie, pour y favoriser le Roy Trés-Chrêtien dans le recouvrement du Duché de Milan. Les deux sommes furent tirées du Tresor Royal, & le Langrave aprés avoir donné l'ordre de les transporter en Alemagne y retourna. Il leva à petit bruit une armée plus considerable par l'experience des Officiers & par la valeur des soldats que par le nombre, puis qu'elle n'étoit que de quinze mille hommes. Il se mit à la tête aprés avoir publié un Manifeste fondé sur l'innocence du jeune Prince de Virtemberg qui n'avoit que quatre ans, lors que son pere avoit été dépoüillé, & sur les anciennes Constitutions de l'Empire qui ne comprenoient pas les mâles des Maisons Souveraines dans la punition de leur Chef, lors qu'ils n'avoient point eu de part à son crime. Le dessein n'avoit pas été si secret que la Maison d'Autriche n'en fût avertie assez à temps pour se mettre en défense, & le Roy des Romains tenoit prête une Apologie qui parut aussi-tôt que le Manifeste des Confederez. Il y supposoit que le droit des gens, & la foy publique étoient de son côté, & il appuyoit sur ces deux raisons prétenduës invincibles, la possession d'onze ans où il étoit du Duché de Virtemberg. Il soûtenoit que l'attentat du Duc Ulric sur la Ville de Reutlingue avoit justement attiré contre ses Etats les armes de la Ligue de Suabe : Qu'on l'avoit dépoüillé dans les formes, & que par la même raison, que s'il eût vaincu, il auroit retenu cette Ville pour les frais de la guerre, la Ligue avoit retenu & depuis aliené son Duché : Que sa Majesté Impe-

1533.

Imperiale qui le tenoit d'elle par acquisition l'avoit pû donner en partage à son frere, & qu'elle mettoit au ban de l'Empire quiconque entreprendroit de lui faire changer de maître sous prétexte d'y rétablir l'ancien Duc. Mais la menace contenuë dans ce dernier article fut tellement négligée qu'elle n'obligea pas un soldat de l'armée Confederée à deserter. Aussi la Maison d'Autriche ne s'y étoit attenduë que de bonne sorte; puis qu'elle n'avoit pas laissé de lever des troupes à peu prés égales en nombre à celle de la Ligue. Il est vray qu'elles leur cedoient en tout le reste.

Le Comte Philippe Palatin du Rhin qui les commandoit s'étoit campé si avantageusement avec elles à Auffen petite Ville du Duché de Virtemberg prés de la riviére de Necre, qu'il étoit impossible de pénétrer plus avant dans le Païs à moins que de leur passer sur le ventre. Aussi le Langrave persuadé de cette nécessité par la connoissance qu'il avoit des lieux alla droit à elles. La bataille fut d'abord obstinée de part & d'autre; parce que la scituation du camp des Catholiques balançoit l'expérience & la valeur des Lutheriens; mais un boulet d'artillerie ayant emporté le talon du Palatin, ce Général réduit à se retirer pour se faire penser donna par son absence la victoire aux ennemis. Les Catholiques reculerent aussi-tôt, & se mirent peu de temps aprés en fuite, la frayeur en porta la plûpart à se jetter dans la riviére où ils se noyerent & le reste fut traité par les Vainqueurs avec assez d'humanité. Ulric n'eût qu'à se presenter devant les Villes foibles de son Duché pour en recevoir les clefs: & les quatre les plus fortes d'entre elles qui étoient Asperg, Varac, Nymphe, & Tubengues ne se laisserent point assiéger long-temps sans capituler. L'entier rétablissement d'Ulric fut l'ouvrage d'une seule campagne, & la Maison d'Autriche au lieu de tirer une vangeance proportionnée à l'affront qu'elle venoit de recevoir, comme elle s'en étoit

1533. si publiquement vantée, apprehenda que la facilité que les Lutheriens avoient trouvée à recouvrer le Virtemberg, ne leur servit d'amorce pour entreprendre sur ses autres Etats. Elle porta même plus loin sa défiance, en voyant les François entrer dans le Comté de Montbeliard & en prendre possession: car elle se figura que l'engagement de ce Comté n'étoit qu'une feinte inventée pour endormir les Alemands qui n'étoient point d'humeur à souffrir que les Etrangers s'établissent chez eux contre les Loix fondamentales de l'Empire, qui défendoient d'aliener les Fiefs d'importance sans la permission de l'Empereur. Que le Montbeliard avoit été veritablement acheté, mais que la vente n'en paroîtroit que lors que les François s'y seroient assez avantageusement fortifiez pour n'avoir plus rien à craindre. Qu'ils leveroient alors le masque; mais que ce ne seroit que pour se joindre ouvertement à la Ligue de Smalchalde, & pour prendre l'Alsace pour leur part de la dépoüille du Roy des Romains. Aucune de ces conjectures n'étoit bien fondée comme il parut par l'évenement; mais elles étoient toutes si vray-semblables, que la Maison d'Autriche suspendit à ce coup toute sa fierté pour rechercher indirectement d'accord les Lutheriens qui venoient de luy ravir sa réputation dans l'Alemagne en luy enlevant une trés-belle Province.

L'Electeur de Mayence étoit de ses plus intimes amis, depuis qu'il avoit trahy la France à sa consideration, & le Duc Georges de Saxe l'étoit devenu par la mesintelligence que le Lutheranisme avoit formé entre l'Electeur Chef de sa branche & luy. Il avoit beaucoup de crédit sur l'esprit du Langrave son gendre & il se chargea de le réconcilier avec la Maison d'Autriche dans le même temps que l'Electeur de Mayence négocioit avec celuy de Saxe pour le même sujet.

Les deux Chefs de la Ligue de Smalchalde traiterent ainsi séparément de leurs intérêts, & le beau-pere

&

1535.

& le gendre convinrent, que le Duché de Virtemberg seroit à l'avenir un Fief masculin de l'Archiduché d'Autriche, & que le Duc Ulric, & ses décendans ne le tiendroient qu'en cette qualité à l'égard du Roy des Romains & de ses heritiers: Qu'au moment que la Posterité d'Ulric qui consistoit toute dans la personne du Duc Christofle son fils unique viendroit à manquer, * le Duché de Virtemberg seroit uni avec l'Autriche & possedé par les Archiducs aux mêmes conditions que le tenoit Ulric avant qu'il en eût été dépoüillé, c'est à dire en qualité de Fief relevant immédiatement de l'Empire: Qu'Ulric reconnoîtroit Ferdinand pour Roy des Romains, & n'entreroit dans aucun Traité directement ou indirectement contraire à ce Prince: Que les biens occupez durant la derniére campagne seroient restituez à ceux à qui on les avoit ôtez: Que personne ne seroit contraint de changer de Religion: Que les Ecclesiastiques Catholiques ne seroient troublez ni dans l'exercice de leurs fonctions ni dans la possession de leurs biens de quelque nature qu'ils fussent: Que les Habitans du Duché qui s'étoient réfugiez ailleurs rentreroient, en y retournant, dans la joüissance de ce qu'ils avoient laissé; & qu'il seroit permis généralement à quiconque en voudroit sortir pour aller demeurer ailleurs, de vendre & de transporter tout ce qu'il possedoit: Que l'artillerie envoyée par Ferdinand dans ce Duché luy seroit renduë, & les dettes contractées par ce Prince pour la décoration du même Duché seroient acquittées par Ulric: Qu'il n'y auroit rien de changé dans les Fiefs du Virtemberg qui relevoient de la Couronne de Boheme: Que le Comte Philippes Palatin & les autres prisonniers seroient mis en liberté sans payer de rançon: Que le Langrave & Ulric feroient des soûmissions en personne ou par Procureur à Ferdinand, avant que le même Ulric fût investi du Virtemberg: Que Ferdinand feroit agréer à l'Empereur la presente transaction:

* Dans le traité d'Ulric & de Ferdinand.

1533. Qu'il ne seroit rien exigé de part & d'autre pour les frais de la guerre, & que le Langrave & Ulric fourniroient à l'Empereur cinq cens chevaux, & trois mille hommes de pied des troupes qu'ils avoient alors, & les entretiendroient pour trois mois. Les Electeurs de Mayence & de Saxe demeurerent aussi d'accord qu'il ne se seroit aucune violence à qui que ce fût dans l'Empire à cause ou sous prétexte des deux Religions Catholique & Lutherienne : Qu'il n'y auroit desormais aucun procés dans l'Empire pour ce regard: Que les actions intentées là-dessus dont la Chambre de Spire étoit saisie, cesseroient absolument: Que les Lutheriens accorderoient à Ferdinand l'effet & la qualité de Roy des Romains, à condition néanmoins qu'il seroit fait un nouveau Decret, qui portât en termes exprés, que lors qu'il s'agiroit à l'avenir d'en créer un du vivant de celuy qui seroit Empereur, il y auroit avant toute autre chose une Assemblée de tout le College Electoral pour cet unique sujet: Qu'il y seroit meurement déliberé; si la nécessité étoit indispensable de proceder à l'élection, & qu'en cas que les sept Electeurs ne la jugeassent pas telle, il ne seroit point passé outre. Mais s'ils étoient d'avis contraire ; l'Electeur de Mayence auroit droit d'agir conformément à la Bulle d'or: Que ce Decret seroit expedié dans dix mois au plus tard, & que pour quelque raison ou prétexte que ce terme fût prolongé, le present Traité seroit tenu pour nul: Que l'Empereur dans ce temps accorderoit à l'Electeur de Saxe l'investiture absoluë de ses Terres, qu'il luy avoit si long-temps refusé, & que le Roy des Romains employeroit tout son crédit pour la confirmation du pacte mutuel, entre les Maisons de Saxe & de Cléves, qui appelloit à la succession celle des deuex qui surviroit à l'autre.

L'ingratitude des Alemans parut d'autant plus grande dans les Traitez que l'on vient d'abreger, qu'ils ne se souvinrent de la France ni dans l'un ni dans

dans l'autre, quoy que sans l'agent qu'elle leur avoit fourni, ils n'en eussent tiré aucun avantage, & que le Duc de Virtemberg en son particulier luy fût redevable de ce que sa Maison ne cesseroit point en sa personne. Car il faut supposer ici, qu'en perdant ses Etats il auroit aussi perdu son fils unique, que la Maison d'Autriche faisoit élever dans le Tirol à dessein de l'engager dans les Ordres sacrez, si Langey Ambassadeur de France en Alemagne n'eût facilité son évasion, & si le Roy Trés-Chrêtien ne luy eût donné retraite, & ne l'eût fait subsister en Prince de sa qualité jusqu'à ce que le Duc son pere recouvrât le païs de Virtemberg.

1535.

Mais le Pape entra dans une extrême colere, en apprenant que la Maison d'Autriche abandonnoit aux Lutheriens une Province extraordinairement riche, & peuplée dans le centre de l'Alemagne, d'où il leur seroit facile d'insinuer leur doctrine dans les autres Cercles de l'Empire sans que cette Maison eût eu d'autres motifs que celuy de conserver ses Etats hereditaires, où l'armée du Langrave de Hesse pouvoit entrer, aprés avoir vaincu en bataille rangée celle du Comte Palatin Philippe. Sa Sainteté en fit de grandes plaintes par son Nonce Verger au Roy des Romains, * qui prétendit au contraire avoir servy la Religion Catholique en s'accommodant au temps, parce que s'il n'eût cedé aux Lutheriens ce qu'ils avoient déja recouvré, ils en auroient usurpé davantage, & peut-être pris l'entier patrimoine de la Maison d'Autriche.

* Dans la négociation de Verger.

La réponse se trouva vraye par l'évenement, mais ce ne fut pas par la raison qui en avoit été renduë. Dieu qui se plaît à maintenir son Eglise par les voyes les plus éloignées de la prudence humaine, permit que le Roy François Premier fut si vivement touché de la conduite des Lutheriens à son égard, que le ressentiment qu'il en eut luy fit négliger les sollicitations de Henry Huit Roy d'Angleterre,

1533. qui le pressoit d'intervenir avec luy dans les querelles des Alemans. Il n'eût plus de commerce particulier avec le Langrave de Hesse, ni avec le Duc de Virtemberg, & ces Princes ne reçûrent plus de luy durant les douze années qu'il régna aucune assistance directe ni indirecte, quoy que l'interest le plus pressant de sa Couronne fût d'empécher l'Empereur & le Roy des Romains de s'agrandir aux dépens de ces deux Princes. Il redoubla même la recherche des Lutheriens sur une occasion qui ne luy en donnoit que trop de sujet. Ils avoient fait imprimer à Neuf-Châtel en Suisse des propositions scandaleuses contre la Messe, & leur audace alla jusqu'à les afficher aux portes du Château de Blois où la Cour étoit alors. Le Roy en fut si irrité qu'il se proposa de les exterminer. Il en donna de nouveaux ordres à tous les Magistrats de son Royaume, & comme il étoit informé que la Ligue de Smalchalde avoit des Emissaires dans toutes les Universitez de France, & principalement dans la plus célébre qui étoit celle de Paris, pour en corrompre la Jeunesse; il changea le dessein qu'il avoit pris d'attirer en France le fameux Melancton, & de luy donner quatre cens écus de gage pour enseigner les belles Lettres à Paris dans le College de Cambray, de peur que la réputation de cet homme ne contribuât à l'avancement de la Secte qu'il professoit. En suite sa Majesté suscita aux Lutheriens cachez dans Paris le plus dangereux Adversaire qu'ils pouvoient avoir en la personne de Jean Morin Lieutenant Criminel, infatigable à découvrir ceux qui se mêloient d'enseigner en secret les nouvelles erreurs, & trés-subtile pour se saisir de leur personne en quelque endroit qu'ils se cachassent. Le premier soin de ce Juge fut de surprendre un Artisan Guainier de Profession qui alloit avertir les personnes de la cabale, du temps & des lieux où se feroient les Prêches secrets. Il le trouva dans l'exercice de cette fonction; il l'arrêta luy fit son procés en deux heures, & le condamna

à être

1533.

à être brûlé vif en la maniére qui étoit alors en usage, c'est à dire, que l'on allumoit un brasier autour d'un poteau où il y avoit une espece de gruë attachée. Le patient étoit suspendu à cette machine, & aprés qu'on l'avoit inutilement invité à abjurer son Heresie, on le descendoit par une poulie sur ces brasiers ardens pour commencer à luy faire éprouver la severité du supplice. On ne le laissoit pas long-temps en cette posture sans l'élever en haut, apparemment pour luy donner le loisir de respirer, mais en effet pour observer, s'il ne seroit pas plus ébranlé par le sentiment des flammes, qu'il n'avoit été par leur veuë. S'il demeuroit inflexible, le boureau coupoit la corde & laissoit tomber le malheureux sur des charbons embrasez, où il étoit consumé à petit feu. La constance du Guainier n'alla pas jusqu'à cette derniére extrêmité, elle fut ébranlée par le seul appareil du supplice, & il ne se contenta pas de renoncer à la doctrine de Luther; mais il devint l'instrument le plus propre à découvrir ceux qui la professoient. Il en décela la plûpart, il les désigna par de certaines marques: il conduisit luy-même aux lieux où ils habitoient les Sergens du Lieutenant Criminel, & leur servit de Records. Ceux qui tomberent entre ses mains furent traitez comme il avoit été sur le point de l'être, * & les autres s'étant sauvez allerent aprés avoir changé de noms chercher des Disciples dans les Universitez moins célébres. Ils firent imprimer une Satyre contre les Catholiques qui ne pouvoit être ni plus aigre ni plus offençante, elle étoit écrite en François, & intitulée la marchandise du Pape. Le soin que ceux qui l'avoient composée prenoient de l'envoyer dans toutes les Provinces du Royaume, ne la rendit pas si publique que fit le démêlé qui survint en même temps entre Erasme & Luther. Erasme étoit l'homme de Lettres qui avoit le plus de réputation dans l'Europe. Il l'avoit presque toute parcouruë. Il s'étoit fait des amis dans tous les Royaumes,

* Dans les procés verbaux de Morin.

1533. mes, & dans toutes les Républiques de la Chrêtienté : & dés que Luther s'étoit déclaré contre l'Eglise Catholique, son plus grand soin avoit été d'engager dans ses intérêts les personnes excellentes dans les humanitez, & sur tout Erasme. L'opinion qu'il avoit euë de le gagner étoit principalement fondée sur ce que Erasme dans tous ses Livres & sur tout dans celuy des Colloques, s'étoit plusieurs fois emporté contre les Ecclesiastiques & contre les Moines. Mais on ne juge pas toûjours sincerement des grands Hommes quand on les examine par les passions extraordinaires ausquelles ils sont sujets. Quoy que Erasme eût d'abord semblé se déclarer pour Luther, & qu'il se fût mêlé de le réconcilier avec les Catholiques, il ne délibera point quand il fut question de prendre party. Il protesta qu'il avoit toûjours vécu dans l'ancienne Religion, & qu'il y mourroit. Luther en eut tant de dépit, soit qu'il ne voulut pas perdre son crédit, ou qu'il apprehendât que la constance d'Erasme ne diminuât le nombre de ses Disciples ; qu'il crut qu'il y alloit de son intérest de rompre publiquement avec luy. Il l'accusa de mépriser la Religion Chrêtienne dans le Livre du libre arbitre qu'il avoit composé & de le révoquer en doute. Il luy reprocha son inconstance & sa présomption. Il luy marqua combien de fois il avoit changé d'opinion, & n'oublia aucune des maniéres ridicules dont il prétendoit qu'il se fût mêlé d'interpreter l'Ecriture Sainte.

Fin du Huitiéme Livre.

ARGU-

ARGUMENT
DU NEUVIE'ME LIVRE.

Henry Huit Roy d'Angleterre épouse la veuve du Prince Artus son frere aîné sur une dispense en bonne forme accordée par le Pape Jules Second. Il fait d'abord assez bon ménage avec sa femme dont il a cinq enfans: mais Volsey Cardinal d'Yorc son principal Ministre fait dessein de se vanger de ce que l'Empereur neveu de la Reine ne l'avoit pas fait élire Pape, & tâche de persuader le Roy de répudier la Reine. Le Roy n'y veut point entendre jusqu'à ce qu'il devient amoureux d'Anne de Boulen. La résistance qu'il treuve en cette fille luy fait promettre de l'épouser: Il excite Volsey à poursuivre la dissolution de son mariage avec la Reine, & Volsey donne dans le piege en la sollicitant autant qu'il peut, dans l'esperance que le Roy d'Angleterre épouseroit ensuite la sœur du Roy Trés-Chrêtien François Premier. Mais le Roy d'Angleterre leve trop tôt le masque, & s'attire autant d'ennemis qu'il y avoit de personnes vertueuses, en témoignant de vouloir répudier une honnête femme pour épouser une Courtisane. Sa brigue est néanmoins si puissante en Cour de Rome, qu'on prétend que le Pape Clement Sept envoya en Angleterre le Cardinal Campege avec la Bulle de la dissolution du mariage. Que Campege la montra au Roy: Que sa Majesté contente de l'avoir veuë passa outre à son mariage avec Anne de Boulen: & que le Pape écrivit à Campege de supprimer la Bulle. Henry se separe de la Communion de l'Eglise Romaine & forme un Schisme en Angleterre. La Reine meurt de regret, & sa rivale surprise en adultere avec son propre frere, a la tête tranchée.

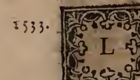


HISTOIRE

Des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion.

LIVRE NEUVIE'ME.

Où l'on voit ce qui s'est passé de plus remarquable dans le Schisme d'Angleterre sur la fin de 1533. durant toute l'année 1534. & partie de 1535.



1533. 'HERESIE qui venoit d'être abatuë en France s'insinua dans l'Angleterre par la même voye qu'elle étoit entrée dans le Dannemarc, dans la Suede, dans la Norvegue, dans la Prusse & dans la Livonie; c'est à dire, par la voye de l'amour. Les erreurs de Viclef y avoient été si absolument éteintes ou supprimées qu'il n'en paroîssoit plus rien que dans ses Livres, & soit que ceux qui en étoient prévenus fussent retournez à la Communion de l'Eglise Catholique, ou qu'ils eussent pery dans les longues divisions des Maisons d'Yorc & de Lancastre, tous les Anglois sans en excepter un seul professoient une même Religion sous le Régne de Henry Sept. Ce Prince que l'on avoit vû dans un exil de dix-sept ans courir à pied aprés le carosse du Duc de Bourgogne, étoit monté sur le Trône par le gain

gain d'une seule bataille, & s'y étoit maintenu avec une sagesse qui l'avoit fait nommer le Salomon de la Grande Bretagne. * C'étoit de son temps que la petite Bretagne avoit été réünie à la Couronne de France, & il n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit crû pouvoir servir à détourner l'heritiére de ce Duché d'épouser le Roy Trés-Chrêtien Charles Huit. Il avoit d'abord essayé d'empêcher le dernier Duc de Bretagne de donner retraite dans ses Etats au Duc d'Orleans mécontent, & n'ayant pû en venir à bout, il avoit négocié le mariage de l'heritiére de Bretagne avec le fils aîné de la Maison d'Albret. Il avoit voulu s'opposer à l'irruption des François dans ce Duché. Et pour y parvenir il avoit assemblé son Parlement. Il y avoit fait une trés-belle Harangue, que le meilleur des Historiens Anglois a transcrite mot à mot.* Pour montrer les inconveniens qui arriveroient à l'Angleterre si les François conqueroient la Bretagne; & le plus sensible de ses déplaisirs avoit été que le Parlement d'Angleterre ne luy avoit fourni ni argent ni troupes pour ce sujet. Il n'avoit pas néanmoins laissé d'y faire passer à ses propres dépens des secours assez considerables pour empêcher les Bretons de succomber entiérement, & ç'avoit été par là qu'il s'étoit rendu l'arbitre du mariage de leur Princesse avec Maximilien Roy des Romains, aprés que l'aîné de la Maison d'Albret avoit été rebuté par les Bretons qui ne l'estimoient pas assez puissant pour les proteger.

1533.

* Dans Philippe de Comines.

* Le Chancelier Baccon dans la Vie de Henry Sept.

Mais la fortune de la France avoit triomphé de la prudence du Roy d'Angleterre: le Roy des Romains n'avoit épousé la Princesse de Bretagne que par Procureur, & le second Comte de Dunois qui fut depuis le premier Duc de Longueville s'étoit insinué avec tant d'adresse premiérement dans les esprits des Bretons, & en suite à la Cour de la nouvelle mariée, qu'il avoit insensiblement disposée à préferer un jeune Roy de France capable de la proteger hautement à un Prince tellement éloigné qu'il luy seroit impossible de la

 secourir

1533. secourir assez tôt. Le Roy des Romains étoit ainsi demeuré sans femme, & la France s'étoit renduë si considerable par la réünion de la Bretagne, que les Anglois se tenant desormais incapables de lui résister en cas qu'elle voulût à son tour porter chez eux la guerre pour se vanger de celle qu'ils lui avoient faite durant plus de deux siécles, chercherent à se fortifier du secours des Espagnols qui commençoient seulement à devenir considerables, parce qu'ils venoient de chasser de leur Païs les Mores & de les renvoyer en Afrique. L'intelligence commença pas de pures civilitez de part & d'autre, d'où elle passa à des Conferences où les intérêts des deux Nations furent examinez en ce qu'ils avoient de commun contre la France. On y convint d'une Ligue défensive, & l'on s'apperçût depuis qu'elle avoit besoin d'un lien plus étroit pour subsister long-temps.

Artus Tither Prince de Galles fils aîné du Roy d'Angleterre étoit âgé de seize ans, & Catherine d'Arragon derniére fille des Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle en avoit quinze. Il y avoit assez de proportion entre les parties; mais ni l'un ni l'autre n'étoit propre au mariage. Le Prince de Galles étoit extraordinairement mal-sain, quoi qu'il fût d'ailleurs assez bien fait, & l'Infante d'Espagne n'étoit ni belle ni enjoüée. La conversation du grand monde lui déplaisoit: elle avoit toutes les qualitez nécessaires pour le Cloître & son inclination l'y portoit: mais ceux qui lui avoient donné la vie s'étoient accoûtumez à tirer profit de toutes choses sans en excepter leurs enfans. Ils n'avoient consulté que leur interest pour marier leur fille aînée avec le Prince de Portugal, & leur puînée avec l'Archiduc des Païs Bas, & il n'y avoit aucune apparence qu'ils changeassent d'humeur à l'égard de la cadette. Ainsi le Roy d'Angleterre persuadé que les François acheveroient de le renvoyer de là la mer en lui ôtant Calais & le Comté d'Oye, s'il n'engageoit plus étroitement les

Rois

1533.

Rois Catholiques à sa défense, demanda l'Infante d'Espagne pour son fils aîné sans avoir égard à la disposition de ce Prince, & les Rois Catholiques qui venoient de partager avec le Roi Loüis XII. le Royaume de Naples, & qui pensoient déja à l'en chasser, accorderent leur fille sans sçavoir si elle vouloit être mariée. Ils hâterent même les ceremonies des nôces, quoy qu'on leur eût écrit d'Angleterre, que le Prince de Galles étoit malade, parce qu'il leur étoit souverainement important, que les Anglois fissent passer un Corps d'armée dans le Comté d'Oye, afin d'obliger les François à lui en opposer un autre, & de les empêcher par consequent d'envoyer un renfort à leurs troupes qui étoient dans les Provinces de Labour & de l'Abbruze, pendant que les Espagnols les tailleroient en piéces. L'Infante aprés avoir été épousée par Procureur dans la Ville de Burgos passa dans l'Angleterre où le Prince de Galles qui bien loin de joüir d'une parfaite santé, n'étoit pas encore remis dans son état ordinaire, ratifia le quatorze de Novembre mil cinq cens un dans l'Eglise de saint Paul le mariage que le Comte de Northumbelland avoit contracté pour lui, & il est certain que les deux époux se mirent dans le même lit : toute la difficulté consista depuis à sçavoir si le mariage fut consommé, & l'on éviteroit ici d'en parler comme l'on a fait par tout ailleurs où l'occasion s'en étoit offerte, si ce n'étoit-là le point essenciel du Schisme d'Angleterre.

* Le fameux Chancelier Baccon & quelques Historiens du siécle passé, sont de l'opinion affirmative, & la prouvent par des circonstances que la bien-séance & la pureté de la langue ne permettent pas de rapporter. Certes les trois mots Latins inserez dans la Dispense dont on parlera bien-tôt, que la mariée obtint depuis pour épouser le frere du Prince de Galles semblent favoriser le sentiment de Baccon, en donnant lieu de soupçonner que la chose s'étoit passée com-

* Baccon vers la fin de son Henry Sept.

1533. comme il la raconte. Les autres Historiens tiennent l'opinion contraire, & se fondent sur les maladies, & les infirmitez de ce Prince qui étoient si visibles, qu'il mourut cinq mois aprés son mariage.

La Cour d'Angleterre portoit encore le deüil de ce Prince lorsque les Rois Catholiques envoyerent en Angleterre un Ambassadeur extraordinaire sous pré-texte de faire leurs condoleances au Roy Henry Sept sur la mort du Prince de Galles; mais en effet pour redemander leur fille avec le doüaire qui lui étoit acquis. Ils n'avoient plus tant de mesures à garder avec le Roy d'Angleterre; parce qu'ils n'avoient plus besoin de son assistance. Leur General Gonsalve qui fut depuis surnommé le grand Capitaine, étoit sorty de la Ville de Barlette dans la Poüille, où il avoit soûtenu un siége de sept mois, & sans autre renfort que de deux mille Alemans, avoit presenté le combat au Duc de Nemours sur la Campagne de Cerignole. La bataille qui s'y étoit donnée avoit abouty à la déroute des François plûtôt qu'à leur défaite; cependant Gonsalve en avoit profité avec tant d'adresse & de bonheur, qu'il s'étoit rendu maître de tout le Royaume de Naples. Et de fait la puissance des Espagnols augmenta de sorte par ce bonheur inesperé, que les autres Peuples de l'Europe qui bien loin de les craindre, avoient cru pratiquer des actions de charité, en les secourant d'hommes & d'argent contre les Mores, commencerent à les considerer plus que les Anglois, & même à faire passer leur Monarchie pour la seconde de la Chrêtienté. Henri Sept en fut informé par le Chevalier Flakster son Ambassadeur ordinaire à la Cour de Rome, & le supporta avec d'autant plus d'impatience, qu'il étoit le plus éclairé des Princes de son temps dans ses veritables intérêts. L'Angleterre étoit en possession de tenir le second rang dans les Assemblées du Christianisme, & l'on ne contestoit point à ses Ambassadeurs de marcher immédiatement aprés ceux de France.

1533.

France. Les Conciles de Conſtance & de Bâle en avoient conſtamment uſé de cette ſorte, & l'on ne trouvoit point dans les actes de l'un & l'autre de ces Conciles, que les Ambaſſadeurs de Caſtille & d'Aragon s'y fuſſent oppoſez. Néanmoins ces deux Couronnes l'emportoient preſentement dans l'opinion publique ſur celle d'Angleterre, ſans qu'il leur fût arrivé d'autre choſe ſinon qu'elles s'étoient unies. Le dépit de Henry Sept croiſſoit encore à proportion de la félicité des Eſpagnols, parce que le plus grand avantage de ſa Majeſté Angloiſe conſiſtoit à tenir pour ainſi dire la balance ſi juſte entre les François & les Eſpagnols, que l'un des deux Peuples ne s'aggrandît en aucune maniére au préjudice de l'autre. Les Prédéceſſeurs de Henry Sept qui ne le valoient pas à beaucoup prés, y avoient pourtant réüſſi, & lui avec toute la ſageſſe qu'on lui attribuoit approchante de celle de Salomon, n'avoit pû empêcher les Rois Catholiques d'ôter à la France une Couronne qui les rendoient preſque Maîtres de l'Italie, ni de la joindre à celle de Sicile: ce qui leur donneroit deſormais tant d'autorité à la Cour de Rome, que celles de France & d'Angleterre n'en approcheroient pas.

Mais la même raiſon qui venoit de rendre inutile aux Eſpagnols l'amitié des Anglois, faiſoit que les Anglois ne pouvoient plus ſe paſſer de l'amitié des Eſpagnols. Il n'étoit pas à préſumer que Loüis Douze Roi de France aprés avoir ſi facilement & ſi abſolument perdu un Royaume ſcitué à l'extrêmité de l'Italie la plus éloïgnée de ſes Etats penſât ſi-tôt à le recouvrer; puiſque d'un côté il ne lui reſtoit aucune Place frontiére qui pût ſervir de retraite aux troupes qu'il y envoyeroit, & de l'autre côté il n'étoit pas aſſuré du paſſage de ſes troupes par l'Etat Eccleſiaſtique, le Pape Alexandre Six n'étant pas ſatisfait de ſa Majeſté à cauſe qu'elle avoit empêché le Duc de Valentinois d'uſurper l'Etat de Sienne. Il y avoit donc plus d'apparence que le Roy Trés-Chrêtien attendroit

1531 droit que son Ambassadeur à la Cour de Rome l'eût réconciliée avec sa Sainteté en dédommageant le Duc de Valentinois de la conquête dont il avoit été frustré, & que cependant l'armée que la Trimoüille avoit levée en France pour ne pas demeurer oisive marcheroit contre Calais, & prendroit pour prétexte de la rupture, que les Anglois s'étant liguez avec les Espagnols pouvoient être legitimement attaquez & renvoyez de là la mer. Il y avoit encore plus d'apparence que les Espagnols contents de leur bonne fortune s'occuperoient entiérement à se fortifier dans le Royaume de Naples, pendant qu'ils en avoient le loisir, & que bien loin de traverser les François dans leur entreprise sur Calais, ils seroient ravis de les voir tourner leurs armes de ce côté là, & qu'ils se vangeassent sur leurs anciens ennemis de l'affront qu'ils venoient de recevoir dans l'Italie. Il faloit donc intéresser encore une fois les Rois Catholiques à perséverer dans la Ligue défensive qu'ils avoient faite avec l'Angleterre, ce qui ne se pouvoit qu'en renouvellant l'alliance, que la mort du Prince de Galles avoit rompuë. Les Rois Catholiques n'avoient plus d'autres enfans à marier que la veuve de ce Prince, & il ne restoit plus d'autre fils à Henri Sept que le Duc d'Yorc qui n'avoit que douze ans. Il étoit mieux fait sans comparaison que n'avoit été son aîné, & la nature lui avoit donné beaucoup plus d'esprit il paroissoit propre à renouveller les guerres civiles, & c'étoit pour l'en empêcher qu'on l'avoit destiné à l'Etat Ecclesiastique; mais lors qu'il fut devenu fils unique, il vint en pensée à Henry Sept de lui donner pour épouse la veuve de son frere, & le Conseil d'Angleterre en approuva le dessein avec d'autant plus de facilité, qu'aprés la précaution prise pour empêcher la consommation du mariage de l'Infante d'Espagne avec le feu Prince de Galles, il ne jugeoit pas qu'il y eût d'autre obstacle aux nôces de cette Infante, avec le Duc d'Yorc,

d'Yorc, que celui qui s'appelle de l'honnêteté publique, qui ne permettroit pas qu'une femme aprés avoir stipulé solemnellement une promesse de mariage par paroles de present avec un homme sans avoir néanmoins passé plus outre, épousât en suite le frere du même homme.* 1533.

*Dans la Requête du Parlement d'Angleterre à Alexandre VI.

L'on amusa sur cette supposition les Espagnols venus à Londre pour emmener l'Infante, pendant que le Roy d'Angleterre dépêcha une Ambassade extraordinaire aux Rois Catholiques, dans la seule veuë de demander l'Infante pour son fils unique. Les Ambassadeurs trouverent heureusement les Rois Catholiques embarassez par un avis secret, qu'ils venoient de recevoir d'Italie. Il portoit que la France négocioit avec le Duc de Valentinois, & qu'elle offroit de lui abandonner les Républiques de Pise & de Luques au lieu de celle de Sienne, pourvû qu'il obtint du Pape le passage par l'Etat Ecclesiastique dont l'armée Françoise avoit besoin pour recouvrer le Royaume de Naples. L'avis venoit de bonne part, & s'il étoit veritable, il réduisoit l'Espagne dans la même disposition à l'égard de l'Angleterre, où l'Angleterre avoit été à la mort du Prince de Galles. Car la France qui n'avoit jamais été mieux fournie de soldats ayant le passage libre jusqu'au Royaume qu'elle venoit de perdre; penseroit à le recouvrer tout d'un coup en y envoyant une telle multitude de gens de guerre, que les Espagnols qui n'en avoient que dix ou douze mille, ne suffisant pas pour résister par tout en même temps, perdroient aussi facilement leur conquête qu'ils l'avoient faite. Il faloit donc que les Rois Catholiques pour éviter ce coup, obligeassent la France à retenir la moitié de ses forces dans les Provinces les plus éloignées de l'Italie, & comme l'Archiduc des Païs-Bas leur gendre s'étoit assez expliqué de vive voix & par écrit, qu'il ne vouloit point rompre avec le Roy Trés-Chrêtien à leur considera-

1533. sideration, il ne restoit que le Roy d'Angleterre qui faisant passer une armée dans le Comté d'Oye, pût donner aux François une jalousie assez forte pour les contraindre de laisser dans la Picardie une autre armée pour observer les Anglois.

Ainsi la conjoncture étant devenuë toute autre qu'elle n'avoit été, les Rois Catholiques changerent de sentiment; mais ils n'en changerent qu'à demy, parce que leur dessein étant, pour punir l'Archiduc leur gendre, de lui ôter une partie de leur succession, en restituant au Duc de Calabre la Couronne de Naples, à condition qu'il épousât l'Infante d'Espagne, ils vouloient bien la promettre au Duc d'Yorc, afin de disposer les Anglois à faire diversion dans la Picardie, lorsque le Roy Trés-Chrêtien aprés s'être ajusté avec le saint Siége repasseroit les Alpes. Mais ils prétendoient alonger l'execution de leur promesse jusques au succés de l'entreprise, afin que si le Roy Trés-Chrêtien recouvroit le Royaume de Naples, ils l'empêchassent d'ajoûter à sa conquête celle de la Sicile par les secours extraordinaires qu'ils tireroient des Anglois en achevant le mariage de l'Infante avec le Duc d'Yorc: Et si le Roy Trés-Chrêtien ne recouvroit pas ce Royaume, ils fussent en état de le restituer au Duc de Calabre en lui faisant épouser l'Infante. L'expedient qu'ils inventerent pour en venir à bout ne pouvoit être plus ingenieux, mais en récompense il ressembloit aux remédes des Empyriques dont le soulagement est d'ordinaire moindre sans comparaison à l'égard de la partie affligée, que l'incommodité qu'en reçoivent les parties voisines, ou celles qui ont le malheur de se trouver au passage. Et certes quoy que les Rois Catholiques fussent les deux personnes les plus éclairées de leur siécle, & que leur prudence eût été rafinée par la longue experience, que l'un & l'autre avoient acquise, * Ferdinand en gouvernant seul durant trente ans les Royaumes d'Arragon, de Valence,

* Dans les letres de Pierre Martyr.

lence, de Catalogne & de Sicile, & Isabelle en réglant 1533.
aussi seule toutes les affaires de la Couronne de Castille, & des autres huit qui lui étoient unies depuis un espace de temps encore plus étendu; il est néanmoins à présumer de la foiblesse humaine dont ils n'étoient point exempts, qu'il ne prévirent pas le funeste contre-coup de l'artifice dont ils alloient user; comme il est à présumer de la haute piété dont ils faisoient une profession si publique, que s'ils eussent prévû entiérement ou en partie les suites de la réponse qu'ils alloient faire, elle n'auroit jamais sorty de leur bouche. Ils écrivirent au Roy d'Angleterre, que la seconde alliance qu'il prétendoit faire avec eux étoit infiniment plus difficile que n'avoit été la premiére, parce que l'Infante Catherine leur fille avoit joüi de toute la liberté permise par les sacrez Canons, lors qu'elle avoit épousé le Prince de Galles; mais qu'elle ne se trouvoit plus dans le même état à l'égard du Duc d'Yorc: car outre l'honnêteté publique qui ne souffroit pas même qu'un fiancé se mariât sans dispense dans la parenté de l'autre fiancé: il y avoit un inconvenient sans comparaison plus à craindre. Il consistoit en ce qu'il pouvoit arriver dans la suite des temps, que le Duc d'Yorc plus jeune de quatre ans que l'Infante, tombât dans le déréglement qui n'est que trop ordinaire aux jeunes gens qui ont épousé des femmes plus âgées qu'eux, c'est à dire, qu'il ne s'ennuyât insensiblement, & qu'il n'eût enfin du dégoût pour elle: Que si cette division domestique passoit jusqu'à rechercher l'actuelle séparation, le Duc d'Yorc seroit invité à solliciter son divorce avec l'Infante en Cour de Rome, & se serviroit de cet artifice pour y parvenir. Il prétendroit avoir toûjours eu une horreur invincible de ses nôces, & que néanmoins il n'avoit pas laissé de les contracter, parce que le Roy son pere à qui il devoit plus de soûmission qu'aucun autre des Anglois à cause qu'il avoit alors l'honneur d'être le premier de ses Sujets,

1533. jets, lui avoit absolument ordonné de le faire: Que ce Prince l'avoit en ce cas menacé de sa haine irréconciliable, & qu'il n'avoit pas jugé à propos de lui résister: Que par la même raison que sa Majesté Angloise avoit conquis la Couronne qu'elle portoit, elle en pouvoit disposer comme il lui plairoit, & que si elle persistoit dans la résolution d'en frustrer son fils unique, elle ne manqueroit pas de trouver un Sujet propre à recevoir le present qu'elle lui feroit: Qu'encore qu'elle eût uni les Maisons d'Yorc & de Lancastre par son mariage avec la Reine Catherine, il ne laissoit pas d'y avoir encore plusieurs personnes des deux Maisons qui ne demanderoient pas mieux que de monter sur le Trône: Que le Duc de Suffolc demeuroit à Bruxelles à la Cour de l'Archiduc des Païs-Bas: Qu'il s'apprêtoit pour faire la guerre à Henri Sept, & que Henri pourroit bien l'appaiser en le destinant pour son Successeur: Que si les choses arrivoient comme on vient de les representer, l'Infante demeureroit deshonorée & que leurs Majestez Catholiques n'étoient pas moins obligez en conscience de pourvoir à l'honneur de leur fille qu'à la sureté de ses conventions, & qu'il y alloit de la réputation de l'Espagne de ne se pas mettre en état de recevoir un jour un mépris de cette nature. Les raisons des Rois Catholiques étoient si plausibles, que le Roy d'Angleterre tout défiant qu'il étoit, ne s'avisa jamais de les prendre pour des excuses inventées à dessein de differer l'alliance dont il s'agissoit. Elles passerent dans son esprit pour un effet de la circonspection Espagnole qui ne vouloit traiter qu'aprés avoir apporté toutes les précautions imaginables, au lieu que les autres Nations se contentoient des nécessaires. Il se confirma dans sa résolution bien loin de se rebuter par l'obstacle qui la traversoit, & quoy qu'il le trouvât invincible à raisonner sur le stile present de la Cour de Rome, &

sur

1533.

sur celui dont elle avoit toûjours usé, il espera qu'elle auroit pour lui une indulgence extraordinaire, soit qu'il se tint assuré de l'amitié du Pape Alexandre Six, soit qu'on lui eût persuadé que le crédit des Anglois à Rome étoit assez grand pour obtenir toutes les graces qu'il demanderoit, pourvû qu'ils representassent qu'elles leur étoient absolument nécessaires pour ne plus retomber dans les divisions qui depuis deux cens ans avoient allumé la guerre civile dans le Royaume, & confondu un nombre presque infini d'innocens avec les coupables, ou que sa Majesté Angloise s'appuyât trop sur un homme qui avoit trahi tous les Princes qui s'étoient fiez en lui. Le Duc de Valentinois avoit besoin d'argent pour ajoûter la conquête de la Toscane à celle de la Romagne, & il n'y avoit dans l'Europe que le Roy d'Angleterre capable de lui en prêter. Il s'étoit adressé à sa Majesté, & pour éviter qu'elle ne le refusât il s'étoit vanté de lui faire accorder des choses que le saint Siége avoit jusques-là refusées. On ne sçait pas par laquelle de ces considerations la Cour de Rome fut sollicitée de donner au Roy d'Angleterre la satisfaction qu'il souhaitoit avec tant d'empressement; mais il est constant qu'elle trouva dans l'affaire des difficultez qui n'avoient point été préveuës. Elle examina la Requête du Roy d'Angleterre, avec toute la froideur & l'indifference où l'on entre quand on a dessein de rendre une exacte justice: * & elle observa qu'elle tendoit à une fin qui n'avoit point d'exemple depuis l'établissement de l'Eglise. On visita les Archives du Vatican, & l'on y trouva bien que les Papes s'étoient autrefois relâchez en faveur du Cardinal d'Armagnac, jusqu'à permettre au neveu d'épouser sa tante sur ce qu'on leur avoit remontré, que les supplians avoient commis un inceste: Que les mêmes Papes avoient en suite eu l'indulgence d'autoriser le mariage du jeune Ferdinand Roy de Naples avec sa tante sœur du Roy

* Dans les avis des Theologiens sur cette matiére.

1533. Roy Catholique, nonobstant qu'il n'y eût point eu d'inceste précédent. Mais qu'ils n'avoient jamais dispensé aucune femme d'épouser successivement les deux freres, pour quelque bien qu'il en pût arriver à la Chrétienté. Ce n'est pas que les Théologiens & les Canonistes qui furent consultez sur une occasion si delicate, ne convinssent tous ou du moins en partie, que la Dispense, à la considerer en elle-même, n'excedoit pas le pouvoir du Saint Siége; mais Alexandre Six ne vouloit pas l'accorder ni donner sujet qu'on lui reprochât d'avoir contreveuu à la Discipline Ecclesiastique dans une affaire de si grande importance. Il ne vouloit pas non plus refuser absolument le Roy d'Angleterre; mais il fit tout ce qu'il pût pour déférer & pour éluder la demande de ce Prince, en cas que la France & l'Espagne qui possedoient alors les deux plus beaux Etats d'Italie, s'accordassent entre elles pour des fins qui n'auroient pas été favorables aux intérêts particuliers de la Maison de Borgia. * Cette Maison étoit sujette du Roy Catholique, & il y avoit plusieurs siécles qu'elle possedoit de belles terres dans le Royaume de Valence. Elle s'ennuyoit de sa condition depuis que Caliste Trois & Alexandre Six étoient montez sur le Trône de Saint Pierre, & elle avoit honte de n'être pas Souveraine aprés avoir donné à l'Eglise deux Papes si proche l'un de l'autre. Mais Alexandre ne vécut pas assez long-temps pour lui procurer autre chose que le Duché de Gandie, & mourut avant que d'avoir terminé l'affaire d'Angleterre.

* Dans la Vie du Duc Valentinois.

Jules Second Successeur d'Alexandre agit par d'autres maximes, à cause du changement prodigieux qui se fit en sa personne. Il avoit été le Cardinal le plus zelé pour la France qui fût jamais, & il devint en un moment, le Pape le plus contraire, & l'ennemi le plus à craindre que cette Couronne eût eu depuis qu'elle avoit pensé à s'établir dans l'Italie. Il se déclara ouvertement contre le Roy Loüis Douze,

&

1533.

& ne cacha pas même d'abord le dessein qu'il avoit de resserrer la domination de sa Majesté delà les Alpes. Il crût que pour executer plûtôt & plus infailliblement ce projet plus difficile qu'il ne se figuroit, il suffisoit d'unir aussi fortement les Espagnols & les Anglois qu'ils l'avoient été à la mort du Prince de Galles, & fit expedier au commencement de son Pontificat, c'est à dire en mil cinq cens trois une Bulle en faveur du Duc d'Yorc & de l'Infante, * plus ample & dans une forme plus favorable sans comparaison qu'elle n'avoit été demandée. Sa Sainteté ne se contentoit pas de dispenser en général de l'honnêteté, & de toutes les autres circonstances défenduës par les Canons qui pourroient intervenir dans l'alliance dont il s'agissoit; mais elle portoit de plus que le Duc & l'Infante ne seroient pas moins habiles à s'épouser quoy que le mariage de la même Infante avec le Prince de Galles eût été consommé; * & de peur que ceux qui verroient la Dispense ne s'imaginassent qu'elle eût été uniquement accordée pour lever les soupçons & pour mettre entiérement en repos les Rois Catholiques sur la crainte que leur fille ne fût un jour répudiée, le Pape avoit ajoûté que la Dispence presente serviroit au Duc d'Yorc & à l'Infante, quoy qu'avant que de l'avoir obtenuë ils eussent contracté entre eux un mariage clandestin, qu'ils l'eussent consommé, & qu'ils eussent encouru pour cette cause ou pour quelque autre une excommunication de droit ou de fait.

* Dans le troisiéme Tome du Bullaire.

* *Etiam si matrimonium fuerit per carnalem copulam consummatum.*

Le Roy d'Angleterre eût ainsi plus qu'il ne prétendoit, & son bonheur ne s'arréta pas là, puis que la grace de la Cour de Rome survint dans une conjoncture si favorable pour lui, que les Rois Catholiques n'avoient jamais été moins en état de la refuser. La France avoit profité de la vacance du saint Siége pour faire traverser l'Etat Ecclesiastique à une armée de cinquante mille hommes sous la conduite de Loüis de la Trimoüille le plus experimenté de ses Géné-

raux

1533. raux sans qu'elle eût trouvé d'opposition à son passage, & il n'y avoit plus que le fleuve de Garillan entre elle & le Royaume de Naples qu'elle prétendoit recouvrer. Elle n'étoit en peine que de passer ce Fleuve, parce qu'elle n'avoit que cela à faire pour réüssir dans son entreprise. Les Espagnols n'avoient pû mettre que douze mille hommes à l'autre bord de la riviére pour en empêcher le trajet, & ce petit nombre sembloit ne devoir pas suffire vû principalement que les Villes mécontentes de leur domination, n'attendoient autre chose pour se révolter, sinon que les François fussent entrez plus avant dans le Royaume. La Noblesse du Païs presque toute de la faction d'Anjou étoit à cheval pour les joindre aussi-tôt qu'ils auroient passé, & le même Peuple qui avoit deux ans auparavant contribué le plus à les chasser, les desiroit avec un empressement trop public pour être inconnu à leurs ennemis. Ces circonstances qui formoient une nécessité absoluë du secours des Anglois obligerent les Rois Catholiques de sacrifier l'intérêt de leur famille à la satisfaction du Roy d'Angleterre. Ils consentirent que l'Infante épousât le Duc d'Yorc: Ils laisserent à la liberté du pere de ce Prince de faire celebrer les nôces quand il lui plairoit: Ils lui permirent de retenir cependant l'Infante en Angleterre: Et l'infortuné Duc de Calabre à la veille de recouvrer le Royaume qui lui appartenoit se vit confiné dans une prison perpetuelle, quoy que son droit fût incontestable, & qu'il fut d'ailleurs le premier Prince du Sang d'Arragon, d'où sortoient les Rois Catholiques en ligne masculine.

Henri Sept asſûré d'une maniére si autentique, que l'Infante ne lui échaperoit pas, se contenta qu'ella fût fiancée au Duc d'Yorc, & differa le mariage six ans entiers. La mort de son fils aîné lui faisoit apprehender de perdre encore le cadet s'il le marioit si jeune. Et comme il ne lui en restoit point d'autre, si la crainte n'étoit tout à fait juste, au moins

moins n'étoit-elle pas tout à fait déraisonnable. Il attendit que le Duc d'Yorc eût dix-huit ans accomplis, & il fut assez heureux pour le voir arriver à cet âge; mais il ne le fut pas assez pour lui voir donner la main à l'Infante. La maladie dont il mourut en l'an mil cinq cens neuf, le surprit lors qu'il faisoit travailler à l'appareil des nôces, & cet accident funebre ne les differa que de quelques semaines. 1533.

Le nouveau Roy d'Angleterre étoit sans le flatter le plus accompli de ceux qui régnoient alors dans le monde, & l'Histoire lui doit ce témoignage : Que les trois premiers Edoüars qui l'avoient précédé n'étoient pas montez sur le Trône avec tant de belles qualitez que lui. Il n'y avoit pas de mémoire qu'aucun Prince ni même aucun homme l'eût jamais égalé en bonne mine, & la Majesté éblouïssante qui rejallissoit de toutes les parties de son corps, le faisoit si promptement connoître pour ce qu'il étoit, qu'encore qu'il ne portât pas souvent les marques exterieures qui servoient à le distinguer d'avec ses Courtisans, personne ne s'avisa jamais de demander en sa presence où étoit le Roy. Il avoit fait un progrés inconcevable dans les Sciences les plus élevées sans en excepter la Theologie, & il avoit tiré cet avantage d'être né cadet, parce que ce n'étoit point alors la mode de faire étudier les aînez des Maisons Souveraines. Son pere qui l'avoit destiné à l'Archevêché de Cantorberi avoit apporté de sa part tout ce qui pouvoit contribuer à l'en rendre digne, & ce vieux Prince se glorifioit quelquefois d'avoir réüssi au delà de ses esperances. Cé n'étoit pas sans cause qu'il consideroit avec plaisir le succés de ses peines, & qu'il admiroit en un autre lui-même la doctrine qui lui manquoit, elle étoit si nette & si contraire aux expressions envelopées dont les Docteurs & les Ecrivains d'Angleterre avoient accoûtumé d'user, que le Duc d'Yorc se faisoit d'abord entendre & n'en étoit néanmoins devenu ni plus présomptueux ni moins traitable. La sub-

1535. ſubtilité de ſon eſprit pénétroit les choſes les plus élevées ſans s'y amuſer trop long-temps, & il avoit un rafinement de prudence qui ſuppléoit abondament à ce que l'experience la plus conſommée fourniſſoit aux ames ordinaires, la familiarité qu'il affectoit avec les petits auſſi bien qu'avec les Grands, ne diminuoit rien du profond reſpect que les uns & les autres avoient également pour lui, & il n'avoit pas beſoin comme ce Roy de Dannemarc dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de ſon Païs de les avertir de ne ſe pas trop familiariſer dans les divertiſſemens qu'ils prenoient enſemble. Son éducation pour l'Etat Eccleſiaſtique ne l'empêchoit pas d'être tout à fait propre pour les armes, & quoy qu'il eût plus d'inclination pour la vie tranquille, que pour celle qui ſe paſſoit dans le tumulte, il ne perdoit rien de ſa gayeté ordinaire en ſupportant les fatigues militaires. Il étoit plus heureux à la guerre qu'aucun autre de ſes Prédéceſſeurs ne l'avoit été, & la derniére victoire qu'il remporta ſur les Ecoſſois les affoiblit de ſorte, qu'ils ne furent plus en état de s'oppoſer à l'union de leur Couronne avec celle d'Angleterre. Il n'attaqua jamais la France qu'à ſon avantage. Il y fit des conquêtes toutes les fois qu'il y entra. Il réduiſit par cette illuſtre voye Loüis Douze & François Premier à rechercher ſon amitié., & démentit le Proverbe qui condamnoit les Anglois à perdre toûjours dans leurs Traitez avec les François; mais c'eſt le foible des qualitez éminentes que d'être obſcurcies par un ſeul défaut.

Le Duc d'Yorc ne fut pas long-temps Roy ſous le nom de Henry Huit ſans donner des marques qu'il y avoit en luy des vices qui obſcurciroient tôt ou tard l'éclat de ſes principales vertus. Le moindre de ſes regards jetté négligemment & ſans deſſein ſur un objet aimable ſuffiſoit pour allumer dans ſon cœur un feu illegitime, & ce feu n'y étoit pas plûtôt qu'il devenoit incapable de retenuë. Les obſtacles qu'il

y

y trouvoit servoient à augmenter sa passion au lieu de l'éteindre. Il cherchoit à se satisfaire sans distinction & sans réserve, & la pudeur la plus austere ne contribuoit que trop souvent à l'irriter. Ces défauts ne parurent néanmoins pas dans toutes leur étenduë au commencement de son Régne, parce que la multitude des affaires dont il fut alors presque accablé le détournoit de penser ailleurs. La principale étoit d'achever son mariage avec l'Infante, mais ses intérêts n'y étoient pas conformes; & d'ailleurs ceux qui avoient plus d'ascendant sur son esprit tâchoient à l'envi de l'en dissuader.

* Dans la négociation de Piennes.

* Les raisons que Piennes Ambassadeur de France en Angleterre lui representoit consistoient en ce que l'Espagne étoit devenuë absolument inutile aux Anglois depuis qu'elle s'étoit accommodée avec la France pour le Royaume de Naples, à condition que cette Couronne lui demeureroit pendant la vie de Ferdinand, & qu'elle retourneroit aprés sa mort au Roy Trés-Chrêtien. Elle n'avoit pas compris l'Angleterre dans son Traité, & cet affront sembloit exiger pour s'en vanger qu'on lui renvoyât son Infante. La France au contraire étoit dans un lustre qui vray-semblablement devoit obliger les autres Couronnes Chrêtiennes à rechercher son alliance. Elle paroissoit si bien établie dans le Duché de Milan par l'alliance qu'elle venoit de renouveller avec les Suisses, qu'il seroit desormais impossible aux Italiens de l'en chasser: elle avoit si hautement puni la révolte des Genois, qu'il ne restoit plus dans ces Peuples qu'elle avoit soûmis aucune disposition à se soûlever: elle avoit ruiné toutes les forces terrestres des Venitiens en défaisant sur le bord de la riviére d'Adde leur armée la mieux aguerrie qui fût dans l'Europe, & en prenant prisonnier l'Alviane leur Général: le saint Siége n'osoit plus se déclarer contre elle, de peur d'être exposé à la premiére impetuosité des troupes qu'elle tenoit prêtes en Lombardie, & les Espagnols

1533. gnols ne passant plus que pour usufruitiers dans le Royaume de Naples n'y avoient presque plus de crédit. Les soldats qui n'avoient point passé les Alpes pouvoient être utilement employez à recouvrer Calais : & la conjoncture de la mort de Henry Sept étoit si favorable à ce dessein, qu'apparamment les François n'avoient garde de la perdre, s'ils n'étoient retenus par une nouvelle alliance. Il s'en présentoit une plus avantageuse aux Anglois que celle d'Espagne, & si proportionnée à Henry Huit qu'elle sembloit n'être faite que pour lui.

Le Roy Trés-Chrêtien n'avoit point d'enfans mâles, & la Loy fondamentale de la Monarchie lui destinoit pour Successeur François Comte d'Angoulême son cousin paternel issu de Germain. Ce Prince avoit une sœur en la personne de la Princesse Marguerite que les vœux de tout le monde élevoient déja sur le Trône d'Angleterre. Elle étoit à peine nubile, mais elle ne laissoit pas d'être la plus belle & la plus spirituelle Princesse de l'Europe, & c'étoit là ce qu'il faloit pour arrêter l'humeur volage d'un jeune mari. Elle aimoit le grand monde : elle réüssissoit admirablement à s'y faire considerer, & comme elle étoit en cela du goût de Henry, elle étoit aussi l'Antipode de l'Infante d'Espagne. Si elle eût été Reine d'Angleterre, il n'y avoit pas lieu de douter qu'elle n'eût formé & entretenu une union trés-étroite entre cette Couronne & celle de France, par l'ascendant qu'elle avoit sur son frere, & par celui qu'elle auroit pris sur son mari : & certes à raisonner dans toute l'étenduë de la prévoyance humaine à l'égard des choses purement possibles, il y a lieu de juger que le nouveau Roy d'Angleterre, & la Princesse Marguerite étoient nez l'un pour l'autre ; puisque d'un côté il y avoit entre eux une conformité singuliére, & de l'autre côté ils étoient si peu propres à se separer, que l'un & l'autre ayant depuis été mariez plus d'une fois, ils ne tirerent pourtant ni avantage

ni

ni satisfaction de leur mariage ; tant les Souverains sont malheureux dans les rencontres où ils ne regardent que leur intérêt en matiére d'alliance. 1535.

Celui du nouveau Roy d'Angleterre consistoit à ne pas mécontenter le Parlement qu'il avoit convoqué à l'entrée de son Régne suivant l'usage de ces Prédécesseurs, & le Parlement se piqua d'honneur de faire executer la derniére volonté de Henry Sept dans toutes ses circonstances. * Ce Prince avoit ordonné que le mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne s'accomplît immédiatement aprés sa mort. Il ne s'étoit pas contenté d'en faire le principal article de son Testament. Il l'avoit encore commandé à ce même fils en lui donnant sa benediction, & comme s'il ne se fût pas entiérement fié à l'autorité paternelle sur un point si delicat, il en avoit recommandé l'execution aux personnes les plus qualifiées d'Angleterre en leur disant le dernier adieu. Ainsi le Parlement jaloux d'exercer le pouvoir qu'il prétendoit sur son Maître l'obligea par des remontrances réïterées à épouser l'Infante, & la solemnité des nôces se fit le troisiéme de Juin mil cinq cens neuf. La Dispense de Jules Second fut leuë à haute voix dans l'Eglise en presence de leurs Majestez, & de la plus importante Noblesse du Païs. Elle fut universellement applaudie, & le Roy bien loin d'y trouver à redire joüit durant six ans entiers du privilege qu'elle lui donnoit. Il eut cinq enfans de l'Infante, les trois premiers furent mâles & les deux derniers femelles. Mais l'aîné des fils ne vécut que neuf mois, & les deux suivans moururent incontinent aprés leur naissance. L'aînée des filles ne fut pas plus heureuse, & laissa toute l'esperance de la succession d'Angleterre à sa cadette qui vint au monde le huit de Février mil cinq cens quinze pour éprouver mieux que personne qui fût jamais, la bonne & la mauvaise fortune, la Reine d'Angleterre ne conçût plus aprés sa cinquiéme grossesse, & les Anglois en furent d'autant plus tristes, qu'ils apprehendoient que leurs guerres

* Dans les articles de ce Parlement en 1590.

1533. civiles ne recommençassent si leur Couronne tomboit en quenoüille. Le Roy dont la passion dominante étoit d'avoir un fils capable de lui succeder, n'en esperant plus de sa femme commença à avoir du dégoût pour elle. Le dégoût dégénéra insensiblement en froideur, la froideur en mépris, & le mépris en une separation de lit. Le Roy ne pouvoit vivre sans aimer & les affections criminelles occuperent bien-tôt dans son cœur la place des legitimes ; parce qu'il n'y en pouvoit avoir d'étrangeres qui fussent permises. Il s'attacha d'abord à Isabelle Blente fille d'un Chevalier Anglois, & en eut un fils à qui il donna le nom de Duc de Richemont. Il passa de cette amourette à d'autres d'autant moins supportables qu'elles étoient plus vagues, & la tranquillité profonde dont il joüissoit achevant de corrompre ses mœurs, il s'émancipa jusques aux voluptez les plus honteuses. L'excés en devint si grand que sa Majesté ne respectoit ni les qualitez les plus relevées ni les plus solides vertus. Il attenta à la pudeur des femmes mariées aprés s'être lassé des filles, & les incestes les plus abominables passerent dans son esprit dépravé pour un rafinement de plaisir. La Reine au lieu de rechercher à le gagner par les attraits innocens que le mariage fournit aux habiles femmes, contribuoit indirectement & sans y penser aux déreglemens de son mari, en lui donnant toutes les occasions, de les continuer, qu'il eût sçû desirer. * Et c'est peut-être de là que quelques Historiens Espagnols ont pris occasion d'écrire, que les Rois Catholiques lui avoient fait une espece de violence pour la disposer au mariage, & que s'ils l'eussent laissée dans une entiére liberté, elle se seroit enfermée dans le Monastere des Religieuses Cordeliéres de Burgos. Elle vivoit sur le Trône de même que si elle eût fait profession de la Régle de sainte Claire dans la plus étroite observance. Elle s'enfermoit le plus souvent dans les Monasteres de son sexe, & dés qu'elle y étoit entrée, il sembloit

* Sander dans l'Histoire de ce schisme

bloit qu'elle eût oublié tout à fait ce qu'elle étoit, & l'attachement qu'elle avoit au dehors. Elle se levoit à minuit pour assister à Matines. Elle s'habilloit à cinq heures en simple femmelette, & sans aucune des parures convenables à la Royauté. Elle portoit l'habit de saint François sous une robe si modeste, & elle s'étoit mise du Tiers-Ordre de ce Saint. Elle jeûnoit les Vendredis & les Samedis, & le seul repas qu'elle prenoit les veilles des fêtes de la sainte Vierge, n'étoit que de pain & d'eau. Elle se confessoit deux fois la Semaine & communioit tous les Dimanches. Elle recitoit tous les jours l'Office de la Vierge: elle donnoit à la priére six heures du matin: elle se faisoit lire aprés dîner durant deux heures des Livres spirituels: elle en conferoit avec ses Dames d'honneur à dessein de les instruire; en suite elle retournoit à l'Eglise pour y employer le reste du jour. Le Roy la laissoit faire, parce qu'il s'imaginoit que cette excessive piété qu'il n'approuvoit pas, procedoit de l'éducation qu'elle avoit euë à la Cour d'Espagne. Il se mettoit seulement en peine d'élever d'une autre maniére leur commune fille, qu'il reconnoissoit alors pour sa legitime hêritiére. Il prit un soin tout particulier qu'elle fût nourrie en cette qualité, & lui donna pour Gouvernante la plus vertueuse & la plus habile femme d'Angleterre. C'étoit Marguerite d'Yorc derniére Princesse de cette branche Royale infortunée & niéce du Roy Edoüard Quatre, son mérite l'avoit renduë celebre; mais elle le fut beaucoup davantage par le dernier de ses enfans dont il sera parlé dans cette Histoire sous le nom du Cardinal Paulus. Elle ne travailla pas en vain à l'éducation de la Princesse d'Angleterre, & celle-ci donna bien-tôt des marques infaillibles qu'elle deviendroit un jour plus considérable par sa vertu que par la Couronne qui la regardoit en qualité d'hêritiére présomptive d'Angleterre & d'Irlande. Le Roy son pere qui l'observoit de plus prés que les autres, s'en apperçût le premier,

1533. & le mépris qu'il faifoit de fa femme lui donnant lieu de craindre qu'elle ne communicât à fa fille quelque chofe de fon humeur. Il envoya la Princeffe dans le Païs de Galles à deffein qu'on achevât de l'élever dans cette agréable Province qui fervoit de Frontiére à l'Angleterre du côté de l'Occident. Il doutoit alors fi peu de la validité de fon mariage avec la Reine, ou pour mieux dire, il étoit fi perfuadé que la Princeffe étoit fon héritiére néceffaire, que n'efperant plus d'avoir d'enfans de la Reine, & defirant néanmoins de conferver en toute maniére la Couronne d'Angleterre dans fa Maifon, il confulta les plus habiles de fes Sujets pour fçavoir ce qu'il auroit à faire pour empêcher qu'elle ne paffât dans une famille étrangere. La difficulté n'étoit pas petite: car d'un côté comme la Loy fondamentale d'Angleterre appelloit indifferemment à la fuceeffion de la Monarchie tous ceux de la Maifon Royale, qui fortiroient d'un legitime mariage fans diftinction de mâles & de femelles ; elle excluoit auffi de la même fucceffion tous les illegitimes de quelque fexe qu'ils fuffent. D'un autre côté il n'y avoit pas d'autres mâles legitimes que le Roy dans la Maifon des Tither qui régnoit alors en Angleterre. Ainfi le feul expedient qu'il y avoit à prendre en cette matiére confiftoit à marier la Princeffe avec le Duc de Richemont fon frere bâtard, parce qu'il fatisfaifoit également à la volonté du Roy & à la Loy fondamentale du Païs. La fucceffion de la Couronne demeuroit ouverte à l'héritiére legitime qui régneroit feule aprés la mort de fon pere ; puis que le Duc de Richemont ne feroit que mary de la Reine, & les enfans de cette Princeffe feroient habiles à lui fucceder, parce qu'ils naîtroient d'un mariage legitime. Le Duc de Richemont quoy que bâtard ne laifferoit pas de porter le nom & les armes des Tither, & de les faire paffer à fa Pofterité de même que Henry de Tranftamare tout ille-

illegitime qu'il étoit n'avoit pas laissé de continuer 1533. en Espagne le nom & les armes de la Maison de Castille.

Il ne s'agissoit donc plus que de demander au Pape Clement Sept la Dispense de marier le frere avec la sœur, * c'est à dire dans le premier degré de la ligne collaterale. Les plus Sçavans d'Angleterre furent employez pour appuyer les intérêts de Henry Huit, dans l'esperance qu'ils avoient d'en tirer une extraordinaire récompense : car outre que ce Prince étoit né liberal, comme on a remarqué cy-dessus, il avoit des raisons pour souhaiter l'union de ses deux enfans, qui n'étoient que trop connuës. Il avoit couru par toute l'Europe des satyres qui luy reprochoient que son bisayeul n'étoit pas noble ; & que c'avoit seulement été par son crédit à la Cour, & par les immenses richesses qu'il avoit acquises, qu'il avoit obtenu la permission d'épouser une fille de la Maison des Plantagenets, qui n'approchoit de la Couronne qu'au seiziéme degré ; & qui pourtant avoit laissé à son petit-fils le droit de régner. Henry n'avoit pas jugé à propos de répondre à ces satyres, parce qu'il apprehendoit de se commettre avec des gens trop au-dessous de sa condition. Il avoit crû qu'elles tomberoient d'elles-mêmes pourvû qu'on les méprisât, & il avoit suspendu là-dessus la demangeaison d'écrire, qui l'engagea depuis dans une fameuse querelle avec Luther. Il se souvenoit d'avoir lû qu'Arbaze Roy de Perse pour n'avoir été que fils d'un Serrurier, n'avoit pas laissé de commencer une Maison Royale, d'autant plus illustre qu'elle avoit duré depuis luy jusqu'à Usson-Cassan. Sa Majesté Angloise étoit persuadée, qu'il en arriveroit de même à la Maison des Tithers que Henry Sept son pere avoit élevée sur le Trône, si ne la pouvant continuer de mâle en mâle par les voyes legitimes, il obtenoit du saint Siége que le Duc de Richemont son fils naturel épousât sa fille unique legitime.

* Dans le Registre de Clement Sept.

1533. La passion de sa Majesté pour sa Maison étoit fortifiée par son aversion pour les Ecossois. Et de fait l'antipathie des deux Nations restée dans l'Isle de la Grande Bretagne, n'avoit jamais été si grande qu'elle l'étoit dans le cœur de Henry Huit. Il n'avoit pû souffrir que Henry Sept son pere donnât en mariage sa sœur aînée au Roy d'Ecosse, & la violence qu'il s'étoit faite pour n'en pas témoigner de ressentiment avoit été si grande qu'il en avoit eu plusieurs accés de fiévre. Il étoit sorty de cette alliance un jeune Prince si bien fait, qu'il n'y en avoit point dans l'Europe qui le fût mieux, & la raison d'Etat vouloit qu'on luy accordât la Princesse d'Angleterre sa cousine germaine. Le Roy son pere & luy la demandoient avec toutes les soûmissions compatibles avec la Souveraineté, & Henry Huit n'avoit ni raison ni prétexte de la refuser ouvertement. S'il l'eût fait, le Roy & la Princesse d'Ecosse se seroient adressez au Parlement d'Angleterre, qui auroit plûtôt excité un soûlevement general que de la rejetter; puisque le plus grand de ses interêts étoit de réünir l'Isle de la Grande Bretagne sous une même Monarchie: Que l'occasion s'en presentoit d'elle-même: & que si on la négligeoit, elle ne retourneroit peut-être jamais. Il faloit donc que Henry Huit pour se garantir d'une telle importunité, réveillât l'aversion des Anglois pour les Ecossois: Qu'il leur remontrât la honte qu'il y auroit pour eux à recevoir pour Souverain le Prince d'Ecosse, & qu'il leur offrit au lieu de luy le Comte de Richemont, qui tout bâtard qu'il étoit avoit au moins l'avantage d'être né dans l'Angleterre.

Le Pape de son côté avoit un interest particulier d'être bien avec l'Angleterre; parce que son dessein étoit de ravir la liberté des Florentins ses Compatriotes, & de les assujettir à la Maison de Medicis dont il étoit sorty. Il prévoyoit que la France & l'Espagne le traverseroient, parce qu'il étoit également important

rant

tant à ces deux Couronnes de maintenir les Florentins en République, de peur que les Papes Successeurs de Clement ne s'emparassent de l'Etat de Florence sur les Medicis par la même raison que Jules II. s'étoit emparé de la Romagne sur le Duc de Valentinois qui l'avoit usurpée par les moyens qu'Alexandre Six Prédécesseur de Jules luy en avoit fournis. La seule consideration de Henry Huit qui tenoit l'équilibre entre la France & l'Espagne les pouvoit empêcher de se mêler des affaires des Florentins, & l'Ambassadeur Anglois à Rome en donnoit assûrance à sa Sainteté, pourvû qu'elle expediât la Dispense pour la Princesse d'Angleterre & le Duc de Richemont. 1533.

Cependant Clement Sept conçût tant d'horreur pour la proposition qu'on luy faisoit, qu'il n'y voulut jamais entendre, & ni les sollicitations du Roy d'Angleterre ni celles de ses amis, ni tous les avantages que sa Majesté Angloise promettoit au saint Siége en general, & à la Maison de Medicis en particulier, ni les terribles menaces qui succederent à tant de promesses ne le purent fléchir. Il témoigna tantôt du mépris, tantôt de la pitié pour la condescendance, que les Docteurs d'Angleterre avoient euë pour leur Roy. Il refusa solemnellement d'accorder la Dispense, & prévint de cette sorte non seulement les importunitez des Anglois; mais encore celles des Princes Chrêtiens leurs alliez qu'ils avoient prié de les aider de leurs Offices en Cour de Rome.

Henry Huit réduit ainsi à marier sa fille dans une Maison étrangere eut au moins cette consolation de voir rechercher cette Princesse par tous les Souverains de l'Europe. Les plus considerables étoient l'Empereur, & les Rois de France, d'Espagne & d'Ecosse, & certes il n'étoit ni seur de les rebuter tous ensemble, ni facile de préferer l'un d'entre eux aux deux autres. Ils se surpassoient tous en quelque chose par des avantages mutuels: & le bien qui revenoit à l'Angleterre de chacune de ces alliances étoit si grand, que toute

1533. la politique humaine ne pouvoit décider à laquelle des trois Couronnes elle feroit mieux de donner sa Princesse. Le mariage d'Ecosse la delivroit à l'avenir de toutes les guerres étrangeres en réünissant toute l'Isle de la grande Bretagne sous une seule domination. Le mariage d'Espagne rendoit l'Angleterre plus puissante sur mer par la jonction des Païs-Bas que le reste du Monde, quand même il agiroit de concert contre elle; le mariage de France appaisoit une guerre de quatre cens ans qui avoit déja fait mourir plus de dix millions d'hommes des deux Nations, & qui dans toutes les apparences seroit immortelle, si elle n'étoit terminée par l'alliance dont il s'agissoit. Mais Henry Huit étoit si animé contre le jeune Roy d'Ecosse fils de sa sœur, à cause qu'il s'étoit déclaré contre luy en faveur de la France dans la derniére guerre qu'elle avoit euë contre les Anglois, qu'il ne pût jamais se résoudre à luy donner sa fille.

L'Empereur parut le second sur les rangs, & quoy qu'il fût plus âgé de quinze ans que la Princesse d'Angleterre, il fut sur le point de l'obtenir par l'intrigue qui suit. * Il s'étoit introduit à la Cour du Roy d'Angleterre Thomas Volsey fils d'un Boucher à la verité; mais au reste le plus capable qui fût jamais, de faire ce qu'on appelle fortune par de bonnes & de mauvaises voyes. Il avoit de l'esprit, de la patience, de l'ambition, & de l'impudence: personne ne paroissoit plus simple & ne sçavoit pourtant mieux tromper que luy quand il le vouloit; mais aussi personne ne sçavoit mieux passer d'une douceur feinte à un air imperieux qui inspiroit de la crainte aux ames les plus hardies, lors qu'il avoit inutilement tâché de les gagner par d'autres voyes. Il réüssissoit admirablement en toute sorte de négociations, & son humeur enjoüée se changeoit tout d'un coup en gravité, lors qu'il étoit question de vacquer aux affaires sérieuses. Quelques Historiens ont écrit qu'il s'étoit avancé en devenant le Confident, & même le Mini-

* Dans les Favoris de Monsieur Dupuy.

stre

1533.

ſtre des amours de ſon Maître, ce qui n'eſt pas tout à fait vray-ſemblable; puis qu'il ne ſe fût pas ſi lourdement trompé en cette matiére que l'on va voir qu'il fit, s'il eût ſçû juſqu'à quel point alloit l'inclination du Roy pour une Maîtreſſe; mais il eſt certain que Volſey ne fut d'abord redevable qu'à ſon induſtrie de la Charge de Chapelain du Roy qu'il obtint par une harangue ſçavante qu'il fit à ſa Majeſté, & qu'il fut depuis Aumônier à la ſollicitation de l'Evêque de Vinton ſon amy. Ce Prelat luy procura le don des fruits de l'Evêché de Tournay, dont l'Evêque avoit mieux aimé ſe retirer en France que de prêter ſerment aux Anglois., aprés qu'ils eurent conquis ſa Ville Epiſcopale. Il amaſſa beaucoup de biens dans cet Oeconomat & l'excellence fut que s'étant auſſi chargé de faire ſubſiſter la garniſon, il le fit à beaucoup meilleur marché que le Conſeil d'Angleterre n'avoit eſperé. Les voyages ne luy coûtoient rien, & il paſſoit en trés-peu de temps de Tournay à Londres & de Londres à Tournay, lors qu'il s'agiſſoit de conferer avec le Roy ou avec ſes Miniſtres ſur la moindre difficulté, & lors que le point décidé demandoit une prompte execution. Il trouva par là le ſecret de ſe rendre important & de ſe faire nommer à l'Evêché de Lincolne. L'Evêque de Vinton ſon ami dont le benefice étoit des meilleurs d'Angleterre étant mort il luy ſucceda. Il obtint toutes les riches Abbayes qu'il demanda, & le comble de ſa faveur parut en ce que le Roy le gratifia de l'Archevêché d'Yorc, que ſa Majeſté avoit tenu avant que de monter ſur le Trône. Les Princes voiſins jugeant de ſa faveur par les graces qu'il recevoit de ſon Maître, en firent leur Penſionnaire & luy donnerent ainſi les moyens de s'élever aux premiéres Dignitez Eccleſiaſtiques & Seculieres. Il fut Chancelier d'Angleterre. La Cour de Rome crut qu'il y alloit de ſon intéreſt de luy envoyer le Chapeau de Cardinal, & comme ſi elle eût eu deſſein de pratiquer en ſa perſonne toutes

les

1533. les liberalitez dont elle étoit capable à l'égard des Etrangers, elle le créa Legat *à Latere* dans les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Il ne luy restoit plus rien à desirer dans son Païs que la dignité de premier Ministre, * & il l'obtint dans une étenduë si vaste & si extraordinaire, que l'on ne deliberoit de rien sans sa participation dans le Conseil du Roy, & l'on n'y résolvoit rien sans son consentement, delà vint que la France & l'Espagne tâcherent à l'envy de l'engager dans leurs intérêts, & qu'elles supposerent pour fondement de leur politique, que celle des deux qui l'ôteroit à l'autre auroit l'avantage sur elle.

* Dans le Registre de Leon Dix.

Le Roy Trés-Chrêtien au commencement de son Régne ne prit pas moins de soin de le gagner pour empêcher les Anglois de traverser la France dans le dessein qu'elle avoit de recouvrer le Duché de Milan; mais Charles-Quint fut plus adroit ou plus heureux, soit qu'il en eût trouvé le secret ou qu'il fût plus en état de se l'acquerir. La Papauté étoit devenuë la passion dominante de Volsey, & cet homme qui avoit d'abord mis sa felicité à exercer une des moindres Charges à la Cour d'Angleterre, ne pouvoit plus être satisfait qu'en s'élevant au dessus de toutes les Puissances d'icy-bas. Il n'avoit pas si bien caché son ambition, que Fonseque Ambassadeur d'Espagne en Angleterre ne l'eût penetrée, & n'eût conseillé à l'Empereur de la flatter au moins s'il ne la pouvoit ou ne la vouloit satisfaire.

L'Espagne s'étoit maintenuë par la faute ou par le malheur de Louïs Douze en possession du Royaume de Naples, & comme d'un côté elle étoit par là voisine de l'Etat Ecclesiastique, & que de l'autre elle y avoit un grand nombre de Benefices considerables à donner aux Cardinaux, & beaucoup plus de Fiefs dont elle pouvoit gratifier leurs parens & ceux des Papes: elle étoit aussi plus respectée à la Cour de Rome sans comparaison que la France qui ne

ne pouvoit faire peur que de loin, & qui n'avoit ni tant de Benefices à conferer, ni tant de Fiefs à la bien-séance du sacré College. L'Empereur prévenu de cette sorte par son Ministre en Angleterre, luy envoya pouvoir de traiter avec Volsey, & de luy promettre de le favoriser en ce qu'il souhaitoit le plus, pourvû qu'il disposât son Maître à entrer dans une Ligue avec l'Espagne pour chasser d'Italie les François en leur ôtant le Duché de Milan. L'artifice étoit si grossier qu'une intelligence médiocre suffisoit pour le reconnoître. La société qu'on proposoit à Volsey étoit captieuse, puis qu'on prétendoit tirer de luy des effets presens & trés-solides pour des promesses éloignées dont l'execution dépendroit toûjours uniquement de la volonté de l'Empereur qui les faisoit, sans qu'il y pût être contraint en aucune maniére. Ces promesses étoient de nature à demeurer vaines, sans qu'on en pût raisonnablement imputer la faute à l'Espagne qui n'auroit en cas de contravention qu'à dire pour excuse que les personnes dont elle s'étoit promise les suffrages luy avoient manqué de parole. Mais l'office qu'on exigeoit de Volsey ne pouvoit être éludé ni differé sans que les Espagnols le sçussent, & d'ailleurs il n'étoit pas possible de ne le rendre qu'à moitié, & de suspendre son action en attendant de voir quelle en seroit la reconnoissance. Volsey s'étoit souvent garanty de prendre le change en des occasions plus subtiles; cependant l'ambition l'aveugla de sorte qu'il prit au mot Fonseque. Il se contenta de la parole de l'Empereur, & il n'exigea pas même que l'écrit où elle étoit contenuë luy demeurât. Il entreprit sur un si foible fondement la chose du monde la plus difficile qu'il y eût alors en politique, c'étoit de faire agir Henry Huit son Maître contre ses propres intérêts; & la France fut si infortunée qu'il réüssit plûtôt & plus aisément qu'il n'avoit esperé.

1535.

Henry Huit se relâcha du sage dessein qu'il avoit formé

1533. formé de mettre une espece d'équilibre entre les deux Couronnes, & d'empêcher l'une de s'agrandir au préjudice de l'autre. Il se priva luy-même sans y penser du crédit qu'il avoit à Rome en y ruinant celuy des François. Il réduisit le Pape à ne plus desormais considerer que les Espagnols; parce qu'il n'y avoit plus qu'eux à craindre. Il conspira avec Charles-Quint de dépoüiller François Premier du Duché de Milan, & le Pape voyant ainsi les principales forces de l'Europe tournées contre le fils aîné de l'Eglise, eût peur de succomber s'il persistoit plus long-temps en bonne intelligence avec luy. Sa Sainteté entra dans la Confederation des Alemans, des Espagnols & des Anglois, & l'armée Françoise qui défendoit le Milanez n'ayant point été payée à point nommé se débanda. L'Empereur obtint presque sans combattre ce qu'il prétendoit, & le Pape Leon Dix étant mort en même temps Volsey prétendit inutilement qu'on luy tint parole. Les Ministres d'Espagne à Rome ne s'employerent qu'en apparence pour le faire élire Pape, & leurs veritables efforts furent pour Adrien Six, qui avoit été Précepteur de leur Maître: Ils l'éleverent en effet sur le saint Siége; & toute la démonstration exterieure qu'ils firent pour appaiser Volsey dont ils croyoient encore avoir besoin, parceque la France envoyoit alors une armée de cinquante mille hommes pour recouvrer Milan, fut que l'Empereur luy écrivit de sa propre main une Lettre où il y avoit au bas, * vôtre fils & cousin Charles. Sa Majesté Imperiale en usa de même long-temps aprés, & Volsey content de l'honneur chymerique qu'on luy faisoit, ou ne pouvant encore s'imaginer que l'Empereur luy fût infidele, parce qu'il n'en avoit pas de preuve convaincante, le servit si à propos auprés du Roy d'Angleterre, que celuy-cy prêta l'argent pour lever les troupes Imperiales qui dissiperent les cinquante mille François.

* Dans les Lettres de l'Empereur à Volsey.

Adrien Six mourut immédiatement aprés, & Volsey

Volsey persuadé que l'Empereur feroit tout pour lui aprés un office si signalé, ne douta plus d'être bientôt Pape. Mais on ne tient pas fortement un plus grand que soy, quand il n'est engagé que par un motif de reconnoissance. L'Empereur qui croyoit n'avoir plus affaire de Volsey, non seulement ne pensa plus à lui pour le Conclave; mais ne se donna plus même la peine de feindre d'y penser. Ses Ministres solliciterent ouvertement pour le Cardinal de Medicis qui de son côté étoit fort consideré par les Cardinaux de la promotion de Leon Dix son oncle, & Volsey tout convaincu qu'il étoit de leur mauvaise foi ne laissa pas de garder quelques mesures avec l'Empereur, pendant que ce Prince n'ajoûta pas la mocquerie à l'injure. Mais la tête ne tourne pas moins dans les grandes prosperitez que sur le penchant des précipices les plus affreux. L'armée Imperiale défit François Premier devant Pavie & le prit prisonnier. L'Empereur qui étoit à trois cens lieuës de là n'en eut pas plutôt reçû la nouvelle qu'il tint pour accompli le dessein de la Monarchie universelle qu'il avoit formé: Il ne crut plus avoir besoin du Roy d'Angleterre ni de Volsey: & ne mit plus au bas des Lettres qu'il écrivoit à ce Cardinal, pour toute suscription que ce seul mot, *Charles*.

1533.

Rien ne montre mieux la foiblesse de l'esprit humain dans les plus grands Personnages que la facilité qu'ils ont, & le peu de chose qu'il faut pour les faire passer tout d'un coup & sans milieu de l'extrêmité d'une passion à l'extrêmité d'une passion contraire. Volsey s'étoit retenu durant qu'on lui faisoit de veritables injures, & il n'en pût supporter une qui n'étoit qu'imaginaire. L'affection qu'il avoit pour l'Empereur dégenera dans une haine irréconciliable, & il porta sa vangeance aussi loin qu'alloit sa fureur. *Il arrêta la Garde Gentilhomme d'Auvergne, que la Régente de France envoyoit en Ecosse. Il conclut avec cette Princesse une Ligue pour mettre en liberté

* Dans la négocia- de la Garde.

1533. berté le Roy son fils. Il y fit entrer tous les Princes d'Italie, que la trop grande prosperité de l'Empereur avoit alarmez & réduisit par là le Vainqueur à delivrer son Prisonnier. François Premier ne fut pas plûtôt sorty d'Espagne que Volsey le pressa de dedemander pour le Dauphin de France la Princesse d'Angleterre, elle fut accordée, & la ceremonie des fiançailles se fit avec beaucoup de magnificence. Il sembloit que Volsey dût alors être satisfait ou du moins, qu'il eût occasion de l'être: mais il n'avoit point encore fait à l'Empereur tout le mal qu'il lui pouvoit faire, & ce Prince étoit en état de recevoir en Angleterre un affront trés-sensible. La Reine Catherine sa tante y pouvoit être répudiée, & Volsey en forma le dessein presqu'aussi-tôt que la pensée lui en vint. Il se mit en devoir de l'executer, quoi qu'il prévît assez les étranges difficultez qui en viendroient, & la haine qu'il s'attireroit des Anglois Adorateurs de la pieté de leur Reine, & de la plûpart des Princes Chrêtiens interessez dans sa querelle par la raison ou par la proximité du sang. Il épuisa tout ce qu'il avoit d'industrie pour réüssir dans un point si delicat: & pour commencer l'intrigue par l'endroit qui paroissoit le plus facile, il eut un entretien secret avec Jean Longlans Evêque de Lincolne qu'il avoit fait Confesseur du Roy. Il representa à ce Prelat qu'ayant entre ses mains la conscience de sa Majesté, la sienne propre l'obligeoit à prendre soin d'une chose qui regardoit presque également le bien public & le salut de ce Prince: Que son mariage avec la Reine étoit défendu par trois articles formels de la Loi divine, & que par consequent la Dispense de le contracter avoit été nulle: Qu'ainsi leurs Majestez Angloises avoient déja passé plus de seize ans dans un inceste continuel, & que leur état étoit dans ce point d'autant plus déplorable qu'elles en avoient moins de connoissance. Volsey s'étendit en suite sur les motifs de nullité marquez cy-dessus, & l'Evêque de Lin-

Lincolne qui n'osoit ni le refuser ni faire au Roy la permiére onverture d'une affaire si delicate, repartit qu'elle étoit de nature à ne se proposer d'abord, que par celui qui étoit tout ensemble Favory & premier Ministre ; mais que pour lui il étoit persuadé de toucher plus efficacement l'esprit du Roy, s'il ne lui parloit que lors qu'il le trouveroit ébranlé par une précédente remontrance. L'Evêque demeura si ferme dans son avis, que Volsey fut enfin contraint d'y acquiescer. Le Roy témoigna d'être extrêmement surpris en apprenant qu'il y avoit à douter de son mariage, soit qu'il y eut encore dans son cœur quelques restes d'inclination pour la Reine, ou qu'il apprehendât les fâcheuses suites d'un divorce qu'il prévoyoit devoir être odieux à ses Sujets & aux Etrangers. Il repartit à Volsey, que la cas dont il s'agissoit étoit de telle consequence qu'il le faloit examiner long-temps avant que de le divulguer. Il s'en expliqua à son Confesseur presque dans les mêmes termes, & ces deux Prelats croyant avoir assez obtenu de lui pour la premiére fois, ne le presserent point alors davantage. Ils employerent une année entiére à consulter les Theologiens les plus habiles d'Angleterre, & leurs Résolutions n'eurent rien que de conforme à l'intention de ceux qui les avoient demandez & qui se trouvoient dans la plus haute faveur. Les Docteurs desinteressez & les gens de probité connuë furent tous pour la validité du mariage; mais ceux qui avoient de l'ambition ou qui n'étoient point à l'épreuve de l'argent qu'on leur offrit, traiterent la question d'une maniére problematique : ou prononcerent hardiment que le mariage étoit nul. Le nombre des derniers ne fut pas néanmoins le plus grand, & le Roy n'osa pas s'y fier tant qu'il lui resta quelque autorité sur lui-même, c'est à dire pendant qu'il ne fut possedé que par des amours volages. Mais il ne demeura pas assez long-temps en cet état pour le bonheur d'Angleterre, & il s'accoûtuma

1533.

1533. sans y penser à aimer cônstamment une de ses Sujettes appellée Anne de Boulen.

Cette Fille sembloit n'être née que pour montrer que l'agrément a quelquefois autant de charmes que les beautez les plus achevées. Sa Taille étoit des plus grandes de son Sexe; mais non pas des plus aisées. Elle avoit le Visage long, les Yeux battus, les Cheveux noirs, le Teint jaunâtre, & la Bouche difforme à cause d'une dent extraordinairement avancée en la gencive d'enhaut. Elle avoit en la Main droite une forme de sixiéme doigt, & sous le menton une enflure qu'elle cachoit en portant des robes qui n'étoient point échancrées. Elle ne laissoit pas néanmoins avec tous ces defauts d'avoir un Air majestueux, & d'être au goût des plus rafinez en matiére d'amour. Il y avoit des charmes dans son entretien dont il étoit difficile de se garantir. Elle avoit un Fond d'esprit inépuisable pour les belles choses. Elle les disoit agréablement. Elle s'exprimoit avec toute la delicatesse de sa Langue, & les choses les plus vulgaires paroissoient ingenieuses au sortir de sa Bouche. Elle dansoit admirablement, & personne ne touchoit mieux qu'elle toute sorte d'instrumens, & sur tout le Luth le plus difficile de tous & le plus conforme à son Humeur chagrine. Elle avoit de la Souplesse, de la Docilité, de la Complaisance, & des Respects qui ne se relâchoient jamais pour ceux que la Nature ou la Fortune avoient élevez au dessus d'elle. Mais il n'y avoit au contraire que de la Fierté, du Mépris, de la Dureté & de la Mauvaise humeur à essuyer auprés d'elle pour les personnes qui lui étoient égales ou inferieures. Elle avoit demeuré assez long-temps à la Cour de France pour en prendre l'Air dégagé & la maniére d'agir sans contrainte, & ce fut principalement par là qu'elle s'insinua dans le cœur du Roy son Maître.

* Les Ecrivains d'Angleterre & quelques autres Catholiques conviennent assez du portrait que l'on vient de faire; mais ils diferent presque en tout le reste.

* Sander, Ribadeneira, Raymond.

reste. Quelques-uns ajoûtent qu'elle avoit pour mere la femme du Chevalier Thomas Boulen, & que son pere étoit incertain: Qu'elle étoit née en Angleterre durant l'Ambassade de ce Chevalier en France, & que Henri Huit étant devenu amoureux de sa mere en avoit joüi aprés avoir envoyé le mari delà la mer, sous prétexte de négocier avec le Roy Loüis Douze des affaires de longue discution & de trés-grande importance: Qu'Anne de Boulen avoit été conçûë durant cette amourette: Que le Roy dégoûté de la femme de son Ambassadeur en France s'étoit attaché à servir Marie de Boulen leur fille aînée dont il avoit encore abusé: Que Thomas de Boulen à son retour à Londres trouvant sa femme grosse l'avoit mise en justice; mais que le Roy l'avoit contraint de la reprendre, & de faire baptiser sous son nom la fille dont elle accoucha qui fut Anne de Boulen: Que cette fille à l'âge de quinze ans s'étoit prostituée au Sommelier & depuis à l'Aumônier de celui qui passoit pour son pere: Que l'on avoit crû sauver sa réputation en la dépaïsant sous prétexte de l'envoyer à la Cour de France. Mais qu'on l'avoit noircie davantage en la produisant sur un theatre plus fameux: Qu'Anne de Boulen y avoit été traitée d'haquenée d'Angleterre à cause de son impudicité, & du peu de rapport qu'elle avoit avec la gentillesse des Courtisanes Françoises: Qu'on s'en étoit quelque temps diverti à la Cour, & qu'en suite on en avoit fait des railleries les plus satyriques: Qu'elle étoit dés-lors devenuë Lutherienne; mais qu'elle n'avoit pas laissé de s'acquiter de tous les devoirs exterieurs de la profession Catholique.

Les autres Ecrivains au contraire la font passer pour une Heroïne & pour un modele de chasteté, & ne trouvent point de loüanges excessives à son égard. Mais comme il ne reste plus de titres assez authentiques pour les convaincre d'imposture à l'égard de la cadette des deux sœurs, il y en a un suffisant contre l'aînée.

1533. l'aînée. *Il confifte dans la Requête de Henri Huit au Pape Clement Sept pour époufer Anne de Boulen incontinent aprés que le mariage de ce Prince avec Catherine d'Arragon auroit été déclaré nul. Henri qui l'avoit fignée y découvrit un empêchement que la Cour de Rome ne fçavoit pas, en avoüant d'avoir couché avec Marie de Boulen fœur de celle qu'il vouloit prendre à femme. Il en demandoit pardon, il offroit d'en faire penitence, & il fe foûmettoit aux peines que le droit avoit ordonnées pour de femblables crimes.

* Dans l'expofé de la Requête.

Anne de Boulen fit plus de conquêtes à fon retour en Angleterre qu'elle n'y en avoit faites lors qu'elle en étoit partie, & le Roy fut des plus paffionnez pour elle. Il n'alla pas néanmoins fi loin qu'il fe l'étoit promis d'abord; parce qu'il la trouva réfoluë de ménager fes avantages. Elle le connoiffoit pour le plus inconftant des hommes en matiére d'amour, & elle lui reprochoit même quelquefois ce defaut afin qu'il la preffât moins, & qu'il trouvât moins mauvais qu'elle demeurât exactement fur la défenfive. Elle fondoit fur ce principe le dédain & la dureté dont elle ufoit à fon égard; mais elle temperoit de telle forte cette feinte âpreté, qu'elle ne rebutoit jamais d'un côté fes Amans fans les attirer de l'autre. Elle méprifoit les careffes du Roy fous couleur d'un plus profond refpect. Elle négligeoit fes flateries & n'ajoûtoit aucune foy à fes promeffes. Le Roy avoit le caractere d'inconftant dans toute fon étenduë. C'eft à dire qu'il n'étoit capable d'un long attachement que pour les Dames les plus fiéres. Les conquêtes faciles ne l'arrêtoient qu'un moment & la réfiftance obftinée le retenoit pour ainfi dire par la haute opinion qu'elle lui donnoit de la Perfonne aimée. Il avoit alors un plaifir tout particulier à fe tromper lui-même, & prenoit pour le dernier degré de la vertu, ce qui n'en étoit que l'ombre. On eût beau lui reprefenter ce que l'on fçavoit de la conduite

d'Anne de Boulen en Angleterre, & en France; il prit pour de pures calomnies les avis les plus certains qu'on lui en donna, & menaça de faire mourir le pere vray ou supposé de sa Maîtresse qui crut devoir lui demander une audience secrette pour le détourner de l'épouser.

1533.

C'étoit-là la conjoncture de la Cour d'Angleterre, lorsque Volsey qui la devoit plus parfaitement connoître que les autres, entreprit à contre-temps de la changer. Il sçavoit que son Maître avoit eu de l'inclination pour la sœur de François Premier, & que cette Princesse venoit de perdre le Duc d'Alençon son mary. Elle n'avoit pas d'enfans, & comme elle n'avoit jamais paru si belle que dans les habits de veuvage qui relevoient admirablement son extrême blancheur, il n'y avoit presque plus lieu de douter qu'un de ses portraits ne rendît Henri Huit plus amoureux d'elle qu'il ne l'avoit été. C'étoit-là le dessein de Volsey; mais il ne réüssit pas. Le Roy vit sans émotion la Peinture de son ancienne Maîtresse & n'en témoigna néanmoins rien à Volsey. Il vouloit tromper ce Favori, & ne le pouvoit en découvrant son indifference pour la Duchesse d'Alençon; parce que si Volsey n'eût pas été prévenu de la pensée, que sa Majesté prétendoit épouser la Duchesse, il n'auroit plus travaillé pour le divorce de leurs Majestez Angloises, & le Roy manquant du crédit de ce Cardinal à la Cour de Rome, ne se seroit jamais vû en liberté d'épouser Anne de Boulen. Il faloit donc feindre au moins pour un temps d'aimer la Duchesse, & rien ne coûte moins aux Grands que la dissimulation pour peu qu'elle leur soit utile.

Le Traité conclu pour le mariage de la Princesse d'Angleterre avec le Dauphin, portoit en termes exprés qu'incontinent aprés les fiançailles, la Princesse seroit menée en France pour être élevée à la Cour du Roy Trés-Chrêtien. * Les François qui avoient le plus d'intérest à l'execution de cet article

* Dans le recueil des Traitez de France & d'Angleterre.

la

1533. la pressoient extraordinairement, & avoient envoyé pour ce seul effet à Londres une Ambassade magnifique dont étoit Chef l'Evêque de Tarbes dernier de l'ancienne Maison de Grandmont. Henri Huit n'avoit plus dessein de livrer sa fille; parce qu'il prévoyoit que les François s'opposeroient en suite à la dissolution de son mariage avec la Reine, quand ce ne seroit que pour l'empêcher d'avoir des enfans mâles, & que leur brigue se trouvant en ce point à la Cour de Rome jointe à celle des Espagnols jaloux que leur Infante ne fût pas répudiée; il lui seroit impossible d'épouser Anne de Boulen.

Cependant la bien-séance ne permettoit pas de rompre directement & sans cause avec le Roy Trés-Chrêtien, ni de le réduire par un affront si peu supportable à s'unir avec l'Empereur contre l'Angleterre. Il y avoit moins de mal à l'amuser, & cela ne se pouvoit qu'en donnant le change à l'Evêque de Tarbes. Volsey y étoit d'autant plus propre qu'il étoit le premier trompé; & ce fut par cette raison que le Roy son Maître lui dit que les Anglois étoient trop superbes pour endurer que leur Princesse fût transportée en France, avant que d'être en état de consommer son mariage avec le Dauphin; parce qu'ils apprehendoient qu'on ne leur reprochât de l'avoir donnée en ôtage, & que la France ne prétendît par là quelque prééminence sur eux: Qu'il y avoit à craindre en ce cas une fâcheuse sedition, & que pour la prévenir, il étoit à propos de suspendre insensiblement le voyage de la Princesse en France, jusqu'à ce qu'elle & son époux fussent en état d'accomplir leur mariage: Que l'expedient le plus honnête & le plus propre à ce delai consistoit à proposer ou à négocier le mariage de sa Majesté avec la Duchesse d'Alençon, parce que le procés pour la dissolution de son mariage avec la Reine dureroit infailliblement jusqu'à ce terme. Il n'est pas étonnant que Volsey donnât dans le piége qu'on lui tendoit, puis qu'on le prenoit

noit par son foible ; mais il y a lieu d'admirer qu'a- 1533.
prés avoir été trompé, il trompa l'Evêque de Tarbes, puisque ce Prelat étoit assez éclairé pour voir que le mariage du Roy d'Angleterre avec la Duchesse d'Alençon n'étoit rien pour le Roy son Maître en comparaison de la derniére assurance qu'il s'agissoit de prendre pour la conclusion de celuy de la Princesse d'Angleterre avec le Dauphin, & que quand il y auroit eu de l'égalité le reste n'étoit pas semblable, la prémiere des deux Alliances étant résoluë, & la seconde à résoudre. Il n'y avoit donc qu'à répondre, que l'Ambassade de France étoit uniquement envoyée pour recevoir la Princesse : Qu'elle n'avoit point d'autre ordre que de la conduire en France : & que quand elle s'en seroit acquittée on pourroit négocier aisement le mariage de sa Majesté Angloise avec la Duchesse.

Mais l'Evêque de Tarbes imita Volsey dans son aveuglement, & soit qu'il apprehendât de choquer le Roy d'Angleterre, dont il luy étoit commandé de ménager l'esprit, ou que sa liaison particuliére avec la Duchesse d'Alençon luy fit preferer les intérêts de cette Princesse à ceux de l'Etat ; il ne parla non plus de mener la Princesse d'Angleterre à Paris que s'il n'en eût point eu de commission. Il demanda seulement au Roy d'Angleterre la permission de luy faire une remontrance en presence de son Conseil, & aprés qu'il l'eut obtenuë, il employa toute son éloquence à persuader sa Majesté Angloise à répudier la Reine, & d'épouser la sœur du Roy Trés-Chrêtien. Le Roy d'Angleterre feignit d'être surpris & nomma pourtant des Commissaires pour examiner si la premiére de ces deux propositions de l'Evêque pourroit réüssir. Les Commissaires qui avoient été gagnez par Volsey firent un rapport conforme à son intention, & le malheur qui survint alors à la Cour de Rome sembla d'abord avoir engagé le Pape dans la nécessité de consentir au divorce dont on l'avoit solli-

1535. cité. Sa Sainteté fut dépoüillée de tout l'Etat Ecclesiastique par les soldats de l'Empereur & demeura leur Prisonnier.

Les Rois de France & d'Angleterre s'unirent pour la mettre en liberté, & le dernier des deux supposant que s'il la pouvoit tirer du Château Saint Ange, où elle étoit gardée avec une exactitude trés-severe elle n'oseroit lui rien refuser, envoya Volsey en France avec trois cens mille écus, & une instruction divisée en trois articles. Le premier étoit de faire employer les trois cens mille écus à payer l'armée que Lautrec commandoit en Italie, afin qu'elle marchât plus diligemment pour recouvrer la Ville de Rome & pour delivrer le Pape. Le second consistoit à consulter les Universitez de France, & à sçavoir le sentiment de leurs Docteurs sur le divorce dont il s'agissoit entre leurs Majestez Angloises: & le troisiéme étoit en cas qu'il y eût lieu de proceder à ce divorce, Volsey priât le Roy Trés-Chrêtien d'ordonner à ses Ministres d'Italie de le solliciter en Cour de Rome de concert avec ceux d'Angleterre & de convenir cependant du mariage de la Duchesse d'Alençon.

Volsey partit de Londres pour Paris avec un pouvoir si ample que jamais Favory d'Angleterre n'en avoit eu de semblable. Mais une conjoncture survenuë plûtôt qu'on ne pensoit le fit limiter. Les Imperiaux réduits dans Rome par la peste au nombre de dix mille de quarante mille qu'ils y étoient entrez, n'eurent pas plûtôt appris que l'argent d'Angleterre avoit été déboursé, qu'ils ne douterent point que Lautrec ne les accablât dans Rome où ils n'étoient pas en état de se défendre, ou du moins qu'il ne dégageât le Pape. Leur prévoyance s'étendit encore plus loin: car ils supposerent que Lautrec aprés avoir delivré la Cour de Rome passeroit au Royaume de Naples, & le recouvreroit avec d'autant plus de facilité qu'il n'y avoit aucunes troupes Espagnoles pour le défendre. Ils résolurent donc tous de le prévenir

en

en entrant les premiers dans ce Royaume, & comme ils n'avoient point d'argent pour y subsister, ils tirerent du Pape quatre cens cinquante mille écus, & le relâcherent en feignant qu'il s'étoit sauvé. Le bruit de cette évasion prétenduë se répandit par toute l'Europe, & comme les Grands ont beaucoup d'inclination à se flatter en toutes choses, & sur tout en celle dont le succés leur coûte beaucoup, le Roy d'Angleterre crut que le Pape lui étoit uniquement redevable de sa liberté. Il alla même plus loin, puisqu'il mit cette obligation prétenduë au nombre de celles qui réduisent les hommes à une ingratitude forcée par l'impossibilité où elles les mettent d'en avoir assez de reconnoissance. Sa Majesté Angloise conclut de ce bizarre principe, qu'on ne luy oseroit plus rien refuser à Rome de ce qu'elle y demanderoit, & qu'elle n'avoit plus besoin du crédit des François pour obtenir une Sentence de divorce, & une Dispense pour épouser Anne de Boulen. Il n'en falut pas davantage pour faire révoquer Volsey & pour suspendre toute sorte de Traitez avec la France. Volsey de retour à Londres vécut dans l'étrange embaras où l'on entre quand on s'est attiré par son imprudence de trés-dangereuses affaires dont on ne peut se dispenser sans être disgracié. Il n'avoit proposé le divorce que pour se vanger de l'Empereur, & pour marier le Roy d'Angleterre avec la Duchesse d'Alençon. Il étoit arrivé à la premiére de ses deux fins en contraignant sa Majesté Imperiale de relâcher le Roy de France qu'elle tenoit prisonnier, & l'Etat Ecclesiastique dont elle s'étoit emparée, & en exposant les Espagnols au danger prochain de perdre le Royaume de Naples; mais il se voyoit entiérement frustré de la seconde, en apprenant que le Roy son Maître aimoit Anne de Boulen jusqu'à vouloir l'épouser en toute maniére. Il n'étoit plus en état de traverser indirectement la volonté de ce Prince, puis qu'il l'avoit exhorté à se démarier, & il connois-

1533.

1533. noissoit assez la violence dont le Roy son Maître étoit capable, pour juger qu'il n'y avoit pas moyen de le choquer directement à moins que de se perdre. S'il se déclaroit pour la Reine, il passeroit pour un inconstant; & s'il ne se déclaroit pas, il s'attireroit d'un côté la haine des Anglois & de la Maison d'Autriche interessée à défendre le droit de la Reine Catherine d'Angleterre, & de l'autre côté le mépris du Roy Trés-Chrêtien qui l'accuseroit de n'avoir fait réüssir ni le mariage de la Princesse d'Angleterre avec le Dauphin, ni le mariage du Roy d'Angleterre avec la Duchesse d'Alençon. Il n'y avoit point d'autre expedient, pour se delivrer de ces deux fâcheuses extrémitez que de demeurer dans l'indifference, & Volsey s'y tint d'abord avec assez d'exactitude, pour un Courtisan aussi rafiné qu'il en fût jamais; mais il eut la honte de voir que comme le mal avoit commencé par luy, il continuoit par des personnes de son caractere. Il traitoit un jour un grand nombre d'Evêques, & le Roy l'ayant sçû l'alla voir l'apresdinée. Il fit lire en presence des Conviez un écrit contre son mariage avec la Reine, & l'Assemblée ne l'approuva pas tout à fait, mais elle eut la complaisance de dire que si ce qu'il contenoit étoit veritable, sa Majesté pouvoit bien n'être pas sans scrupule. Le Conseil d'Etat témoigna plus de fermeté, & se mit en devoir d'avertir le Roy que sa Maîtresse n'étoit pas si chaste qu'il la croyoit. Un de ceux qui le composoient nommé Thomas Viat avoüa à ses Collegues, qu'il avoit reçû d'Anne de Boulen les derniéres faveurs, & consentit qu'ils en avertissent le Roy. Il passa même plus avant, car ayant sçû que sa Majesté n'en vouloit rien croire, il offrit de faire voir ce qu'il disoit, & soûtint qu'Anne de Boulen l'aimoit avec tant d'excés qu'elle ne manqueroit pas de se trouver au rendez-vous qu'il luy donneroit, quoy qu'elle n'eût que trop de sujet de se défier de luy. La proposition ne pouvoit

être

être plus hardie, & il ſembloit qu'il n'y eût qu'à la faire au Roy pour le détromper. Toute la difficulté conſiſtoit à l'entreprendre ou pour mieux dire de s'expoſer au péril inévitable de perdre le reſpect; mais la néceſſité l'emporta ſur la bien-ſéance. Le Duc de Suffolc ſe chargea d'en parler à ſa Majeſté, & s'en acquitta avec tant d'adreſſe qu'on ne luy en ſçût pas plus mauvais gré; mais il en eſt toûjours de ces ſortes d'affaires comme des fluxions qui ne manquent jamais de tomber ſur la partie la plus foible. La colere du Roy que le Duc de Suffolc avoit émuë ſe déchargea toute entiére ſur l'imprudence de Viat. Il fut chaſſé de la Cour, & Anne de Boulen aprés avoir été aſſez heureuſe pour ſe garantir du tort qu'il luy vouloit faire, le fut encore aſſez pour empêcher qu'on ne luy fit du mal, elle avoit beſoin d'un habile homme pour plaider ſa cauſe devant le Pape, & elle jetta les yeux ſur Thomas Morus qui n'étoit encore que Conſeiller d'Etat. C'étoit le plus grand perſonnage à tout prendre que l'Angleterre ait jamais porté, & le ſeul peut-être qui s'étoit élevé ſans envie à la premiére Dignité de la Robe. Perſonne dans cette Iſle n'avoit penetré plus avant que luy dans les ſecrets de la Philoſophie, de la Juriſprudence, & de la Theologie, cependant perſonne n'avoit jamais évité que luy les écueils où échoüent la plûpart de ceux qui réüſſiſſent dans ces trois Profeſſions. La Philoſophie ne luy avoit pas gâté le ſtile. La Juriſprudence ne luy avoit point inſpiré de chicane: & la Theologie n'avoit pas trop ſubtiliſé ſes ſentimens. Il étoit le plus ſerieux des hommes lors qu'il étoit revêtu de la robe de Magiſtrat, & le plus enjoüé aprés l'avoir quittée. Il expedioit une infinité d'affaires ſans ſe laſſer, * & il n'étoit pas moins gay en déſcendant du Tribunal qu'il l'avoit été en y montant, quoy qu'il eût terminé un trés-grand nombre d'affaires. Il menoit une trés-ſainte vie, & la cachoit avec tant d'induſtrie que ſes plus gran-

1533.

* Stapleton dans ſa Vie.

1533. grandes mortifications n'étoient connuës que de Dieu. Anne de Boulen s'étoit donc aſſez mal adreſſée, auſſi lui répondit-il qu'il n'étoit pas propre à défendre une cauſe lors qu'il n'étoit pas perſuadé qu'elle fût juſte. On le fit conferer avec Foce Recteur du College Royal de Cambrige qui s'étoit vanté de le convaincre, que le mariage du Roy étoit nul; mais Foce ne tint pas parole, & la ſomme conſiderable d'argent que l'on offrit en ſuite à Morus ne l'ayant pas tenté, on fût contraint de ſe ſervir du Canoniſte Guardiner que l'on fit Secretaire d'Etat à ce deſſein. On l'envoya en Ambaſſade à Rome avec le Milord Briam, c'eſt à dire qu'on le joignit dans une négociation honteuſe avec le plus diſſolu des hommes, & l'on ne ſçauroit aſſez admirer que Henry Huit & ſa Maîtreſſe euſſent jetté les yeux ſur un homme ſi peu propre à conclure l'affaire dont il s'agiſſoit, puis qu'il étoit certain que Briam ne ſeroit pas plûtôt arrivé à Rome qu'il ſcandaliſeroit tous les gens de bien par la diſſolution de ſes mœurs, bien loin d'exciter le Conſeil du Pape à le ſatisfaire ſur la négociation dont il étoit chargé.

Le prétexte de ſon Ambaſſade fut de ſe conjoüir avec le Pape de la liberté que ſa Sainteté venoit de recouvrer, & la veritable cauſe, de lui promettre que les deux Couronnes de France & d'Angleterre le rétabliroient dans les Places de l'Etat Eccleſiaſtique, que les Imperiaux avoient uſurpées, pourvû qu'il autoriſât le divorce du Roy avec la Reine d'Angleterre. Briam eût l'impudence d'aſſurer que la Reine ne demandoit pas mieux que d'être ſeparée de ſon mari, & qu'elle avoit deſſein de ſe confiner tout à fait dans le Monaſtere où elle paſſoit la meilleure partie de ſa vie. Il fit ſentir l'obligation nouvelle qu'avoit le ſaint Siége à ſon Maître, & fit eſperer que la complaiſance, ou pour mieux dire que la reconnoiſſance dont on uſeroit à ſon égard, ſeroit récompenſée par la ſubſiſtance que les Anglois fourniroient à quatre mille

vieux

vieux soldats entretenus pour la sûreté de Clement Sept, afin que les Imperiaux ne fussent plus tentez de l'enlever. 1533.

Le Pape étoit assez touché de ce que Henry Huit avoit fait pour lui; mais il apprehendoit de luy en devoir davantage, & il esperoit recouvrer les Places de l'Etat Ecclesiastique, sans que les deux Couronnes s'en mêlassent. Ainsi sa Sainteté résolut de ne satisfaire ce Prince qu'autant que la justice & la bienséance le permettroient, & pour y travailler avec plus de précaution, elle ordonna au Cardinal Cajetan d'examiner la question du divorce dans toute son étenduë. Cajetan en fit un Traité à sa mode, c'est à dire qu'il y mêla beaucoup de Theologie Scholastique. Il dit que dans la Loy écrite le Souverain Pontife avoit toûjours eu le droit de déterminer si le mariage entre le frere & la belle-sœur étoit loüable dans sa fin & honnête dans ses circonstances: Que l'autorité des Souverains Pontifes n'étoit pas moindre dans la nouvelle: Que le Pape Jules Second avoit pris toutes les précautions requises en dispensant le Duc d'Yorc d'épouser la veuve du Prince Artus, que la fin n'en avoit pû être plus loüable, puisque ç'avoit été pour unir les deux Puissances de l'Europe les plus considerables sur mer dans le dessein d'envoyer leurs flottes bloquer le Port de Constantinople; ni les circonstances plus avantageuses à l'Eglise, puis qu'il s'agissoit alors de donner la paix à l'Italie, & d'empêcher l'Heritier présomptif d'Angleterre de s'allier dans des Maisons suspectes d'Heresie, & qu'ainsi la Dispense de Jules ayant été bonne, veu principalement qu'il avoit inseré la clause: *Encore que le mariage eût été consommé*; le mariage de Henry Tither avec Catherine d'Arragon étoit trés-valable, & l'autorité de Clement Sept ne s'étendoit pas en ce point jusqu'à separer ce que Dieu avoit joint.

* Dans la consultation de Cajetan.

*Le Pape que cet écrit avoit fortifié dans la résolution de ne rien accorder aux Ambassadeurs d'Angleter-

1533. gleterre chercha toutes les voyes imaginables pour adoucir son refus, & nomma pour examiner l'affaire avec eux les plus doctes des Cardinaux, & les plus habiles de ses Theologiens en qualité de Commissaires. Le Résultat de plusieurs Conferences tenuës sur ce sujet fut qu'il n'y avoit point d'ouverture suffisante pour le divorce; mais les Ambassadeurs prétendirent, que les Cardinaux & les Theologiens de Rome étoient des personnes dévoüées aux intérêts de l'Espagne, & qu'ils avoient trahy leur conscience pour sauver l'honneur de la tante de l'Empereur. Ils demanderent à sa Sainteté qu'elle en nommât d'autres & l'obtinrent à force d'importunitez. On ne sçait si ceux-cy raisonnerent sur d'autres principes, ou s'ils furent gagnez par les voyes secrettes que les Ambassadeurs d'Angleterre mettoient en usage; mais il est certain que ceux de la seconde consultation ne furent pas de l'avis de la premiére, & qu'ils déciderent que l'affaire étoit litigieuse. Les Ambassadeurs ne manquerent point alors de presser le Pape de commettre des Juges en Angleterre, & se servirent d'une conjoncture qui leur étoit tout à fait favorable. Sa Sainteté avoit à la verité recouvré sans peine l'Etat Ecclesiastique; parce que les Imperiaux avoient été contraints d'en dégarnir les principales Places pour renforcer celles du Royaume de Naples qu'ils avoient plus d'intérêt de conserver. Mais l'amitié du Roy d'Angleterre n'en étoit pas devenuë moins nécessaire au saint Siége; puisque les François s'étoient déja rendus Maîtres de tout le Royaume de Naples, excepté la Ville capitale qu'ils tenoient étroitement assiégée. Et de fait leur conquête avoit été plus prompte que les Italiens ne s'étoient figurez. Ils n'avoient consenti à la venuë de Lautrec dans leur Païs avec les cinquante mille hommes qu'il commandoit, que sur la supposition qu'il recouvreroit entiérement le Duché de Milan avant que de passer l'Appennin, & ils s'étoient trompez dans leur opinion. Ce General

neral s'étoit à la verité engagé dans les siéges de Pavie & de Bosco ; mais ce n'avoit été que pour rétablir la réputation du Roy son Maître fait prisonnier deux ans auparavant devant la premiére de ces deux Places, & pour faire dans la seconde un Magazin pour la subsistance de ses troupes. Pavie au lieu de se défendre trois mois comme elle avoit fait contre toutes les forces de François Premier, s'étoit laissé emporter d'assaut dés le troisiéme jour que Lautrec l'avoit attaquée. Les François y étoient entrez l'épée à la main. Ils avoient tué trois mille Espagnols qu'Antoine de Leve y avoit mis en garnison. Les Bourgeois avoient payé cent mille écus pour se racheter du pillage, & lors qu'on s'étoit attendu que Lautrec iroit de là devant la ville de Milan capitale du Duché, il s'étoit avancé vers l'Etat Ecclesiastique. Son approche avoit contraint les Imperiaux réduits à dix mille de sortir de Rome où ils étoient entrez trois mois auparavant au nombre de quarante mille, & de se retirer dans le Royaume de Naples pour le défendre contre Lautrec. Mais comme ils luy étoient beaucoup inferieurs, & qu'à peine suffisoient-ils pour garder la Ville de Naples, ils s'y étoient tous enfermez. Les autres Villes du Royaume se voyant abandonnées avoient ouvert leurs portes aux François à la premiére sommation, & Lautrec sans avoir combattu ni tiré un coup de canon avoit recouvré tout le Royaume de Naples, excepté la Ville capitale qu'il tenoit assiégée par terre avec toutes ses forces, pendant que la flotte de Philippin Dorie en fermoit le Port. S'il la prenoit comme il y avoit apparence, les François chasseroient à leur tour les Espagnols de l'Italie, & le saint Siége en ce cas auroit besoin de la protection de l'Angleterre pour n'être pas obligé de recevoir la Loy des Vainqueurs, & ce n'étoit pas le moyen de s'en assurer que de mécontenter Henry Huit. Ainsi le differend fut partagé, c'est à dire que les Ambassadeurs qui demandoient que tous les Commissaires fussent de leur Na-

1533\. tion n'en obtinrent que la moitié: car le Cardinal Campege fut donné pour Adjoint à Volsey. Beaucaire qui fut depuis Evêque de Metz, *& qui étoit alors Précepteur du Cardinal de Loraine, ajoûte une circonstance qui n'est gas vray-semblable. Il dit que sa Sainteté donna au même Campege une Bulle décisive qui déclaroit *nul le mariage* du Roy & de la Reine d'Angleterre: Qu'il luy permit de la montrer au Roy & à Volsey: Qu'il luy donna un ordre secret d'assurer sa Majesté que la Bulle seroit publiée quoy que jugeassent les Commissaires: & que la fin de cette intrigue alloit à empêcher le Roy de s'impatienter lors que le Cardinal Campege executeroit l'ordre secret qui luy avoit été donné de prolonger par toutes les voyes possibles le procés du divorce, & de ne publier la Bulle que lorsque sa Sainteté le luy manderoit.

* Vers la fin du 19. Livre.

La Reine d'Angleterre, l'Empereur & le Roy des Romains interessez dans la querelle trouverent mauvais que le Pape eût semblé renoncer au devoir de Pere commun, en favorisant l'une des parties au préjudice de l'autre & en nommant pour Juges sur les lieux deux Cardinaux, dont l'un étoit premier Ministre & Favory d'Angleterre, & l'autre n'ayant point de bien pouvoit être plus aisément gagné. Ils ajoûterent qu'il étoit faux que la Reine d'Angleterre consentît au divorce, & qu'elle ne le pouvoit en conscience dans la conjoncture où l'on ne vouloit la répudier que pour élever sur le Trône une fille perduë. Le Pape qui n'osoit ni si promptement révoquer ce qu'il avoit fait ni mécontenter absolument la Maison d'Autriche, dépêcha quatre Couriers par divers chemins à Campege, & luy commanda de n'arriver que le plus tard qu'il pourroit en Angleterre: de tâcher quand il y seroit de persuader la Reine d'entrer dans un Monastere, & s'il n'en pouvoit venir à bout d'allonger la procedure jusqu'à ce que sa Sainteté lui écrivit de la terminer. Campege employa sept mois à fai-

re

re le voyage, vit le Roy & le combla de joye par ses promesses. Mais il trouva la Reine plus ferme qu'il ne s'imaginoit. Cette Princesse luy déclara nettement que puisque l'on pensoit à la faire entrer par force dans un lieu où son inclination l'auroit assez portée, si on l'eût laissé agir à sa liberté, elle maintiendroit tant qu'elle auroit de vie le mariage où Dieu l'avoit appellée: Que les Juges qu'on luy avoit donnez luy étoient suspects: Qu'ils avoient été obtenus sur un faux exposé: Qu'ils luy étoient contraires, sur tout Volsey qui ne luy avoit attiré la persecution qu'elle souffroit que parce que l'Empereur ne l'avoit pas élevé à la Papauté & qu'enfin elle les récusoit. 1533.

Les Commissaires ne laisserent pas de passer outre; mais ils furent bien-tôt arrêtez par la nécessité qui survint que le saint Siége prononçât sur la Dispense de Jules qui servoit comme de fondement à tout l'ouvrage. Les Ambassadeurs d'Angleterre à Rome conjurerent Clement Sept de la déclarer nulle, & Clement pour les amuser leur fit esperer qu'il en tireroit l'original des mains de l'Empereur par la voye de la négociation. Mais ils étoient trop habiles pour prendre si facilement le change. Ils consentirent de surseoir pourvû que sa Sainteté déclarât que si elle ne pouvoit tirer de Charles-Quint la Dispense dans deux mois, elle prononceroit contre elle par voye de nullité. Le Pape repartit que cela ne se pouvoit, & l'affaire en demeura là à Rome.

On la poursuivoit en Angleterre avec une étrange chaleur, & les Commissaires s'étant assemblez à Londres dans la salle des Dominiquains le vingt-huit de Juin mil cinq cens vingt-neuf, citerent le Roy d'Angleterre qui comparut par Procureurs, & la Reine qui comparut en personne. Les Procureurs du Roy déclarerent en son nom que la seule consideration du repos de sa conscience, le portoit à faire juger si son mariage avec la Reine qui avoit été sa belle-sœur étoit valable, & qu'il n'y étoit porté par

1533. aucun desir d'en épouser une autre. La Reine récusa purement & simplement les Commissaires, & appella de tout ce qu'ils feroient devant son Juge naturel & legitime qui étoit le saint Siége. Les Commissaires repartirent que l'appel de sa Majesté étoit inutile, si elle ne faisoit voir en même temps que leur pouvoir étoit faux, défectueux, ou révoqué; & l'Assemblée se termina par là. * Mais à l'Audience suivante la Reine comparut encore en personne, prononça de vive voix, & donna par écrit les causes de son appel, elles consistoient dans le sujet dont on a déja parlé qu'elle avoit de se défier de Volsey dans un lieu où elle n'avoit pas la liberté nécessaire, & dans la qualité d'Espagnole & d'Etrangere qui ne luy permettoit pas d'agir fortement & surement en Angleterre où sa Partie avoit l'autorité souveraine. Elle ajoûta depuis une cause de récusation particuliére contre Campege, fondée sur ce qu'il avoit contracté une espece de dépendance à l'égard du Roy d'Angleterre en acceptant de luy l'Evêché de Satisbery. Le Roy jura de nouveau qu'il n'agissoit que par la seule considération de mettre sa conscience en sureté, & le prouva par la facilité qu'il auroit euë de faire décider l'affaire par Volsey seul qui en avoit le pouvoir en qualité de Legat *à Latere* dans l'Angleterre, s'il eût eu de l'aversion pour la Reine & de l'amour pour une autre.

* Dans les actes du procés.

La Reine apprehendant que ce faux serment ne luy fit préjudice l'éluda par un trait d'adresse quel'on n'attendoit pas de sa Majesté, elle se jetta en pleine Assemblée aux pieds du Roy qui étoit sous un Daix au côté droit, elle le conjura les larmes aux yeux de la regarder, sinon commme sa femme au moins comme une malheureuse étrangere dont la condition étoit assez dure pour mériter la compassion des ames les plus indifferentes: Qu'il s'agissoit uniquement à son égard de ce que les honnêtes femmes ici bas devoient avoir de plus précieux, c'est à dire de l'honneur, & que cependant on examinoit la cause en un

lieu

lieu où il ne se feroit que ce qui plairoit à sa partie: Qu'elle lui cedoit volontiers la Couronne qu'il lui avoit fait si long-temps porter; mais qu'elle lui demandoit pardon si elle ne pouvoit renoncer à elle-même, en consentant à la rupture d'un lien qui les avoit si saintement unis: Qu'il cherchât quelque autre supplice pour punir l'extrême affection qu'elle avoit pour lui: & qu'il connoîtroit par experience qu'il n'y avoit que la crainte de déplaire à Dieu qui la portât à desobéïr à sa Majesté.

Le Roy qui n'étoit point en garde contre une action & un discours si pathetique releva la Reine, & la regardant avec la douceur qui lui étoit naturelle, lui dit qu'il consentoit que leur different fût terminé immédiatement par le Pape. La Reine à qui l'affliction avoit rafiné l'esprit, se douta que le parole qu'elle venoit d'entendre étoit échapée au Roy, & que ce Prince la révoqueroit aussi-tôt qu'il y auroit fait tant soit peu de réflexion. Elle sortit pour ne lui en pas donner le loisir, & elle n'étoit pas loin lors qu'on lui vint dire que le Roy & les Commissaires la demandoient: elle se tourna pour lors vers les six Evêques & les quatre Theologiens qui lui avoient été donnez pour Conseil, & ces Prelats lui dirent tous qu'elle ne pouvoit retourner sans préjudicier à son droit. Un avis si universel lui servit d'excuse legitime, & elle continua sa retraite aprés avoir protesté, que c'étoit-là la premiére fois qu'elle desobéïssoit au Roi. Elle demanda toûjours depuis, l'execution de la promesse qu'il lui avoit été si solemnellemant faite, & le Roy n'y voulut jamais avoir aucun égard. Les formalitez du procés eurent leur cours. Et les Procureurs du Roy produisirent une Lettre du Cardinal Adrien de Cornetto, qui écrivoit avoir ouï dire à Jules II. lors qu'on le pressoit d'accorder la Dispense d'Angleterre qu'il ne croyoit pas le pouvoir faire. Les Procureurs de la Reine au contraire produisirent une Lettre originale du même Jules écrite au Roy d'Angleterre,

1533. gleterre, dont le sens étoit qu'il n'avoit jamais refusé la Dispense ni donné lieu de soupçonner qu'il eût intention de la refuser, quoi que l'on publiât le contraire. Mais qu'il avoit seulement attendu pour l'accorder, une conjoncture favorable, afin qu'on l'expediât avec une plus meure déliberation au contentement des deux Parties.

Jamais cause qui avoit la Cour contraire ne fut défenduë avec plus de chaleur & de perseverance que celle de la Reine, & l'on doit ce témoignage à la sincerité Angloise, qu'aucun de ceux qui avoient été donnez pour Conseillers à cette Princesse ne prévariqua, & qu'il y eût entre eux une émulation genereuse à qui la défendroit le mieux.*Ficher Evêque de Rochester personnage des plus saints & des plus sçavans d'Angleterre harangua les Commissaires en presence du Roy pour maintenir le mariage de la Reine, & leur presenta un Livre où ses raisons étoient exprimées avec plus d'étenduë. Les Evêques de Londres, de Bath, & d'Eli en firent autant. Les Theologiens composerent en commun un Ouvrage rempli d'érudition sur le même sujet, & le plus hardi d'entr'eux nommé Ridley, découvrit dans un Livre à part la supercherie intervenuë au commencement du procés; en ce que l'on avoit fait jurer les Avocats & les Procureurs de la Reine de n'écrire & ne dire rien qui fut contraire aux Constitutions de l'Eglise, & que cependant on n'avoit rien exigé de semblable des Avocats ni des Procureurs du Roy. L'interest de la Reine étoit de fuïr autant qu'elle pourroit, & son Conseil lui suggera tant de défaites, qu'elles n'étoient point encore tout à fait épuisées lorsque la Cour de Rome se déclara pour elle.

* Il y a un Recueil de ces Livres.

La passion dominante de la Maison de Medicis étoit de s'élever à la Souveraineté de Florence, & elle y travailloit avec toute la vigueur & toute l'industrie dont elle étoit capable. L'armée Imperiale avoit pris & saccagé Rome, cette surprise avoit fait

naître

naître l'occasion aux Florentins de se remettre en République, & ils en avoient profité. L'interest de la France étoit de les y maintenir, & la Maison de Medicis manquoit de prétexte aussi bien que de forces pour les remettre sous le joug. L'Angleterre étoit trop éloignée pour l'assister de troupes dans ce dessein, & l'argent qu'elle eût pû fournir ne suffisoit pas dans une conjoncture où le principal besoin de cette Maison étoit de soldats. Il n'y avoit dans toute la Chrêtienté que l'Empereur de qui les Medicis pussent tirer les forces & le prétexte nécessaire pour dompter les Florentins. Les forces, parce que la peste qui avoit ruiné devant Naples l'armée Françoise avoit laissé la sienne sans ennemis, & par consequent en état d'executer en Italie tout ce qui lui plairoit: & le prétexte à cause que Florence ayant autrefois été Ville Imperiale, l'Empereur pouvoit prétendre qu'il y avoit eu lezion de plus de la moitié du juste prix dans le Traité, par lequel elle avoit racheté pour six mille écus sa liberté de l'Empereur Rodolphe: Que l'Empereur pouvoit encore annuller ce Traité, demander aux Florentins de le reconnoître pour Souverain, les assiéger sur le refus qu'ils en feroient, & aprés qu'il les auroit pris les assujettir à la Maison de Medicis pour peine de leur rebellion. Cette consideration valoit bien la peine que la Maison de Medicis recherchât l'Empereur ou qu'elle fit du moins la moitié du chemin pour y parvenir. Cependant l'Empereur qui n'avoit pour but que d'obliger les François à lui ceder le Duché de Milan par une seconde convention, & qui ne les y pouvoit contraindre que par un accommodement avec le saint Siége, fut le premier à rechercher la Maison de Medicis & à lui offrir de la rétablir dans Florence. Cette Maison le prit au mot & travailla à l'execution du Traité aussi-tôt qu'il fut signé. Elle passa même plus outre, en ce qu'étant persuadée qu'elle ne pouvoit à son tour obliger plus sensiblement l'Empereur qu'en faisant rendre justice à la Reine

1533.

ne d'Angleterre sa tante, on prétend que Clement Sept dépêcha au Cardinal Campege un homme de créance qui lui porta l'ordre de jetter la Bulle décisive dans le feu, & que Campege obéït. Le Pape révoqua en suite la Commission accordée sur le mariage de leurs Majestez Angloises sous couleur que le Roy y avoit donné son consentement de vive voix en parlant à la Reine: rappella d'Angleterre le Cardinal Campege: soûmit de nouveau l'affaire au Tribunal de Rome: nomma Paul Capilucci Auditeur & Doyen des causes du sacré Palais, pour examiner les raisons des Parties, & pour en faire le rapport à sa Sainteté, & lui donna pouvoir d'ajourner le Roy & la Reine d'Angleterre à comparoître par Procureur. La Révocation fut portée en Angleterre, & la Reine envoya Thomas Morus au Roy pour sçavoir si sa Majesté auroit agréable qu'elle lui fut signifiée par un Huissier. Le Roy repartit qu'il n'étoit pas bien-séant que la dénonciation s'en fit à sa personne; mais qu'il consentoit qu'elle fût intimée aux Commissaires, & que le procés se poursuivît à Rome. Mais ce Prince ne sçachant à qui s'en prendre déchargea toute sa colere sur Volsey qui y restoit seul exposé. Il lui reprocha que c'étoit lui qui lui avoit inspiré le premier le doute de la validité de son mariage. Il l'accusa d'avoir favorisé les longueurs affectées de son Collegue. Il lui ôta la Charge de Chancelier, & l'Evêché de Vinton, & le superbe Palais qu'il avoit fait bâtir à Londres, & lui donna pour prison son Archevêché d'Yorc où il le relegua. La disgrace de Volsey fut aussi longue que sa vie, & il languit dans sa Ville Métropolitaine presque réduit à la mandicité, jusqu'à ce qu'ayant été mandé pour comparoître devant les Juges qui travailloient à Londres à l'instruction de son procés, il mourut en chemin. Anne de Boulen presenta celui qui fut élevé à la Charge de premier Ministre en la place de Volsey, c'étoit un Prêtre nommé Crammer l'un des plus scelerats & des plus dangereux hommes d'An-

d'Angleterre. Il ne conservoit guere que l'exterieur 1533. de la Religion Chrêtienne, parce qu'il n'en pouvoit accorder l'interieur avec l'ambition, & la vie voluptueuse qu'il menoit. Il étoit turbulent, hardy, fin & capable de toutes sortes d'intrigues. Il avoit beaucoup étudié en Alemagne où la curiosité l'avoit attiré; mais il y avoit aussi pris l'Heresie de Luther, dont il ne faisoit néanmoins aucune profession. Il y avoit seduit une belle fille qui l'avoit suivi en Angleterre où il la garda en qualité de concubine, jusqu'à ce que le Roy lui permit de l'épouser. Il avoit long-temps servi d'Aumônier dans la Maison de Boulen, lors que l'Archevêché de Cantorbery vint à vaquer. C'étoit la Primace, & par consequent le plus important Benefice d'Angleterre, & comme le Roy s'attendoit de rompre bien-tôt avec la Cour de Rome, il ne le vouloit conferer qu'à celui qu'il trouveroit résolu de le favoriser en toute maniére contre elle. Anne de Boulen lui dit qu'elle lui avoit trouvé son homme. Elle lui presenta Crammer & le Roy l'accepta à condition de prononcer en Angleterre la Sentence de divorce entre leurs Majestez Angloises en cas que le Pape ratifiât leur mariage. Crammer devenu Archevêque de Cantorbery par une voye si peu Canonique s'installa par une ruse qui l'étoit encore moins. Lors qu'il fut question de prêter serment au Pape, il apposta un Notaire qui lui donna attestation que c'étoit contre sa volonté qu'il alloit promettre à sa Sainteté l'obéïssance qu'elle exigeoit de lui, & qu'il ne prétendoit point garder ce serment au préjudice du Roy. Il ne fut pas difficile à sa Majesté d'intimider le Clergé de son Royaume aprés lui avoir donné un Chef si peu digne d'être à sa tête. Il y avoit dans le Code d'Angleterre une ancienne Loy qui défendoit de recevoir & de reconnoître aucune Jurisdiction étrangere, & le Roy s'avisa de prétendre que le Clergé d'Angleterre y avoit contrevenu en déferant à l'autorité du Pape sur les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, que

1533. que les Canonistes appelloient *Mixte*, parce qu'elle étoit mêlée du Spirituel & du Temporel. Il y avoit une infinité de preuves de l'accusation ; mais elle étoit si legere que le Clergé s'en fût aisément purgé en disant que ce qu'il en avoit fait avoit été par le consentement exprés ou du moins tacite des Rois, & que cette Loy ne regardoit pas le spirituel. Mais les résolutions des Corps politiques ne sont jamais vigoureuses, lors qu'elles ne sont ni prises ni appuyées par les principaux membres dont ils sont composez. Crammer Archevêque de Cantorbery, & Leius Archevêque d'Yorc étoient de faux freres : ils concluoient toûjours par une trés-humble soûmission au Roy : ils déconcertoient tous les desseins hardis qui se formoient dans leur Compagnie, & ils la réduisirent par là à s'avoüer coupable , à demander pardon au Roy & à lui offrir quatre cens mille écus pour réparer une faute qu'ils n'avoient pas faite. Sa Majesté les accepta à condition que le Clergé reconnoîtroit par une Acte authentique qu'elle avoit une puissanceSouveraine dans son Royaume sur le Corps des Ecclesiastiques,aussi peu limitée que celle qu'elle exerçoit sur ses autres Sujets. Ainsi le Clergé d'Angleterre fournit sans y penser à son Roy le prétexte dont il avoit besoin pour se dire Chef de l'Eglise Angloise, & le Roy crut qu'il ne lui restoit plus qu'à gagner le Chancelier pour être assuré de tous les Magistrats. Il avoit donné cette importante Charge au celebre Thomas Morus dans la pensée qu'un tel bien-fait seroit récompensé par une obéïssance aveugle ; mais Morus n'étoit pas d'humeur à témoigner de la gratitude au préjudice de sa conscience, & comme il étoit persuadé que le bon droit se trouvoit du côté de la Reine, il ne fut pas moins pour elle aprés son élevation qu'il l'avoit été devant, & nulle considération humaine ne fut capable de l'en détourner. Il prévit qu'aprés qu'il auroit résisté aux promesses on en viendroit aux menaces,& le plus seur pour lui étant de ne s'y point exposer,

poser, il se démit de sa dignité. Le Roy qui l'aimoit encore & desesperoit pourtant de le gagner, en fut ravi, & mit ses Sceaux entre les mains d'un Ecclesiastique qui ne lui étoit pas moins dévoüé que Crammer, ce fut Thomas Andeley qui n'avoit ni naissance ni bien; mais qui ne laissoit pas d'aspirer aux Dignitez les plus éminentes, parce qu'il ne tenoit rien d'inaccessible à son prétendu mérite. 1533.

Le Pape informé de tant de changemens présupposa qu'ils ne se faisoient qu'à dessein d'éluder la Sentence qu'il prononceroit; ou pour la rendre inutile par un attentat anticipé. Cette opinion qui n'étoit que trop bien fondée obligea sa Sainteté à écrire au Roy d'Angleterre un Bref qui le menaçoit d'excommunication en cas qu'il entreprît quelque chose contre son mariage avant qu'il eût été déclaré nul. Mais les Souverains sont d'ordinaire plus tentez que les particuliers de commettre ce qu'on leur défend, parce que l'impunité seule fait à leur égard ce que font dans les autres les passions les plus excessives. Le Roy d'Angleterre persuadé que l'intention de Clement Sept avoit été d'empêcher un mariage clandestin de sa Majesté avec Anne de Boulen, résolut par dépit de le contracter. Il créa cette fille Marquise de Pembrok, & l'ayant disposée à l'épouser en secret, la ceremonie s'en fit le vingt-deux de Novembre mil cinq cens trente-deux. Un simple Prêtre nommé Roland fut choisi pour la faire aprés qu'on l'eût trompé en lui disant que la Sentence de divorce étoit venuë de Rome. Mais lors qu'il fut revêtu des habits Sacerdotaux, au lieu de commencer la Messe, il se tourna vers le Roy, & luy dit qu'encore qu'il ajoûtât une entiére foy à sa Majesté qui l'assuroit d'avoir la Bulle du divorce, le devoir de sa Charge l'obligeoit pourtant de la lire à haute voix, afin que personne n'en prétendît à l'avenir cause d'ignorance. Le Roy jura qu'elle étoit dans son cabinet, & que rien ne l'empêchoit de l'envoyer chercher que la crainte de retarder

1533. retarder la ceremonie. Mais ce n'étoit pas là ce qui la faiſoit hâter. Sa Majeſté vouloit profiter de la querelle qui s'étoit formée entre ſa Maîtreſſe & Marie de Boulen ſa ſœur aînée. Celle-ci bien loin de ſe réjoüir de la fortune de ſa cadette en étoit devenuë envieuſe, & ne s'étoit pas ſouciée d'avoüer que le Roy avoit couché avec elle, pourvû qu'elle empêchât ſa Majeſté d'épouſer cette même ſœur La cadette au contraire irritée de voir ſa ſœur dans des tranſports dont eût été capable la plus dangereuſe Rivale, s'étoit emportée à ſon tour, & pour lui faire tout le dépit qu'elle pouvoit, s'étoit réſoluë d'accorder au Roy la faveur qu'il lui demandoit il y avoit ſi long-temps, c'eſt à dire de l'épouſer en ſecret à condition que ſa Majeſté rendroit dans deux mois le mariage public, ſoit qu'elle obtint de la Cour de Rome dans ce terme la Sentence du divorce qu'elle pourſuivoit: ou qu'elle ne l'obtint pas. Le Roy craignoit qu'elle ne changeât de volonté ſi la ceremonie des nôces étoit differée, & cette conſideration auſſi forte dans ſon eſprit que l'excés d'amour qui la ſuggeroit lui fit ſi efficacement employer les perſuaſions & les menaces que le Prêtre Roland intimidé d'un côté par le danger dont il étoit menacé, & gagné de l'autre par l'Evêché de Leichefeld, qu'on lui donna fit le mariage. Anne de Boulen devint groſſe incontinent aprés, & la neceſſité de legitimer l'enfant dont elle accoucheroit obligea le Roy de hâter ſon divorce en toute maniére, afin de l'épouſer publiquement aſſez à temps pour donner lieu de croire que l'enfant fût legitime.

L'Archevêque de Cantorbery eût ordre de ſe tranſporter avec une ſuite d'Evêques & d'Officiers de Juſtice corrompus à Domſtable prés Diamphile où la Reine Catherine étoit confinée. Il inſtruiſit en quinze jours le procés du divorce, & mit les Parties en liberté de ſe marier, nonobſtant le refus que faiſoit la Reine de le reconnoître, & les proteſtations au contraire,

traire,

traire, qu'elle renouvelloit à chaque formalité. Le mariage du Roy avec Anne de Boulen se fit en public ou pour mieux dire se renouvella le treize d'Avril, & laReine prétenduë accoucha le sept deSeptembre suivant mil cinq cens trente-trois de la fameuse Elisabeth dont il y aura tant d'occasions de parler dans la suite de cette Histoire. La France & l'Espagne regarderent cette révolution d'un œil bien different. L'EmpereurCharles-Quint irrité de l'injure qu'il recevoit en la personne de sa tante, pressa le Pape de fulminer la Sentence d'excommunication contre le Roy d'Angleterre & le Roy François Premier employa tout son crédit pour obtenir de sa Sainteté qu'elle n'allât pas si vite. Il ne faloit que médiocrement connoître l'humeur emportée & entreprenante deHenri Huit, pour prévoir que si sa Sainteté portoit l'affaire à l'extrêmité, il se sépareroit de laCommunion de l'Eglise pour n'y jamais retourner, * le mariage de ce Prince avec Anne de Boulen eût en ce cas subsisté, & celui de la Reine Catherine d'Arragon étant illegitime, la Princesse d'Angleterre promise au Dauphin de France eût été déclarée bâtarde, & auroit ainsi perdu le droit de succeder aux Couronnes d'Angleterre & d'Irlande. La France auroit donc été frustrée d'une si riche dot, & l'importance de la conserver méritoit bien que le Roy Trés-Chrêtien fit les derniers efforts pour prévenir l'entiére rupture de Henry avec le saint Siége. La conjoncture y étoit favorable, puis que François Premier s'étoit enfin résolu de marier le Duc d'Orleans son fils puîné avec Catherine de Medicis niéce du Pape, sa Sainteté craignant que la trop grande disproportion des Parties ne donnât occasion aprés sa mort de rompre ce mariage l'avoit voulu faire ellemême, & s'étoit avancée pour cet effet à Marseille, où les nôces avoient été faites avec autant de joye que de pompe par les deux Cours deRome & de France assemblées. Il n'y avoit aucune apparence que Clement

1535.

* Dans les négociations duCardinal du Bellay.

1533. Clement Sept fût alors en état de rien refuser à François Premier, & celui-ci conjurant sa Sainteté de lui permettre de moyenner l'accommodement de Henry avec elle, l'obtint. Il dépêcha incontinent en Angleterre celui de ses Sujets qu'il sçavoit être le plus agréable à sa Majesté Angloise. C'étoit le Cardinal du Bellay qui l'avoit charmée par la solidité de sa science, & par la douceur de son entretien durant les deux années de son Ambassade auprés d'elle. Ce Cardinal lui representa avec l'éloquence prompte & facile que le Pape avoit admirée à l'entrevûë de Marseille: qu'il étoit plus aisé sans comparaison de conquerir des Etats que de les faire changer de Religion; parce que les hommes quelques forts ou foibles qu'ils fussent se portoient pour se maintenir dans leur foy, à des extrêmitez dont ils n'auroient pas été capables, s'il ne se fût agi que de défendre leurs biens & leurs vies: Que sa Majesté Angloise réüssiroit, ou non dans le dessein de separer ses Sujets de la Communion de l'Eglise Romaine. Si elle réüssissoit, outre qu'elle se mettroit en état de damnation, il n'y auroit plus de sureté en aucun lieu pour sa personne sacrée contre les attentats des Catholiques zelez qui croiroient en se défaisant d'elle sauver l'ancienne Religion. Si elle ne réüssissoit pas, elle étoit assurée de perdre dans une révolte generale la Couronne & la vie. Le Roy touché de la force de ces raisons, & déja las d'Anne de Boulen, donna parole au Cardinal d'accepter toutes les voyes de bien-séance qui lui seroient offertes pour se réconcilier avec le saint Siége, & de ne rien innover en Angleterre contre la Cour de Rome, pourvû que cette Cour ne fit rien contre lui. Le Cardinal prit aussi-tôt la poste, & arriva à Rome les fêtes de Noël de l'année mil cinq cens trente-trois, nonobstant l'extrême rigueur d'un hyver tout à fait rude. Il representa à Clement Sept que de la modération de sa Sainteté dépendoit la conservation ou la perte pour l'Eglise

l'Eglise des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, & même de celui d'Ecosse trop mêlé avec l'Angleterre pour ne pas recevoir le Schisme par contagion. Il ajoûta que Henry Huit n'avoit été constant pour sa Maîtresse que durant les premiéres ardeurs de son prétendu mariage: Qu'il étoit devenu inconstant & peu aprés amoureux de Jeanne Seimer Fille d'honneur d'Anne de Boulen: Que l'étrange attachement du même Henry pour celle-ci ayant ainsi cessé & ce Prince n'étant retenu de la quitter que par la honte de la renvoyer aprés l'avoir si solemnellement épousée, un peu de patience & de douceur le disposeroit infailliblement à reprendre la Reine Catherine.

1533.

Il parut par l'évenement que ce que disoit le Cardinal du Bellay étoit veritable, & le Pape y ajoûta tant de foy qu'il convint de ne rien faire durant un temps qui fut limité pour dépêcher un Courier en Angleterre & pour en recevoir réponse. Si le Courier apportoit la satisfaction que sa Sainteté desiroit, l'affaire seroit terminée, & s'il ne l'apportoit pas, sa Sainteté fulmineroit l'excommunication. Le Cardinal envoya le Courier; mais durant son voyage il arriva des changemens qui furent tous contraires aux veritables intérêts de l'Angleterre. Charles-Quint avoit à la verité investi François Sforce du Duché de Milan; mais ç'avoit été à des conditions si dures, que sa Majesté Imperiale avoit retenu d'une main ce qu'elle donnoit de l'autre. Il étoit resté des garnisons Espagnoles dans les principales Forteresses de ce Duché, & de plus on envoyoit tous les jours à Sforce des ordres qu'il étoit contraint d'executer de crainte d'être encore une fois dépoüillé. Ainsi les Ministres de l'Empereur à Rome ne lui eurent pas plûtôt mandé de rendre les passages difficiles à ceux qui iroient en Angleterre & qui en retourneroient, que les Personnes qui servoient Henry Huit à la Cour de Rome, & sur tout le Cardinal du Bellay, ne reçûrent plus à temps aucune nouvelle de ce Prince. Le Courier

du

1533. du même Cardinal qui étoit allé porter à Londres la résolution décisive du Pape, & devoit rapporter à sa Sainteté celle du Roy d'Angleterre, n'arriva pas précisément le jour qu'il avoit promis, & comme les Ministres de Charles-Quint avoient eu l'adresse de tirer promesse, que les censures seroient fulminées dés le lendemain, ils presserent tellement l'execution de la parole qu'on leur avoit donnée, que la Cour de Rome ne crût pas s'en devoir dispenser. Le Consistoire qui avoit été si diligent ne fut pas peu surpris de voir arriver deux jours aprés le même Courier qui portoit d'Angleterre toute sorte de satisfaction. On chercha inutilement les moyens de remédier à la faute qu'on avoit commise par précipitation; mais il ne s'en trouva point, & le Roy Henri Huit apprenant que la Cour de Rome lui avoit fait tout le mal dont elle étoit capable, n'oublia rien de ce qui servoit à s'en vanger. Il assembla son Parlement le vingt-quatre d'Avril mil cinq cens trente-quatre. Il s'y fit reconnoître Chef des Eglises d'Angleterre & d'Irlande. Son second mariage y fut autorisé, & le premier y passa pour non-legitime aussi bien que la Princesse qui en étoit sortie.

La Reine plus touchée de l'infortune de sa fille que de la sienne mourut de regret; & Anne de Boulen auroit ressenti toute la joye dont les Dames excessivement ambitieuses sont possedées en recueillant le fruit du plus éclatant des crimes à leur égard, qui consiste à arracher des Couronnes à leurs Rivales, si la jalousie qui commençoit à la punir ne l'en eût empêchée, elle voyoit le Roy devenir de jour en jour plus passionné pour sa Demoiselle Jeanne Seimer, & si attaché à sa nouvelle inclination, qu'il ne se souvenoit presque plus de celle qui lui avoit fait commettre tant de crimes. La seule esperance qu'elle avoit de le ramener consistoit dans le second enfant dont elle étoit grosse; mais elle fit une fausse couche. Ce nouveau malheur acheva de refroidir le Roy pour Anne de Boulen qui desesperant de se maintenir sur le Trône

ne où elle s'étoit élevée à moins que d'accoucher d'un fils, résolut d'en avoir en toute maniére : persuadée que l'incontinence la plus secrette lui seroit plus facilement pardonnée, & sur un préjugé si peu raisonnable, elle s'abandonna d'abord à Georges de Boulen son propre frere ; mais comme la fecondité arrive souvent quand on ne le voudroit pas, elle n'arrive pas toûjours quand on le recherche. Anne de Boulen frustrée de son esperance perdit le peu de honte qui lui restoit, & reçût dans le lit du Roy quatre galans de la Cour, Brueton, Norele, Vest, & Smucton. Il est moralement impossible de cacher long-temps des infidelitez redoublées aux yeux d'un mari qui régne, quoy qu'il ne soit point jaloux, & Anne de Boulen s'étoit attirée trop d'ennemis pour n'avoir pas d'espions. Le Roy fut averti de son impudicité, & crut d'abord que c'étoit une calomnie. Mais la multitude des dénonciateurs lui donna depuis du soupçon, * & enfin le desir d'épouser Jeanne Seimer augmenta la curiosité qu'il avoit de s'éclaircir de la verité. Il en eût enfin des preuves qui n'étoient que trop convainquantes : il en fut effrayé : il admira la malice de sa femme ; & il ne cherchoit plus que le prétexte d'éclater lors qu'elle le donna sans y penser. La Cour se divertissoit à Greenvic, & l'on y faisoit un magnifique Tournoy. Les Dames extraordinairement parées & rangées sur des échaffauts distribuoient les prix, & les Cavaliers avoient coûtume de les regarder immédiatement avant que de courir, comme si cette contemplation eût redoublé leurs forces. Un Seigneur Anglois qui avoit à rompre sa lance contre celui des Tenans qu'il croyoit le plus fort, arrêta ses yeux sur Anne de Boulen qui le voyant tout en sueur, parce qu'il avoit déja fourni plusieurs carriéres, lui jetta son mouchoir afin qu'il s'en essuyât le visage. Il n'en falut pas davantage pour mettre en furie le Roy qui l'observoit. Il monta à cheval & s'en retourna à Londres où Anne de Bou-

1533.

* Dans le procés d'Anne de Boulen.

1534. len le suivit à dessein de l'observer ; mais on l'arrêta à mi-chemin & on l'enferma dans la Tour de Londres, elle ne demanda qu'une grace qui fut celle de parler au Roy, & elle ne pût l'obtenir. Son procés fut fait dans les formes, & son propre pere fut de ses Juges, elle se défendit en personne qui cherchoit à chicaner sa vie ; mais enfin elle fut condamnée à perdre la tête avec son frere & ses quatre autres adulteres. Il parut *plus de fierté* que de veritable *grandeur d'ame* dans l'air dont elle affronta la mort. Elle ne renonça point à la doctrine de Luther ; mais elle n'en fit aussi aucune profession. Elle ne se plaignit de personne. Elle ne disposa de rien par testament, quoy qu'on le lui eût permis, & elle *mourut aussi exactement dans les maximes Stoiques que si elle les eût étudiées.* Le Roy épousa Jeanne Seimer dés le lendemain de l'execution, & ne profita pas de l'occasion qu'il avoit de sortir du Schisme.

Fin du Neuviéme Livre.

ARGUMENT
DU DIXIE'ME LIVRE.

LEs Anabaptistes se révoltent dans la Vesphalie & s'emparent par adresse de la Ville de Munster. Un Artisan Holandois les fait passer insensiblement & par un nouveau stratagême, du Gouvernement populaire qu'il leur avoit d'abord fait prendre, à la Monarchie absoluë, & se fait reconnoître pour Roy. Il exerce sa tyrannie durant un an, & ne la quitte que lors qu'il est fait prisonnier. Il abjure sa Religion en mourant, & son exemple n'est suivi par aucun de ceux qu'il avoit seduits. Les Dames de la Cour de France inspirent à François Premier le desir de voir Melancton; mais le Cardinal de Tournon l'en dissuade. Calvin est perverti par le Jurisconsulte Volmar & court risque d'être brûlé à Paris. Il jette les fondemens de sa Secte à Poitiers; d'où il envoye dans la Guyenne & dans le Languedoc ses Disciples qui infectent les beaux Esprits de ces Provinces. Il est pourtant contraint de se réfugier en Alemagne où il dresse sa premiére Eglise à Strasbourg. Il passe de là pour braver le Pape jusqu'à Ferrare où il gagne la Duchesse & quelques Seigneurs François. Mais il est découvert, & toute la grace qu'on lui fait est de lui permettre de se retirer travesti.



HISTOIRE

Des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion.

LIVRE DIXIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable dans l'Alemagne pour l'Heresie des Anabaptistes & dans la France pour les commencemens de celle de Calvin jusqu'à la fin de 1536.

1534.



ES Anabaptistes plus étonnez qu'abatus par le supplice de leur faux Prophete, se fortifioient en Alemagne pendant que le Schisme du Roy Henry Huit leur preparoit un grand établissement dans l'Angleterre, & l'apparence de sainteté qu'ils affectoient en toutes choses leur attiroit beaucoup plus de Disciples que ne faisoit à Luther & à Zuingle la vie molle, que l'un & l'autre avoient introduite. Ils soûtenoient qu'il n'étoit pas permis à un Chrêtien de plaider, pour bonne que fût sa cause: Qu'il lui étoit défendu d'exercer les Magistratures: Qu'il ne pouvoit prêter aucun serment non pas même en Justice, & qu'il ne devoit rien posseder en propre.

Cette morale aussi relâchée dans les consequences qu'elle

1534.

qu'elle paroissoit austere dans ses principes, s'insinua dans la Ville de Munster Capitale de Vesphalie par la négligence du Magistrat embarassé pour lors dans une guerre civile. Les Lutheriens s'y étoient introduits à main armée, & avoient contraint l'Evêque Seigneur Spirituel & Temporel, & le Chapitre composé des plus anciennes Maisons de Vesphalie de leur ceder dans la Ville six Eglises pour servir Dieu à leur mode. Comme ils ne travailloient qu'à supplanter entiérement les Catholiques, ils recevoient dans leur Communion tous ceux qui se déclaroient contre l'Eglise Romaine, & les Anabaptistes étant des plus emportez c[illegible]re elle, on avoit si peu de soin d'examiner le reste de leur doctrine, qu'ils se trouverent en assez grand nombre dans les murailles de Munster pour y former un troisiéme parti, avant que l'on eût pris garde qu'ils y fussent.

Le plus considerable ou pour mieux dire le plus hardi d'en[illegible]eux étoit un Ravaudeur Holandois nommé Jean Besolde, qui avoit quitté son nom pour prendre celui de la Ville de Leide d'où il etoit né.* Il sembloit que Muncer fût ressuscité dans sa personne, tant il lui ressembloit dans toutes ses ruses, & principalement dans celle de contrefaire admirablement le Prophete. Il s'étoit acquis une autorité volontaire sur ses Confreres, soit qu'il en eût perverti la plûpart, ou qu'il passât entre eux pour le plus habile, parce qu'il avoit mieux retenu les passages de l'Ecriture Sainte, qu'ils prétendoient faussement favoriser leurs erreurs. *Il n'avoit d'abord oublié aucune des précautions nécessaires pour multiplier sa Secte sans qu'on s'en apperçût; mais la démangeaison qu'eurent ses Disciples d'enseigner à leur tour découvrit trop tôt le secret de leur Secte. Le Magistrat en fut informé: & l'on bannit Jean de Leide; mais ce fanatique ne sortit publiquement par une des portes de la Ville que pour rentrer travesti par une autre. Il fût néanmoins bientôt reconnu, & lors que les Sergens de Ville se mirent

* Second Patriarche des Anabaptistes.

* Meshou dans son troisiéme Livre.

1534. en devoir d'executer à son égard la Sentence du Magistrat, il se mit en défense sur une revelation particuliére qu'il disoit avoir eüe du S. Esprit de retourner à Munster, & de n'en pas sortir qu'il n'eût achevé d'illuminer toute la Bourgeoisie. Ses Disciples s'étoient rangez en armes autour de lui, & comme il n'étoit point alors possible de se saisir de sa personne sans exciter une dangereuse sedition, le Magistrat aima mieux tâcher de se défaire des Lutheriens, & des Anabaptistes en même temps en les commettant les uns contre les autres. Il manda les principaux des deux partis pour une Conference dont le succés ne répondit pas à l'ésperance qu'il en avoit conçûë. C'étoit un Moine défroqué nommé Rotman qui avoit introduit le Lutheranisme dans Munster & qui l'y maintenoit par son éloquence. On ne sçait pas par quelle avanture il étoit devenu Anabaptiste, & la chose étoit demeurée si secrette qu'aucun de sa Secte ne s'en étoit apperçû. Mais il en soûtint les plus détestables maximes au moment que l'on attendoit qu'il les combatît avec plus d'ardeur, & la cause des Lutheriens auroit été tout à fait abandonnée, si l'un de ceux que Rotman avoit menez pour l'accompagner nommé Herman Busché, ne l'eût réfuté avec tant d'applaudissement que le Senat de la Ville exila tous les Anabaptistes sans en excepter aucun.

Ce second ordre les obligea de se cacher jusqu'à ce que se sentant les plus forts ils commencerent à se révolter par une voye toute extraordinaire. Un des leurs couvert d'un cilice & la cendre sur la tête courut par les ruës, criant faites penitence & recevez le Baptême, autrement vous allez sentir les effets de la vangeance Divine. Des Anabaptistes apostez se joignirent à luy à même temps qu'il passoit par devant les maisons qu'ils habitoient, & les plus grossiers du menu peuple se mirent à sa suite par la seule crainte du malheur qu'il disoit être sur le point d'arriver; mais le pis fut que les bons Bourgeois grossirent enfin

la

la troupe des Séditieux par le ſeul motif de conſerver 1534.
leurs biens.

Les Anabaptiſtes devenus par cet artifice preſque égaux en nombre au reſte des Citoyens s'emparerent de la Maiſon de Ville & de la moitié de Munſter. Le Magiſtrat conſerva l'autre moitié, & la ſedition dura juſqu'à ce que les pacifiques s'entremirent pour l'accommodement. Il fut plus aiſé de le conclure que l'on ne penſoit, & les Anabaptiſtes crurent y devoir conſentir pour mieux tromper les Catholiques & les Lutheriens tous enſemble. Il ne conſiſta qu'en un article qui fut celui de la liberté de conſcience des trois Religions. Mais les Anabaptiſtes réſolus de ne le point obſerver, écrivirent à ceux de leur parti qui s'étoient déja beaucoup multipliez en Veſphalie de quitter tout ce qu'ils avoient, & de venir inceſſamment à Munſter avec aſſurance d'être récompenſez à cent pour un. Il n'en falut pas davantage pour remplir Munſter d'une infinité de gens ſans aveu, & la plus riche Bourgeoiſie ne doutant plus d'être pillée tranſporta ailleurs ſes effets. Les Catholiques & les Luheriens furent alors également chaſſez, & les Anabaptiſtes créérent un Magiſtrat compoſé des plus inſolens de leur Secte.

* L'Evêque de Munſter dépoſſedé de ſa Ville eût recours aux Princes & aux Républiques voiſines pour être rétabli, & comme tout le monde étoit preſque également intéreſſé à empêcher la canaille de s'emparer de l'autorité publique, la Diette aſſemblée à Coblens dans l'Electorat de Tréves, ordonna que les Anabaptiſtes ſeroient aſſiégez aux dépens de l'Empire. Chaque Souverain contribua des troupes & de l'argent, & l'Evêque de Munſter qui étoit de la Maiſon de Valdec, ſe vit bien-tôt à la tête d'une puiſſante armée. Il mit le ſiége devant ſa Ville & réſolut de l'emporter d'aſſaut, quoyque les Anabaptiſtes l'euſſent fortifiée autant qu'elle pouvoit l'être dans le peu de lumiére que fourniſſoit l'Architecture militaire d'alors,

* Dans les cauſes du ſiége de Munſter.

1534. d'alors, pour se preparer à la défensive. Les Anabaptistes ne se virent pas plûtôt investis, qu'un de leurs faux Prophetes nommé Jean Mathieu, par une conduite beaucoup moins extravagante qu'elle ne paroissoit, dit que Dieu lui avoit revelé que tout le monde apportât dans sa maison tout ce qu'il avoit d'or, d'argent, de pierreries & de bijoux, & que quiconque y manqueroit fût sur le champ puni de mort. On ne sçait pas si les Assiégez obéïrent par zele ou par crainte; mais il est constant qu'aucun d'eux n'y manqua: & quand ils eussent voulu s'en dispenser, l'adresse du Prophete avoit ôté les moyens de rien mettre à couvert: car on aposta deux filles qui faisoient semblant de deviner ce qui avoit été recelé lorsque le Prophete en avoit reçû l'avis en secret, & les prétendus coupables étoient aussi-tôt déchirez sur cette simple delation. Mathieu qui s'étoit accrédité par une voye si violente, continua en déclarant que Dieu ordonnoit de brûler tous les Livres excepté l'Ecriture Sainte. Ils furent tous portez à l'instant sur la Place publique, & consumez si absolument qu'aprés le Siége il ne s'en trouva aucun quelque exacte recherche qui s'en fit. Un Serrurier nommé Trutelingue avoit osé prononcer des mots de raillerie sur un embrasement si bizarre; mais il ne demeura pas long-temps impuni. Mathieu le manda & sans l'accuser ni le convaincre du crime prétendu lui passa au travers du corps la halebarde qu'il tenoit. Trutelingue tomba du coup; mais il se releva, & Mathieu fâché de l'avoir manqué arracha l'arquebuse que tenoit un soldat Anabaptiste, & la déchargea presque à bout pourtant dans la tête de Trutelingue qui néanmoins n'en fut pas renversé: Mathieu voyant alors que sa violence inspiroit de la colere aux assistans changea d'humeur, ou du moins feignit d'en changer, & se mettant en la posture où il avoit accoûtumé d'être lors qu'il supposoit que Dieu lui parloit, rapporta un moment aprés que le même Trute-

Trutelingue qui jusques-là avoit été infidele, étoit 1534.
devenu un enfant de Dieu par un trait singulier de la sagesse éternelle qui le réservoit pour être un des principaux Predicateurs de l'Evangile nouvelle. En suite il ordonna que l'on emportât le Serrurier, & que l'on le pensât avec soin; mais toutes les précautions que l'on prit pour allonger sa vie, ne l'empêcherent pas de mourir de ses blessures deux jours aprés. Il y avoit à craindre qu'une prophetie si manifestement fausse ne décréditât Mathieu; si le soupçon qu'il en avoit ne l'eût obligé au courir au lieu où il sçavoit que les soldats Anabaptistes étoient assemblez, & à leur annoncer de la part de Dieu qu'ils n'avoient qu'à le suivre pour tailler en piéces les Assiégeans. Il se mit sans armes défensives à la tête d'un bataillon qu'il forma, & sortit le premier par la porte saint Maurice qu'il se fit ouvrir. Mais à peine eut-il marché trois ou quatre pas, qu'une mousquetade le renversa mort.

* Jean de Leide qui s'étoit jusques-là servi de Mathieu, crut qu'il valoit mieux desormais agir par soy-même. Il assura que la fin malheureuse de son Substitut lui avoit été revelée, & que Dieu lui avoit commandé d'en épouser la veuve. Il alloit de cette sorte à la Royauté par des voyes détournées, & la politique n'en avoit point encore découvert de si bizarres qu'étoient celles qu'il mit en usage. Il aposta le plus fidele de ses Disciples nommé Kniperdolingue qu'il avoit fait premier Consul, & l'instruisit parfaitement à faire le Prophete. Il luy suggera de dire aprés qu'il se fut acquis assez de crédit en cette qualité, que l'heure étoit maintenant venuë que les humbles seroient élevez & les orgueilleux abatus: Et que les endroits de l'Ecriture Sainte qui promettoient cette élevation, devoient être expliquez dans le sens, que les principaux Magistrats cederoient leurs Dignitez à ceux de la République qui faisoient auparavant les fonctions les plus viles & se-

* Dans la relation de ce siége.

1534. mettroient en leur place. Le Peuple ne fut pas si surpris de l'entendre, qu'il le fut de le voir mander le Boureau & changer d'Office avec lui sous prétexte de donner un entier accomplissement à sa Prophetie; mais en effet pour disposer les Anabaptistes à ne s'étonner plus lors qu'ils verroient Jean de Leide parvenir à la Royauté; puis qu'ils auroient vû leur premier Consul devenir l'Executeur de la haute justice, & un Executeur de la haute justice devenir premier Consul. Le dessein néanmoins en fut interrompu durant quelque temps, parce que Jean de Leide fut si pressé d'ailleurs qu'il n'eût pas le loisir de penser à ses propres affaires. Les Assiégeans aprés avoir reçû de l'artillerie du Duc de Cleves, & de l'Electeur de Cologne en battirent Munster, & firent enfin une bréche raisonnable. Ils monterent à l'assaut avec plus de courage que de conduite, & furent repoussez avec tant de perte qu'ils ne se trouverent de plusieurs jours en état de recommencer. Les Anabaptistes profiterent de l'occasion, & réparerent si parfaitement leurs murailles qu'elles furent plus fortes aux endroits qui avoient été battus qu'aux autres. Les Assiégeans presque tous mercenaires se relâcherent d'attaquer à proportion qu'ils voyoient les Assiégez s'animer davantage à la défensive, & le siége de Munster dégenera en blocus, l'Evêque s'étant contenté de bâtir des Forts à l'entour, & de les garnir de gens si alertes qu'il n'entroit rien dans la Ville. Jean de Leide n'en fut pas plûtôt assuré qu'il demeura dans une extase feinte qui dura trois jours. Il ne parla point en revenant à lui comme il avoit accoûtumé de faire les autres fois. Il se contenta de faire signe qu'on lui apportât du papier, une plume & de l'encre, & lors qu'il en eût, il écrivit que la volonté de Dieu étoit que son Peuple fût gouverné par douze Patriarches comme l'avoient été les Juifs au commencement. Il nomma ses douze meilleurs amis: il les fit reconnoître dans la qualité qu'il leur attribuoit, & ne se laissa voir à personne,

sonne, que le Peuple ne les eût mis en possession de l'autorité absoluë. Il ne les y laissa pas long-temps, & l'on reconnut incontinent qu'il ne les avoit élevez, que pour desaccoûtumer le Peuple de l'Anarchie où il l'avoit jetté à dessein de le faire révolter contre son Evêque, puis qu'il ne l'assujettissoit à douze personnes, que pour lui faire trouver moins étrange la Monarchie où il prétendoit le mener. Et de fait il proposa peu de jours aprés aux autres Predicateurs Anabaptistes des articles dont le sens étoit que le mariage n'attachoit pas si absolument un homme à une seule femme qu'il n'en pût avoir en même temps autant qu'il lui plairoit. Il leur ordonna d'examiner, & de justifier en quoy ces articles étoient contraires à l'Ecriture sainte, & leur déclara, que s'ils n'en pouvoient venir à bout, il convoqueroit les Fideles & leur en demanderoit l'approbation.*Les Predicateurs qui ne pénétroient point encore assez dans l'intention de Jean de Leide, rejetterent les articles & presserent les douze Magistrats de les condamner; mais les Magistrats mieux instruits refuserent de s'en mêler, & la voye fut ouverte de cette sorte à Jean de Leide d'en appeller au Peuple. Il l'assembla dans la Place: il étendit son manteau sur la terre: il mit dessus l'Ecriture Sainte: il jura sur l'un & sur l'autre que Dieu lui avoit revelé les articles dont il s'agissoit & menaça de toutes les rigueurs de la vangeance Divine en ce monde & en l'autre, quiconque s'opposeroit à leur execution. Ce procedé bizarre suffit alors pour en obtenir l'approbation generale; mais la moins mauvaise partie de ceux qui l'avoient donnée s'en repentit en voyant épouser à Jean de Leide trois femmes dont la veuve de Matthieu étoit l'une. Ce scandale parut trop grand & de trop dangereuse suite pour être souffert. La bonne Bourgeoisie se mit en armes & se saisit de Jean de Leide; mais elle n'étoit pas la plus forte, & ce qu'elle faisoit avançoit d'autant le dessein de son prisonnier. Le menu

1534.

* Dans les articles de Jean de Leide.

1534. Peuple devint furieux en apprenant la détention de Jean de Leide, il courut au lieu où il étoit arrêté: il le delivra & lui donna le choix du supplice dont il vouloit faire punir ceux qui avoient attenté sur sa personne. Jean de Leide les condamna à mourir par d'horribles supplices, & pour arriver à une plus prompte execution de sa Sentence, c'est à dire pour avoir autant de bourreaux que d'assistans, il n'eût qu'à promettre les premiéres places dans le Ciel à ceux qui auroient le plûtôt obéï. Il étoit trop adroit pour laisser refroidir leur ardeur sans en profiter dans le temps qu'elle étoit capable de tout aprés s'être échauffée dans le sang des bons Bourgeois, & il n'eût pour achever le projet de son ambition qu'à faire dire par un Orfévre, que Dieu entendoit que Jean de Leide fût incontinent reconnu pour Empereur de tout le monde: Qu'il assemblât la plus puissante armée qui fût jamais: Qu'il examinât toutes les Puissances Ecclesiastiques & Seculiéres sans en réserver une seule: Qu'il purgeât la terre d'Impies, & qu'aprés avoir ainsi préparé toutes choses au second avenement de Jesus Christ, il passât gayement avec les Fideles en la compagnie du même Sauveur, les mille années qui resteroient à s'écouler jusqu'à la fin du monde. Cette ancienne erreur des Heretiques millenaires qui étoit le fondement des nouveaux Anabaptistes, fut reçûë avec tant d'applaudissement que toute l'assemblée, sans en excepter un seul, pria Jean de Leide de se soûmettre aux ordres du Ciel en acceptant la Couronne. Ce fourbe acheva la comedie comme il l'avoit commencée. Il se mit à genoux: il leva les mains en haut: il demeura quelque temps dans la situation d'un homme extasié: en suite il modera les transports, dont il paroissoit des marques sur son visage. Il feignit d'entrer dans une tranquillité profonde. Il se rassit & dit qu'il y avoit déja longtemps que Dieu lui avoit découvert ce qu'ils venoient presentement d'entendre; mais que comme il

il n'étoit pas bien-séant qu'une verité qui lui étoit 1553.
si glorieuse sortît premiérement de sa bouche, il l'avoit supprimée en attendant qu'elle fût manifestée à quelque autre. Il accepta la Royauté en suite de ce petit discours, & la commença en dépossedant les douze Magistrats qui avoient si mal à propos pour eux-mêmes, servy à l'acheminement de son dessein. Il se fit faire deux Couronnes, un Sceptre, une Epée & un Collier magnifique. Il régla sa maison & ses Officiers, & détermina deux jours dans chaque semaine pour donner audience à toute sorte de gens indifferemment. Il ne sortoit jamais qu'avec un train proportionné à sa qualité chymerique. Il étoit precedé par ses Officiers & environné de ses Gardes. Deux jeunes Cavaliers marchoient immédiatement aprés luy, celuy qui tenoit le côté droit, avoit la Couronne & la Bible, & celuy qui avoit le gauche portoit l'Epée Royale. Sa principale femme ne sortoit jamais avec moins de ceremonis; mais tout cela n'approchoit pas de la magnificence de son Trône. Il jugeoit si Souverainement les causes de ses Sujets, que l'on voyoit là ce qui ne s'étoit jamais pratiqué, c'est à dire des gens condamnez sans murmurer, il ne s'agissoit que de mariages & de divorces; mais les occasions en étoient si fréquentes, qu'il y avoit assez d'occupation pour le Roy & pour les Ministres subalternes. Il établissoit ainsi sa domination au dedans, sans négliger néanmoins les moyens de l'augmenter au dehors en multipliant sa Secte. Il en ramassa les rêveries les moins ridicules dans un Livre qui fut imprimé sous le titre de rétablissement, comme si ç'eût été par là que la Religion Chrêtienne qu'il prétendoit avoir été durant plusieurs siécles dans une corruption generale, devoit être rétablie dans sa premiére pureté. Il y supposa pour principe que le Régne de Jesus Christ alloit commencer: Que Jean de Leide étoit un autre Jean Baptiste venu pour frayer le chemin; mais d'une

1534. d'une maniére aussi differente, que le second avenement du Sauveur étoit different du premier, c'est à dire que saint Jean Baptiste étoit venu pour annoncer la penitence aux pecheurs, & Jean de Leide au contraire pour les exterminer par toute la terre, afin qu'elle ne fût plus habitée que par Jesus Christ & par les Prédestinez : Que le Peuple avoit aussi bien le pouvoir de dégrader les Magistrats qu'il l'avoit eu de les créer ; & qu'encore que les Apôtres n'eussent eu aucune Jurisdiction en ce qui regardoit le temporel, les Ministres de l'Eglise Anabaptiste ne laissoient pas d'avoir le droit de l'Epée, & d'être obligez à s'en servir jusqu'à ce qu'ils eussent achevé de réduire tous les Etats du vieux & du nouveau Monde en une seule République toute composée de veritables Chrêtiens, c'est à dire de gens qui vécussent dans une entiére communauté, & qui ne possedassent rien de propre : * Que le Pape & Luther étoient tous deux de faux Prophetes ; mais que le second étoit pire que le premier : Qu'il n'y avoit de vrais mariages que ceux des Anabaptistes, & que tous les autres n'étoient que des concubinages. Les Lutheriens qui étoient les plus maltraitez dans cet Ouvrage y firent plusieurs réponses, & Jean de Leide continua cependant dans le dessein d'acquerir de nouveaux Sujets. Il fit preparer un festin solemnel devant l'Eglise Cathedrale, & il y convia tous les Anabaptistes qui ne seroient point empêchez à la défense de la Ville. Il y voulut servir luy-même avec ses femmes & ses Officiers. Il prit du pain, le rompit prononça les paroles Sacramentelles, & donna la Communion à quiconque se presenta pour la recevoir. Sa principale femme prit en même temps & distribua du vin avec la même ceremonie. Le Prophete Orfévre dont on a déja parlé, fit signe qu'il avoit à reveler de la part de Dieu une chose d'extrême importance, & aprés avoir obtenu une audience favorable, il déclara qu'il faloit envoyer vers les quatre

* Dans le Livre du rétablissement.

quatre parties du Monde vingt-huit Evangelistes, ſçavoir ſix à Oſnabrug, autant à Valendorf, huit à Suſat, & huit à Coesfeld. Il les nomma & les avertit de ſe tenir prêts de partir. Le Roy & ceux qui l'avoient aidé à ſervir ſe mirent à table à leur tour & mangerent avec une gayeté qui fut interrompuë par une action tout à fait barbare. Les Aſſiégez avoient fait priſonnier dans une ſortie un homme de qualité qui commandoit une Cornette de cavalerie dans le camp. Il offroit de payer rançon, & s'attendoit d'être traité en priſonnier de guerre, lors que Jean de Leide pour imiter le feſtin d'Herodes où ſaint Jean Baptiſte avoit été décolé, ſe leva de table, dit qu'il alloit executer l'ordre que Dieu venoit de luy donner; marcha droit à la priſon, ſe fit amener le Gentilhomme, le traitta de Judas, luy trancha la tête, revint au lieu d'où il étoit party, lava ſes mains toutes ſanglantes, ſe mit à table, & raconta ce qu'il venoit de faire en s'applaudiſſant à ſoy-même, d'un ton auſſi ſerieux que s'il eût rapporté une action heroïque. Les vingt-hüit Evangeliſtes partirent la nuit ſuivante avec un écu d'or que l'on avoit donné à chacun pour le laiſſer en ſigne de reprobation aux lieux où on les envoyoit, ſuppoſé que l'on refuſât d'y recevoir leur doctrine. Comme la Ville n'étoit boquée que pour empêcher que rien n'y entrât, & que les Aſiégeans ne ſe mettoient pas beaucoup en peine de ce qui en ſortoit, il ne fut pas diffisile aux Evangeliſtes de ſe gliſſer au travers du camp; & de prendre la route de leur Miſſion. Ils y arriverent ſans obſtacle & ils criérent d'un ton ferme & lugubre dans les lieux où ils entroient que l'on fit penitence. On les arrêta par tout, & on les mena devant le Magiſtrat. Ils y comparurent ſans étonnement, & leur premiére action fut d'étendre un de leurs manteaux & de jetter deſſus leurs écus d'or. Ils expliquerent cet Enigme en diſant que c'étoit-là la marque du veritable Evangile, & de la paix ſolide

1534.

1534. solide des consciences qu'ils apportoient par tout, où l'on seroit assez heureux pour les bien recevoir. On leur demanda qu'elle étoit la marque à leur égard d'une reception favorable, & ils repliquerent que ce n'étoit ni l'accueil ni le bon ou le mauvais traitement que l'on pourroit faire à leurs personnes; mais la soûmission parfaite à leur Evangile qui seroit témoignée par l'entiére & sincere communauté de biens, où entreroient ceux que Dieu toucheroit assez efficacement pour les rendre de veritables Chrêtiens. Mais que les écus d'or serviroient au jugement dernier de conviction contre ceux qui se seroient opposez, ou qui du moins n'auroient pas voulu déferer à leur predication: Que le terme marqué par les Prophetes où la Justice devoit universellement régner dans le monde étoit arrivé: & qu'immédiatement aprés que Jean de Leide l'auroit établie, Jesus Christ viendroit commencer ici bas les mille années de régne promis dans l'Apocalypse. On les mit à la question, & on ne leur fit avoüer que de semblables rêveries. Ils confirmerent qu'il n'y avoit point d'autre veritable doctrine que la leur, & qu'ils seroient ravis d'endurer pour elle le martyre: Que la vraye Religion n'avoit pas duré plus long-temps, que les Apôtres, & que Jean de Leide étoit venu pour la rétablir. On leur reprocha qu'ils avoient chassé de Munster toutes les personnes de contraire créance sans distinction d'innocens & de coupables, & qu'ils s'étoient emparez de leurs biens, de leurs femmes & de leurs enfans. Ils en convinrent de bonne foy; mais ils ajoûterent qu'ils n'avoient fait en cela que prendre ce qui leur devoit appartenir sur d'injustes Possesseurs: Que le monde & tout ce qu'il contenoit étoit l'heritage des Justes, & que n'y en ayant point d'autres que les Anabaptistes, ils avoient la même raison de se saisir des biens des méchans, que les Juifs avoient eu de retenir & d'emporter en sortant d'Egypte tout ce qu'ils avoient emprunté des

des Peuples de ce riche Royaume. On les examina 1534.
sur les desseins de Jean de Leide, & ils répondirent que sa Majesté n'en avoit point de cachez, & qu'elle attendoit un renfort considerable de Holande & de Frise pour sortir de Munster, & pour purger l'Univers de Tyrans & d'hommes injustes. On ne les condamna pas néanmoins sur tous ces chefs, & l'on ne s'attacha qu'au refus qu'ils faisoient de reconnoître d'autre Magistrat que leur Roy prétendu. Ils persisterent dans cette folle négative, & perdirent tous la vie sans donner aucunes marques de repentir à la réserve d'un qui moins prévenu ou plus soigneux de la conserver se sauva.

Leur pitoyable avanture & la faim dont leurs camarades commençoient à être pressez dans Munster, y firent tramer une conjuration contre Jean de Leide, dont le but étoit de se saisir de cet Imposteur, & de le livrer aux Assiégeans. Mais elle fut découverte, & Jean de Leide craignant qu'il ne s'en formât d'autres, divisa la Ville en douze quartiers, & y établit autant de Surveillans affidez qui l'avertissoint à point nommé de tout ce qui s'y machinoit contre luy. Cette conduite donna lieu aux Alemans de prévoir, que le siége de Munster seroit de plus longue haleine qu'ils ne s'étoient d'abord figurez, & menacerent des derniéres extrêmitez les Assiégez s'ils differoient d'ouvrir leurs Portes. Les Assiégez repartirent avec autant de fierté que s'ils eussent eu l'avantage des armes. Ils traiterent d'Imposteurs & de Tyrans tous les Princes de l'Empire, excepté le Langrave de Hesse qu'ils ménagoient, sur ce que Jean de Leide avoit prédit que ce Prince seroit un jour des leurs. Ils l'exhorterent sur cette présupposition de se laisser dessiller les yeux, & firent en sa faveur une plus ample exposition de leur doctrine. Ils reconnoissoient trois Mondes, dont ils disoient que le premier étoit pery par les eaux du deluge. Ils étendoient le second depuis Noé jusqu'à eux, & ils assuroient qu'il periroit par le feu.

Le

1534. Le troisiéme à leur dire seroit celuy de mille années où régneroit la seule Justice, puis qu'il ne seroit composé que de Jesus Christ & des Prédestinez : Que le second ne finiroit que par l'entiére destruction de l'Antechrist & de sa Puissance, & qu'alors le Trône de David renversé depuis la captivité de Babylone seroit rétabli, & les prédictions des Prophetes entiérement accomplies : Que l'on ne pouvoit nier que la captivité de Babylone ne durât encore, puisque l'injustice régnoit, & l'innocence étoit persecutée. Mais que cette captivité étoit arrivée à son dernier période, & qu'en peu de temps on la verroit finir.

*Dans la Lettre des Anabaptistes au Langrave.

* La famine des Assiégez augmentoit pendant qu'ils s'amusoient à écrire, & la maigreur des visages en étoit un signe évident. Une des femmes de Jean de Leide y prit garde de trop prés, & ne pût s'empêcher de dire qu'elle ne pouvoit croire que Dieu eût condamné tant de personnes à mourir de misére, pendant que la Maison Royale ne manquoit de rien. Jean de Leide n'en fut pas plûtôt averty, qu'il mena toute sa Famille à la Place publique, où il commanda à la prétenduë coupable de se mettre à genoux : il luy reprocha son crime : il luy trancha la tête, & il voulut que sa mémoire fût en execration. Il y avoit déja un an que le siége duroit, & les moins accommodez du Peuple qui ne pouvoient se résoudre à mourir de faim dans leurs maisons, s'alloient jetter si décharnez dans le camp des Assiégeans, qu'ils les excitoient à pitié. Lors que l'Evêque de Munster touché de la misere de son troupeau fit jetter dans sa Ville Capitale des billets dont le sens étoit, que pourvû qu'on luy livrât Jean de Leide & deux ou trois des plus coupables, il pardonnoit au reste ; mais la vigilance & la crainte rendirent ces billets absolument inutiles, & tout leur effet aboutit à faire poser des gardes pour empêcher qu'aucun ne se sauvât desormais dans le camp ennemy. Mais ceux que l'on emploioit à cette fon-

fonction, avoient besoin dans l'extrêmité où ils étoient de gens qui les gardassent eux-mêmes. Ils formerent une conspiration si secrette qu'elle échappa à la connoissance de Jean de Leide, & ils firent sortir deux de leurs complices qui promirent à l'Evêque de l'introduire dans Munster. L'Evêque deux jours avant l'execution de l'entreprise, c'est à dire le vingt-deux de Juillet mil cinq cens trente-cinq fit sommer pour la derniére fois les Assiégez, & sur leur refus s'avança à onze heures du soir vers le lieu où les deux Transfuges le conduisirent avec l'élite de ses troupes, suivies d'assez prés du reste de l'armée Alemande. Ces troupes se coulerent dans le Fossé d'où elles monterent sur le bastion Maurice. Elles couperent la gorge à ceux de la garnison qui n'étoient pas de leur intelligence, & ceux qui en étoient les introduisirent par la fausse porte dont ils avoient la clef, dans la Ville. Il y en avoit déja cinq cens d'entrez, lors que les Anabaptistes accourus de tous côtez les chargerent avec une obstination qui dura prés de deux heures. Ils furent d'abord assez heureux pour recouvrer la fausse porte & pour la fermer, en sorte que les ennemis du dedans furent long-temps sans avoir aucune communication avec ceux du dehors. Mais enfin les soldats de l'Evêque renfermez firent un si grand effort, qu'ils se saisirent d'une porte par où leurs Camarades entrerent. Les Anabaptistes repoussez à leur tour, reculerent jusqu'à la Maison de Ville, où le combat recommença; mais les Assiégeans s'en rendirent incontinent les Maîtres. Jean de Leide & ceux qui luy avoient servi d'instrumens pour abuser le Peuple se laisserent prendre vifs, excepté Rotman qui étant plus coupable ou plus susceptible de desespoir ne voulut point de quartier: il s'enfonça dans l'endroit où le combat étoit le plus rude: il fut tué, & son corps servit de joüet aux soldats, aprés qu'ils se furent lassez du carnage. La Ville fut pillée, & Jean de Leide avec les principaux de sa Secte fut promené de Cercle en Cercle, par toute l'Alema-

1534. lemagne pour y servir de risée, ou pour satisfaire la curiosité de ceux qui vouloient contempler à leur aise le personnage des derniers siécles dont l'impudence étoit montée au plus haut dégré. Les Theologiens Lutheriens du Langrave de Hesse entrerent en Conference avec luy, & il leur abandonna d'abord avec assez de facilité une partie de sa doctrine. Ils s'imaginerent de l'y avoir contraint par la force de leurs Argumens; mais ils se desabuserent au second entretien, parce que Jean de Leide proposa que si on vouloit luy faire grace, il feroit changer de Religion, & rameneroit à l'obeïssance des Magistrats un nombre presque infini d'Anabaptistes cachez dans la Frise, dans la Holande, dans le Brabant, & dans l'Angleterre. La proposition fut éludée, soit que le crime de Jean de Leide parût trop énorme, ou que les Princes d'Alemagne fussent persuadez, qu'il y alloit de leur Souveraineté de punir exemplairement un homme qui l'avoit combattuë par principe de conscience. La Diette tenuë à Vormes sur ce sujet ordonna de proceder dans les formes contre les coupables. On les ramena à Munster où l'Evêque les interrogea en presence de l'Electeur de Cologne & des Députez de Cleves.

Les Jugemens de Dieu ne parurent jamais plus terribles qu'en cette occasion * & l'Histoire seroit non seulement défectueuse, mais aussi criminelle, si elle en oublioit les plus legeres circonstances. Jean de Leide n'avoit offert de se rétracter, que lors qu'il avoit esperé de sauver sa vie: Mais il étoit rentré dans ses precedentes erreurs, ou pour mieux dire il avoit cessé de se contraindre, en apprenant que son supplice avoit été résolu en pleine Diette. Il avoit comparu avec toute la fierté dont il étoit capable devant l'Evêque de Munster, lorsque ce Prelat avoit commandé qu'on le luy amenât à Telget Ville de sa résidence: & son impudence y avoit été autant ou plus grande, que celle dont il avoit donné des marques si extraordinaires à Munster en y contrefaisant le Roy. L'Evêque luy

* Dans les actes de cette Diette.

luy avoit demandé de quel droit & par quelle autorité il s'étoit emparé de sa Ville capitale, & Jean de Leide avoit interrogé à son tour l'Evêque de quel droit & par quelle autorité il prétendoit que la Ville de Munster luy appartint. L'Evêque avoit eu la complaisance de repartir que son Chapitre l'avoit élû & le Peuple accepté; & Jean de Leide avoit aussi-tôt repliqué, que Dieu l'avoit destiné pour commander à toute la terre & qu'il avoit été reconnu en cette qualité par tout ce qu'il y avoit de veritables Fideles.

Les Disciples de Jean de Leide au contraire avoient paru tellement ébranlez, que pour peu qu'on les eût pressez, ils auroient apparemment renoncé à leurs erreurs. Cependant il se fit en eux un changement, tout à fait étrange au moment que la Sentence de mort leur fut prononcée. Jean de Leide eut un veritable repentir, & souffrit un supplice trés-rigoureux avec toute la patience qu'auroit pû témoigner le plus résolu des hommes, persuadé qu'il en méritoit une infinité de plus rudes. Il se laissa lier à un poteau & tenailler trois fois par deux bourreaux sans se plaindre. Il ne fit qu'implorer la misericorde de Dieu durant plus d'une heure qui fut employée à luy disloquer les membres, & il reçût le coup de grace avec des transports de piété suffisans pour desabuser tous ceux qu'il avoit seduits. Mais ces transports ne purent toucher aucun des principaux de sa Secte, compagnons de son supplice. Ces misérables s'endurcirent en le voyant se repentir, & moururent sans avoüer qu'ils fussent coupables, & sans rétracter aucun des dogmes qu'il leur avoit enseignez. Ainsi perirent ceux qui avoient voulu raffiner en Alemagne l'Heresie de Luther; mais ceux qui raffinoient en même temps celle de Zuingle en France y furent plus adroits.

Le Roy François Premier étoit venu à la Couronne dans le dessein de détruire peu à peu l'ignorance dont ses Sujets faisoient profession. Il ne l'avoit point

1535. changé durant les longues & malheureuses guerres qui l'avoient souvent contraint de l'interrompre, & il avoit toûjours employé à le faire réüssir, les petits intervalles que la paix lui avoit quelquefois donnez. Il avoit pris des mesures pour fonder un College de cinquante mille écus de rente, où l'on devoit enseigner toutes les Sciences & les Langues, & élever gratuitement six cens Ecoliers. Il prenoit un soin particulier de ceux-ci ; & il fit un jour une correction trés-severe à un grand Seigneur qui en avoit maltraité un en luy demandant qui l'avoit fait assez hardi pour mettre la main sur un de ses enfans? Il attiroit de toutes parts dans son Royaume des personnes habiles, & l'on sçait qu'il n'avoit rien épargné pour faire revenir à Paris le fameux Erasme de Roterdam & pour l'y retenir. * Il donnoit de grosses pensions aux Doctes: il prenoit le soin de les faire respecter: il les recevoit souvent à sa table, & leur proposoit toûjours quelque beau sujet à traiter. Les Courtisans à l'exemple du Roy, ou pour s'assujettir à ses inclinations, vouloient avoir chez eux des gens de Lettres, & l'exemple de Jacques Amiot Evêque d'Auxerre, Abbé de Bellozane, & grand Aumônier de France, si celebre par sa Traduction de Plutarque, en est une preuve convaincante. Il étoit fils d'un Boucher de Melun, & l'humeur de son pere incompatible avec la sienne, l'avoit contraint d'abandonner son Païs à l'âge de douze ans. Il avoit étudié dans l'Université de Paris, comme domestique d'un enfant de qualité dont il portoit les livres au College, & il étoit passé delà dans le Berry, pour être Precepteur des fils d'un Gentilhomme de cette Province. Son bonheur voulut que la Cour de François Premier s'arrêtât durant quelques heures dans le Château où il étoit, & il en prit occasion de presenter à sa Majesté une Epigramme de quatre vers Grecs qu'il venoit de composer. Les Sçavans qui suivoient sa Majesté trouverent l'Epigramme si belle, que l'on ne jugea pas à pro-

* Dans les premieres Lettres d'Erasme à François I.

propos de laisser plus long-temps son Auteur dans une Province trop éloignée de Paris. Le Roy l'attacha à son service par une pension considerable, & il fut depuis Precepteur des Enfans de France. On ne se contentoit pas de faire la fortune de ceux qui se distinguoient en France par leur doctrine, & l'on y appelloit les étrangers de même profession dans quelque Contrée de l'Europe qu'ils fussent nez. L'Alemagne en fournissoit alors un plus grand nombre que les autres; mais la plûpart d'entre eux étoient Lutheriens ou Zuingliens, & la licence qu'ils se donnoient incontinent aprés leur arrivée de parler de Religion dans les Universitez, sous prétexte de montrer les fautss survenuës dans les Traductions de l'Ecriture Sainte, dont on usoit alors beaucoup, leur donnoit de la facilité pour insinuer leurs Heresies dans les Leçons publiques, & principalement dans les conversations particulieres, sous prétexte de montrer la delicatesse des Langues Hebraïques & Grecques. Ils gagnerent par là un trés-grand nombre de curieux dans les Provinces, & quelques-uns à Paris, & à la Cour où les charmes de la nouveauté sont presque inévitables. Lors qu'ils crurent avoir assez d'accés auprés du Roy pour luy parler impunément de leur foy, ils firent écrire à sa Majesté par Luther & par Melancton, & prirent enfin la hardiesse de luy dédier le Livre de Zuingle qui traitoit de la vraye & fausse Religion. Le Roy qui ne vouloit ni suivre la doctrine de ces Novateurs, ni les mécontenter, vécut avec eux à l'ordinaire & demeura ferme dans la décision que la Faculté de Theologie avoit faite au contraire. Les Doctes Alemans & ceux qu'ils avoient gagnez en France qui ne dédaignoient point alors le nom de Lutheriens, n'ayant pû attirer par là François Premier, l'attaquerent en même temps par les deux côtez qu'il étoit le plus sensible, c'est à dire par l'amour & par l'amitié. Il aimoit éperdûment Anne de Pisseleu Duchesse d'Estampes, & ni la joüis-

1535. sance ni la longueur des dix années qu'avoit duré cette inclination ne l'avoient pas tant soit peu ralentie. Il ressentoit encore tout ce qu'a l'amitié de plus attachant pour sa Sœur Marguerite Reine de Navarre. Il ne vivoit jamais en Roy mais toûjours en frere avec elle : il luy communiquoit ses plus importantes affaires,& la preuve évidente qu'il ne luy pouvoit rien refuser, fut la disgrace qu'il luy accorda du Chancelier Poyet. * Ces deux Dames avoient une disposition presque égale à recevoir le Lutheranisme, quoy qu'elle ne vint pas du même principe. La Duchesse d'Estampes menoit une vie qui lui donnoit du dégoût pour la Confession,& les Lutheriens l'avoient abolie. La passion dominante de la Reine de Navarre étoit pour les belles Lettres, & il y avoit parmi les Lutheriens des gens qui les sçavoient avec beaucoup de perfection & de delicatesse. Ainsi le libertinage d'un côté & la curiosité de l'autre insinuerent d'abord la nouvelle Religion à la Cour aussi avant qu'elle pouvoit l'être sans ruïner l'ancienne, & la Duchesse aprés avoir inspiré ses sentimens à la Dame de Cany sa sœur, n'oublia rien de ce qui servoit à les donner au Roy. La Reine de Navarre preserva du bûcher les quatre personnes qui avoient osé enseigner à Meaux quelques articles de la nouvelle doctrine, c'étoit Jacques le Févre d'Etaples, Guillaume Farel, Arnaud & Gerard Rossel freres, le premier Picard & les trois autres Daufinois. Elle donna retraite dans ses Terres à le Févre & à Gerard Rossel qui ne se separerent jamais tout à fait de la Communion de l'Eglise Catholique, quoy que l'Histoire des Calvinistes les compte entre ses premiers Confesseurs. Elle facilita à Farel sa retraite à Geneve, où il fut l'Auteur de la révolution dont il sera parlé dans la suite de cet Ouvrage: & elle aida depuis lors qu'elle se fut reconnuë, Arnaud Rossel qui s'étoit avant elle détaché du Lutheranisme à obtenir la dignité de Chanoine, & de Penitencier dans l'Eglise de Paris. Elle fit traduire en François

* Dans les Mémoires de la disgrace de Poyet.

un Livre des priéres Latines qui se chantoient en pu- 1535.
blic, d'où l'on avoit retranché toutes celles qui s'adres-
soient à la Meré de Dieu & aux Saints. Elle écrivit en
même sens & fit imprimer un Livre qu'elle intitula
le Miroir de l'ame pecheresse. Elle entra en qualité
de Gouvernante de Guyenne en l'absence du Roy de
Navarre son mari dans la Cour du Parlement de
Bourdeaux ; pour tirer de la Conciergerie un cousin
de Melancton qui avoit porté l'Heresie dans le Païs
d'Agenois sous prétexte d'y régenter , & par un
aveuglement dont elle se repentit depuis, elle empê-
cha seule que les semences du Lutheranisme ne fussent
étouffées en France dés leur commencement: elle
lût à la sollicitation de Gerard Rossel retourné d'A-
lemagne où il avoit conferé avec Luther , la Bible pi-
toyablement traduite en François à Geneve : elle en
fit un extrait des Passages qui sembloient favoriser les
nouveaux sentimens. Et elle manda les meilleurs Co-
mediens d'Italie , pour représenter en public une
Tragicomedie de sa façon, où il y avoit des rondeaux
& des virelais contre les Moines & contre les Eccle-
siastiques ; mais le plus grand mal pour la Guyenne
fut que cette Princesse communiqua ses pensées au
Roy de Navarre Henry d'Albret son mari , Prince fa-
cile & complaisant s'il en fût jamais. Elle le disposa à
converser familiérement avec Rossel & avec un Carme
apostat fugitif de Tarbes appellé Solon, fameux pour
avoir depuis enterré cinq femmes qu'il épousa l'un
aprés l'autre. Ces deux Ministres catechiserent à leur
mode sa Majesté Navarroise , & l'inviterent en suite
aux assemblées secrettes de leur parti, qu'ils n'osoient
encore nommer Prêches , mais seulement exhorta-
tions. Il y vit beancoup d'appatence de pieté, & l'o-
stentation que l'on y faisoit d'expliquer purement &
à la lettre l'Ecriture sainte , acheva de refroidir ce
Prince pour l'Eglise Catholique. Enfin s'il ne se décla-
ra pas tout à fait Lutherien , il en fit au moins la der-
niére profession secrette qui consistoit dans la cere-

1535. monie qu'on nommoit alors *manducation*, & que l'on appella depuis la Cene. Il y aſſiſta dans la cave de la Monnoye de Pau, où les Lutheriens de Bearn ſuivoient l'exemple de ceux de Meaux qui avoient élû Miniſtre pour ce ſujet Pierre le Clerc Cardeur de laine ſans autre vocation & ſans aucune impoſition des mains.

Mais il n'eſt pas moins difficile aux Grands de celer leur Religion, que de déguiſer leur paſſion dominante. Le Roy & la Reine de Navarre étoient éclairez de trop prés par les Cardinaux de Foix & de Grammont, * & ces Prelats avoient trop d'intéreſt de maintenir la Religion Catholique dans la Guyenne, pour cacher à François Premier, que ſa Sœur & ſon Beau-frere travailloient à l'y renverſer. * Ils en avertirent ce Prince, & le firent entrer dans une colere contre ſa Sœur qui ne ſçauroit être mieux exprimée que par la proportion de l'extrême amitié qu'il avoit pour elle. Il lui envoya des ordres ſi exprés de le venir trouver au plûtôt qu'elle n'oſa s'en diſpenſer. Elle eſſuya dans la premiére viſite une réprimande fâcheuſe ou pour mieux dire elle l'éluda en contrefaiſant la Catholique; & en ſuite elle parla des abus qu'on lui avoit dit que quelques Catholiques faiſoient gliſſer dans la celebration de la Meſſe. Elle ſoûtint fortement que ce ſeroit beaucoup mériter de la Religion Catholique, que de travailler à leur correction, & elle ajoûta qu'elle avoit amené avec elle trois ſçavans Hommes qui prouveroient clairement qu'on pouvoit l'entreprendre & l'executer ſans ſe ſeparer de la Communion Catholique. La propoſition étoit nouvelle, & François Premier étoit curieux. Il l'accepta & la Reine de Navarre introduiſit pour la premiére fois dans le Louvre Arnaud Roſſel dont on a déja parlé & deux Religieux Auguſtins dont l'un ſe nommoit Bertaud & l'autre Couraut. L'entretien qu'ils eurent avec le Roy fut tout entier des defauts qu'ils diſoient s'être inſenſiblement gliſſez dans le ſacrifice de la Meſ-

* Beze dans ſon premier Livre.

* Dans le dernier Livre de Floimond de Raymond.

se, & qu'ils soûtenoient devoir être corrigez si on prétendoit la rétablir dans son ancienne pureté; mais au lieu de persuader François Premier, il fut tellement irrité des impiétez qu'il venoit d'entendre qu'il fit emprisonner les trois Theologiens de sa Sœur. Mais l'amitié qu'il avoit pour elle l'emporta bien-tôt sur son indignation. La Reine de Navarre rentra dans sa premiére faveur, aprés quelques assûrances qu'elle donna de persevêrer dans la Communion de l'Eglise; & les prisonniers furent élargis. Les deux Augustins reprirent leur habit, mais ils ne le porterent pas tous deux jusqu'à la fin. Bertaut persevera & Couraut le quitta pour se sauver à Geneve où il épousa une femme prostituée. Il parvint depuis au Ministeriat dans cette Ville, & il y mourut aveugle. Rossel retourna avec sa Protectrice en Bearn où il devint Abbé de Clairac & Evêque d'Oleron. Sa conduite y fut tout à fait bizarre: car il faisoit profession de suivre presque toutes les erreurs de Luther excepté celle de l'Eucharistie, où il ne reconnoissoit point avec lui de veritable Corps de Jesus Christ; mais un corps spirituel qui n'avoit rien de commun avec celui qui fut tiré du sein de la Vierge. Il protestoit néanmoins de demeurer toûjours inébranlable dans la Communion de l'Eglise Catholique, & il l'executa si ponctuellement à sa mode, que Beze même est contraint d'avoüer qu'il ne s'en separa jamais. Sa vie au reste étoit approchante de celle des Philosophes Payens qui donnoient le moins à leurs passions, & sur tout de celle d'Epictete. Bien loin de se vanger des injures qu'il recevoit, il ne témoignit pas même d'en avoir du ressentiment, & comme il obligeoit avec plus de soin ceux qui passoient pour ses ennemis que les autres, il étoit passé en proverbe dans le Bearn, qu'il étoit plus avantageux de lui nuire que de lui servir. Il prêchoit même souvent jusqu'à deux ou trois fois le jour: il assistoit réguliérement à toutes les Heures de l'Office Divin dans son Egli-

1535.

1535. se Cathedrale : il célébroit d'ordinaire la Messe solemnelle, & lors qu'il en étoit à la Communion, il se tournoit, il s'adossoit contre l'Autel, & il faisoit au Peuple en langue Basque une exhortation sur le Mystere dont il s'agissoit : en suite il communioit avec lui sous les deux especes ceux des Assistans qu'il jugeoit les mieux disposez à la participation du saint Sacrement. Il avoit choisi pour Vicaire Général un Benedictin défroqué nommé Aimerici, qu'il rendit malheureux en lui permettant de se marier. La nouvelle doctrine que Rossel avoit prêchée dans le Bearn y auroit été moins universellement reçûë, si l'autre Evêque du même Païs qui étoit celui de Lescar cadet de la Maison d'Albret, y eût apporté toute l'opposition dont il étoit capable. Comme il avoit l'honneur d'être de la même Maison que le Roy & son proche parent, il avoit été élevé à la Cour de Navarre, & il en avoit contracté les defauts. Il étoit devenu excellent Courtisan, mais le soin qu'il prenoit de plaire à son Maître le tenoit si fort occupé, qu'il ne lui restoit point assez de temps pour s'acquitter dignement des fonctions de son Caractere. Il s'en rapportoit à son grand Vicaire & ses Diocesains jaloux de ne recevoir pas de sa bouche la doctrine Chrêtienne comme ceux de l'autre Evêché la recevoient de la bouche de Rossel, en concevoient plus de mépris pour lui, & plus d'estime pour le même Rossel. Mais la Reine de Navarre retourna bien-tôt à la Cour de France où elle prit de nouvelles mesures avec la Duchesse d'Etampes pour inspirer insensiblement au Roy les nouvelles Heresies. Ces Dames avoient reconnu par experience, que l'esprit de ce Prince ne manquoit jamais de s'irriter quand on lui parloit de changer de Religion, & qu'il témoignoit plus d'aversion pour celle de Zuingle, que pour celle de Luther, quoy qu'il en eût beaucoup pour l'une & pour l'autre. Elles réglerent leurs intrigues sur ces deux principes, c'est à dire qu'elles

réso-

1533.

résolurent de gagner le Roy, non plus en lui proposant de quitter la Foy de ces Ancêtres pour suivre la nouvelle doctrine; mais en lui persuadant de favoriser ceux qui se mêloient d'accorder Luther & Zuingle entre eux, & de les réconcilier en suite avec l'Eglise: & comme l'aversion particuliére du Roy pour Zuingle ne procedoit apparemment, que de ce que ce Suisse avoit osé ravir tout d'un coup à la divine Eucharistie ce qu'elle avoit de plus auguste, en la privant de la presence réelle de Jesus Christ, au lieu que Luther moins hardy & plus moderé, bien loin de rien retrancher de la même Eucharistie y avoit ajoûté les substances du Pain & du Vin; le premier soin des Dames fut d'ôter de l'esprit du Roy les préjugez contre Zuingle, en lui disant qu'il n'y avoit rien que de vrai-semblable dans sa doctrine. L'artifice étoit delicat dans toutes ses circonstances, & la maniére dont on se prit pour le faire réüssir ne pouvoit être plus subtile. Le plus fameux Predicateur d'alors étoit Nicolas le Coq Curé de saint Eustache. *Il avoit tant de réputation dans Paris & de crédit dans sa Paroisse qu'il auroit été difficile d'entreprendre sur sa personne sans exciter dans cette grande Ville une sedition dangereuse, & c'étoit-là ce qui le rendoit plus hardy. Il s'étoit fait une Religion particuliére à l'exemple de la plûpart des demi-Sçavans qui n'avoient ni assez de lumiére pour se débarasser des objections de Zuingle & de Luther contre les Catholiques, ni assez d'aveuglement pour recevoir de nouveaux dogmes dont ils n'étoient pas convaincus. Il blâmoit Luther dans tous les articles d'Ausbourg, & n'exceptoit de ceux de Zuingle que la maniére purement spirituelle & symbolique dont l'Eucharistie y étoit expliquée. Il se déclaroit néanmoins sans réserve contre ces deux Novateurs, & les accusoit du plus grand des crimes, qui étoit d'avoir divisé l'Eglise. La Reine de Navarre & la Duchesse d'Etampes ausquelles il s'étoit expliqué là-

* Dans Florimond de Raymond.

1535. dessus, jetterent les yeux sur lui pour l'execution de leur dessein, & il accepta assez facilement une commission si dangereuse. Il s'en acquitta dés la premiére fois qu'il prêcha devant le Roy, & ce qu'il y eut de plus étrange dans cette conjoncture si bizarre dans la plûpart de ces circonstances, fut qu'il se servit du plus foible des Argumens de Zuingle pour persuader de sa doctrine le Roy le plus éclairé qu'il y eût eu en France depuis Charlemagne. Il soûtint d'une maniére, & en des termes également ridicules: Que l'Eglise Catholique avoit observé les précautions toutes particuliéres pour avertir les Fideles, que le Corps & le Sang de Jesus Christ ne se trouveroient qu'en figure sous l'une & l'autre espece aprés que les paroles Sacramentelles auroient été prononcées, & fit consister la principale de ces précautions dans l'instruction qu'elle leur donnoit dans la Préface de la Messe. Il conjura le Roy de faire avec lui une réflexion extraordinaire sur les deux mots latins * dont elle usoit pour avertir les Chrêtiens, d'élever leur cœur en haut, qui signifioient à son dire dans leur sens naturel que pour participer au Mystere, il ne faloit s'arrêter à rien de ce qu'il y avoit sur l'Autel, mais porter ses pensées vers le Ciel pour y recevoir Jesus Christ d'une maniére toute spirituelle, c'est à dire par la Foy.

* Sursumcorda.

Ces paroles que le Curé repeta plusieurs fois, en apostrophant le Roy, ne surprirent pas tant les Courtisans, que l'ordre que sa Majesté donna en suite au Cardinal du Bellay de lui mener le Predicateur. On ne sçavoit pas si c'étoit pour lui faire correction, ou pour être plus amplement informé de sa doctrine, mais on sortit bien-tôt de ce doute. Les Cardinaux de Tournon & de Lorraine crurent qu'il y alloit de leur honneur & de leur conscience de ne pas laisser impunie l'audace du Curé de Saint Eustache, & presserent si fort le Roy de permettre qu'ils fissent leurs poursuites en Justice, que sa Majesté y auroit

auroit consenti si les Dames qui ne vouloient pas que le Curé portât la peine de la faute qu'elles l'avoient excité à commettre, ne lui eussent persuadé de s'en exempter en rétractant ce qu'il avoit dit d'heretique dans le Sermon qui faisoit tant de bruit. Il le fit de si bonne grace que personne ne s'avisa plus de l'en rechercher, & la Reine & la Duchesse ayant été convaincus par cette experience, qu'il ne leur seroit pas si facile de tourner l'esprit de François Premier qu'elles s'étoient imaginées, n'en abandonnerent pourtant le dessein qu'aprés avoir mis en usage cette seconde ruse.

1535.

* La conjoncture d'alors étoit favorable en ce que la Maison d'Autriche avoit tellement attiré par ses pratiques, & intimidé par ses menaces toutes les Puissances Catholiques de l'Europe, qu'il n'en restoit aucune qui ne fût pour elle contre la France, ou qui ne demeurât au moins dans une exacte neutralité. Ainsi le Roy François Premier étoit réduit à se défendre avec ses seules forces qui vrai-semblablement ne lui suffiroient pas long-temps, ou à s'allier plus étroitement avec les Lutheriens, & avec les Zuingliens, afin de les opposer avec moins d'inégalité à tant de Nations differentes conjurées à sa ruïne. Il avoit résolu par cette unique consideration de renvoyer aux Princes Protestans d'Alemagne le plus habile & le plus experimenté de ses Sujets en matiére de négociation, Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey. La meilleure instruction qu'on pouvoit donner à ce grand Personnage pour s'insinuer dans l'amitié des Lutheriens, étoit sans doute de leur témoigner que l'on faisoit en France assez d'état de leurs Theologiens pour en demander avec empressement le second, qui étoit Melancton; dans le desespoir où l'on étoit qu'ils voulussent accorder le premier qui étoit Luther. On donnoit ainsi aux Alemands, Lutheriens & Zuingliens plus d'occasion qu'il n'en faloit de s'imaginer qu'il y avoit déja beaucoup de

* Dans la seconde négociation de Langey.

1535. disposition en France à recevoir leur doctrine, puis que l'on y appelloit un homme qui ne travailloit qu'à réünir les deux nouvelles Religions ; afin de les opposer en suite à la Catholique. Les soldats de l'une & de l'autre Secte eussent couru à l'envy sur cette présupposition pour s'enroller sous les Enseignes du Roy Trés-Chrêtien sans attendre le consentement de leurs Princes : & comme les Cercles où ils eussent été lèvez étoient les plus guerriers de l'Empire, ils auroient infailliblement battu ceux que l'Empereur levoit dans les autres Cercles. Personne ne pénétroit mieux que la Reine de Navarre, les avantages que tireroit le Roy son frere en attachant à son service les soldats Protestans par un motif de Religion : aussi les exagera-t-elle dans toute leur étenduë. Elle remontra à ce Prince qu'il ne hazardoit rien qu'une pension, en faisant venir à Paris Melancton ; & qu'en échange il attireroit en son Royaume un esprit qui s'éloignoit également des emportemens des Lutheriens & de l'obstination des Sacramentaires, qui desiroit uniquement de réünir tous les Fideles dans la pureté de la sainte Doctrine, qui confereroit volontiers avec la Faculté de Theologie de Paris sur tous les points de doctrine & de discipline universellement reçû dans l'Eglise : qui en conviendroit de bonne foy, & qui d'ailleurs par la grande estime qu'il s'étoit acquise tant dans son parti que dans celuy des Zuingliens, étoit l'instrument le plus propre que l'on pouvoit trouver pour ramener à l'Eglise les deux nouvelles Sectes.

Un prétexte si plausible joint au desir qu'avoit le Roy de voir Melancton porta sa Majesté à ne pas refuser les expediens propres pour l'attirer en France, & certes il n'y avoit point de Sçavant dans l'Europe qui eût acquis une si belle réputation que lui, quoi qu'il eût plus de stile que de doctrine, & qu'il réüssit mieux dans les conversations que dans les disputes. La premiére démarche faite à cet égard fut l'ordre

l'ordre que reçût Langey qui avoit connu Melancton en Saxe, de le sonder s'il seroit d'humeur à changer sa Chaire de Theologie dans l'Université de Virtemberg qui ne luy rapportoit que deux cens écus par an, en une Chaire de Professeur Royal dans l'Université de Paris à douze cens écus d'appointement. L'attrait étoit charmant pour un homme sans aucun bien, & chargé de famille comme Melancton. Cependant il répondit à Langey qu'il étoit content de sa condition, & qu'il n'avoit aucun desir de la changer pour une meilleure: Que la liberalité du Roy Trés-Chrêtien ne le tentoit point; mais qu'il étoit sensiblement touché par l'honneur que sa Majesté luy faisoit de penser à luy, & plus encore par l'occasion qui luy étoit offerte de travailler plus utilement à l'execution de son grand dessein de rétablir l'unité dans l'Eglise: Qu'il étoit prêt pour cela non seulement de changer de Païs, mais encore de perdre la vie; mais qu'étant né Sujet de l'Electeur de Saxe, & luy ayant d'ailleurs l'obligation de son établissement & de sa subsistance durant tant d'années, il ne sortiroit de ses Etats que par son ordre. On ne trouva rien que d'honnête dans cette réponse, & l'on supposa que l'Electeur de Saxe consentiroit avec joye, que Melancton passât en France, lors qu'il apprendroit que ce seroit pour conferer avec les Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, dont la réputation étoit trés-grande en Alemagne.

Ainsi Langey fut chargé de faire des offices particuliéres à la Cour de Saxe sur ce sujet, & d'une Lettre * pour Melancton, signée de la propre main du Roy. L'Evêque de Senlis Confesseur de sa Majesté fut soupçonné d'en avoir été l'Auteur & le Secretaire. Elle étoit assez courte & contenoit en substance, que le Roy avoit sçû par les sieurs de Langey & Voceus, que Melancton vouloit bien venir en France, & conferer avec les Docteurs Catholiques de son Royaume sur la Religion & sur les motifs qui en

* Elle est imprimée entre les Lettres de Melancton.

1535. avoient détaché les Lutheriens & les Zuingliens, & que comme il n'y avoit personne qui ne fût obligé de contribuer à l'execution d'un si loüable projet, sa Majesté luy faisoit sçavoir qu'il seroit bien venu, soit qu'il vint en particulier ou en qualité de Ministre de son Souverain.

L'Electeur de Saxe n'eut pas plûtôt appris que le Roy Trés-Chrêtien luy demandoit Melancton, qu'il s'imagina qu'il ne tenoit plus qu'à cela que toute la France ne devint Lutherienne. Le zele qu'il avoit pour sa nouvelle Religion étoit plus ardent sans comparaison, que celuy d'aucun autre Prince de l'Empire, & il en donna depuis des marques assez évidentes en perdant pour elle ses Etats & sa liberté. Il ne délibera pas un instant sur la demande qu'on luy faisoit & il ne se contenta pas de ceder un homme dont il croyoit avoir encore beaucoup affaire. Il l'exhorta de plus à se mettre promptement en chemin. Mais Luther qui ne pouvoit se passer de Melancton le retint long-temps sous prétexte de concerter, ou pour mieux dire de polir avec luy son dernier Ouvrage contre les Anabaptistes. Et Melancton persuadé que cet obstacle ne differoit son voyage que de quelques semaines au plus, fit une réponse civile à François Premier; elle commençoit par les loüanges de sa Majesté qui nonobstant les affaires les plus pressantes dont un Monarque eût jamais été embarassé prenoit un soin tout particulier de celles de la Religion: elle continuoit par l'avis qu'elle donnoit à sa Majesté, * qu'encore qu'il se fût élevé depuis vingt ans un trés-grand nombre de Réformateurs en matiére de Religion; ils ne devoient être ni tous reçûs, puis qu'il y en avoit quelques-uns dont le zele indiscret étoit passé jusqu'à l'impiété & à l'extravagance, ni tous rejettez puis qu'il y en avoit aussi quelques-uns qui n'avoient presque rien trouvé à redire dans la doctrine & dans la discipline de l'Eglise qui ne méritât d'être corrigé, si l'on en exceptoit les emportemens blâmables des uns

* Dans la réponse de Melancton au Roy.

uns & des autres. Il concluoit par une excuse de ce qu'il n'étoit pas parti au moment que l'Electeur son Maître le luy avoit permis, & par des promesses de se mettre bien-tôt en chemin, & de soûmettre son jugement à celuy des Sçavans, & des gens de bien sur les articles les plus contestez. Le même Melancton envoya peu de temps aprés au Roy, un petit Livre de sa façon sur la moderation qui devoit être gardée en examinant les matiéres de Religion; mais il s'attira par là sans y penser la colere de l'homme qu'il ménageoit avec plus de précaution. C'étoit son Maître Luther à qui l'âge sembloit augmenter l'ardeur au lieu qu'il l'a diminuë aux autres. 1535.

Melancton avoit établi pour principe dans cet Ouvrage, qu'il faloit conserver dans l'Eglise la prééminence & l'autorité du Pape pour maintenir toutes les Nations Chrétiennes dans l'unité de la doctrine, & sous l'obéïssance de la même Eglise. Il expliquoit à peu prés cette autorité du Pape de la même maniére que les Docteurs en Droit Canon. Mais il ne prenoit pas garde qu'il détruisoit par là la nouvelle Religion qu'il suivoit, & le principe de la doctrine de Luther. Car si le saint Siége avoit eu de l'autorité sur les Eglises de Saxe, elles avoient eu tort de se soûlever contre luy, & Luther n'étoit point excusable d'avoir desobeï à tant d'ordres que quatre Souverains Pontifes de suite, luy avoient envoyez. Il faloit retrancher dans ses livres tout ce qu'ils contenoient d'injurieux contre la Cour de Rome, & comme il y en avoit plus des trois quarts, on auroit plûtôt fait de jetter toutes ses œuvres dans le feu, que de prendre la peine d'en tirer ce qui ne regardoit ni directement ni indirectement le saint Siége. Melancton descendoit en suite dans le détail des matiéres. Il reconnoissoit dans le Pape les qualitez de Gardien, & de Vangeur des Loix Ecclesiastiques. Il trouvoit bon qu'il les interpretât lors qu'elles étoient obscures, & le moderât en certains cas. Il le rendoit arbitre

1535. univerſel des ceremonies, & il ſoûmettoit à ſa correction tous les abus de quelque nature qu'ils fuſſent.

Il y a beaucoup d'apparence que Melancton ne montra point ce Traité à Luther avant que de l'envoyer en France, & qu'il y avoit alors quelque refroidiſſement dans l'amitié qu'ils avoient l'un pour l'autre, puiſque Luther ne témoigna ce qu'il en penſoit qu'aprés l'impreſſion, & que d'ailleurs il luy auroit été impoſſible de ſe retenir s'il en eût eu la connoiſſance. Et de fait dés qu'il en fut informé il s'emporta contre Melancton avec preſque autant de violence, qu'il avoit accoûtumé de faire contre les Catholiques. Il luy reprocha d'avoir voulu ruïner tout le fruit de ſes veilles, de ſes travaux, de ſes Predications, & de ſes Ecrits durant vingt ans; & d'avoir voulu contre l'Evangile ajuſter le gouvernement de l'Egliſe à celuy des Grands de la Terre. Il fut ſur le point de rompre ouvertement avec luy, & rien ne l'en détourna que la crainte de diviſer le party Lutherien en deux factions d'autant mieux fondée, que Melancton n'y avoit guere moins d'amis & de Diſciples que Luther.

La nouvelle de leur meſintelligence portée en France donna courage au Cardinal de Tournon de s'oppoſer à l'intrigue de la Reine de Navarre & de la Ducheſſe d'Etampes. Il parut un jour à la Cour liſant dans un Livre admirablement bien relié, & le Roy ne manqua pas de luy demander ce qu'il liſoit. Le Cardinal luy répondit qu'il en étoit ſur le troiſiéme Livre, que ſaint Irenée avoit écrit contre les Hereſies. Il fit naître au Roy la curioſité de voir l'endroit, & ſa Majeſté lût que ce Pere avoit oüi dire à ſaint Polycarpe Diſciple de l'Apôtre & Evangeliſte ſaint Jean: * Que ce même Apôtre étant entré dans le bain, & y voyant l'Heretique Cerinte en étoit incontinent ſorty, de peür d'y perir avec l'ennemy de la verité. Sur quoy le Cardinal prit occaſion de repre-

* Dans la relation de cet accident.

1535.

representer à sa Majesté, que les premiers Chrêtiens bien loin d'entrer en conference avec les Heretiques ne vouloient pas seulement être un moment avec eux: & que cependant elle prétendoit introduire Melancton dans son Royaume & l'y faire conferer avec ses Docteurs. Il ajoûta au motif de Religion les raisons d'Etat qui consistoient en ce que personne en France n'étoit tant obligé que le Roy à éviter le changement de Religion, parce que personne n'y couroit tant de risque que sa Majesté: Que le Duché de Milan ne se pouvoit recouvrer que par une étroite liaison avec le Pape, & que le moyen de la former n'étoit pas de recevoir en France Melancton: Que l'Europe étoit uniquement redevable de la liberté dont elle joüissoit, au contrepoids que mettoit le Roy Trés-Chrêtien à la puissance de la Maison d'Autriche, & que ce contrepoids cesseroit aussi-tôt que sa Majesté paroîtroit avoir trop d'intelligence avec les Protestans d'Alemagne, parce que le saint Siége & les autres Puissances Catholiques seroient alors contraintes de se jetter entre les bras de l'Empereur.

Le Cardinal de Tournon fut écouté avec d'autant plus d'attention, qu'il n'y avoit rien dans son discours que de trés-vray-semblable; mais la vertu que François Premier affectoit davantage étoit de garder sa parole, & il présupposoit que l'on trouveroit d'autant plus étrange qu'il la violât à l'égard de Melancton, que ce Theologien ne s'étoit point ingeré de luy-même de venir à Paris, & qu'il n'y avoit consenty qu'aprés avoir été recherché par les voyes honorables. Il n'y eut donc rien pour ce coup de résolu, & l'indifference de sa Majesté auroit apparemment été plus longue si les mêmes Lutheriens qui luy avoient adroitement fait inspirer le desir de voir Melancton, ne le luy eussent ôté par une action insolente qui les acheva de ruïner dans son esprit. On a déja vû que ce Prince s'étoit offensé des placards qu'ils avoient fait afficher à la porte de son cabinet, & la suite

des

1535. des temps veut qu'on ajoûte ici, qu'il le fut beaucoup davantage par les billets imprimez qu'ils firent couler dans la nef dont on le servoit à table par le moyen de Ferret Valet de son Apoticaire. On soupçonnoit qu'ils étoient de la composition de Farel le plus satyrique d'entre eux, & certes le saint Sacrifice de la Messe y étoit representé d'une maniére qui faisoit horreur. On y traitoit les Prêtres & les Evêques de Trompeurs, de faux Prophetes, d'Apostats, de Loups, de Pasteurs mercenaires, de Blasphemateurs, de Traîtres, de Larrons & de Ravisseurs de l'honneur de Dieu plus détestables que les Demons. La lecture de ces billets acheva de produire l'effet que le Cardinal de Tournon avoit commencé, & Melancton fut contremandé. Les Semeurs de billets furent recherchez, & l'on publia un Edit trés-severe que le Cardinal Chancelier Duprat avoit dressé contre les Lutheriens. Il y eut le vingt-neuf Janvier mil cinq cens trente-cinq une Procession solemnelle, où le Roy assista à pied tête nuë, & le cierge à la main. Sa Majesté au retour fit entrer dans la salle de l'Evêché les plus considerables de ses Sujets, & les Ambassadeurs des Princes Etrangers, & leur fit une harangue dont la substance fut qu'elle étoit si résoluë de maintenir en France la Foy Catholique, qu'elle feroit punir sans remission quiconque s'en éloigneroit, fût-ce l'un de ses propres enfans. La ceremonie finit par le supplice de six Lutheriens qui furent brûlez à petit feu en autant de quartiers de Paris, & le Roy demeura si ferme le reste de sa vie dans ce dessein, qu'encore qu'il vît depuis toute l'Europe conjurée à sa ruïne, & qu'il eût par consequent un extrême besoin du secours des Protestans d'Alemagne: il ne voulut jamais rien relâcher de sa severité à leur priére, ni recevoir à cette condition les troupes qu'ils luy offroient.

L'exemple de sa Majesté fut suivy par les deux personnes de la Cour dont les Lutheriens faisoient plus

plus d'état. La premiére fut la Reine de Navarre à qui Beze reprocha sur ce sujet d'avoir obscurcy sa gloire en se laissant tromper par des Catholiques artificieux qui abuserent de sa facilité. * Il ajoûte qu'elle retourna à ses premiers sentimens: Qu'elle abandonna Dieu, & qu'elle se perdit tout à fait; mais si les veritez les plus certaines sont celles qui sortent de la bouche des personnes mourantes, il faut avoüer que les Lutheriens s'étoient trompez en la croyant persuadée des nouveaux sentimens; puis qu'outre l'extrême aversion qu'elle témoigna durant le reste de sa vie pour ceux qui en faisoient profession, & sur tout pour ceux qui les enseignoient, elle protesta en mourant qu'elle ne s'étoit jamais separée de la Communion Catholique, & que ce qu'elle avoit fait en faveur des Lutheriens étoit venu de la pure compassion qu'elle avoit euë pour eux, & non pas d'aucun dégoût pour la Religion de ses Ancêtres. Il sembla même que cette Princesse se fût repentie du Roman qu'elle avoit écrit sous le titre de nouvelles, où les Cordeliers étoient traitez d'un stile tout à fait satyrique, puis qu'elle voulut être assistée à la mort par Gilles Caillou Religieux de cet Ordre.

1535.

* Dans son premier Tome.

La seconde Personne qui se déclara contre les Lutheriens fut le même Langey qui avoit négocié auprés de l'Electeur de Saxe la permission pour Melancton d'aller en France. La perte de ce grand Personnage nuisit infiniment aux Lutheriens, & ce ne fut pas sans cause qu'ils se déchaînerent depuis contre luy durant sa vie, & l'accuserent aprés sa mort d'avoir préferé les ordres du Roy à ceux de Dieu: car ce fut luy qui appaisa la colere des Protestans d'Alemagne contre François Premier, & qui les réduisit à se contenir dans les offices de simple remontrance sans oser passer outre, lors qu'ils s'interesserent pour ceux de leur Secte que l'on brûloit en France. Mais la déclaration ouverte de la Reine de Navarre pour la Religion Catholique n'empêcha pas la plûpart des Peuples

du

1535. du Languedoc & de la Guyenne de suivre les sentimens de Luther & de Zuingle par un motif qui ne peut être bien conçû, qu'en representant que vingt-trois ans auparavant Jean d'Albret Roy de Navarre s'étoit engagé dans les intérêts de la France ; quoy qu'elle eût alors pour ennemis le Pape Jules Second, l'Empereur, les Rois d'Espagne & d'Angleterre, les Suisses, & la République de Venise. Le Roy d'Espagne qui étoit alors Ferdinand Cinquiéme surnommé le Catholique, cherchoit depuis long-temps l'occasion d'usurper la Navarre, sans la trouver ; parce que les François ne l'eussent jamais permis durant qu'ils eussent été capables de l'en empêcher. Mais lors qu'ils eurent fait passer les Alpes à leurs meilleures troupes pour défendre le Duché de Milan, & que le reste fut distribué sur les Frontiéres de Picardie, de Champagne, & de Bourgogne pour observer de plus prés l'Archiduc des Païs-Bas petit-fils & heritier de l'Empereur, & du Roy Catholique, celuy-cy au lieu d'attaquer la Guyenne comme il l'avoit promis par écrit à ses Confederez, attaqua la Navarre avec une armée de trente mille hommes, & n'y trouvant personne qui luy résistât l'occupa toute entiére. Jean d'Albret se réfugia dans la Principauté de Bearn, & y mourut aprés avoir essayé trois differentes fois & toûjours en vain de recouvrer sa Couronne. Henry son fils mary de la Reine dont on vient de parler, avoit conservé outre la Souveraineté de Bearn, les belles Terres de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Bigorre, & de Cominge, & le Roy François Premier pour le consoler de la perte de la Navarre, luy avoit donné aprés la mort de Lautrec le Gouvernement de la Guyenne. La douceur de ses mœurs, & son affabilité luy avoient acquis l'amitié des Gascons en un point qui ne pouvoit être plus extraordinaire. Ils s'imaginoient que comme le Pape Jules Second avoit ôté la Navarre à son Pere, le Pape Paul Trois la devoit rendre, & sur ce que

que sa Sainteté ne le faisoit pas, ils s'emportoient contre elle sans considerer qu'il y avoit bien de la difference de mettre un Royaume en *interdit* & le tirer des mains de celui qui l'avoit usurpé sous prétexte du même *interdit*, & que si Jules Second avoit executé la premiére de ces deux choses, Paul Trois se trouvoit dans une entiére impossibilité d'accomplir la seconde. On a toûjours observé que le plus grand penchant des Peuples vers l'Heresie est venu de ce qu'ils n'ont pas gardé le profond respect qu'ils devoient avoir pour le saint Siége. Ceux de Bearn & des autres Terres de Henry d'Albret, convaincus, quoy que mal à propos, que Paul Trois commettoit une injustice à son égard, non seulement ne refusoient pas d'entendre les nouveaux Predicateurs des Heresies de Luther & de Zuingle; mais de plus ils les invitoient de les leur annoncer. La Noblesse & les Magistrats au lieu de s'opposer à cela secondoient l'exemple du Peuple; & il s'ensuivoit delà que les Bourgs & les Villages se pervertissoient tout d'un coup, & en entendant un seul Prêche. Les précautions que l'on prenoit pour cacher le changement de Religion étoient trés-grandes, & pourtant elles ne suffisoient pas toûjours pour empêcher qu'on ne le découvrît. Les Curez s'en appercevoient d'eux-mêmes, ou en étoient informez par le petit nombre de ceux qui demeuroient fermes dans la Religion Catholique; mais la crainte dont ils étoient saisis les détournoit de remédier au mal qu'ils croyoient déja trop grand pour être guery. Les nouveaux Lutheriens & Zuingliens menaçoient d'user des dernieres violences, si on ne les laissoit vivre à leur mode, & comme ils étoient les plus forts, on leur obeïssoit au lieu d'arrêter leur insolence. Ainsi les Heresies se multiplioient dans la Guyenne & dans le Languedoc, pendant que François Premier s'occupoit principalement à les étouffer dans la Picardie, dans la Champagne, dans la Bourgogne & dans l'Isle de France. Sa Majesté

1535. jeſté Trés-Chrêtienne ſe trompoit d'autant plus dangereuſement en ce point, qu'elle ſe figuroit qu'il n'y avoit que les Provinces voiſines de l'Alemagne qui fuſſent diſpoſées à recevoir les nouvelles erreurs : Que les Provinces de là la Loire en étoient d'autant plus éloignées qu'il n'y avoit pas un ſeul Heretique dans l'Eſpagne dont elles approchoient, & que le Roy Catholique y avoit mis un ſi bel ordre qu'il n'y entroit aucun Etranger qui ne fût obſervé de prés. Si l'on découvroit que ſes ſentimens ne s'accordaſſent point aſſez avec l'ancienne Religion, on le mettoit entre les mains des Inquiſiteurs qui lui faiſoient le procés. S'ils le trouvoient coupables, on le puniſſoit par les plus horribles ſupplices, avec tant de ſecret que perſonne ne s'en appercevoit. François Premier n'étoit pas plus doux à leur égard : cependant ſa ſeverité ne les détourna pas d'employer la meilleure partie de leur bien à faire imprimer la Traduction à leur mode du nouveau Teſtament : de quelques Livres de l'ancien : & du petit abregé de leur doctrine : & comme ils payoient au double les beaux caracteres & les excellens Imprimeurs, la ſeule veuë de leurs Exemplaires inſpiroit le deſir de les lire. Ils avoient ſoin d'en rendre la forme particuliére, de les faire laver, régler en rouge, & relier à la mode qui étoit alors en velin doré ſur tranche. Ils les diſtribuoient à des Colporteurs qui s'inſinuoient dans les Maiſons de la Nobleſſe, ſous prétexte d'y vendre des bijoux pour les Dames. Ces petits Marchands faiſoient preſent de leur Livre à ceux qui leur avoient acheté quelque choſe, & ne s'en abſtenoient pas même en apprenant qu'on brûloit irremiſſiblement ceux de leurs Compagnons que l'on ſurprenoit ſur le fait de ce dangereux commerce. Leur deſſein étoit de rendre les femmes Juges des points controverſez entre eux & les Catholiques, & ils y réüſſirent en ſi peu de temps, que l'on voyoit quelques Dames ſurmonter la pudeur de leur Sexe, pour ſe trouver à des heu-

heures induës dans les caves, & dans les autres lieux 1535. écartez où se tenoient les Assemblées du Lutheranisme. Elles prenoient la Bible, elles en lisoient le texte, & elles se donnoient même la hardiesse de l'interpreter en attendant le Ministre; mais le tout se passoit dans l'obscurité, & le progrés des nouvelles opinions n'auroit point été considerable si la France n'eût en même temps produit en la personne de Calvin l'instrument fatal qui devoit la réduire à de plus étranges extrêmitez que n'avoient fait les Sarrazins, les Alemans, les Anglois, & la Maison d'Autriche.

Jean Calvin nâquit à Noyon le dix de Juillet mil cinq cens neuf, dans le Fauxbourg du Pont-l'Evêque, ou selon quelques Auteurs dans la Ville même vis à vis du marché au bled dans une maison que le Peuple rasa depuis, & qui ayant été rebâtie par un Habitant nommé d'Artois, on le pendit à la porte. Gerard Cauvin son pere fils d'un Bourlier Flamand, avoit été Procureur Fiscal de Charles de Hangest Genlis Evêque de Noyon & Receveur du Chapitre. Il obtint pour Jean Cauvin son troisiéme fils, lors qu'il n'avoit encore que douze ans, une Chapelle dans l'Eglise Cathedrale nommée sainte Marie de la Gesine, & une Cure à une lieuë de là. Ces Benefices engagerent à étudier l'enfant qui les possedoit, & à découvrir ainsi les qualitez extraordinaires de son esprit. S'il ne changea pas de nom à l'imitation de quelques Sçavans de son temps, il en latinisa du moins la premiére syllabe, & se fit appeller Calvin. Son pere mourut en mil cinq cens trente-un, excommunié dans les formes en qualité de ravisseur des biens d'autrui, & de détenteur des gages des Officiers du Chapitre. Charles Cauvin son frere aîné obtint en répondant pour leur commun pere la permission de le faire mettre en Terre sainte; mais il mourut à son tour en mil cinq cens trente-six hors la Communion de l'Eglise, & son corps fut porté au gibet. Sa sœur fut tuée d'un coup de coûteau en prison

1533. ſon par un homme qui l'avoit entretenuë. * Il permuta ſa Cure de Marteville pour celle de Pont-l'Evêque, & fut encore pourvû de la Chapelle de Vaïencour. Il paroît dans les Regiſtres de Noyon qu'il fut accuſé en Chapitre par Jean de la Ruë Chanoine de Rheims le vingt-quatre de Juillet, & le ſept d'Août mil cinq cens vingt-ſept, & que ſa cauſe y fut deux fois examinée; mais il n'y eſt fait aucune mention du crime, & tout ce que l'on en ſçait eſt qu'il y avoit en cet endroit un feüillet vuide à la tête duquel, on avoit écrit en groſſes lettres ces mots *la condamnation de Jean Cauvin*, ce qui vray-ſemblablement a donné lieu à Conrad de Sluſembourg Miniſtre Lutherien, d'écrire qu'il avoit eu dans ſa Patrie le foüet & la fleur de Lys, & au celebre Jeſuite Leonard Leſſius de compoſer une Apologie à deſſein de juſtifier Sluſembourg en ce point. Il acheva ſes études d'humanitez en peu de temps, & ſoit qu'il n'eût aucune inclination pour l'état Eccleſiaſtique, ou qu'il prétendît ſucceder à ſon pere en la Charge de Procureur Fiſcal, l'aîné de ſes freres en étant incapable, & le ſecond s'étant fait Prêtre, il alla à Orleans étudier la Juriſprudence ſous Melchior Volmar Lutherien caché qui n'oublioit rien de ce qui ſervoit à inſpirer adroitement les principes de ſa Secte à ceux de ſes Diſciples qu'il eſtimoit capables de la goûter, & de la communiquer aux autres ſans le déceler. Il jugea Calvin le plus propre à ſon deſſein de ceux qu'il avoit ſondez: il logea avec lui en chambre garnie: il découvrit ſon foible qui conſiſtoit dans la curioſité d'apprendre ce qu'il y avoit de nouveau en chaque Science & de le ſoûtenir obſtinement. Il lui perſuada preſque tous les ſentimens de Luther: il lui fit en ſuite changer l'étude de la Juriſprudence en celle de la Theologie, & ſe donna lui-même la peine de lui apprendre la Langue Grecque.

* Dans le Livre d'Eſmay.

Il n'avoit de long-temps paru un eſprit ſi propre que celui de Calvin pour les ſubtilitez de l'école, & quoy

quoy qu'il fût extraordinairement perçant dans les matiéres de la Theologie, il se plaisoit néanmoins davantage aux subtilitez de la Logique. Il découvroit d'abord & sans peine le nœud des difficultez les plus embarrassées. Il les rapportoit plus nettement qu'on ne les lui avoit expliquées. Il lisoit avec une extrême attention, & n'oublioit rien de ce qu'il avoit lû. Il connoissoit toutes les delicatesses de la Langue Françoise, & l'écrivoit avec une pureté que l'on admire encore, quelque changement qu'il y soit depuis arrivé. L'austerité de son genie passoit jusqu'à ses mœurs, & personne ne le hantoit à moins que d'avoir affaire à lui, parce que quelque chose de trop farouche paroissoit dans sa conversation, sur tout lors qu'il n'étoit pas d'humeur à ménager ceux qui le venoient consulter, il y en a des exemples dans Vestpalus que l'on rapporteroit icy si l'on ne soupçonnoit ce Ministre Lutherien d'avoir eu plus de soin de noircir Calvin que dire la verité. Il étoit toûjours serieux & cachoit sous un corps maigre, attenué & noircy par les continuelles vapeurs de la melancolie hypocondriaque, un des esprits les plus vifs de son siécle, & la bile la plus aigre & la plus facile à échauffer. C'étoit peut-être par ces deux principes qu'il étoit insupórtable dans la conversation, & que ces plus affidez amis les comparant en ce point avec la gentillesse & l'enjouëment du plus agreable de ses Disciples disoient qu'ils aimeroient mieux aller en enfer avec Beze qu'en Paradis avec Calvin. Personne n'avoit les reparties si promptes ni plus aiguës. Il ne remédioit aux dix sortes de maladies dont il y en avoit toûjours une ou deux qui le tourmentoient, que par une diette qu'il continuoit quelquefois jusqu'à s'abstenir deux jours entiers de manger, & il se vantoit de suppléer par là à la foiblesse de son estomac. Il avoit un penchant étrange à la colere, à la haine, à la jalousie, à l'envie, & à la vangeance. Il paroissoit beaucoup de fierté dans sa contenance, quoy qu'il eût le visage décharner-

1535. charné & la mine triste. Il parloit peu, il aimoit la retraite, il n'étoit avare que de son temps, il ne rendoit que les visites néceſsaires, & ne se communiquoit qu'à peu de gens. Sa plus grande avidité étoit pour les loüanges, & ses Disciples n'écrivoient jamais mieux à son goût, que lors qu'ils le traitoient dans leurs Livres de second saint Paul, d'Elie, de Soleil du monde, de bouche du Seigneur, & d'homme sans reproche. Il n'avoit ni grace ni action en parlant en public, mais il suppléoit à ces defauts par les emportemens & par les invectives. Il étoit laborieux jusqu'au prodige; & l'on a de la peine à concevoir qu'il ait pû composer tant de gros Volumes dans le peu de temps qu'il a vécu, lors qu'on sçait d'ailleurs qu'il prêchoit tous les jours, & bien souvent deux fois les Dimanches: Qu'il enseignoit la Theologie trois fois la semaine, il tenoit le Vendredi des Conferences, où toutes sortes de personnes étoient reçûës, & la plûpart de ses autres heures étoient employées au nombre presque infini de consultations que lui faisoient le grand nombre de personnes de sa Secte qui se trouvoient en France, en Suiſse, en Alemagne dans les Païs-Bas, dans l'Angleterre & dans l'Ecoſse. Ses conversations avec Volmar l'ayant rendu plus hardy dans les disputes de la Religion par la facilité de contredire à tous momens la version Vulgaire du nouveau Testament, & de provoquer à l'Original, il s'insinua dans la familiarité de plusieurs Bourgeois d'Orleans qu'il rendit Lutheriens; mais il ne demeura pas long-temps dans cette Ville à cause qu'il avoit dérobé le Calice qui servoit à la Chapelle des Ecoliers du Droit. Et l'occasion que l'on va décrire le fit paſser ailleurs dans l'esperance qu'on lui donna de communiquer plus abondamment sa doctrine à un Peuple plus docile que ne lui paroiſsoit celui d'Orleans. Volmar fut invité de paſser de l'Université d'Orleans à celle de Bourges pour y enseigner les belles Lettres & sur tout le Grec, & il y consentit

avec

avec joye, parce qu'on lui donnoit en même temps 1533. un logis fort spacieux, & les autres choses nécessaires pour tenir en pension les enfans des principales Familles de Berry. * Il se proposa de les instruire des nouvelles opinions en leur enseignant les belles Lettres, & engagea Calvin à le seconder dans la même intention. Il le garda quelques années à Bourges & l'envoyoit de là dans les Châteaux, & dans les Villes voisines où il y avoit des gens de sa Secte pour les y confirmer. Lors qu'il le crut assez fort pour soûtenir le Lutheranisme dans Paris, il l'y fit aller, & lui donna les moyens d'y subsister en le faisant connoître à ceux du même parti qui y demeuroient. Calvin acquit d'abord leur estime en faisant imprimer un Livre de la Constance à dessein de les encourager à souffrir pour la nouvelle doctrine qu'il nommoit la verité. Il est surprenant que ce petit Ouvrage ait fait tant de bruit dans le Monde, & que les Panegyristes de Calvin l'ayent mis au dessus de toutes les piéces d'Eloquence & de Doctrine sorties de la plume des anciens Auteurs & des modernes sur un semblable sujet. On n'a qu'à le lire sans prévention pour en porter un autre jugement, & pour avoüer de bonne foy qu'il y a des fautes qui ne sçauroient être pardonnées qu'à l'âge de dix-huit ans où Calvin étoit encore & à la demangeaison qu'il avoit déja de passer pour Auteur à quelque prix que ce fût. Il ne paroît rien de singulier dans le Livre de la Constance, que des emportemens continuels & des figures outrées. Les Sacramentaires brûlez à petit feu y sont élevez dans le Ciel au dessus des plus illustres Martyrs de l'ancienne Eglise, & le Roy François Premier à qui Calvin donna depuis tant de loüanges dans l'Epître dédicatoire des quatre Livres de son Institution, y est peint avec les plus noires couleurs. Le reste de l'Ouvrage ne contient que des fragmens tirez de Seneque le Philosophe, & cousus avec assez de négligence. Le plus ridicule de la piéce consiste en

* Dans la Vie de Volmar.

1535. ce que Calvin ignoroit alors qu'il y eût eu deux Seneques nez à Cordouë en Espagne. L'un connu sous le nom de Rhetoricien à cause de l'éloquence qu'il enseigna toute sa vie : l'autre fils du Rhetoricien, & plus fameux que son pere nommé le Philosophe qui fut Precepteur de Neron. Comme l'un & l'autre avoient long-temps vécu, quoyque le Philosophe eût executé l'ordre de se faire mourir que Crevon lui avoit envoyé ; Calvin qui n'en pouvoit disconvenir s'avisa d'attribuer à un seul les années des deux, & d'écrire que son Seneque imaginaire avoit vécu cent quarante ans. Les Manuscrits que l'on a consultez ne marquent point assez précisement si ce fut le Livre de la Constance ou une harangue satyrique qu'il avoit composée, qui obligea le Lieutenant Criminel Morin à le poursuivre. Mais il est certain qu'il envoya des Sergens pour le prendre dans le College du Cardinal le Moine où il logeoit. Le bruit que l'on fit inconsiderément à la porte de Calvin lui donna lieu de se défier de ce qu'on lui vouloit faire. Il coupa les draps de son lit, & décendit ainsi par la fenêtre de sa chambre dans le jardin des Bernardins, d'où il se sauva dans le Fauxbourg de saint Victor au logis d'un Vigneron avec lequel il changea d'habit pour se déguiser. Un Chanoine de Noyon le rencontra travesti de cette sorte, & le reconnoissant, quoi qu'il eût sur les épaules une houë & une bêche, lui en demanda la cause. Calvin la lui découvrit, & le Chanoine l'exhortant de retourner à l'Eglise Catholique, il répondit que puis qu'il étoit engagé dans les nouvelles maximes il y persisteroit jusqu'au bout ; mais que s'il étoit à recommencer il ne quitteroit jamais la Foi de ses peres. Il fut huit ans Chapelain de la Gesine ; en suite il résigna ce Benefice, il le reprit six mois aprés. Il permuta la Cure de Marteville pour celle du Pont-l'Evêque, & vendit celle-cy à un Ecclesiastique qui l'alla depuis trouver à Geneve aprés avoir corrompu sa belle-mere.

Le

Le neveu de Calvin s'y étant aussi retiré lui demanda 1535 un jour si l'on pouvoit se sauver dans l'Eglise Romaine, & il repartit, oüi. Un Catholique l'exhortant un jour à se rétracter, & il repartit en soûpirant, il est trop tard. Il fit apprendre à son frere Antoine le métier de Relieur de Livres qu'il exerça toute sa vie.

Les amis de Calvin aprés la Sentence prononcée contre lui, ne le croyant en seureté que lors qu'il seroit éloigné de Paris, le mirent en qualité d'homme de Lettres auprés de Louïs du Tillet Chanoine d'Angoulême & Curé de Claix, personnage d'humeur retirée, qui à l'imitation de ses deux freres dont l'un étoit Greffier en Chef au Parlement de Paris, & l'autre Evêque de Meaux, employoit beaucoup de temps à étudier & à assembler une Bibliotheque. Il avoit dans sa galerie quatre mille bons Livres, la plûpart manuscrits, & ce fut là que Calvin composa presque toute son Institution, & il en lisoit les chapitres à son Mecene à mesure qu'il les achevoit à dessein de le gagner, & de le mener dans la Suisse où il esperoit attirer dans son party tous les Zuingliens; mais il ne réüssit pas dans tout son projet. Louïs du Tillet étoit bien d'humeur à recevoir pour un temps les nouvelles opinions, mais non pas pour toûjours, & d'ailleurs comme il avoit à son frere aîné l'entiére obligation de sa fortune, il vivoit dans une telle dépendance à son égard qu'il n'osoit luy donner du chagrin.

Il n'y avoit alors dans l'Angoumois où il étoit que quatre personnes qui se fussent distinguées par leur doctrine, l'Abbé de Bassac, le Prieur de Bouteville, le Curé de Claix, & le sieur de Torset. La conformité de leur genie, & la nécessité de la conversation les avoit étroitement unies, & leur rendez-vous ordinaire étoit à la maison de campagne du Curé de Claix qui s'appelloit Girac. Calvin y fit connoissance avec eux, & ne leur parla pas long-temps sans les apprivoiser à sa doctrine. Il prit là toutes les

1535. mesures nécessaires pour fonder une nouvelle Secte, & lorsqu'il crut en être venu à bout, il en voulut aller conferer avec les plus habiles des partis de Luther & de Zuingle. Il fit naître à Louïs du Tillet le desir de voyager en Alemagne, & offrit de l'y accompagner. L'un & l'autre allerent jusqu'à Geneve, où ils furent arrêtez par une avanture imprévеuë. Le Greffier du Tillet avoit pressenti l'intention de son frere, & l'avoit suivy en toute diligence pour le ramener à l'Eglise avant que l'on sçût dans le monde qu'il s'en étoit separé. Il l'atteignit à Geneve, & lui fit là de si efficaces remontrances qu'il l'obligea non seulement à retourner sur ses pas, mais encore à se défaire de Calvin. Ainsi le Curé de Claix revint à sa Paroisse plûtôt qu'il ne pensoit, & se défit dans la suite des temps si absolument des impressions qui lui avoient été données, que comme il avoit été le premier Calviniste, il fut aussi le premier qui prêcha contre le Calvinisme.

Sa conversion embarassa Calvin; mais elle ne le détourna pas d'executer son dessein. Il alla voir Bucer à Strasbourg, & il s'imagina d'abord qu'il le gagneroit avec d'autant plus de facilité, qu'il le trouva travaillant plus que jamais à la réünion des Lutheriens & des Zuingliens. Il lui proposa pour moyen de réconciliation d'accorder à chacun des deux partis la substance de ce qu'il demandoit, c'est à dire le principal de son opinion, & de ne lui en ôter que l'accessoire. Mais Bucer n'étoit pas l'homme qu'il faloit à Calvin pour attirer de nouveaux Disciples dans les Païs étrangers. Il étoit plus sçavant que lui: il avoit acquis plus de crédit. La Ville de Strasbourg dépendoit si generalement des Prêches qu'il lui faisoit, qu'il ne tenoit qu'à lui de la faire passer de la Secte de Luther à celle de Zuingle, avec la même facilité, qu'il l'avoit fait passer de la Secte de Zuingle à celle de Luther. Il étoit trop jaloux de sa réputation pour endurer qu'un autre recueillît le

fruit

fruit de ses travaux, & cela seroit arrivé s'il se fût mis en devoir d'accorder les Lutheriens & les Zuingliens sur le Systeme que Calvin avoit inventé & venoit de lui communiquer. Ainsi il ne trouva pas que l'expedient suffit pour la fin que Calvin lui proposoit, parce qu'il ne favorisoit pas également les deux partis. Celui de Zuingle à la verité y trouvoit son compte, & il n'y avoit pas lieu de douter qu'il ne l'acceptât. Mais celui de Luther qui pourtant étoit le plus considerable sans comparaison, n'y recevoit aucune satisfaction suffisante, puis qu'il ne s'y faisoit aucune mention effective ni du Corps ni du Sang de Jesus Christ. Et de fait Calvin ne réüssit pas dans le dessein de persuader Bucer; mais en récompense, il lui donna tant d'estime pour sa personne, & tant d'admiration pour la vivacité de son esprit dans un âge où les autres ne commençoient qu'à étudier qu'il lui accorda son amitié, & des lettres de recommandation pour tous les hommes doctes des deux Partis, & pour le celebre Erasme qui étoit demeuré dans la Foy Catholique quelques efforts qu'eussent fait Luther, & Zuingle pour l'attirer chacun dans ses sentimens.

1535.

On ne sçait ce qui se passa dans les visites que Calvin rendit aux principaux Docteurs Lutheriens & Zuingliens, & l'Histoire n'a retenu qu'une particularité de son entreveuë avec Erasme. Elle consiste en ce que la maniére de Calvin n'étant ni d'agir par emportement contre les Catholiques comme Luther, ni par autorité comme Zuingle; mais d'insinuer un mépris secret de leurs Sectes en méprisant leurs dogmes, Erasme qui prévoyoit les consequences de cette conduire, dit au sortir de la conversation qu'il eut avec Calvin, en parlant de lui, que ce jeune homme étoit une peste qui s'étoit formée dans le sein de l'Eglise pour l'infecter. La disposition de l'Alemagne en ce qui regardoit la Religion, étoit alors dans un degré

1535. de consistance qui ne pouvoit être si-tôt ébranlé, & Calvin n'y pouvoit venir dans une conjoncture moins propre à former un nouveau party. Les Lutheriens, les Zuingliens & les Anabaptistes étoient hors d'esperance de se multiplier, & les Alemans qui ne s'étoient point déclarez pour les nouvelles opinions, étoient demeurez si fermes dans la Communion Romaine, que l'on se fût inutilement mis en devoir de les en détacher. Les Lutheriens haïssoient plus les Zuingliens que les Catholiques, & soupçonnoient d'être du party Sacramentaire quiconque nioit que le Corps & le Sang fussent en effet avec le Pain & le Vin, lors qu'on les distribuoit au Peuple. Les Zuingliens n'avoient été reçûs que dans quatre Villes Imperiales, & desesperoient de s'étendre plus loin du côté du Septentrion. Ces raisons obligerent Calvin à retourner dans sa Patrie pour éprouver s'il ne lui seroit pas possible d'y établir le siége de sa doctrine. Il choisit la Ville de Poitiers pour son sejour ; & son bel esprit s'y fit incontinent admirer dans l'Université. L'artifice dont il usa pour avoir des disciples fut de visiter d'abord par une pure civilité ceux qu'il jugeoit propres à son dessein, en les entendant parler dans les disputes publiques, parce que c'étoit là principalement que se découvroit l'inclination, ou l'aversion des Gens de Lettres pour la nouveauté. La premiére visite se passoit en applaudissement sur la subtilité des personnes, & Calvin s'ingeroit dans les suivantes de leur demander leur amitié. Il ne l'avoit pas plûtôt obtenuë qu'il lioit avec eux des parties de promenade hors de la Ville ; & c'étoit-là qu'il se découvroit peu à peu & à proportion du plaisir qu'on témoignoit de l'entendre. Il inspira de cette sorte ses sentimens à François Fouquet Prieur des Trois Montiers, à Charles le Sage, Docteur Régent & à quelques autres Ecclesiastiques.

Mais

1535.

Mais il ne suffisoit pas de s'être assuré de ceux qui pouvoient multiplier le Calvinisme, en l'enseignant aux autres. Il faloit encore attirer les Magistrats des Villes qui le protegeassent dans ses commencemens & qui lui donnassent du crédit par leur approbation ou du moins par leur complaisance jusqu'à ce qu'il fût en état de subsister par lui-même, & Calvin entreprit dans cette veuë de gagner le Lieutenant General Régnier. Il s'insinua bientôt dans sa familiarité & dans celle de ses amis, & un jour qu'il étoit entré dans le jardin avec eux au sortir du dîner, il fit insensiblement tomber le discours sur la Messe, & il prétendit que c'étoit en elle que consistoit la principale erreur de l'Eglise Romaine. Il ajoûta que Luther avoit entrevû cette verité, mais seulement de loin, & à la maniére de ceux qui marchoient par un long sentier sous terre à la faveur de la lumiére sombre d'une petite bougie: * Que Zuingle en avoit approché de plus prés; mais qu'il avoit imité ceux qui pour vouloir avec trop de précipitation atteindre au but passent beaucoup au delà. Mais que ces deux grands Personnages n'avoient point achevé de rétablir l'Eucharistie dans son entiére pureté. Calvin se servit en suite d'une ruse si grossiére qu'il est surprenant que celui à qui il s'adressoit ne l'entendît ou ne l'apperçût pas. Il avoit étudié à fond toutes les objections que les Lutheriens faisoient aux Zuingliens, & toutes celles que les Zuingliens faisoient aux Lutheriens; & il se prévalut des unes & des autres pour rendre ces deux partis également ridicules. Luther reprochoit à Zuingle qu'il avoit anéanti le seul sacrifice de la Religion Chrêtienne, & Calvin employa la même preuve pour montrer, que si Zuingle avoit prêché sa doctrine à des gens moins grossiers que les Suisses personne ne l'auroit suivie. Zuingle au contraire reprochoit à Luther qu'il s'étoit arrêté à mi-chemin: Que son in-

* Dans le recit de cette Conference.

1535. intention, comme il l'avoüoit luy-même, avoit été d'ôter au saint Siége l'autorité qu'il possedoit dans l'Alemagne, & que néanmoins cette autorité subsisteroit aussi long-temps que dureroit la Messe, puisque ceux qui la celebreroient ne devant point s'ingerer d'eux-mêmes & sans une vocation semblable à celle d'Aaron, il étoit évident qu'ils ne pourroient ni continuer de la dire, ni substituer d'autres Ministres en leur place sans l'approbation des Souverains Pontifes. Ainsi la nécessité demeureroit si grande aux Lutheriens de rentrer dans la Communion de l'Eglise, qu'ils ne pourroient s'en dispenser, aprés que les Prêtres & les Evêques qui s'étoient separez de cette Eglise pour entrer dans leur Secte seroient morts. La conclusion que Calvin tira de ces deux principes fut, que comme ni Luther ni Zuingle n'avoient réüssi dans le dessein d'établir une veritable & sincere réformation, il étoit juste d'en proposer une troisiéme qui contint ce qu'il y avoit de bon dans l'une & dans l'autre & bannît ce qu'il y avoit de mauvais.

Ce discours prononcé avec toute la vigueur dont Calvin étoit capable, convainquit le Lieutenant General, & Antoine de la Dugnie Docteur Régent, Albert Babinot Lecteur des Instituts de Justinien, Philippes Veron Procureur, & Jean Vernon Poitevin. Calvin fut prié de le mettre par écrit, & il s'en acquitta avec une élegance qui lui amena autant de nouveaux Disciples qu'il y eut de gens à qui ces cinq personnes que l'on vient de nommer le montrerent.

Le nombre des Calvinistes étant ainsi crû, leur premiére Assemblée secrette se tint dans les caves de Benoît & de Crotelles. Calvin aprés les avoir suffisamment instruits en choisit deux qui furent Babinot & la Dugnie pour enseigner sa doctrine dans les Provinces voisines : & pour plus de précaution il commença par les faire changer de nom, il nomma Babinot Ministre, à cause que la salle de l'Université de Poi-

Poitiers où il lisoit les Instituts s'appelloit la Ministrerie, & c'est de là que les Pasteurs Calvinistes prirent depuis le Titre de Ministres. La Dugnie eut le nom de Ramasseur, à cause de l'esperance qu'il donnoit à Calvin de ramener dans la bergerie de Jesus Christ toutes les Brebis de Poitou, d'Angoumois, & de Xaintonge, que les erreurs de l'Eglise Romaine en avoient à son avis detachées: les autres demeurerent à Poitiers, & tous ensemble s'engagerent principalement à tâcher de persuader la jeunesse.

1535.

*Le Ministre pour ce sujet établit son principal quartier à Toulouse, & garda la même conduite à l'égard des Ecoliers de cette Ville, que Calvin avoit tenuë pour attirer les Régens de Poitiers. Il s'insinuoit dans leur amitié, & aprés qu'il les avoit instruits de sa doctrine, ils s'en servoit comme d'instrumens pour rendre les Calvinistes leurs Compagnons pendant qu'ils continuoient leurs études dans l'Université.

* Dans la relation de Cayer.

Aprés qu'ils les avoient achevées, & lors qu'ils étoient sur le point de retourner dans leur Païs, le Ministre donnoit des Memoires à chacun selon sa portée pour y avancer autant qu'il pourroit l'œuvre du Seigneur, c'est ainsi que l'on nommoit alors le Calvinisme. Le Ramasseur parcourut toutes les petites Villes, tous les Bourgs & les Villages de son département, & entra même dans la Guyenne. Il s'adressoit toûjours d'abord aux Precepteurs publics & particuliers, & il usoit pour les gagner d'une adresse proportionnée à la disposition de leurs esprits. Il persuada si efficacement Vindocrin Régent d'Agen, qu'il aima mieux se laisser brûler à petit feu que d'abjurer le Calvinisme, André Melancton, Jean Carvin, & André de la Voye Régens de Tonneins, de Ville-neuve d'Agenois, & de Sainte-Foy qu'il avoit instruits n'auroient pas été plus favorablement traitez s'ils n'eussent eu plus de crédit pour appaiser, ou plus d'argent pour corrompre ceux qui les tenoient en prison.

1535. Le Calviniſme ne s'étoit point encore étendu aux quarante articles qu'il propoſa depuis à croire, & l'on en enſeignoit que cinq ou ſix à ceux qu'on avoit deſſein de tirer de l'Egliſe Romaine. Le premier étoit l'indifference des viandes qui flattoit le plus la paſſion des Ecoliers du Droit ravis de manger de la chair les Vendredis & les Samedis au matin aprés avoir paſſé la nuit precedente à battre le pavé comme c'étoit alors la coûtume dans pluſieurs Univerſitez de France. Le ſecond étoit la permiſſion de ſe marier que les Calviniſtes accordoient à toutes ſortes de gens ſans en excepter les Eccleſiaſtiques. Ils prétendoient avoir trouvé en termes exprés dans l'Ecriture Sainte les deux fondemens de leur doctrine, & ils expliquoient des Catholiques du ſeiziéme ſiecle le paſſage de ſaint Paul, qu'il viendroit dans les derniers temps des hommes qui commanderoient de s'abſtenir des viandes que Dieu avoit créées afin que les hommes en mangeaſſent avec action de grace, & dans les Traductions nouvelles qu'ils faiſoient de la Bible, ils mettoient que le mariage étoit bon entre tous, quoyque l'Original Grec porte ſeulement qu'il eſt bon en toutes choſes. Le troiſiéme étoit les Fêtes qu'ils retranchoient ſur l'autorité de ces deux anciens Vers des Commandemens de Dieu, *ſix jours travaille & au ſeptiéme ſois du repos, obſervateur.* Le quatriéme étoit les Images dont ils prétendoient que l'abus fût trop grand pour être deſormais ſouffert. Le cinquiéme étoit l'ignorance de quelques Eccleſiaſtiques qui les empêchoit d'inſtruire les Peuples autant qu'il auroit été néceſſaire des principales veritez de l'Evangile, & ſur tout de celles ſans leſquelles il étoit impoſſible de prévenir la corruption des mœurs, & de s'oppoſer à la violence des paſſions. Le ſixiéme étoit la Meſſe, principal objet des ſatyres en Vers & en Proſe des Calviniſtes, & certes ils ſe déchaînoient contre elle d'une maniére ſi terrible qu'il n'eſt preſque pas poſſible de

lire

lire sans horreur ce qu'ils firent alors imprimer à son desavantage: & les Curieux seront peut-être bien aises d'apprendre ici qu'ils trouvoient leurs Ecrits si déraisonnables, que comme ce n'étoit pas alors la coûtume de rien donner au Public sans y mettre son nom, & qu'ils n'osoient se découvrir, ils se servoient de noms supposez. Ils substituerent en la place de la Messe une cérémonie qu'ils appellerent d'abord Manducation & depuis Cene, Calvin s'en servit le premier dans la cave de Crotelles, & l'on raconte que Charles le Sage le plus docte des Assistans s'y étant opposé sur ce que le sacrifice de la Messe avoit été offert à Dieu dans tous les siécles, par tout où l'on avoit connu Jesus Christ, * Calvin sans s'amuser à lui répondre jetta son bonnet sur la table, prit une Bible qui étoit dessus protesta que c'étoit là la Messe & levant les yeux au Ciel s'écria, Seigneur si vous me reprenez au Jugement d'avoir renoncé à la Messe des Papistes, je vous répondray avec raison, que vous ne m'aviez pas commandé d'y aller. Voilà toute vôtre Loy, cependant il ne s'y peut trouver d'autre sacrifice que celuy de la Croix sur le Calvaire prédit par une infinité de passages du vieux Testament & accompli dans le nouveau. Comme il y avoit un extrême sujet d'apprehender la rigueur des Loix, on choisit les plus adroits des Calvinistes, & on leur donnoit la Charge d'Avertisseur. Elle consistoit à annoncer aux Freres le lieu de l'Assemblée & à leur porter le mot du guet pour y être reçû. Les heures les plus sombres de la nuit comme les plus sures étoient préférées aux autres, & les hommes & les femmes de toutes conditions étoient pourtant obligez d'y venir sans se faire accompagner: ce qui donna lieu à des desordres, d'où s'ensuivit enfin l'entiére abolition des Avertisseurs. Ils avoient profané leur ministere en donnant de fausses enseignes à de belles & chastes Dames, & en les disposant de cette sorte à venir seules sans le

1535.

* Dans les rêveries de Langey.

P 5 sçavoir

1535. sçavoir dans des lieux infames, s'exposer elles-mêmes à la violence de leurs Amans qui les y attendoient. On ne s'assembloit dans aucune maison qui n'eût quelque fausse porte par où l'on pût fuïr en cas de besoin. On vouloit aussi que l'on y pût aller par diverses avenuës, afin que les voisins ne fussent point excitez à épier ce qui s'y faisoit y voyant arriver un trés-grand nombre de personnes.

Le Ministre ne s'y trouvoit jamais sans avoir ses poches pleines de dez, & de jeux de cartes qu'il jettoit sur la table si l'on étoit surpris, ou s'il entroit par hazard quelqu'un qui n'eût point été invité. Lorsque cet artifice avoit été découvert on le changeoit en un autre, & l'on rangeoit sur la table des jettons & des Livres de compte. La discipline observée entre eux pour la Cene jusqu'en l'an mil cinq cens cinquante-sept, fut assez simple, & ce qui s'y pratique de plus y fut alors ajoûté par Calvin, la même année qu'il publia son Catechisme. L'Assemblée quand elle n'auroit été que de dix ou douze personnes, élisoit celuy qu'elle tenoit pour le plus éclairé ou pour le plus vertueux: cet homme lisoit un passage du nouveau Testament, où il est parlé de l'institution de l'Eucharistie, & s'en servoit comme de texte pour faire un petit discours qui n'étoit le plus souvent composé que d'injures contre le Pape, & d'invectives contre la Messe. Il faisoit en suite ranger sur la table du pain & du vin, & il ne disoit pour toute consecration que ces paroles. Mes freres, mangeons le pain & beuvons le vin du Seigneur en mémoire de sa Mort & de sa Passion, en suite il faisoit asseoir la compagnie au-tour de la table. Il rompoit le pain, & en donnoit à chacun un morceau qui se mangeoit sans dire mot. Le vin se distribuoit de même, & celuy qui avoit commencé la Cene l'achevoit par une action de graces à Dieu de ce qu'il avoit delivré la compagnie, disoit-il, des erreurs des Papi-

stes,

stes, & lui avoit fait connoître la verité. Il y ajoûtoit la recitation de l'Oraison Dominicale & du Symbole des Apôtres, * & l'on faisoit serment de ne rien reveler de ce qui venoit d'être fait.

1535.

* Dans la premiére discipline des Ministres.

Aprés que Calvin eût attiré assez d'Ecoliers, il s'attacha aux Monasteres des Religieux, qu'il consideroit comme une pepiniére de Ministres. Il leur fit représenter par des Emissaires, ce qu'il a depuis inseré dans divers Chapitres de son Institution: Que leur aveuglement étoit d'autant plus déplorable qu'ils se trouvérent dans une condition qui les rendoit malheureux dans ce monde, & les damnoit en l'autre: Que leur engagement dans le Cloître étoit absolument nul, & que comme il n'étoit point au pouvoir des hommes de desunir ce que Dieu avoit joint, il ne l'étoit point aussi de tenir dans l'esclavage ceux que la Loy divine mettoit en liberté: Que les vœux en général étoient de purs ouvrages de la superstition, & qu'en particulier celuy de la Pauvreté étoit à charge à l'Etat, celuy de la Virginité l'affoiblissoit, & celuy de l'Obéïssance établissoit sur les consciences un joug que les Loix divines & humaines n'avoient pas jugé à propos d'imposer.

Il y avoit alors dans les Monasteres des gens qui n'avoient pas bien été appellez, & qui néanmoins n'en fussent pas sortis si la nouvelle Secte ne les y eût invitez. On en pourroit rapporter ici un grand nombre d'exemples; mais on se contentera de ceux qui sont d'autant plus certains qu'il y en a des preuves Juridiques. Augustin Marlorat étoit né dans une Famille assez accommodée; mais il eût le malheur de perdre dans sa premiére jeunesse son pere & sa mere, de rester seul dans sa famille, & d'avoir pour Tuteur un homme extraordinairement avare, qui devoit hériter de luy, supposé qu'il mourut sans enfans. Cet homme ne fut pas

1535. plûtôt dans l'exercice de la tutelle, qu'il ne pensa qu'à dépoüiller son pupille sans se mettre au hazard d'en être repris de Justice. Il lui fit insinuer de bonne heure la pensée de se faire Religieux Augustin, & voyant que Marlorat n'y avoit pas toute la disposition qu'il auroit desirée, il ne lui fournit que la moitié des choses nécessaires à sa subsistance, & le traita si mal en diverses maniéres qu'il le réduisit enfin à prendre l'habit d'Augustin. Marlorat vécut d'abord comme les autres Religieux, & observa sa Régle avec assez d'exactitude. Il avoit de l'esprit, sa mémoire étoit prodigieuse, & il se lassoit si peu d'étudier qu'il y employoit toutes les heures hors du service Divin sans en donner que trés-peu au sommeil, & pas une à la récréation. Il devint de cette sorte trés-docte en peu d'années; mais comme il ne sçavoit pas assez de Grec pour entendre les Auteurs les plus difficiles dans cette Langue, & qu'il y avoit alors trés-peu de gens capables de la montrer, il n'eût pas plûtôt appris que Calvin lui pourroit rendre l'office qu'il souhaitoit de lui qu'il rechercha sa connoissance. Calvin qui ne demandoit pas mieux que de se faire un Disciple dans le Convent des Augustins, y alla volontiers & montra le Grec à Marlorat; mais il ne perdit aucune occasion de lui insinuer sa doctrine, & il y réüssit si bien, que non seulement il rendit son Disciple Calviniste, mais encore il attira par son moyen plusieurs autres Augustins dans sa Secte. L'artifice dont il u'oit en cette rencontre étoit de persuader les Religieux dés la premiére leçon qu'il leur faisoit, qu'encore que la delicatesse de la Langue Grecque se trouvât principalement dans les Auteurs profanes, la sainteté de la Profession Religieuse vouloit néanmoins qu'ils ne s'occupassent qu'à lire les saints Peres de l'Orient dans leurs Originaux. Il leur exposoit en suite les endroits de ces Peres qu'il prétendoit favoriser son Hérésie: il les corrompoit, il les tronquoit: il les inter-

interpretoit dans un autre sens que le leur, & la chose lui étoit d'autant plus facile, qu'il avoit alors affaire à des personnes trop peu éclairées pour se garantir de ses subtilitez. Lors qu'il ne réüssissoit pas par cette voye, il avoit recours à une autre ruse. Il affectoit d'inspirer à ses Disciples du mépris pour l'Ordre Religieux dans lequel ils étoient entrez, en leur donnant à lire les Textes des Auteurs Grecs dans lesquels il paroissoit que les austeritez qui se pratiquoient dans quelques Monasteres au commencement du siécle passé, n'approchoient point de celles des Anachoretes, de saint Antoine, de saint Hilarion, de saint Macaire & de saint Pachome. Dés qu'il avoit inspiré du mépris pour la vie Religieuse, il ne discontinuoit point de solliciter ses Auditeurs de la quitter pour rentrer dans le monde, & s'ils s'en excusoient en lui representant que le bien leur manqueroit, il persuadoit les plus zelez & les plus riches des Calvinistes de leur donner des sommes considérables d'argent comptant, ou leur procuroit des conditions dans lesquelles ils trouvoient non seulement le nécessaire; mais encore tout ce qu'il faloit pour la douceur de la vie. Les Ministres Malon, de l'Epine, & Boquin qui se rendirent depuis si fameux dans le Colloque de Poissy, furent engagez dans le Calvinisme par le même attrait que l'avoit été Marlorat, & souffrirent aussi bien que lui la mort pour le défendre.

1555.

On n'apportoit pas moins de précaution pour instruire du Calvinisme les Religieuses, & quand les grilles étoient interdites à ceux qui en faisoient profession, on avoit l'adresse de jetter des billets dans leur jardin, & de les inviter par là à rompre leur clôture. Ceux de l'un & de l'autre sexe que le Calvinisme qu'ils avoient reçû n'obligeoit pas à sortir de leurs Monasteres, n'y demeuroient pas inutiles, puis qu'ils insinuoient plus surement & plus commodement tout ensemble la nouvelle doctrine. L'Abbé de Valance & l'Abbé de Bonnevaux

son

1535. son frere la prêchoient sans quitter le froc & n'avançoient pas beaucoup, parce que la severité des Loix empêchoit plusieurs de se découvrir, & d'autres étoient retenus par la crainte de perdre leurs Benefices.

Malon qui se trouva depuis au Colloque de Poissy s'insinua dans la Maison de Montpensier, & la troubla par la mauvaise intelligence dont il étoit auteur entre le Duc de ce nom, & la Princesse Charlotte sa fille, qui aboutit à la sortie de Charlotte hors du Royaume malgré son pere: à la profession publique du Calvinisme qu'elle fit; & à son mariage avec le Prince d'Orange.

La correspondance de tant de personnes que l'on vient de nommer avec Calvin, ne lui permit pas de demeurer aussi long-temps caché dans Poitiers qu'il le desiroit. Son Hôte découvrit que le Chef de la nouvelle Secte logeoit dans sa maison, & comme il ne vouloit ni violer les Loix de l'hospitalité en le déferant au Magistrat, ni s'exposer au hazard du pillage, si les Catholiques venoient à sçavoir qu'il recelât le plus dangereux de leurs Adversaires, il le pria de se retirer. Calvin qui ne l'avoit pû gagner prit congé de lui & alla le plus secretement qu'il lui fut possible à Nerac conferer avec le Févre, & avec Rossel, dans la pensée que s'il pouvoit gagner ces deux sçavans Hommes, toute la Guyenne se rangeroit aisément à son opinion. Il leur representa toute l'œconomie de sa doctrine contenuë dans son Institution qu'il leur lût. Mais il n'en remporta pas toute l'approbation qu'il prétendoit. *Rossel lui repartit nettement, que l'Eglise Catholique avoit à la verité besoin d'être purifiée; mais qu'il n'étoit pas pour cela nécessaire d'y mettre le feu, & que quiconque s'ingereroit de vouloir l'abattre s'ensveliroit infailliblement sous ses ruïnes. Calvin fut d'autant plus surpris de cette repartie, qu'on l'avoit assuré que Rossel avoit tant de disposition à suivre

* Dans les Manuscrits de Rossel.

yre

vre ses erreurs, qu'il se déclareroit pour lui aussi-tôt 1535.
qu'il l'auroit oüi.

Le Févre que Rossel plus complaisant tâcha seulement de persuader Calvin de s'en tenir au Lutheranisme, tel que Melancton l'avoit mitigé; mais l'un & l'autre trouverent en Calvin un esprit opiniâtre qui ne vouloit rien rabattre de ses premieres imaginations. Il les quitta mal satisfait de leur moderation, & retourna à Paris, où il se figuroit que la conjoncture seroit plus favorable pour augmenter le nombre de ses Disciples. Mais l'Edit contre toutes sortes de Religions opposées à la Catholique, s'y observoit encore avec tant d'exactitude, que les amis de Calvin le presserent d'en sortir peu de jours aprés qu'il y fut rentré. Il quitta la France dans le dessein formé qu'il executa depuis de n'y remettre jamais le pied, & l'on ajoûte qu'étant arrivé sur la Frontiére, il protesta contre l'ingratitude de sa Patrie, qui non contente de ne pas profiter des talens que Dieu lui avoit donnez, non seulement ne le vouloit pas souffrir dans son sein comme ses autres enfans; mais encore l'y vouloit étouffer. Il alla à Strasbourg trouver Bucer qui avoit eu l'adresse de s'ériger en Pontife de cette Ville aprés l'avoir détachée de l'Eglise.

Il travailloit alors à la paix plâtrée des Lutheriens avec les Zuingliens qui fut depuis concluë à Virtemberg; & ne croyant pas Calvin si ferme dans ses premiers sentimens, qu'il l'étoit en effet, il se promit de le ramener aux siens, & de l'employer en suite pour second dans les négociations commencées entre les deux partis. Il n'osa pas néanmoins l'élever d'abord à la dignité de Pasteur: car outre qu'il étoit étranger; & que sa trop grande jeunesse ne permettoit pas de le mettre en paralelle avec Hedion & Capiton qui avoient acquis beaucoup de réputation dans les Cercles du Rhin, il n'y avoit point alors de place vacante, & c'eût été charger inutilement la République de Strasbourg, qui faisoit

1535. alors beaucoup de dépense en fortifications, que de l'obliger à l'entretien d'un Pasteur surnumeraire. Mais les habiles gens ne manquent jamais de moyens indirects pour arriver à leur fin, lors que les directs leur manquent.

La severité que l'on exerçoit en France tant contre les Lutheriens que contre les Calvinistes avoit réduit la plûpart d'entre eux à sortir du Royaume, & comme le Roy d'Angleterre tout Schismatique qu'il étoit n'en vouloit recevoir aucun: Que la Maison d'Autriche faisoit travailler aux procés de ceux qui se réfugioient dans ses Etats: & que le Duc de Savoye ne les traitoit pas avec plus de pitié; il n'y avoit point pour eux d'autre azile que l'Alemagne. Le sejour de la Suisse leur paroissoit desagreable & d'ailleurs les Cantons Catholiques refusoient absolument de les recevoir, & les Protestans n'y consentoient qu'à condition qu'ils vécussent à la Zuinglienne, à quoy ils ne se pouvoient résoudre. Ils étoient menacez du même inconvenient s'ils alloient chez les Alemans Lutheriens, & des quatre Villes Imperiales qui seules leur ouvroient les portes sans les obliger à changer de Religion, la plus commode pour eux étoit celle de Strasbourg à cause de son voisinage avec la France & de son alliance avec le Duc de Lorraine.

Calvin l'avoit choisie pour son sejour, & cette raison y avoit attiré ceux de sa Secte qui s'étoient bannis volontairement des Provinces d'Angoumois, de Poitou, de Guyenne, & de Languedoc. Il les assembla dans une maison particuliere, & les Lutheriens de même Nation se voyant sans Chef, & ne pouvant faire leurs priéres avec les Alemans de Strasbourg, dont ils n'entendoient pas la Langue, aimerent mieux se joindre aux Calvinistes, que de se priver de tout exercice de piété. Ainsi Calvin ayant assemblé un assez grand nombre de Disciples pour former une Eglise, presenta par le conseil de Bucer une Requête au Magistrat de Strasbourg pour obtenir

tenir la direction spirituelle des François qui s'étoient transplantez de France dans l'Alsace à cause de la Religion. Ce qu'il y avoit de plus ridicule, & de plus insolent dans la Requête, étoit qu'ils appelloient le Calvinisme la pureté de l'Evangile. Le Magistrat persuadé par Stunius homme le plus accredité de la compagnie, & qui avoit une liaison particuliere d'interest avec Bucer, accorda la Requête, & Calvin eut de cette sorte la commodité de fonder une Eglise à sa mode. Il l'établit à peu prés comme celles qui prirent depuis sous son autorité en France la qualité de Réformées, & prétendit qu'il n'y avoit point d'autre discipline que celle-là qui fût tout à fait purgée des abus de la Papauté. Le soin qu'il y apporta, tout extraordinaire qu'il étoit dans ce coup d'essay, ne fut pas néanmoins capable de l'occuper entiérement, & l'on reconnut d'abord que ce qu'il sçavoit le moins, étoit de proportionner la grandeur & l'assiduité de son travail avec la delicatesse de son temperamment. Comme son intention étoit de rendre celebre le College de Strasbourg, il ne se contenta pas d'y attirer les plus beaux esprits, & les plus sçavans Hommes des Universitez de France qu'il avoit corrompus; mais de plus il voulut que ce même College luy fût principalement redevable de sa réputation, & il y enseigna avec une assiduité plus grande que n'avoient été celles de Luther & de Melancton dans le College de Vittemberg. Aussi le nombre de ses Auditeurs devint-il plus grand sans comparaison que n'avoit été le leur, quoy qu'aucun Prince Souverain ne s'en fût mêlé. Il enseignoit la Theologie dans ce College & aucun des Professeurs n'assistoit plus volontiers que luy aux Theses des Etudians. Il revoyoit outre cela son Institution & il y ajoûtoit un quatriéme & dernier Livre. Il employa deux ans entiers à ces penibles occupations, & rien n'auroit été capable de l'en tirer s'il n'eût esperé de faire ailleurs plus de progrés;

1535.

mais

1535. mais il se laissa tromper par la fausse opinion, qu'on luy inspira d'étendre sa doctrine dans l'Italie, & il s'imagina que ce seroit quelque chose de si glorieux & de si agréable que, de penetrer dans un Climat qui avoit été inaccessible à Luther & à Zuingle, & de tirer de l'obéissance du Pape des Peuples les plus proches de son Siége, qu'il ne pût résister à la tentation qui luy en survint. Renée de France fille du Roy Loüis Douze épouse d'Hercules d'Este Duc de Ferrare, l'avoit rendu pere de cinq enfans, les mieux faits de la Chrêtienté, quoy qu'elle fût la Princesse de son siécle la plus disgraciée pour ce qui regardoit le corps. Il est vray que ce qu'il y avoit de défectueux en sa taille & en sa beauté, étoit si abondamment réparé du côté de l'esprit, qu'à tout prendre elle avoit plus à se loüer qu'à se plaindre de la Nature. Elle avoit plus de subtilité & de delicatesse d'esprit, que l'on n'en avoit vû en aucune femme sans en excepter celles d'Italie qui s'en piquoient le plus, & ce n'étoit qu'un jeu pour elle d'apprendre ce qu'il y avoit de difficile dans les Sciences les plus élevées. Elle avoit penetré sans peine, & sans effort d'esprit dans la Philosophie & dans la Theologie, & personne de son Sexe n'en parloit de meilleure grace, ou pour mieux dire d'une maniére moins ennuyeuse. Elle excelloit dans toutes les Mathematiques, & sur tout dans l'Astronomie, & le mépris qu'elle avoit pour l'Astrologie Judiciaire ne l'avoit point empéché de s'en faire montrer tous les secrets par le fameux Luc Gauric. L'enjoüement de son humeur ne la tiroit jamais de la bien-séance attachée aux Dames de sa qualité, & la sublimité de ses lumiéres ne rendoit point sa conversation incommode.

Ce que l'on vient de dire luy méritoit l'estime des honnêtes gens ; mais ce que l'on va ajoûter la faisoit universellement aimer. Elle avoit le cœur aussi bien tourné que l'avoit eu le Roy son pere, & il sembloit qu'elle eût herité de luy cette inclination dominante d'o-

d'obliger indifferemment tout le monde, & de ne se lasser jamais de pratiquer la charité du prochain. Elle étoit exempte de l'imperfection ordinaire aux Princesses du Sang Royal de France, mariées à des Etrangers, qui consiste à perdre la tendresse qu'elles avoient euë étant filles pour leur Païs, & à épouser les interêts du lieu où elles vont. Il ne passoit point à Ferrare de François incommodé qui ne reçût d'elle beaucoup d'argent pour s'en retourner chez luy, lors qu'il étoit sain, & qu'elle ne fit penser s'il étoit blessé, & traiter s'il étoit malade. On compte jusqu'à dix mille Compatriotes qu'elle sauva de cette sorte l'année mil cinq cens cinquante-sept, au retour du Duc de Guyse son gendre de Naple en France, * & elle répondit à son Intendant qui murmuroit d'une liberalité si prodigieuse, qu'elle ne pouvoit laisser périr des gens qui sans la Loy Salique eussent été ses Sujets.

1535.

* Dans l'Eloge de cette Princesse.

Mais les injures qu'elle prétendoit que le Roy son Pere eût reçûës du Pape Jules Second, luy avoient inspiré de l'aversion pour la Cour de Rome, & comme son mary n'auroit pas souffert qu'elle témoignât ouvertement ce qu'elle avoit dans le cœur, de crainte que la Cour de Rome dont il étoit Feudataire n'en prit occasion de le dépoüiller, elle attendoit avec impatience un homme qui l'instruisit à fonds des nouvelles Sectes, lors que Calvin informé de sa disposition passa travesti de Strasbourg à Ferrare.

Son Païs, & la Langue Françoise qu'il parloit & écrivoit en perfection lui donnerent d'abord accés auprés de la Duchesse, & son bel esprit luy en acquit en suite la familiarité. Il l'entretint des nouvelles Religions: il prétendit que Luther étoit demeuré à mi-chemin, & que Zuingle avoit passé bien loin au delà du but: Que Melancton travailloit inutilement à réconcilier ces deux Partis avec les Catholiques, puis qu'il rappelloit sans y penser dans l'Eglise de Jesus Christ tous les abus qui en avoient été retran-

chez

1535. chez en rétablissant l'autorité du Pape & celle des Evêques, quoy qu'il ne les reconnût que de droit humain, & qu'enfin pour arracher jusqu'aux racines de tous ces abus, & pour retourner à la pureté de la Foy & de la discipline des Fideles au temps des Apôtres, il faloit d'un côté ôter à l'Eucharistie la presence corporelle de Jesus Christ, & de l'autre y substituer la verité & la solidité des fruits de la Redemption.

La Duchesse ne fut pas convaincuë de ces maximes avec tant de facilité que Calvin se l'étoit promis. Elle ne vouloit changer de Religion que pour se vanger: elle croyoit qu'il suffisoit pour cela d'attaquer l'autorité Spirituelle & Temporelle des Papes sans toucher aux Sacremens, & sur tout à la Profession Religieuse, qui ne manqueroit pas d'exciter de grands troubles dans les Etats les mieux établis. Mais comme on ne s'arrête pas toûjours au degré d'erreur que l'on veut quand on la suit de propos déliberé, la Duchesse ne s'empêcha pas long temps d'être Calviniste, & communiqua ses sentimens aux hommes de qualité François qui étoient alors auprés d'elle, comme le Sire de Pons & le Seigneur de Soubize, qui furent depuis deux des principaux Promoteurs & Défenseurs de leur Secte avec une fin toute differente, puisque le Sire de Pons retourna à l'Eglise Catholique, & Soubize mourut dans le Calvinisme. Le Prêche se faisoit dans la chambre de la Duchesse afin qu'il demeurât plus caché par le respect qui défendoit aux Domestiques de s'enquerir trop curieusement de ce qui s'y passoit. Mais il est encore moins possible aux femmes de qualité qu'aux autres de celer longtemps à leurs maris la Religion qu'elles professent. Celle de la Duchesse vint à la connoissance du Duc de Ferrare, & ce Prince en fut d'autant plus irrité, que rien ne choquoit davantage ses intérêts humains. Il relevoit du saint Siége, & il sçavoit que les Papes ne manqueroient pas de forces pour le dépoüiller s'ils en

en avoient le prétexte. Sa terreur s'augmentoit lors qu'il faisoit réflexion que le Duc Alfonce son pere avoit été long-temps exilé, vagabond, pauvre, & soldat appointé d'une Nation étrangere pour s'être mis mal avec le Pape; & que pour rentrer en grace il avoit été contraint de demander pardon au Pape Alexandre Six, & d'épouser Lucrece Borgia. Ces considerations changerent en un instant le Duc qui avoit été jusques-là trés-complaisant à l'égard de la Duchesse. Il la contraignit de revenir à l'exercice de la nouvelle Religion, & toute la faveur qu'elle obtint de luy pour Calvin, fut qu'il luy seroit permis de s'en retourner comme il étoit venu.

1535.

F I N.

